



HAL
open science

Acteurs, dynamiques territoriales et développement local, cas de la Vallée de la Soummam en Algérie

Lilia Lamrani

► **To cite this version:**

Lilia Lamrani. Acteurs, dynamiques territoriales et développement local, cas de la Vallée de la Soummam en Algérie. Economies et finances. Université Grenoble Alpes [2020-..]; Université Abderrahmane Mira - Bejaïa (Bejaïa, Algérie), 2020. Français. NNT : 2020GRALE008 . tel-03281919

HAL Id: tel-03281919

<https://theses.hal.science/tel-03281919>

Submitted on 8 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

**préparée dans le cadre d'une cotutelle *entre la
Communauté Université Grenoble Alpes et
l'Université Abderrahmane Mira Béjaïa***

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : le 6 janvier 2005 – 25 mai 2016

Présentée par

Lilia LAMRANI

Thèse dirigée par **Améziane FERGUENE** et **Youghourta
BELLACHE**

préparée au sein des **Laboratoires: PACTE (Grenoble) et
Economie et Développement (Béjaïa)**

dans **l'École Doctorale des sciences économiques de
Grenoble et la Faculté des Sciences Economiques, des
Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales de Bejaia**

Acteurs, dynamiques territoriales et développement local, cas de la Vallée de la Soummam en Algérie

Thèse soutenue publiquement le « **16/12/2020** », devant le jury composé
de :

Mr, Youghourta, BELLACHE

Maitre de conférences HDR, Université Abderrahmane Mira (Co-directeur de thèse)

Mr, Moussa, BOUKRIF

Professeur à l'Université Abderrahmane Mira (Président)

Mr, Chaieb, BOUNOUA

Professeur à l'Université Abou Bekr Belkaid (Rapporteur)

Mr, Jean-Christophe, DISSART

Professeur à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (Membre)

Mr, Améziane, FERGUENE

Maitre de conférences, HDR, à l'Université Grenoble Alpes, (Directeur de thèse)

Mme, Catherine, MERCIER-SUISSA

Maitre de conférences, HDR, à l'IAE Lyon School of Management (Rapporteur)



Remerciements

Il m'est agréable de remercier tous ceux qui m'ont aidé à réaliser ce travail de recherche et en premier lieu mes deux directeurs de thèse M. Améziane Ferguène et M. Youghourta Bellache qui ont su avec rigueur et amitié diriger et orienter cette recherche. Leurs contributions scientifiques et leurs qualités humaines ont été déterminantes pour sa réussite.

J'exprime ensuite mes sincères remerciements à M. Moussa Boukrif qui a accepté de présider le jury de cette thèse. Je tiens aussi à remercier, M. Chaib Bounoua, M. Jean-Christophe Dissart et Mme. Catherine Mercier-Suissa pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma thèse en acceptant d'examiner mon travail.

Je remercie également toute l'équipe académique et administrative de l'Ecole doctorale Sciences Economiques de l'Université Grenoble Alpes et de l'Unité Multidisciplinaire de recherche PACTE, ainsi que l'équipe académique et administrative de la faculté des sciences économiques de l'université de Béjaia.

Mes reconnaissances vont également aux acteurs du secteur agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam qui ont bien voulu me recevoir et partager avec moi des informations relatives à leur activité ainsi que leurs expériences, ambitions et préoccupations.

Enfin, cette thèse n'a pu être faite sans le soutien et le support d'un nombre de gens qui ont partagé mes angoisses dans les temps difficiles de ce parcours : ma famille et mes amis qui ont contribué, chacun à sa manière, à l'accomplissement de cette thèse.

Je dédie ce travail à ma mère, à mes frères

Et à la mémoire de mon père.

Sommaire

Introduction générale.....	1
1. Problématique de recherche	1
2. Méthodologie de recherche	6
3. Plan de la thèse.....	10
Chapitre 1. Les politiques de développement en Algérie et la dynamique locale à Béjaia	12
1. Les limites de la politique étatique de développement en Algérie.....	13
1.1. Un volontarisme industriel pour une croissance économique forte et soutenue	15
1.2. Les limites de la planification économique et l'échec de la mise en place d'une véritable économie de production	25
1.3. PAS, restructuration et privatisation : Des réformes qui ne mettent pas fin à l'économie rentière.....	34
2. Une dynamique économique locale enclenchée par des acteurs locaux : le cas de Béjaia	42
2.1. La wilaya de Béjaia : une économie locale dynamique	43
2.2. Une dynamique entrepreneuriale privée centrée sur l'agroalimentaire	49
3. Le profil de l'entrepreneur Algérien	53
3.1. Historique et typologie de l'entrepreneuriat en Algérien.....	53
3.2. Littérature sur les caractéristiques de l'entrepreneur algérien	56
Chapitre 2. Développement économique et territoire : théories et analyse appliquée au cas de la Vallée de la Soummam.....	61
1. L'émergence d'une approche territoriale postfordiste	62
1.1. Les limites de la théorie des pôles de croissance	63
1.2. Le développement endogène : un modèle de développement postfordiste	65
1.3. L'apparition d'une approche territoriale.....	67
2. Territoire et dynamique territoriale.....	74
2. 1. Le territoire : une construction socio-économique et institutionnelle	75
2. 2. Proximité et construction territoriale.....	76
3. La dynamique territoriale agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : une construction d'acteurs locaux.....	81
3.1. Un processus consolidé par des acteurs locaux.....	84
3.2. Des acteurs locaux ouverts à l'international	87
3.3. Le développement d'activités connexes	88
4. L'agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : un SET en évolution.....	90
4.1. L'approche en termes système économique territorial (SET).....	91
4.2. Le SET appliqué à la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	93

Chapitre 3. Le SET de la Vallée de la Soummam : caractéristiques et facteurs de dynamisme **101**

1. Le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : caractéristiques générales	102
1.1. La concentration spatiale des entreprises agroalimentaires au niveau de la Vallée de la Soummam : facteurs de localisation.....	102
1.2. La Vallée de la Soummam, l'industrie au centre du SET agroalimentaire.....	109
2. L'organisation productive du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	113
2.1. Un noyau d'entreprises agroalimentaires : entre concurrence et complémentarité	114
2.2. Un système productif complexe.....	122
2.3. Proximité organisationnelle et division technique du travail : un fonctionnement à base de réseaux familiaux	124
3. Le SET de la Vallée de la Soummam : un système de régulation spécifique	131
3.1. Une régulation locale basée sur un système de valeurs.....	132
3.2. La faiblesse de la régulation par les institutions gouvernementales locales.....	138
3.3. La régulation interprofessionnelle : une faiblesse organisationnelle du SET de la Vallée de la Soummam.....	139
4. Les facteurs de dynamisme du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	141
4.1. Proximité géographique : source d'économies externes.....	142
4.2. Le capital social : un facteur endogène du dynamisme du SET de la Vallée de la Soummam	144
4.3. L'ouverture internationale : opportunité et défis de la compétitivité.....	149
Chapitre 4. Les enjeux de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam... 153	
1. Le SET et le développement territorial durable.....	153
1.1. Le développement, un concept à triple dimensions	154
1.2. Le développement territorial durable	157
2. Les enjeux économiques de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam	160
2.1. L'investissement	160
2.2. La couverture du marché local et national	169
2.3. Les exportations	171
3. Dynamique agroalimentaire dans la Vallée : les retombées sur le plan social	175
3.1. Une dynamique de création d'emplois	176
3.2. Implications sociales des entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam ...	181
4. Dynamique économique dans la Vallée de la Soummam : conséquences sur l'environnement naturel	184
4.1. Les instruments étatiques encadrant l'impact des activités industrielles sur l'environnement.....	185
4.2. L'industrie agroalimentaire et l'environnement naturel d'Oued Soummam	191

Conclusion générale	199
Annexes	206
Bibliographie	215

LISTE DES ABREVIATIONS

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANEM : Agence Nationale pour l'Emploi
ANGEM : Agence Nationale de gestion du Micro-crédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
ALGEX : Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur
APC : Assemblée Populaire Communale
BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Habitat
CAGEX : Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations
CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS : Caisse Nationale d'Assurance Sociale
CNRC : Centre National du Registre de Commerce
CPE : Contrat Pré-Emploi
CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DA : Dinar algérien
DIM : Direction des Industries et des Mines
DPAT : Direction de Planification et d'Aménagement de Territoire
DPSB : Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires
FCE : Forum des Chefs d'Entreprises
EPE : Entreprise Publique Economique.
FGAR : Fonds de Garanties
FMI : Fonds Monétaire International
GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs
GEM : Global Entrepreneurship Monitor
Ha : Hectare
HH : Hors Hydrocarbures
IAA : Industrie agroalimentaire
IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
IDH : Indicateur de Développement Humain
ISO : International Organization for Standardization
Km : Kilomètre
NEG : Nouvelle économie géographique
NSI : Nouvelle Stratégie Industrielle
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OAIC : Organisation Algérienne Interprofessionnelle de Céréales
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
OMT : Organisation mondiale du tourisme
ONS : Organisation Nationale des Statistiques
ONIL : Office National Interprofessionnel du Lait
PAS : Plan d'Ajustement Structurel
PCD : Plans Communaux de Développement
PCSCE : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique
PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PED : Pays En Développement
PEL : Plans d'Equipement Local
PIL : Programmes d'Industries Locales
PIB : Produit Intérieur brut
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PS : Programmes Sectoriels
PSRE : Plan de Soutien à la Relance Economique
RN : Route Nationale
RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises
SAFEX : La Société Algérienne des Foires et Expositions
SAD : Stratégie Algérienne du Développement
SET : Système Economique Territorial
SPL : Système Productif Localisé.
SYAL : Système Agroalimentaire Localisé
TAP : Taxe sur l'activité professionnelle
TEI : Tableau d'Echanges Intersectoriels
TE : Taux d'Evolution
VA : Valeur Ajoutée
VF : Versement Forfaitaire
ZI : Zones Industrielles
ZAC : Zones d'Activités

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1. Répartition des entreprises agroalimentaires selon les communes (à proximité de la RN 26) au niveau de la Vallée de la Soummam (2015).....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2. Répartition des investissements publics réalisés de 1963 à 1973 (en %)</i>	<i>18</i>
<i>Tableau 3. Evolution de la structure du PIB du point de vue des ressources 1963-1980 (en %)</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 4. Investissements prévus par le plan quinquennal (1980-1984).....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 5. Entreprises industrielles privées par branche d'activité et effectif employé en 1970</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 6. Taux d'utilisation des principales capacités de production dans la branche de la pétrochimie en 1980.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 7. Croissance du PIB en Algérie (1990-2000).</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 8. Evolution de la PME (personne morale) entre 2002 et 2016 dans les quatre premières wilayas.....</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 9. Taux d'évolution annuelle des PME (Personnes morales) dans quelques wilayas (2002-2016)</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 10. Répartition des unités industrielles privées et publiques de la wilaya de Béjaia par branche d'activité (2014)</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 11. Répartition des entreprises agroalimentaires selon les communes dans Wilaya de Béjaia (2015).....</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 12. Le croisement des deux proximités et ses résultats en termes d'interaction</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 13. Les producteurs agroalimentaires dans la Vallée de la Soummam : nombre d'entreprises et d'employés par types de produit</i>	<i>95</i>
<i>Tableau 14. La répartition des entreprises de l'échantillon par zone géographique et selon la taille (emploi)</i>	<i>103</i>
<i>Tableau 15. L'importance accordée à la présence d'un tissu d'entreprises dans la zone dans le choix de localisation</i>	<i>109</i>
<i>Tableau 16. La part de produits agricoles locaux dans la production des IAA de la Vallée de la Soummam</i>	<i>111</i>
<i>Tableau 17. Le degré de confiance des entreprises enquêtées envers les autres acteurs</i>	<i>135</i>
<i>Tableau 18. Les parts du marché national des principales entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam.....</i>	<i>170</i>
<i>Tableau 19. Les entreprises agroalimentaires exportatrices de la Vallée e la Soummam en 2016.</i>	<i>174</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1. Evolution de la part des exportations d'hydrocarbures et de vins (1960-1990)</i>	<i>26</i>
<i>Figure 2. L'évolution des PME en Algérie (2002-2016)</i>	<i>39</i>
<i>Figure 3. Répartition des PME par secteur d'activité.</i>	<i>39</i>
<i>Figure 4. Evolution de la contribution des PME à la création de l'emploi (2003-2016).....</i>	<i>40</i>
<i>Figure 5. La répartition spatiale des PME en Algérie (2016)</i>	<i>40</i>
<i>Figure 6. Répartition des PME de la wilaya de Béjaia par branche d'activité en 2014</i>	<i>45</i>
<i>Figure 7. Répartition des PME de la wilaya de Béjaia par taille (nombre de salariés) en 2014 ..</i>	<i>45</i>
<i>Figure 8. Evolution du taux d'activité et du taux de chômage au niveau de la wilaya de Béjaia (2000-2016).....</i>	<i>46</i>
<i>Figure 9. Evolution du nombre de projets financés dans le cadre de l'ANSEJ (2007-2016).....</i>	<i>46</i>

Figure 10. Evolution du secteur industriel dans la Wilaya de Béjaia (2002 et 2014)	49
Figure 11. L'entreprise familiale à l'interface de deux systèmes : la Famille et l'Entreprise.....	58
Figure 12. Les formes de la proximité selon J-B Zimmermann	79
Figure 13. L'évolution des entreprises agroalimentaires (questionnées) de la Vallée de la Soummam	83
Figure 14. Evolution du nombre d'entreprises d'emballage dans la Vallée de la Soummam (1980-2010)	89
Figure 15. La répartition des entreprises agroalimentaires enquêtées par nombre d'employés.....	94
Figure 16. La part des entreprises qui appartiennent à des groupes familiaux sur l'ensemble des entreprises interrogées	116
Figure 17. La production agroalimentaire de SET de la Vallée de la Soummam par filière	117
Figure 18. Le nombre des PME agroalimentaires en Algérie (2003-2016).....	119
Figure 19. Les importations alimentaires nationales en millions US \$ (2005-2015)	119
Figure 20. Le système économique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam.....	124
Figure 21. Les trois piliers du développement durable.....	157
Figure 22. Evolution des entreprises d'emballage au niveau de la zone d'étude.....	163
Figure 23. L'évolution de la Production de lait dans la wilaya de Béjaia (2007-2014).....	164
Figure 24. La production d'Olive (en millier de quintaux) dans la Wilaya de Béjaia (2006-2014)	165
Figure 25. L'évolution des exportations alimentaires en Algérie en millions d'USD (2006-2016)	173
Figure 26. Répartition de l'emploi industriel par secteur d'activité dans la wilaya de Béjaia en 2014.....	177
Figure 27. L'emploi agricole au niveau de la wilaya de Béjaia (2007-2014).....	178
Figure 28. Le pourcentage des entreprises qui disposent d'un service environnemental	194

LISTE DES CARTES

Carte 1. Délimitation de la zone d'étude.....	8
Carte 2. Localisation de la wilaya de Béjaia en Algérie.....	42
Carte 3. La répartition des PME par communes de la wilaya de Béjaia (2014).....	48
Carte 4. La répartition spatiale des zones industrielles et des aones d'activité au niveau de la wilaya de Béjaia (2016).....	52
Carte 5. Le Bassin versant de la Soummam.....	192

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1. Soummam vs Danone (Yaourt) et Tchic –Lait Candia (Lait UHT).....	121
Encadré 2. Le groupe familial Batouche.....	128
Encadré 3. La croissance de la laiterie Soummam et l'entreprise Ibrahim et fils du groupe IFRI.....	161
Encadré 4. Les dispositifs d'aide et de facilitation des exportations hors hydrocarbures.....	171
Encadré 5. Le contrat de performance environnementale (CPE).....	190

Introduction générale

1. Problématique de recherche

Au lendemain de l'indépendance, le gouvernement algérien avait opté pour un programme de développement basé sur l'industrie lourde. Le but était non seulement de parvenir à une croissance économique rapide mais aussi de stimuler un développement industriel intégré sectoriellement et équilibré au plan régional. En l'absence d'une bourgeoisie capitaliste, le développement était confié à l'État et le capitalisme était considéré comme un mal associé à la colonisation (Chignier, 2009). Ainsi à la place de la régulation par le marché, l'État algérien avait opté pour un modèle politico-économique régi par des directives administratives. Encouragé par une importante rente pétrolière suite à la nationalisation des hydrocarbures en 1971, l'État a construit sa stratégie sur un investissement public massif et généralisé à tous les secteurs d'activité. En effet, la mainmise de l'État s'est généralisée à l'ensemble des secteurs d'activité ; de l'industrie à l'agriculture en passant par les circuits du commerce intérieur et extérieur (Dahmani, 1999).

Le modèle de développement algérien s'inspire des travaux de l'économiste De Bernis (1971) autour du concept des "*industries industrialisantes*" qui est inspiré de la problématique des "*pôles de croissance*" de Perroux (1969). Cette dernière stipule que seul l'investissement massif dans les industries lourdes est capable d'un effet notable sur la croissance économique et la transformation des sociétés à économies sous-développées et désarticulées. Fondée sur la notion d'industrie motrice, cette théorie soutient l'idée qu'il est possible de densifier le tissu industriel d'un pays, ou de "*noircir la matrice inter-industrielle*" pour reprendre les termes de De Bernis, à travers l'implantation préalable de complexes industriels composés de certaines branches motrices en raison de leurs effets d'entraînement. Les industries sélectionnées en Algérie, étaient essentiellement des branches jugées capables de fournir le capital technique nécessaire au développement des autres industries : il s'agit des industries de sidérurgie/métallurgie, de la mécanique/électronique, de la chimie/pétrochimie ainsi que les industries d'énergie (hydrocarbures, électricité, etc.) (Dahmani, 1999).

Bien que cette politique étatique de développement soit à l'origine de quelques progrès économiques, force est de constater que ces deux principaux outils à savoir la stratégie algérienne de développement (SAD) avec les principaux plans quadriennaux et les grandes entreprises publiques, étaient loin d'aboutir à des résultats quantitativement et

qualitativement positifs. En effet, le résultat du volontarisme économique d'État s'est soldé par l'accumulation de graves déséquilibres (économiques, sociaux et spatiaux, etc.) dont les conséquences vont marquer durablement l'économie algérienne. Ainsi, cette politique économique de type "*top down*" a réussi à mettre en place une économie structurellement rentière au lieu d'une économie productive et sectoriellement intégrée.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet échec notamment le modèle qui a inspiré cette politique. En effet, en s'inspirant de la théorie des "*pôles de croissance*", la politique de développement algérienne a favorisé l'échelle macroéconomique et les grandes structures industrielles pour impulser l'économie. Cependant, l'analyse de nombreuses expériences qui s'en sont inspirées dans le monde montre que cette approche même si elle a déclenché un processus d'industrialisation, n'a pas permis la promotion d'un développement régional authentique (Courlet, 2001). Les "*pôles de croissance*" se basent sur une approche de développement dans laquelle les économies externes se propagent verticalement à partir des activités dites motrices vers des activités entraînées. Cette conception du développement ne peut avoir qu'un faible impact territorial dans la mesure où la dynamique d'entraînement, s'il y en aurait eu, repose sur des relations fonctionnelles intersectorielles mais pas territoriales. Ces expériences entamées un peu partout (Europe de l'Est, Egypte, etc.), s'inscrivent dans le cadre de politiques menées par le haut, définies par l'État, ce qui veut dire qu'elles ne s'approprient pas véritablement les données de la géographie des territoires au sens local (Ferguène, 2004).

Face à ces échecs, un nouveau paradigme du développement voit le jour au milieu des années 1980, basé sur une approche dite "*territoriale*". La conception du développement change, ce dernier est conçu à présent comme "*un processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire*" (Pecqueur, 2005, p. 300). Cette nouvelle logique de développement est endogène, territorialisée et accorde un rôle essentiel aux ressources et aux acteurs locaux, notamment aux interactions à l'œuvre. On assiste alors à des phénomènes émergents qui ne résultent pas d'une décision centralisée mais plutôt d'un processus inverse de type "*bottom up*". L'émergence s'effectue par des mécanismes complexes et diversifiés, centrés sur les territoires, où des acteurs interagissent dans une logique de proximité et déploient des modes de coordination et d'organisation particuliers afin de résoudre des problèmes communs. Cette analyse provient de la notion de "*district industriel*" qui trouve son origine, théorique, dans les

travaux de Marshall, et empirique, dans les études menées sur les processus d'industrialisation diffuse dans les régions du centre et du Nord-Est de l'Italie (Becattini, 1979 ; Bagnasco, 1988 ; Garofoli, 1992 ; Trigilia, 1986). Cette approche territoriale qui se définit " *par le bas* " et dont l'efficacité, sur le double plan économique et social, a été prouvé dans les pays industrialisés, se révèle particulièrement adaptée au contexte des pays du Sud (Ferguène, 2003). C'est en effet, le cas d'Alep en Syrie, de Fès au Maroc et d'autres territoires qui sont appréhendés comme pertinents du fait de la cohérence du tissu économique et des actions des différents acteurs à l'œuvre ou du fait de l'appartenance à un espace commun dont les limites ont une signification forte pour les personnes qui y résident et les activités qui s'y développent.

Des caractéristiques similaires sont perceptibles dans certains territoires en Algérie. C'est le cas de la wilaya (équivalent d'un département en France) de Béjaia, plus précisément de la Vallée de la Soummam, dans laquelle la dynamique socio-économique partage des traits communs avec ceux des modèles de développement précédemment cités et que nous résumons dans les points suivants:

1. La dynamique économique au niveau la wilaya de Béjaia résulte d'une dynamique entrepreneuriale privée. En effet, pendant la période 2002- 2016, la wilaya a réalisé un taux de croissance des PME au-dessus de la moyenne nationale, et quasiment les taux annuels les plus importants. En 2016, le stock de PME est estimé à 28 372 et la densité de ces dernières est de 31 entreprises pour 1000 habitants dépassant ainsi la moyenne nationale qui est de 17 entreprises pour 1000 habitants (Ministère de l'industrie et des Mines, 2016).
2. Le secteur industriel de la wilaya de Béjaia est majoritairement spécialisé en agroalimentaire. En 2016, près d'un quart des entreprises industrielles sont agroalimentaires et emploient plus de 55 % des salariés du secteur industriel dont 95 % par l'acteur privé. Le tissu industriel est composé de quelques grandes entreprises multinationales comme la société *Danone* et le groupe *Cévit* mais surtout de PME créées par des entrepreneurs originaires de la région.

3. La concentration de l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam ; environ 80 % des entreprises agroalimentaires sont longées tout au long de la rivière de la Soummam et le long de la route nationale n°26.
4. L'agglomération des entreprises dans la Vallée de la Soummam se présente sous forme d'un système économique qui intègre plusieurs activités autour de l'agroalimentaire telles que : l'agriculture, le transport de marchandises, la production d'emballage alimentaires, etc.
5. La dynamique agroalimentaire est ancrée territorialement et construite par des ressources endogènes notamment la composante socioculturelle. Ce système de valeurs se manifeste à deux niveaux, premièrement à travers le rôle des liens familiaux et des réseaux de relations dans la dynamique entrepreneuriale. Le premier niveau concerne le caractère familial prédominant des entreprises de la wilaya de Béjaia comme le soulignent plusieurs auteurs (Taleb-Ait Sidhoum, 2011 ; Taleb, 2013). A un autre niveau, le système de valeurs représente un mode de régulation institutionnelle de la dynamique locale, basé sur des normes et des règles issues en partie de pratiques coutumières.

Aujourd'hui, ce territoire, situé au littoral méditerranéen a réussi à mettre en place une dynamique économique locale spécialisée en agroalimentaire et devenir ainsi parmi les principaux centres producteurs et exportateurs de produits agroalimentaires en Algérie. Ce système, fondé par des entrepreneurs originaires de la Kabylie, est considéré comme leader sur le marché local et national¹ notamment pour certains produits tels que : les huiles végétales (plus de 70 % de part de marché), le sucre (85 %), le yaourt (70 %), les eaux minérales (45 %). Pour le commerce extérieur, il est devenu, depuis quelques années, une source de revenus extérieurs pour l'économie nationale et la principale dans le secteur agroalimentaire.

Après avoir fait le constat de l'échec de la politique d'industrialisation étatique dû entre autres à l'inefficacité de l'appareil gouvernemental, la question que nous nous posons alors est de savoir *Comment cette agglomération d'entreprises dans la Vallée de la Soummam a-*

¹ Les données statistiques, exposées ci-dessus, sur les parts de marché seront détaillées plus loin dans ce travail de recherche.

t-elle favorisé la mise en place un système économique relativement performant dans une économie rentière? Et quelles sont les caractéristiques de cette dynamique socio-économique ? Cette question prend davantage d'importance si on apprend que :

- Dans le cadre des deux plans quadriennaux des années 1970, les projets industriels dont a bénéficié la wilaya de Béjaia étaient orientés vers le textile et l'habillement. Toutefois, l'évolution du secteur industriel privé, notamment à partir des années 1990, montre une réorientation du secteur industriel local vers l'agroalimentaire. De ce fait, cette dynamique industrielle ne résulte pas d'une politique de développement privilégiant le niveau macro-économique ni la grande structure industrielle, mais découle d'un processus de développement "*par le bas*".
- Ce territoire d'étude est situé en Kabylie où l'esprit ancien d'entrepreneuriat est très élevé et qui pourrait trouver son origine dans la volonté d'assurer une autosuffisance alimentaire et un développement économique (Saidi, 2011). Il est aussi caractérisé par la présence d'un système de valeurs et des normes informelles et formelles communes qui favorise l'entraide, la solidarité et la coopération inter-entreprises. Des spécificités locales qui peuvent se révéler à l'origine de cette dynamique agroalimentaire locale.
- Très peu de travaux scientifiques sur la question des dynamiques socio-économiques locales en Algérie, et encore moins sur la Vallée de la Soummam, ont été menés. Ayant échoué à mettre en place un système productif à l'échelle nationale, le gouvernement algérien semble s'intéresser de plus en plus à la problématique de développement local (programmes publics locaux de développement économique, Schéma National d'Aménagement du Territoire², etc.), ce qui pourrait inciter les recherches scientifiques dans ce sens.

Pour répondre à notre problématique de départ, nous partons d'une hypothèse générale qui stipule que l'approche *territoriale* est pertinente pour analyser la dynamique agroalimentaire au niveau de la Vallée de la Soummam. La formulation de cette hypothèse

² Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un acte par lequel l'État affiche son projet territorial. C'est un instrument qui fixe et développe les orientations fondamentales en matière d'aménagement, d'organisation et du développement durable du territoire national, telles qu'énoncées par l'article 5 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

s'est basée sur le fait que cette dynamique locale résulte d'un phénomène de *clustering* de petites et moyennes entreprises, créées par des acteurs locaux et intègre une double dynamique, technico-économique de production et socio-institutionnelle de régulation. Sur ce territoire de la Vallée de la Soummam se développe alors un système économique territorial (SET) relativement performant. Partant de ce constat, la problématique de notre thèse sera traitée sous trois niveaux distincts mais complémentaires :

1. Etant d'abord un système technico-économique de production, quels sont les différents acteurs qui animent ce SET ? quels sont les caractéristiques et les principaux facteurs de dynamisme ?
2. Etant simultanément un système socio-institutionnel de régulation, quel mode de coordination des acteurs prévaut sur ce territoire et quel est le mode de régulation privilégié ?
3. La finalité de toute organisation ou dynamique étant d'apporter des réponses aux problèmes de l'existence sociale des populations installées sur ce territoire, quelles sont les retombées en termes de développement socio-économique du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam ?

La pertinence de ce travail de recherche consiste à fournir les éléments pour la compréhension de la notion de territoire qui, même si elle est de plus en plus utilisée dans la formulation des politiques de développement algériennes, l'est moins dans leur conception. Le travail se situe dans le cadre de la démarche de renforcement du processus de développement local qui laisse une grande place à l'action des différents acteurs locaux. Ainsi, le but de ce travail de recherche n'est pas de faire une analyse monographique de cette agglomération industrielle, mais plutôt de déterminer les facteurs qui sont à l'origine de cette dynamique socio-économique amorcée par les acteurs locaux et d'analyser par la suite ses retombées en matière de développement local.

2. Méthodologie de recherche

Répondre à cette problématique nécessite de s'intéresser de près aux différents acteurs locaux, donc aller à leur rencontre sur le terrain. De ce fait nous avons fait le choix d'adopter une méthodologie de recherche fondée sur une étude empirique.

Dans un premier temps, nous avons commencé par un travail de conception en amont. Il nous a semblé indispensable de faire le tour du contexte extra-local pour appréhender le territoire et cela en ayant recours au dépouillage systématique des archives publiques (rapports de la Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaires (DPSB), rapports du ministère de l'industrie, du ministère de l'agriculture, etc.) ainsi qu'aux travaux scientifiques (Fontaine, 1983; Bellache, 2010; Taleb-Ait Sidhoum, 2011; Taleb, 2013, Megherbi-Arabi, 2014, etc.). Nous nous sommes intéressée particulièrement aux données géographiques, démographiques et socioéconomiques ainsi qu'aux statistiques de l'activité agroalimentaire de la Vallée de la Soummam. Ces statistiques nous ont été indispensables pour établir un diagnostic général et avoir une vision globale, ce qui nous a permis dans un premier temps de sélectionner notre zone d'étude. Nous avons retenu trois critères (classés selon un ordre de priorité) dans le choix de notre territoire d'étude :

1. *Le critère géographique lié à la proximité à la route nationale n° 26.*
2. *Le critère économique lié au nombre des entreprises spécialisées en agroalimentaires.* Selon les données de la Direction de l'Industrie et des Mines DIM (2015), 5 communes (qui répondent au premier critère) se distinguent : Akbou, Béjaia, El-kseur, Ouzelaguene et Oued Ghir.

Tableau 1. Répartition des entreprises agroalimentaires selon les communes (à proximité de la RN 26) au niveau de la Vallée de la Soummam(2015)

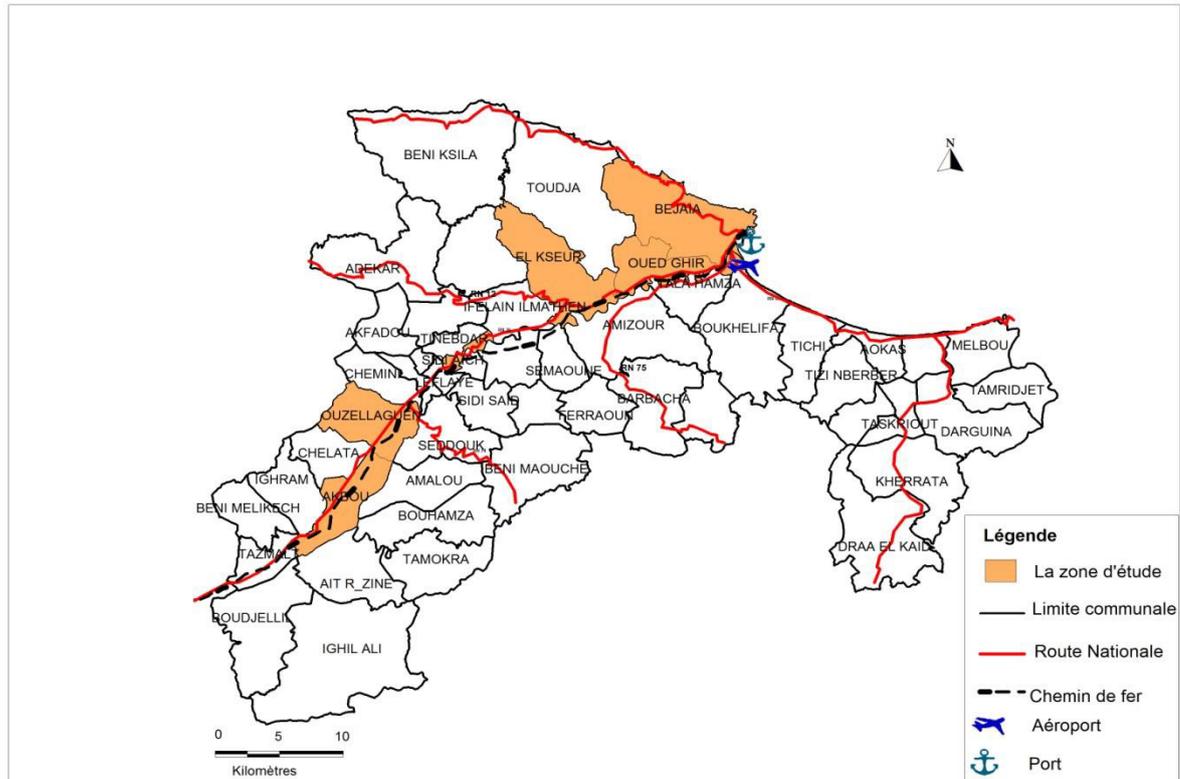
Commune	Nbre d'entreprise agroalimentaire	Commune	Nbre d'entreprise agroalimentaire
Akbou	41	Fnaia	4
Béjaia	19	Ighrem	4
El-kseur	12	Timezrit	3
Ouzelaguene	7	Takeriet	2
Oued Ghir	6	Sidi Aich	1
Tala Hamza	6	Sidi Ayad	1
Tazmalt	5	Suk Oufella	1

Source : reconstitué à partir des données de la DIM, 2015.

3. *Le critère démographique.*

Après une analyse des données, nous avons choisi de travailler sur un territoire composé de 6 communes donnant sur la route nationale n°26 et qui sont : Akbou, Ouezellaguene, Sidi Aich, El-kseur, Oued Ghir et la commune de Bejaia (carte 1).

Carte 1. Délimitation de la zone d'étude



Source : réalisée par nos soins.

Par la suite et dans un second temps, nous avons entamé une enquête de terrain qui s'est étalée sur 5 mois³. Il s'agit d'une enquête qualitative, réalisée à l'aide d'un guide d'entretien⁴ (Annexe 1), qui a ciblé trois types d'acteurs :

- **Les entreprises agroalimentaires** : Selon les données de la DIM de la wilaya de Bejaia, il existe 84 entreprises agroalimentaires dans notre zone d'étude, un chiffre que nous n'avons pas pu confirmer sur le terrain⁵. L'enquête de terrain a donc porté

³ L'enquête de terrain a été entamée au début du mois de juin 2016 et interrompue au mois de septembre. Elle a été relancée au début du mois de décembre de la même année pour s'achever à la fin du mois de février 2017. L'enquête s'est donc étalée sur une période totale de 5 mois.

⁴ La technique d'enquête utilisée est celle des entretiens semi-directifs à l'aide d'un guide d'entretien dont les grilles de question ont été adaptées selon le type d'acteur interrogé (Entreprises agroalimentaires, décideurs locaux, associations socioprofessionnelles).

⁵ Sur la liste des 84 entreprises agroalimentaires de 2015 communiquée par la Direction de l'Industrie et des Mines de la wilaya de Béjaia, nous n'avons pu identifier que 47 entreprises. Cette déperdition s'explique par diverses raisons : défaut

sur un échantillon de 47 entreprises et a visé, d'une part, à étudier l'organisation productive du système agroalimentaire de la vallée de la Soummam (de l'approvisionnement en matières premières à l'acheminement du produit fini sur les différents marchés) et, d'autre part, à déterminer les facteurs à l'origine du dynamisme de cette région.

- **Les décideurs locaux**, Il s'agit des assemblées populaires communales (APC) des 6 communes concernées (Bejaia, Oued Ghir, El-Kseur, Sidi Aich, Ouzellaguene et Akbou) et de l'assemblée populaire de wilaya (APW).
- **Les associations socioprofessionnelles** : Cette catégorie regroupe une organisation patronale (Forum des Chefs d'Entreprises - FCE) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Soummam.

Nous ne serons pas les premiers à souligner le problème du rapport enquêteur-enquêté en Algérie. En effet, les entreprises, comme les décideurs locaux ne sont pas habitués à des enquêtes, nous retrouvons un sentiment de méfiance envers l'enquêteur dont l'origine vient des pratiques de détournement de la législation. Pour contourner cette difficulté, nous avons mobilisé notre réseau de relations qui nous a facilité la première approche et le déroulement de l'entretien.

Les entretiens ont été enregistrés puis transcrits pour certains, pour d'autres, nous sommes contentée des prises de notes car les interlocuteurs ont refusé l'enregistrement. Nous avons aussi pris le soin de noter quelques observations lors de notre passage dans l'entreprise. Les informations recueillies lors de l'enquête ont subi des traitements différents pour être exploitées et interprétées.

Sur le plan théorique, nous avons opté pour une revue de la littérature économique relative aux questions du développement. Etant donné les spécificités de notre terrain, situé en Algérie, nous avons commencé par une analyse critique de la théorie des "*pôles de croissance*" (qui a inspiré le gouvernement algérien après l'indépendance), dont l'échec a abouti au changement du paradigme et l'apparition de nouvelles approches où les aspects

d'actualisation de la liste des entreprises (non radiation des entreprises en cessation d'activité) ; défaut de classification (inclusion d'un certain nombre d'entreprises commerciales parmi les entreprises industrielles).

sociaux et humains sont intégrés : *le développement endogène et l'approche territoriale*. L'intérêt que nous avons porté à la deuxième approche nous a incité à définir quelques notions de base : le *district industriel* (Marshall, 1890 ; Becattini, 1992) ; la *spécialisation souple* (Piore et Sabel, 1984) ; le *rendement collectif* (Schmitz (1997), la *proximité* (Rallet&Torre, 2004 ; Zimmermann, 2008) ; la *coopération inter-firmes* (Pyke, Sengenbeger & Becattini, 1990), le *capital social* (Coleman, 1988). Cette démarche va nous permettre, dans un premier temps, d'analyser le processus de construction du territoire agroalimentaire de la Vallée de la Soummam et dans un second temps de choisir l'outil théorique le plus adapté à notre terrain d'étude pour comprendre l'organisation de cette dynamique. Le choix s'est porté sur le concept de *système économique territorial (SET)* élaboré par Ferguène en 2016.

3. Plan de la thèse.

La thèse est structurée en quatre chapitres. Dans un premier chapitre, nous commençons par présenter les limites de la politique étatique standard du développement industriel entamée par le gouvernement algérien depuis l'indépendance, par la suite nous nous intéressons à la dynamique agroalimentaire au niveau de la Vallée de la Soummam qui s'inscrit dans une démarche inverse de type "*bottom up*". Le but est de mettre en contraste deux logiques différentes de développement, d'un côté les politiques de développement menées par le gouvernement algérien depuis l'indépendance et de l'autre la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam menée par des acteurs locaux. Le second chapitre sera consacré à la présentation du cadre théorique qui sera mobilisé dans l'analyse de la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam. Ce cadre est celui d'un développement territorial dont le territoire est construit. Cette approche va nous permettre, dans un premier temps, d'illustrer le processus de construction territoriale de la Vallée de la Soummam en révélant le rôle central des acteurs locaux et, dans un second temps, de définir le concept de *Système économique territorial(SET)* et son application sur notre territoire d'étude.

Dans un troisième chapitre, nous analyserons l'organisation du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam qui recouvre deux systèmes interdépendants : un système technico-économique de production et un système socio-institutionnel de régulation. Pour ce faire, nous nous sommes posée trois principales questions citées dans la problématique ci-dessus. La première question est relative au système technicoéconomique dont l'objectif est de

déterminer les acteurs qui animent ce territoire, le mode d'organisation, mais aussi les facteurs qui sont à l'origine de ce dynamisme. La seconde question traitera du système de régulation locale dont le système de valeurs local joue un rôle très important. Quant à la dernière question, qui fera l'objet du quatrième chapitre, traite des retombées en termes de développement local. En nous inscrivant dans une approche de développement territorial durable, nous nous intéresserons aux trois volets : économique, social et environnemental.

Chapitre 1. Les politiques de développement en Algérie et la dynamique locale à Béjaïa

A l'aube de l'indépendance, l'Algérie possédait tous les attributs d'une société agraire; pourtant, la politique de développement adoptée par le gouvernement algérien était orientée vers une industrialisation lourde (Ouchichi, 2011). Dans le but de rompre avec le système capitaliste colonial et dépasser la dépendance de l'économie nationale de la métropole française, il était question de mettre en œuvre un modèle socialiste visant un développement indépendant.

Le modèle de développement adopté s'est matérialisé par l'étatisation de la majeure partie de l'activité économique, la centralisation du pouvoir public et la mise en place d'une stratégie de développement par l'"industrie industrialisante". Il s'agit d'un volontarisme politique appliqué à l'économie dont les résultats furent loin des objectifs prédéfinis dans les différents plans d'investissements conçus depuis 1962. Au lieu d'une économie industrielle productive, l'économie algérienne devient, vers la fin des années 1970, rentière et dépendante des prix du pétrole. Cependant, le contre-choc pétrolier de 1986 va annoncer une remise en question de la stratégie de développement adoptée et une prise de conscience du danger que représentait la dépendance de l'économie nationale à la rente énergétique. Incapable d'honorer ses engagements internationaux quant aux paiements de sa dette extérieure, l'Algérie accepta l'application d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous l'égide du FMI, en 1993. A partir de 1999, l'Algérie a réussi à redresser la plupart des grands comptes nationaux et à renouer avec la croissance grâce à l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial. Cependant, après des années de réformes, entamées par les différents gouvernements, la politique économique algérienne s'inscrit toujours dans un schéma opérationnel "top down" empêchant ainsi la mise en place d'une économie productive.

Ceci-dit, malgré les différents dysfonctionnements dont souffre l'économie algérienne dans son ensemble, certaines régions du pays ont connu une dynamique économique réelle en matière de création d'entreprises portée par des acteurs privés. C'est notamment le cas de la wilaya de Béjaia. Il faut dire que ce territoire situé sur le littoral méditerranéen (à environ 250 km de l'EST d'Alger) n'a pas réellement bénéficié d'investissements industriels dans le cadre des différents plans menés depuis l'indépendance. Pourtant, en 2016, il fait partie des trois premières wilayas classées en matière de création d'entreprises. Sur ce territoire, et plus particulièrement au niveau de la Vallée de la Soummam, on trouve de nombreuses PME spécialisées en agroalimentaire dont la production est écoulée en grande partie sur le marché local et national.

- *Quelles sont les caractéristiques de cette dynamique?*
- *Quel rôle y jouent les acteurs locaux?*
- *Quel est l'impact de cette dynamique en termes de développement de l'économie locale?*

Mais avant de répondre à toutes ces questions, il nous paraît primordial de connaître le contexte macroéconomique dans lequel s'inscrit cette dynamique agroalimentaire. C'est ainsi que la première section de ce chapitre sera consacrée à la critique des politiques de développement menées depuis l'indépendance. Le but n'est pas ici de faire un travail de restitution de l'histoire économique du pays mais d'analyser les limites de ces politiques de développement pour comprendre les effets qu'elles ont eus sur la dynamique locale au niveau de la Vallée de la Soummam. Par la suite, dans une deuxième section, nous exposerons des données statistiques qui témoignent du dynamisme économique réel (notamment en matière de création d'entreprises et d'emplois) que connaît le territoire de la Vallée de la Soummam et qui ne résulte pas d'une logique de développement classique de type "*top down*" mais plutôt inverse ; un processus initié par des acteurs locaux. De ce fait nous avons décidé de consacrer une dernière section à l'analyse d'études sociologiques traitant des caractéristiques des acteurs locaux à l'œuvre, en d'autres de l'entrepreneur algérien type.

1. Les limites de la politique étatique de développement en Algérie

A l'indépendance, l'économie algérienne était largement tournée vers la France. Le secteur industriel hérité de la colonisation était faible, notamment si l'on prend en

considération sa place par rapport aux autres secteurs tels que l'agriculture et les services qui représentaient 73 % de la production globale (Benissad, 1982). Le départ massif des Européens va transformer le paysage économique en Algérie. Face au problème de la fuite des capitaux, devenu phénoménal à partir de 1961, la gestion du patrimoine colonial était parmi les premières préoccupations des dirigeants algériens. *"Il fallait en effet labourer les terres, irriguer les vergers, faire marcher les usines, et il se produisit un évènement que personne n'avait prévu : partout, dans les fermes de colonisation comme dans les usines abandonnés, soit spontanément, soit sous des impulsions diverses selon les régions (syndicats, militaires, officiers à peine sortis des maquis, petits fonctionnaires des administrations locales. . .), les travailleurs de chaque domaine, de chaque entreprise, s'organisèrent en " comité de gestion " et ils réussissent, vaille que vaille, à faire marcher l'appareil productif : un véritable mouvement autogestionnaire se manifesta ainsi, avec beaucoup d'efficacité, pour faire face aux impératifs du moment. "* (Ollivier, 1992, p. 112). Par *"mouvement d'autogestion"*, on désigne ce mode de gestion initié par les anciens travailleurs des domaines agricoles et des entreprises industrielles face au départ inopiné des Européens. Partout dans les fermes et les usines, les ouvriers s'organisèrent spontanément afin de faire fonctionner l'économie et de continuer la production.

L'expérience de l'autogestion n'a cependant pas duré longtemps ; le jeune État algérien a vite opté pour un modèle politico-économique totalement opposé à celui hérité de son passé colonial. *"D'une part, elle [Algérie] choisit un mode de développement par la planification centralisée, qualifié officiellement de " socialisme spécifique ". D'autre part, elle axa sa stratégie de développement sur l'industrie lourde, dite " industrialisante ", au détriment de l'agriculture dont le niveau de modernisation était pourtant très avancé. "* (Ouchichi, 2011, p. 35). Encouragé par la rente pétrolière, notamment suite à la nationalisation des hydrocarbures, le gouvernement algérien a construit sa stratégie sur un investissement public massif et généralisé à tous les secteurs d'activité. Il avait pour ambition de mettre en place une économie productive sectoriellement intégrée et géographiquement équilibrée. Dans la politique de développement, il était question de mettre en place une *"industrialisation en profondeur"* capable d'avoir des effets d'entraînements. Les résultats ont été loin des prévisions ; vers le début des années 1980, l'Algérie s'est retrouvée avec une économie rentière. La chute brutale des recettes des hydrocarbures, causée par le contrechoc pétrolier de 1986, a dévoilé les limites de cette politique de développement. Accablée de dettes externes, l'Algérie était contrainte, au

cours des années 1990, d'accepter le rééchelonnement assorti d'un Plan d'Ajustement Structurel imposé par ses créanciers. Dans ce cadre, des réformes économiques (de nature libérale) ont été mises en place afin d'engager le pays dans une transition vers l'économie de marché. Ces dernières ont été suivies par d'autres, mais sans succès, l'économie algérienne reste rentière et peu productive.

Dans cette section, nous cherchons à analyser les retombées de la planification étatique et du secteur public sur le développement du pays, et cela sur trois niveaux interdépendants : économique, social et territorial. Pour ce faire, dans un premier temps nous allons présenter brièvement les principaux outils de développement national basé sur une stratégie d'industrialisation, à savoir les différents plans de développement et la constitution d'un vaste secteur industriel public. Sur cette base essayons de comprendre l'échec de la mise en place d'une économie productive et sectoriellement intégrée.

1.1. Un volontarisme industriel pour une croissance économique forte et soutenue

Le programme de Tripoli de 1962, conçu pour le développement de l'économie d'une Algérie indépendante, a fixé un double objectif : d'une part, une réforme agraire authentique qui permettrait la satisfaction des besoins de l'activité industrielle nationale ; et d'autre part, la mise en place des industries de base capables de fournir l'assise au développement à long terme. Ce programme a simultanément insisté sur le rôle principal et indispensable de l'État dans la réalisation de ces objectifs; lui seul serait capable de déclencher une véritable dynamique de développement économique. Le but des autorités algériennes était de rompre avec le modèle colonial, ce qui voulait dire alors s'écarter de la voie capitaliste de développement en faveur d'un mode de production planifié, centralisé et dominé par l'État comme cela a été clairement défini dans le programme de Tripoli de 1962 (Ouchichi, 2011). Pour ce faire, le gouvernement algérien avait fait appel au *GOSPLAN*⁶ d'Union Soviétique pour définir les grandes lignes de la planification. C'est ainsi que le volontarisme économique est devenu la base des pratiques de l'État pendant les deux décennies 1960 et 1970, durant lesquelles une Stratégie Algérienne du Développement (SAD) a été mise en place. Les éléments constitutifs de cette stratégie peuvent se repérer à travers le contenu du modèle économique adopté, mais aussi et surtout par l'ampleur des moyens déployés par l'État pour le réaliser.

⁶ GOSPLAN, littéralement " Comité d'État pour la planification ", est l'organisme d'État de l'Union soviétique chargé de définir et de planifier les objectifs économiques à atteindre.

Cette stratégie a été très fortement inspirée par les travaux de l'économiste Grenoblois Gerard Destanne De Bernis autour du concept des *"industries industrialisantes"*. Ce dernier est lui-même inspiré de la problématique des *"pôles de croissance"* élaborée dans les années 1950 par François Perroux qui stipule que seul l'investissement massif dans les industries lourdes est capable d'un effet notable sur la croissance économique d'un pays. L'idée centrale de la théorie de De Bernis porte sur la possibilité de densifier le tissu industriel d'un pays, à travers l'implantation préalable de complexes industriels composés de certaines branches motrices en raison de leurs effets d'entraînement. Les industries sélectionnées (déjà évoquées dans le plan de Tripoli) appartiennent essentiellement aux branches jugées capables de fournir le capital technique nécessaire au développement des autres industries : sidérurgie/métallurgie, mécanique/électronique, chimie/pétrochimie et les industries d'énergie (hydrocarbures, électricité...).

Les premières tentatives d'industrialisation se sont manifestées par la constitution de grandes sociétés nationales telles que SONATRACH (1963) dans le domaine des hydrocarbures, la SNS (1964) pour la sidérurgie, la SNTA (1963) pour le tabac et les allumettes et la SOMEA (1963) pour la construction mécanique et aéronautique. Chacune de ces sociétés nationales dispose du monopole dans sa branche d'appartenance. Toutefois, la dynamique de l'industrialisation en Algérie ne sera impulsée qu'à partir du premier plan triennal en 1967 qui sera suivi par d'autres. Par cette stratégie d'industrialisation, le gouvernement algérien avait pour ambition d'amorcer une révolution industrielle comparable à celle qui s'est produite en Europe au cours du 19^e siècle. Toutefois, il faut savoir que la première révolution industrielle en Europe a entraîné une transformation économique qui s'est accompagnée de transformations sociales et politiques. Pour Karl Polanyi (1944), l'acceptation de l'économie de marché qui fait de la nature, du travail et de la monnaie, des marchandises est l'un des facteurs majeurs qui ont permis cette transition menée par une bourgeoisie capitaliste qui s'est constituée. Le contexte algérien est très différent. En effet, à l'aube de l'indépendance, l'économie de marché capitaliste est perçue comme un mal associé à la colonisation, ne disposant pas d'une bourgeoisie capitaliste pouvant conduire la mutation de la société traditionnelle vers une société industrielle, le développement économique était confié à l'État. Ainsi, *"les bases sociales, économiques et politiques de l'industrialisation en Algérie sont très éloignées de celles qui prévalaient en Europe au début du XIX^e siècle. Il n'y a pas de dialectique entre l'État et le libre*

marché dans la répartition optimale des ressources puisque le libre marché est tout simplement nié dans un premier temps. " (Chignier, 2009, p. 11).

En résumé, nous pouvons tirer deux principales conclusions de la politique de développement économique menée par le l'État algérien de l'indépendance jusqu'aux années 1980 :

- L'adoption d'un modèle de développement basé sur une industrialisation lourde;
- Le secteur public industriel comme moteur du développement et cela à travers les différents plans.

En d'autres termes, l'État algérien avait opté pour un modèle de développement basé sur un mode de production planifié, centralisé et dominé par l'État.

1.1.1. Planification économique et entreprises publiques : les principaux outils de la SAD

Pour le gouvernement algérien, la SAD ne pouvait se mettre en œuvre sans une planification préalable du processus de développement dans sa globalité. Ainsi, le développement industriel sera organisé après 1965 par la planification et appliqué sur le terrain grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement dès 1967.

Le premier plan est triennal (1967-1969), il sera suivi, dans les années 1970, par deux plans quadriennaux : 1970-1973 et 1974-1977 qui vont concentrer 300 milliards de dinars (soit plus de 71 milliard de dollar selon le taux de change de 1974) d'investissements dans les industries. Pour Ferguène (1985, p. 256), la planification algérienne a été marquée par deux données primordiales :

- *L'industrie s'est taillée la part du lion lors de l'allocation intersectorielle du fonds d'investissement. " En effet, alors qu'entre 1963 et 1966 la part des investissements industriels atteignaient ¼ de l'investissement total, avec le premier plan triennal de 1967, la rupture est évidente (tableau 2). Entre 1967 et 1973, en moyenne 55 % des investissements publics ont été consacré au développement du secteur industriel notamment des hydrocarbures, alors que l'agriculture ne bénéficia que de 16 % des investissements publics. "*
- *"Au sein du secteur industriel, la préférence est allée massivement au secteur des hydrocarbures et aux branches produisant des biens d'équipement".* Durant la

période 1967-1978, le secteur des biens d'équipement bénéficie de 47, 7% de l'investissement industriel, suivi par le secteur des hydrocarbures avec 38, 8 %. Quant au secteur produisant les biens destinés à la consommation finale, il ne bénéficia que de 8 % des investissements industriels.

Tableau 2. Répartition des investissements publics réalisés de 1963 à 1973 (en %)

	1963-1966	1967-1969	1970-1973	1974-1977
Agriculture	16.5	20.7	12	7.3
Hydrocarbures et Industrie	20.6	53.4	57.3	61.1
Autres secteurs⁷	62.9	25.80	330.7	31.6
Total	100	100	100	100

Source : Ecrement, 1986, p. 67

Cependant, malgré son orientation résolument industrielle, la SAD se voulait globale, incluant l'ensemble des secteurs d'activité, d'où l'idée de la révolution agraire mise en application en 1971. Ainsi, des terres et des fermes agricoles ont connu une vaste opération de nationalisation, elles étaient alors organisées en exploitations agricoles à la tête desquelles l'État nommait des fonctionnaires. Cette opération avait pour objectif d'augmenter la productivité du travail agricole afin de libérer la main-d'œuvre pour l'industrie, mais aussi de préparer le secteur à un vaste mouvement de mécanisation grâce aux machines qui devaient être produites par le secteur industriel (Ouchichi, 2011). Pour Ecrement (1986), la part des investissements consacrée au secteur agricole reste modeste vu les opérations de restructuration-modernisation projetées dans le cadre de la révolution agraire, mais aussi de l'importance de la population rurale. Il est alors évident que la structure des investissements de 1967 à 1980 confirme l'orientation industrielle, notamment en hydrocarbure, de la SAD. Cette répartition des investissements publics a eu des répercussions sur l'évolution de la structure du PIB. Comme nous pouvons le constater sur le tableau 3, la contribution de l'agriculture dans le PIB passe de 18, 5 % pendant la période 1963-1966 à 7, 4 % à partir de 1974. Cependant la part des hydrocarbures dans le PIB connaît une évolution inverse ; en effet, elle passe d'une moyenne de 20 % au cours de la période 1963-1974 à 39, 4 % pendant la période 1974-1977. Cette croissance est en bonne partie liée à la revalorisation des hydrocarbures sur le marché mondial.

⁷Cette catégorie comporte les infrastructures, éducation et formation, habitat, tourisme, transport, secteur social et administratif.

Tableau 3. Evolution de la structure du PIB du point de vue des ressources 1963-1980 (en %)

	1963- 1966	1967- 1969	1970- 1974	1974- 1977	1977	1978	1979	1980
Agriculture	18, 5	16, 1	10, 5	7, 4	7, 3	7, 8	7, 4	7, 3
Hydrocarbures	19, 3	20, 9	19, 4	39, 4	32, 5	28, 6	32, 2	37, 5
Industries et BTP dont (BTP)	19, 9	22, 8	29, 4	28, 3 (13, 7)	38, 2 (9, 3)	27, 8 (10, 2)	28, 4 (10, 6)	25, 6 (9, 9)
Transp, services, commerce, TUGP & DTI⁸ dont (TUGP & DTI)	42, 3	40, 2	40, 7	24, 7 (9, 1)	22 (9, 1)	35, 7 (11)	32 (7, 9)	29, 4 (8, 1)
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Ecrement, 1986, p. 75.

Même si la stratégie d'accumulation intensive, suivie depuis 1967, a permis de doter le pays d'un appareil productif industriel moderne, ce dernier est loin d'être performant. En effet, la majorité des entreprises publiques affichaient un déficit important et permanent, accumulant ainsi des dettes qui atteignaient en 1978 environ 179 milliards de DA (Ouchichi, 2011) ; les résultats économiques et financiers des entreprises publiques étaient loin des prévisions.

Malgré ce bilan négatif (pour ne pas dire catastrophique) la politique de planification continue à être appliquée pendant la première moitié des années 1980 avec un nouveau plan quinquennal 1980-1984. Ce dernier annonce une série d'ajustements : avec comme double objectif de terminer les projets en cours liés aux plans précédents et d'ouvrir de nouveaux programmes d'investissement dans tous les secteurs devenus prioritaires tels que l'agriculture et l'hydraulique. Ce nouveau plan vise aussi en priorité à développer les infrastructures et l'aménagement du territoire et répondre aux besoins en habitat, emploi, sécurité sociale et formation (Mira, 2015).

Cependant, la structure des investissements prévus dans le cadre de ce plan quinquennal, ne confirme pas réellement cette réorientation. Les données du tableau 4 montrent un véritable déficit de rééquilibrage en faveur du secteur agricole. Même si l'industrie n'absorbe plus, à elle seule, plus de la moitié de l'investissement total, la part qui lui est accordée reste très importante et le secteur demeure dominant.

⁸TUGP= Taxe Unique Globale à la Production ; DTI= Droits et Taxes sur importation.

Tableau 4. Investissements prévus par le plan quinquennal (1980-1984)

Secteurs	Milliards de dinars	Pourcentage (%)
Industrie	211.7	37.8
Habitat	92.5	16.5
Education, formation	65.7	11.7
Agriculture, hydraulique	59.4	10
Infrastructures économiques	56.1	10
Entreprise de réalisation	25	4.4
Infrastructure sociale	21	3.7
Transports	15.8	2.8
Equipement collectif	13.3	2.3

Source : Nouschi (1994), cité par Mira, 2015, p. 179.

Le plan quinquennal 1980-1984 avait aussi pour objectif de redimensionner les grandes unités productives, trop coûteuses et difficiles à gérer, en petites et moyennes entreprises. Des réformes de restructuration ont été promulguées par le décret n°80-242 du 4 octobre 1980. Il s'agissait alors de mettre en place une gestion plus rationnelle des ressources et capacités productives. Les réformes du secteur public vont se poursuivre par des procédures de privatisation formelles instituées par la loi de 1988, dite d'orientation sur l'Entreprise Publique Economique (EPE). Il s'agit en réalité de la privatisation des formes de gestion puisque l'État reste propriétaire des EPE par le biais des fonds de participation ; il était question de distinguer les propriétés commerciales de l'État et leur gestion. Pour ce faire, les entreprises publiques deviennent des sociétés par actions, soumises au régime de commercialité, dont le capital social est détenu à 100 % par l'État et les fonds de participations spécialisés créés pour gérer chacun un groupe de branches d'activité. Cette réforme change le statut juridique de l'entreprise publique en lui donnant une personnalité morale distincte de l'État. Les EPE disposent également de l'autonomie financière.

Pour Chignier (2009, p. 27), par le biais de ces quatre plans de développement, *"l'Algérie a mis en place un important secteur industriel public qui pèse davantage par ses actifs que par son apport à la production nationale"*

1.1.2. Le secteur privé dans la politique d'industrialisation

Comme nous l'avons expliqué dans le point précédent, l'État algérien était l'acteur principal dans la mise en place de la politique d'industrialisation. La question à laquelle

nous allons essayer de répondre ici est la suivante : *quelle est la place accordée au secteur privé dans la politique du développement de cette époque?*

Afin de freiner la fuite de capitaux et rétablir la confiance des investisseurs étrangers dans le pays, le gouvernement de Ben Bella leur offrait des garanties contre la nationalisation de leurs biens. En 1963, une loi a été promulguée dans le but de réguler ces investissements et prévoir les modalités d'intervention de l'État dans le domaine des investissements. Le texte de loi autorisait l'investissement privé en posant une panoplie de conditions liées à la localisation, le matériel utilisé, etc.

Tandis que le code des investissements de 1963 ignorait le secteur privé national, le code de 1966 était à l'avantage des investisseurs privés nationaux aussi bien qu'étrangers. Il annonçait d'énormes avantages (en termes fiscaux, de subventions, de crédits bonifiés, etc.), en définissant le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans diverses branches de l'activité économique. Cependant, le code de 1966 souligne que l'initiative est réservée à l'État pour les branches reconnues comme stratégiques (Taleb-Ait Sidhoum, 2011). Ces orientations réglementaires ont été suivies par une réelle progression du secteur industriel privé : on enregistre 251 entreprises créées entre 1963 et 1965, 231 entreprises durant les deux ans qui suivent, ce chiffre était doublé entre 1968 et 1971 (A. R. D. E. S, Vol. II et Vol. IV, cité par Taleb-Ait Sidhoum, 2011, p. 58).

Sachant que certains créneaux étaient réservés exclusivement à l'investissement public, le secteur industriel privé s'est concentré dans les industries de transformation (tableau 5) telles que : le textile, l'agroalimentaire, etc. Etant donné que la charte nationale de 1976⁹ restreint clairement l'intervention du secteur industriel privé (portant sur le dernier stade de la transformation industrielle) aux petites activités (Bellache, 2010), les entreprises privées étaient majoritairement de petite taille. Le secteur industriel privé souffrait aussi d'une dépendance structurelle à l'égard du marché mondial pour ses approvisionnements en matières premières et en équipements de production. Pour les matières premières, le taux pondéré de dépendance est estimé par Ecrement (1982) à 80 %, et pour les moyens de travail, il est estimé à 99 %. Cette dépendance aux importations démontre l'incapacité du

⁹La charte de 1976 encourage explicitement la petite entreprise au détriment de la moyenne et grande entreprise. La petite entreprise qualifiée de "propriété privée non exploiteuse" est définie comme étant celle qui utilise des "petits moyens de production ou de services", utilisés "à titre individuel" ou "à l'aide d'une main-d'oeuvre restreinte". Les activités énumérées par la charte et qui relèveraient, selon ses rédacteurs, de la " propriété privée non exploiteuse" sont : "l'artisanat de production ou de services ; le commerce de détail ; la petite propriété du paysan ou de l'éleveur et l'unité du petit fabricant ou du petit entrepreneur des travaux".

système productif national à répondre aux besoins des entreprises locales et la faiblesse des échanges entre les secteurs privés et public.

Tableau 5. Entreprises industrielles privées par branche d'activité et effectif employé en 1970

Branches d'activité Economique	Entreprises		Salariés	
	Nbr	%	Nbr	%
Électricité et eau	-	-	-	-
Mines et carrières	-	-	-	-
ISMME¹⁰	167	11, 2	9862	23, 2
Matériau de construction	94	6, 3	3856	9, 1
Chimie, plastique	77	5, 2	1847	4, 3
Industrie alimentaire	287	19, 4	6457	15, 2
Industries textiles, confection	522	35, 5	13782	32, 4
Cuirs, peaux, chaussures	129	8, 7	2261	5, 3
Bois, papier et divers	203	13, 7	4523	10, 6
Total	1489	100	42588	100

Source : Ecrement, 1986, page 99.

Cependant, mis à part ces textes de loi en faveur du secteur privé algérien, plusieurs obstacles subsistent. En effet, Le code d'investissements de 1966 stipule que " *les entreprises créées ou agréées ne peuvent faire l'objet d'une décision de reprise par l'État que lorsque les exigences économiques la rendent impérative*". Selon Taleb-Ait Sidhoum (2011), cette menace de nationalisation, surtout après 1971, découragera les créateurs d'entreprises dans les différents secteurs. Toujours dans une logique de restriction du secteur privé, en août 1982, la loi n°82-11 plafonne le montant de l'investissement (30 millions de DA) et interdit aux Algériens non résidents d'investir dans de grands projets.

En juillet 1988 sera promulguée la loi 88-25 qui sera considérée comme la loi la plus importante en faveur du secteur privé dont le développement est encouragé par une série de mesures (la suppression du plafond de l'investissement et de l'agrément préalable, l'abandon de l'obligation d'obtention de l'agrément aux investisseurs, l'octroi de divers avantages fiscaux et financiers, l'autorisation donnée des Algériens émigrés d'investir en Algérie, etc.). Cette loi avait aussi pour objectif d'orienter les investissements privés vers

¹⁰ ISMME= Industries Sidérurgiques, Métalliques, Mécaniques et Electriques

les secteurs dits prioritaires mais non stratégiques : les industries de transformation, les services, le bâtiment et travaux publics, etc. La Constitution est complétée par la loi de 1991 sur l'unicité du registre de commerce qui accorde un statut équivalant aux entreprises commerciales de l'État et aux entreprises commerciales privées, le registre de commerce étant établi par la justice et non par l'administration.

Toutefois, même si l'investissement privé a toujours fait l'objet de mesures incitatives de la part des différents gouvernements et coalitions au pouvoir depuis l'indépendance¹¹, cela a toujours été dans une logique de contrôle strict et d'encadrement, une sorte de "*liberté conditionnelle*" (Dahmani, 1999). En effet, le secteur privé était encadré par un environnement spécifique : marché non concurrentiel, prix fixés administrativement, monopole d'État, bureaucratie pesante et corruption.

1.1.3. Une déconcentration du pouvoir pour un développement local planifié

Afin de lutter contre les disparités inter et intra régionales, l'État algérien a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de programmes d'intérêt régional : des Programmes spéciaux (à partir de 1966) et des Programme d'Equipement Local des Communes (à partir de 1970), dont la réalisation et la gestion étaient confiées aux collectivités locales (Ecrement, 1986). Dans cette logique de correction des effets négatifs de la planification centralisée et de participation des échelons locaux au processus de développement, les codes de commune et de wilaya ont été promulgués respectivement en 1967 et 1969.

Le premier programme spécial a été inauguré en 1966 et concernait la wilaya de Ouargla, en 1978 les programmes spéciaux ont concerné plus de dix régions : Ouargla, Tizi Ouzou, Batna, Sétif, Saida, El Asnam, Titteri, Tissemsilt, Aflou, Oued Rhiou, Telagh, Annaba, Constantine. Les caractéristiques communes de ces territoires étaient les suivantes (Ecrement, 1986, p. 163) :

- Faiblesse de leurs infrastructures ;
- Chômage important;
- Forte émigration;
- Faible niveau de développement des forces productives;
- Population fortement illettrée et à bas revenu.

¹¹ Il faut rappeler l'importante loi de 1963 et l'ordonnance de 1966 relative au code des investissements qui ont contribué à la création d'entreprises dans le secteur privé.

Entre 1970 et 1973, ces programmes spéciaux seront complétés à l'échelle locale par des Plans d'Equipement Local (PEL) qui seront remplacés pendant le deuxième plan quadriennal 1974-1977 par des Plans Communaux de Développement (PCD).

Le plan quadriennal 1974-1977 est perçu comme un nouvel instrument destiné à regrouper dans un cadre cohérent, toutes les interventions de portée locale proposées par la commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales. Ce plan est notamment celui qui met en place deux mesures phares du développement local : les Plans Communaux de Développement (PCD) et les Programmes d'Industries Locales (PIL). Pour Marc Ecrement (1986, p. 180), les PCD "*correspondent à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Ils sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des Programmes Spéciaux et sont présentés comme une réponse appropriée aux insuffisances des Programmes d'Equipement Local des communes*". C'est à l'échelle locale que sont conçus les PCD selon des orientations nationales, mais c'est à l'échelle régionale (wilaya) que sont sélectionnées les propositions communales et que la présentation définitive de chaque plan est arrêtée. Les PCD recouvrent trois types de plans : des plans communaux de la réforme agraire (pour 580 communes), les plans communaux semi-urbains (pour 70 communes) et les plans communaux de modernisation urbaine (30 communes).

Quant aux PIL, ils étaient destinés à contrecarrer les effets négatifs découlant du processus d'industrialisations engagé à l'échelle nationale et par des Sociétés Nationales. Ils étaient conçus pour être à la base d'un second secteur industriel étatique et décentralisé impulsé par des Entreprises de Collectivités Locales, Communales ou Régionales. Les PIL ont été appliqués dans trois secteurs : la Petite et Moyenne Entreprise (mécanique, matériaux de construction, alimentation, textile, etc.), l'artisanat traditionnel et enfin, le tourisme et le thermalisme. Cela renseigne sur la nature du développement local amorcé.

En termes d'aménagement territorial, le PIL et le PCD apparaissent comme une tentative originale visant à réduire l'antagonisme ville-compagne par la création d'un véritable tissu industriel, la création d'emplois non agricoles et l'élévation des revenus ruraux (Ecrement, 1986). Toutefois, ces plans, n'étant pas le résultat d'une concertation avec les acteurs locaux, apparaissent comme des instruments par lesquels l'État central assiste et met sous perfusion un monde rural périphérique en déclin (wilayas et communes), ce qui explique en partie leur échec. D'autres tentatives de réformes ont été menées au début de la décennie 1980, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan quadriennal 1980-1984. Le

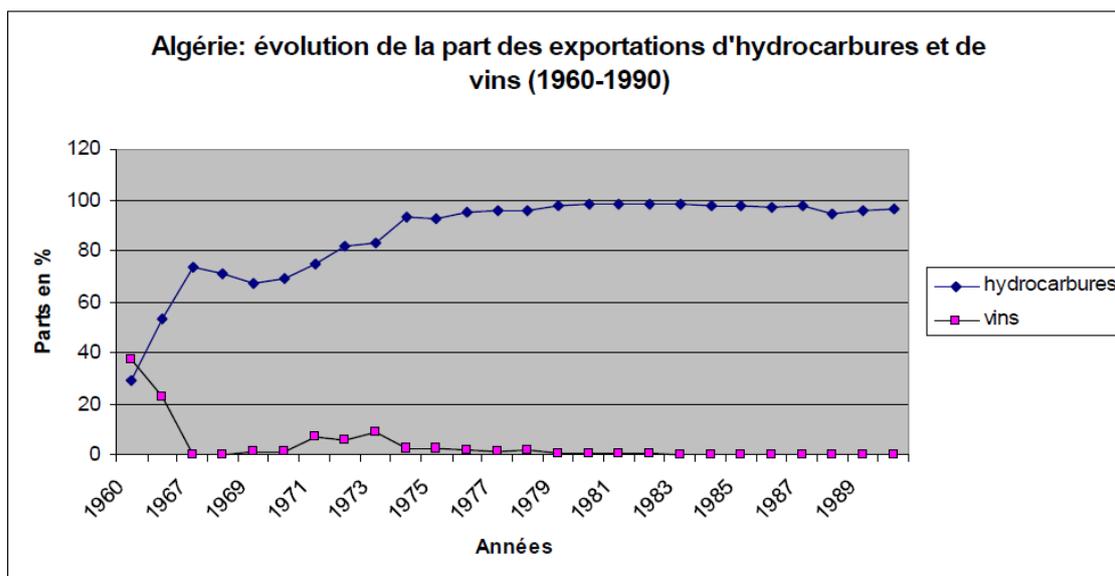
plan se concrétise par un processus de décentralisation de certaines prises de décision. En effet, il y a eu un transfert de certaines tâches de l'État vers les collectivités locales telles que les Programmes Sectoriels (PS) qui deviennent des plans de *Wilaya*, individualisés et autonomes, élaborés et exécutés localement.

1.2. Les limites de la planification économique et l'échec de la mise en place d'une véritable économie de production

Pour réaliser la SAD et la politique d'industrialisation, l'État algérien avait opté pour un système de planification centralisé. C'est ainsi qu'un vaste mouvement d'étatisation des richesses a été mis en œuvre impliquant le monopole de sociétés nationales qui assuraient le contrôle et la gestion de toutes les activités économiques, de l'approvisionnement à la commercialisation en passant par la production. *"Planification préalable, investissement public en aval et contrôle en amont de l'ensemble des activités économiques, le tout tiré par le secteur industriel. Telles étaient les grandes lignes qui définissaient le processus étatique de la mise en œuvre de la S-A-D"* (Ouchichi, 2011, p. 46). La régulation par le marché a été remplacée par des directives venant des différentes structures administratives de l'État. L'organisation et le fonctionnement du système économique étaient une affaire d'exécution de décisions prises par le sommet de l'État affirmant ainsi l'abolition de toute autonomie des acteurs économiques (jusqu'aux réformes économiques de 1988). De ce fait, les prix, les salaires, le taux d'intérêt et de change ont été pendant longtemps, fixés par des décisions administratives à partir d'études prévisionnelles fondées sur les rentrées en devises, assises en l'occurrence sur la rente pétrolière.

Durant les années 1980, alors que l'Algérie a déjà mis en œuvre quatre plans de développement dans le but de propulser son appareil productif, notamment industriel, *"son économie est toujours dépendante de ses ressources naturelles. Seule évolution, le sous-sol s'est substitué au sol"* (Dahmani, 1999, p. 32-33). La figure 1 permet de visualiser la part prise par les hydrocarbures dans le total des exportations depuis les années 1960 et l'inflexion drastique de celles des vins.

Figure 1. Evolution de la part des exportations d'hydrocarbures et de vins (1960-1990)



Source : Mira, 2015, p. 225.

Dans les années 1980, la chute des cours du pétrole sur le marché mondial¹² et la baisse de la valeur du dollar¹³ annonçaient une série de conséquences désastreuses. En effet, un triple déséquilibre du trésor, des entreprises publiques et de la balance des paiements provoquent une crise qui va se traduire par la compression des importations qui vont connaître un taux de croissance négatif à partir de 1985¹⁴. Pour Dahmani (1999), en l'espace de deux ans (1986-1987), l'approvisionnement des ménages et des entreprises chute de 32,6 %. L'endettement externe augmente, notamment les crédits à court terme qui sont pour la plupart désavantageux pour l'Algérie (taux d'intérêt élevés, surfacturation par les fournisseurs). Pour combler le déficit budgétaire, le gouvernement algérien utilise la planche à billets qui, à son tour, a eu pour effet systématique d'alimenter l'inflation, de creuser les déficits et d'affaiblir le pouvoir d'achat des revenus fixes provoquant ainsi une crise sociale.

Ainsi, le résultat du volontarisme économique d'État (1962-1989) s'est soldé par l'accumulation de graves déséquilibres dont les conséquences vont marquer durablement l'économie algérienne. Nous avons fait le choix d'analyser ces conséquences sur trois niveaux interdépendants : économique, social et territorial.

¹² Après avoir atteint le pic de 40\$ le baril en 1981, les prix mondiaux des hydrocarbures ont brutalement chuté à partir de 1985. Durant l'hiver de cette année, les cours du brut ont baissé à 30\$, mais en quelques mois cette tendance s'est accélérée, atteignant le plancher de 10\$ le baril en juillet 1986, pour se stabiliser enfin vers le dernier trimestre de l'année à 15\$, marquant une baisse de 45 % par rapport à 1985 (Dahmani, 1999).

¹³ Le dollar avait perdu en 1986 de sa valeur devant plusieurs monnaies : 18 % face au mark allemand, 21 % face au yen.

¹⁴ Selon Dahmani (1999, p. 83), les importations ont connu un taux de croissance négatif de -7,8 % en moyenne entre 1985 et 1989 (-0,5 en 1985, -16,4 en 1986, -6,7 en 1988 et -2,2 en 1989).

1.2.1. Sur le plan économique

Pour mener à bien sa politique de développement, l'État algérien n'a pas hésité à engager d'importants investissements dans le secteur industriel public. Cependant, les résultats ont été très loin des prévisions. Dès le début des années 1980, l'économie algérienne rentre en crise : dépendance alimentaire, déficit de la balance commerciale et inflation, émergence d'une économie informelle, etc.

- **La dépendance alimentaire**

Estimée à 9 millions de personnes en 1962, la population algérienne atteint 12 millions en 1966 et 17, 5 millions en 1977. Tandis que l'Algérie connaît une forte croissance démographique estimée à 3, 2 % par an, le taux de croissance de la production quant à lui n'est que de 2, 4 % (en moyenne annuelle) entre 1967 et 1978. En effet, comme nous l'avons déjà exposé précédemment, la part de l'agriculture dans le PIB a considérablement baissé et ce déséquilibre entre la production agricole et la croissance de la population s'était traduit par une dépendance alimentaire accrue : " le taux de couverture de la consommation alimentaire par la production nationale, qui était de 70 % en 1969, est passée successivement à 55 % en 1973, 35 % en 1977 et un peu plus de 30 % en 1979" (Ecrement, 1982, p. 225).

Il faut dire que la baisse de la productivité agricole est aussi liée au phénomène de l'exode rural qu'a connu le pays depuis le premier plan quadriennal : "pour un taux de croissance démographique de 3, 2 % , la population urbaine a augmenté de 5, 6 % par an entre 1966 et 1973, contre 2 % pour la population rurale. Les paysans fuient massivement les campagnes" (Benhouria, 1980, p. 366). Dû en grande partie à la dévalorisation du travail agricole et à l'attractivité des zones urbaines en cours d'industrialisation, l'exode rural n'est pas sans conséquences ; le secteur agricole a été dépossédé de sa force de travail. C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que les importations alimentaires n'ont pas cessé de s'accroître depuis l'indépendance. En effet : "En 1965, la part des biens alimentaires importés dans la consommation alimentaire totale exprimée en valeur était de 15 % environ, en 1969 de 17 % et en 1975 de 35 % " (Badillo, 1980, cité par Ecrement, 1986, p. 230).

Aujourd'hui, la dépendance alimentaire est toujours d'actualité et ce mal-développement agricole en Algérie renvoie directement aux politiques et décisions mises en œuvre depuis

l'indépendance. En effet, l'encadrement administratif peu stimulant puis la libéralisation de l'agriculture dans la deuxième moitié des années 1980 ont été à l'origine de cette situation. La phase de la libéralisation engagée en 1987 et qui sera confirmée dans le cadre de l'ajustement structurel des années 1990, avait annoncé le désengagement inconditionnel de l'État de ce secteur, ce qui a impliqué l'apparition d'un processus de dés-accumulation du capital au sein de ce secteur.

- ***Déficit de la balance commerciale***

Durant les deux premières décennies après l'indépendance, l'étude de la structure des importations et des exportations de l'Algérie permet de montrer la faiblesse de l'offre locale, l'importance de la demande nationale en produits importés ainsi que l'importance de la rente pétrolière dans la couverture du déficit de la balance commerciale. Le taux de couverture des importations par les exportations montre que, de 1963 à 1969, le commerce extérieur est équilibré, il devient nettement déficitaire de 1970 à 1973 et sensiblement déficitaire de 1974 à 1977, et relativement excédentaire de 1978 à 1980 (grâce à la revalorisation des hydrocarbures sur le marché mondial) (Ecrement, 1982). Bien que le volume des exportations algériennes ait connu une hausse, l'économie du pays reste vulnérable dans la mesure où ses exportations sont majoritairement assurées par le secteur des hydrocarbures.

- ***L'émergence d'une économie informelle***

L'adoption d'une politique de développement centralisée, basée sur le monopole de l'État, a favorisé le développement d'activités spéculatives et l'apparition de petites entreprises privées relevant pour l'essentiel du secteur informel. De son côté, le système de contrôle des prix et du taux de change a aussi engendré des marchés parallèles où les prix pratiqués étaient supérieurs aux prix administrés. Selon Ouchichi (2011), cet essor de l'économie informelle est dû à deux phénomènes : le premier est lié à l'incapacité de l'économie administrée à répondre aux demandes sociales, le second est en rapport avec la volonté du régime d'élargir sa base sociale.

L'économie informelle est une cause de dysfonctionnement car elle entraîne un manque à gagner en termes de recettes fiscales n'ayant aucune existence juridique mais surtout parce qu'elle livre une concurrence déloyale à l'activité productive officielle. De par sa nature, l'économie informelle est plus spéculative que productive, elle a fait recours, par

exemple, massivement à l'"import-import" et encourage la corruption. Cette dernière permet d'acquérir le droit d'entrée sur un marché ou le droit d'accès à des produits et services acquittés en situation de monopole administratif. L'économie informelle instaure aussi la corruption à tous les niveaux de l'État qui peut se traduire par la création de rentes frauduleuses qui ne seront pas ré-injectées dans l'économie.

- ***Déficit des entreprises publiques et endettement***

Les entreprises publiques ont constitué le moteur de la stratégie d'industrialisation en profondeur des années 1960-1980. Cependant, la majorité de ces dernières, censées engendrer "des effets d'entraînement de diffusion", affichaient un déficit important. Pire encore, les entreprises publiques accumulaient des dettes qui atteignaient en 1978 environ 179 milliards de DA, soit le double de la valeur du PIB qui était de 86, 8 milliards de DA la même année (Ouchichi, 2011). Avec la chute des prix du pétrole, l'industrie publique devient un poids pour l'État qui n'a plus les moyens de la subventionner. Identifier les facteurs qui ont causé la crise des entreprises publiques (définies comme moteur de développement par le gouvernement algérien) peut nous permettre de comprendre l'échec de la politique d'industrialisation dans son ensemble.

Premièrement, le déficit des entreprises publique peut être expliqué par la baisse de la productivité de la main œuvre industrielle et l'hypertrophie des fonctions non productives en leur sein. En effet, les travailleurs ne maîtrisaient pas les machines et les techniques avec lesquelles ils travaillent. Le choix de l'industrie lourde avec une technologie moderne et sophistiquée n'est pas adapté aux qualifications de la main-d'œuvre nationale. Ferguène (1985), en reprenant l'expression d'Edgar Pisani, parle d'un divorce entre "*la main et l'outil*". Ainsi, dépourvus des connaissances et compétences requises, les salariés de ces grandes industries entravent l'utilisation optimale des équipements de production.

Deuxième facteur explicatif; la sous-utilisation des capacités de production. En effet, le taux d'utilisation des capacités de production est estimé à 50 %¹⁵ pour les unités de production en activité depuis plus de 5 ans. Pour Ferguène (1985, p. 265) "*les faibles performances enregistrées, tout en concernant l'ensemble du secteur productif, semblent toucher moins les industries qui ont été relativement négligées dans le processus*

¹⁵ Ch. Palloix, Industrie et financement lors des deux Plans Quadriennaux, in " Algérie 80 ", revue Tiers-Monde, n°83, Juillet-septembre 1980 cité par Ferguène, A (1985), L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie. In revue, Reflet perspectives de la vie économique. pp. 255-271.

d'accumulation que celles qui ont bénéficié des plus gros investissements : sidérurgie, pétrochimie, industries mécaniques et électriques, matériaux de construction, etc. ". Pour appuyer ce constat, l'auteur donne quelques exemples. Pour la sidérurgie, considérée comme le moteur de développement, l'énorme complexe sidérurgique d'El-hadjar près d'Annaba ne fonctionnait qu'à 60 % de ses capacités de production en 1983 (une nette amélioration par rapport aux années 1970 où le taux ne dépassait pas les 40 %). Pour la pétrochimie, le constat est encore pire, le tableau qui suit, met en évidence le faible taux d'exploitation des équipements de production dans cette branche.

Tableau 6. Taux d'utilisation des principales capacités de production dans la branche de la pétrochimie en 1980

Plastique	Lubrifiants	Bitumes	engrais en général	Carburants et combustibles	Éthylènes	Méthanol	Résines	Soude
41 %	89 %	18 %	28 %	48 %	19 %	43 %	22 %	27 %

Source : Ourabah (1982). *Les transformations économiques de l'Algérie au vingtième anniversaire de l'indépendance* ; cité par Ferguène (1985), p. 267.

Le troisième facteur explicatif de la crise qu'ont connue les entreprises publiques renvoie à la médiocrité de la qualité des biens qui sortaient des usines mises en place. Cela a sérieusement limité les échanges inter-industriels, tels qu'ils sont modélisés dans le tableau d'échanges intersectoriels (TEI) de Léontieff¹⁶, et contrarié durablement l'objectif pourtant primordial de l'intégration intersectorielle. C'est ainsi que le secteur de l'industrie a englouti les investissements et une grande partie des importations, sans parvenir à dégager des profits ni à améliorer la productivité du travail et du capital.

En plus de ces principaux facteurs, d'autres peuvent aussi intervenir dans l'explication de cet échec, notamment : le manque d'infrastructures de base (routes, voies ferroviaires, ports, etc.), inadaptation des technologies et des machines importées, problèmes liés à l'approvisionnement, etc. Les lourdeurs administratives, engendrées par l'économie centralisée et administrée sont aussi en cause. Elles ont engendré des surcoûts dus majoritairement aux retards d'investissement (Goumeziane, 2003). Dans la politique de développement menée par le gouvernement algérien, il est aussi question de fixer les prix de vente par l'administration. Les prix étaient entièrement administrés avec une distinction entre prix fixés pour des raisons stratégiques (produits de consommation, etc.), prix

¹⁶En 1941, Léontieff établit le "tableau d'échanges interindustriels" (TEI), qui décrit les interdépendances entre les secteurs de production, en reliant les flux d'entrée (facteurs de production) aux flux de sortie (produits). Le TEI permet également l'élaboration des "coefficients techniques", qui représentent la quantité "d'input" nécessaires à la fabrication d'une unité de bien. Ces coefficients, fixes à court terme, deviennent à long terme un précieux outil de prévision, mettent en évidence les secteurs d'entraînement de l'économie et permettent d'étudier les effets des politiques économiques.

stabilisés (produits et semi-produits industriels à des fins d'investissement), prix spéciaux (produits utiles au développement de l'agriculture), prix contrôlés pour les autres produits. Hormis les prix contrôlés, les autres catégories de prix étaient fixées à des niveaux ne permettant d'atteindre des seuils de rentabilité pour les entreprises agricoles et industrielles qui enregistraient ainsi des déficits financiers récurrents. Malgré des systèmes de compensation pour les entreprises contraintes de vendre à des prix administrés, les ventes n'assuraient pas un niveau de rémunération suffisant et entraînaient des déficits chroniques du secteur productif public.

Résultat de ces mauvaises performances (en quantité et en qualité), l'économie algérienne ne s'est ni densifiée, ni diversifiée. Le programme de développement n'a pas réussi à produire les effets d'entraînement prévus sur d'autres secteurs. L'économie algérienne est restée quasiment mono-productrice et surtout mono-exportatrice. C'est d'ailleurs, encore aujourd'hui, l'essentiel des problèmes dont souffre le pays.

1.2.2. Sur le plan social

L'argument principal du gouvernement algérien, lors de la mise en place de la politique d'industrialisation, consistait à affirmer la volonté d'améliorer les conditions de vie de la population qui avait connu l'oppression coloniale pendant un siècle et demi. Toutefois, *"au lieu d'une économie industrielle et productive au service des couches sociales défavorisées (objectif principal de la Stratégie Algérienne du Développement), s'est installée une économie rentière et distributive ne dépendant pour son fonctionnement que du volume de la rente tiré du marché international des hydrocarbures"* (Ouchichi, 2011, p. 72). En termes de bien être social de la population, l'analyse des retombées de la politique de développement algérienne donne lieu à des avis mitigés (Ouchichi, 2011 ; Chignier, 2009). En effet, si l'on se réfère à la période coloniale, le bilan peut sembler positif, cependant la crise sociale qu'a connue le pays depuis le début des années 1980 atteste le contraire. L'une des conséquences des déséquilibres structurels, dont souffrait l'économie algérienne, furent un accroissement du mécontentement social, exprimé essentiellement à partir des années 1980. Les troubles sociaux qui vont culminer au cours des événements d'octobre 1988, qui font 400 victimes civiles lors d'affrontements entre l'armée et des manifestants soutenus par une grève des travailleurs.

En termes de création d'emploi, le bilan de l'expérience algérienne d'industrialisation est loin d'être négligeable. Selon Ferguène (1985), entre 1967 et 1979, plus de 1, 4 million

d'emplois (en dehors du secteur agricole) ont été créés. Cette croissance d'emplois a poursuivi sa dynamique notamment avec le plan quinquennal 1980-1984, créateur d'environ 756 000 postes supplémentaires. Ainsi, le taux de chômage passe de 25 % en 1967 à 19 % en 1978 (Dahmani, 1999, p. 50). Toutefois, au-delà de ce bilan positif dans l'ensemble, une analyse détaillée de ces résultats, va nous pousser à relativiser la portée. En effet, la répartition sectorielle de cette création d'emplois en dit long. Dahmani (1999) souligne que l'emploi créé dans le secteur industriel est faible en comparaison avec celui de l'administration, les services et le BTP, il qualifie ainsi les emplois créés de précaires. Effectivement, l'effectif de la fonction publique a connu, entre 1966 et 1979, un accroissement estimé à environ 221 %, il passe de 180 000 à 579 000 employés (Ferguène, 1985, p. 261). Pour le BTP, pendant la même période (1966-1979), le taux d'accroissement est encore plus important, il est de 485 %, alors que le secteur n'employait que 70 000 personnes en 1966, en 1979, le secteur compte 410 000 employés. Cette contribution à la croissance de l'emploi est bien évidemment énorme, si la on compare à celle du secteur industriel qui a enregistré un accroissement de 330 % pendant la même période.

Deux raisons essentielles peuvent expliquer cette évolution, peu satisfaisante du marché de travail notamment dans le secteur industriel. La première raison renvoie à la croissance démographique très importante qu'a connue le pays depuis l'indépendance. Cette croissance est due, en grande partie, au recul de la mortalité et la hausse de la natalité, ce qui a permis une augmentation du potentiel humain et un rajeunissement de la population. Toutefois, cette prépondérance de la jeunesse au sein de la population¹⁷ contribue fortement à maintenir à un niveau élevé le taux de chômage. En 1966, le nombre de jeunes aspirant un emploi est estimé à environ 70 000 et à 130 000 en 1975. Selon Ferguène (1985), le taux de chômage est particulièrement élevé dans les espaces urbains qui ont connu une importante croissance de la population provoquée par l'exode rural, conséquence directe de l'industrialisation. Selon Benachenhou (1976), entre 1966 et 1973, 120 000 personnes par an quittaient la campagne pour rejoindre les villes en quête de travail. Ce nombre a atteint environ 130 000 entre 1974 et 1977. La dévalorisation du travail de la terre et la soumission du monde rural aux exigences de l'industrie sont à l'origine de ce dépeuplement incontrôlé des campagnes. Ainsi, l'industrie s'est montrée incapable d'absorber la demande locale. La deuxième raison est liée au caractère peu créateur d'emplois du secteur industriel implanté. En effet, les équipements utilisés par ce

¹⁷ Selon Ferguène (1985, p. 262), au début de 1984, 57,3 % de la population algérienne avait moins de 19 ans.

secteur sont très sophistiqués, ce qui limite considérablement la création d'emplois. Avec un taux de chômage non négligeable, le pouvoir d'achat a baissé, la pauvreté s'est aggravée, engendrant une exclusion rurale et des tensions de plus en plus fortes ayant débouché sur les émeutes d'Octobre 1988.

Par ailleurs, vers la fin des années 1980, le pays est frappé par une importante crise de logement en raison de la croissance démographique, l'exode rural, l'exode massif de la population. En effet, les objectifs tracés par cette dernière n'ont pas été atteints ; sur 253 572 logements urbains prévus pour la période allant de 1967 à 1978 seuls 50 334 ont été effectivement livrés, soit 19,8 % (Ouchichi, 2011, p. 79). Pour le secteur de la santé, les réalisations ne sont pas meilleures. Le secteur ne figurait pas dans les priorités du gouvernement. En effet, pendant le premier plan quadriennal (1970-1973), il n'a bénéficié que de 1,8 % du total des investissements; soit 648,2 millions de DA. La somme allouée à ce secteur a connu une baisse durant le second plan quadriennal (1974-1977), elle n'était que de 512,4 millions de DA soit 0,4 % du total d'investissement (Ouchichi, 2011, p. 79)

Crise économique, restriction budgétaire imposée dans le cadre du PAS et crise sécuritaire causée par le terrorisme, les conditions de vie de la population vont continuer à se dégrader pendant la décennie 1990.

1.2.3. Sur le plan territorial

L'une des limites de la politique de développement algérienne est la grande standardisation qui caractérisait les méthodes et les outils adoptés. Ces derniers se sont avérés incapables de s'adapter aux différents contextes régionaux, provoquant ainsi des déséquilibres.

En dépit des efforts fournis dans le cadre des différents programmes de développement (PIL, PCD, etc.), les résultats au niveau local en matière de développement se sont avérés lents à se faire ressentir. Loin de constituer une politique cohérente de développement local, ces divers programmes ont surtout été marqués par l'omniprésence de l'État central qui laissait rarement l'initiative aux collectivités locales et au secteur privé. En outre, le système de planification, basé sur des logiques sectorielles, privilégiait le niveau national par rapport aux niveaux régional et local. Ainsi, les collectivités locales étaient considérées comme de simples exécutants de décisions prises au niveau central, souvent inadaptées aux spécificités locales et en dépit des compétences dont elles étaient investies (Bellache,

2007). Dans le but de réaliser des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement régional et local, des budgets importants sont alloués aux différents projets. Sans se soucier de la démarche, les besoins en équipements ont toujours été déterminés en fonction des orientations centrales et non des besoins des acteurs locaux. Cependant, force est de constater que le financement de ces équipements est entièrement sur fonds centraux. Cela laisse moins de prérogatives au niveau local et pose, de nouveau, la problématique du centralisme exagéré.

Il a fallu attendre le début des années 1990, date de lancement des premières réformes libérales, exigées dans le cadre du PAS, pour assister à une intégration des conditions endogènes des zones d'intervention et un désengagement graduel de l'État qui s'est traduit par une relative décentralisation du pouvoir. L'avènement du code de communal et de wilaya de 1990 était accueilli avec beaucoup d'espoir par la population locale, dans la mesure où il prévoyait de donner plus d'autonomie et de prérogative aux communes. Toutefois, dans la pratique, les directives de ce code ont été très peu appliquées. Les politiques de développement et d'industrialisation menées jusque-là, ont eu pour conséquence directe un déséquilibre régional, ce qui a fait que la majorité des communes algériennes dépendent entièrement de la tutelle pour l'allocation de leurs budgets, ce qui va accentuer les inégalités territoriales de développement. Cette tentative de décentralisation n'aboutira qu'une simple déconcentration du pouvoir centralisé.

Pour garder le contrôle sur les collectivités locales, l'État rejette totalement l'idée d'une autonomie fiscale et cela au nom d'une politique de redistribution équitable des recettes publiques, ce qui implique des répercussions sur la compétitivité de ces territoires.

1.3. PAS, restructuration et privatisation : Des réformes qui ne mettent pas fin à l'économie rentière

Suite à la crise économique provoquée par la chute des prix du pétrole dans les années 1980, il devient évident que le système n'est plus viable et que des réformes radicales sont nécessaires. Cette crise économique eut des effets aussi bien sur la société que la vie politique algérienne. En effet, la complexité des enjeux en présence se traduit par de nombreuses hésitations quant aux réformes à mener, l'objectif principal était de conserver la paix sociale mais sans bouleverser complètement l'organisation du pouvoir (Dahmani, 1999). Sur le plan politique et institutionnel, la réforme constitutionnelle de 1989, mise en œuvre par le président Chadli Bendjedid, vient mettre fin au parti unique et supprimer la

référence au socialisme. Mais rapidement des contradictions se manifestent, notamment avec le coup d'État de l'Armée après les résultats du premier tour des élections parlementaires de 1991 qui voient le Front Islamique du Salut arriver en tête; il en découla une guerre civile atroce qui fait des milliers de victimes tout au long des années 1990 (désignées en Algérie comme "décennie noire")

Sur le plan économique, la réforme passe par la mise en place du régime d'autonomie du secteur public qui s'apparente à un désengagement apparent de l'État à travers un changement statutaire des entreprises publiques (1980), la libéralisation des prix (1989), la libéralisation du commerce extérieur (1991)¹⁸ et la reconnaissance de la propriété privée (notamment par la création du ministère de la PME en 1992 et la promulgation du code d'investissement en 1993¹⁹).

Pendant cette période de crises et de réformes, le pays s'est lourdement endetté. Incapable d'honorer ses engagements extérieurs, le pays s'est donc retrouvé en cessation de paiement et finit par signer la mise en œuvre d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous l'égide des Institutions Financières Internationales en avril 1994. A la fin du PAS (1999), l'Algérie entre dans une nouvelle phase avec l'élection de Bouteflika. Cette période sera marquée par une forte augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial, ce qui va permettre au pays de stabiliser sa situation macroéconomique. Toutefois, même si le projet d'industrialisation semble être abandonné, l'État continue à procéder de la même façon : interventionnisme, centralisation du pouvoir, etc.

1.3.1. Le recours à l'ajustement structurel (1994- 1997)

Constitué d'un ensemble de mesures réformatrices, le PAS avait trois objectifs principaux :

- La stabilisation macro-économique ;
- La libéralisation des marchés ;
- La privatisation.

En effet, il était question de dépasser la conception socialiste du développement (nationalisation et collectivisme), basée sur le volontarisme étatique industriel et une

¹⁸ Cette loi autorisait tout opérateur public ou privé à accéder au marché des importations. La seule condition maintenue était l'obligation de la domiciliation bancaire en Algérie.

¹⁹ *Le code des investissements de 1993 relatif à la promotion de l'investissement* vient corriger les limites du cadre réglementaire régissant l'investissement privé national, tout en le mettant à jour de sorte qu'il puisse compléter et soutenir le processus d'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde. En vertu de ce code, les investisseurs privés nationaux et étrangers sont libres d'investir dans tout secteur d'activité non réservé à l'État.

standardisation qui caractérisait les méthodes et les outils adoptés avec comme effets un véritable déséquilibre régional.

Pour Ouchichi (2011, p. 13), " *Les résultats des quatre ans d'application du Plan d'Ajustement Structurel étaient mitigés. L'Algérie avait certes réussi le rétablissement de ses équilibres macro-financiers par la contraction de la demande interne en dévaluant sa monnaie- mais les secteurs réels ont sombré dans une régression jamais connue auparavant. Le déficit des entreprises publiques s'est accentué et l'ouverture extérieure imposée a étouffé la production locale déjà fragile* ". Malgré l'évolution positive du PIB, le système productif national reste fragile; cette croissance est tirée essentiellement de l'exportation des hydrocarbures. Depuis 1977, la part des hydrocarbures dans les exportations n'a cessé d'augmenter, passant d'un taux de 95 % en 1977 à près de 97 % depuis 1998 jusqu'à nos jours.

Les données exposées dans le tableau 7 confirment ce constat. La part du secteur industriel dans le PIB a largement baissé en l'espace de 3 ans, elle est passée de -1, 3 % en 1993 à -8, 6 % en 1996. Il faut dire que l'industrie publique est la première victime du PAS. Au cours des années 1990, l'investissement productif est divisé par deux et tombe à 7% du PIB ce qui s'est traduit par sous-utilisation des capacités de production qui ne dépassent pas les 50 % et la stagnation du secteur industriel. Cette période a été aussi marquée par une vague de licenciements économiques dans le secteur public, le taux de chômage national passe de 27 % à 33 % entre 1993 et 1998 (Chigner, 2009, p. 39). Sur le plan social, le coût du PAS a été très élevé en termes d'emploi, de pouvoir d'achat et donc de consommation.

Tableau 7. Croissance du PIB en Algérie (1990-2000).

Années	1990	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Hydrocarbures	4, 30	-	-	-	6, 30	6, 00	4, 00	7, 80	5, 50
Agriculture	-9, 30	-3, 70	-9, 00	15, 00	21, 30	-13, 5	11, 40	2, 70	6, 60
Industrie	0, 60	-1, 30	-4, 40	-1, 40	-8, 30	-3, 80	4, 60	3, 10	4, 60
BTP	-1, 00	-	-	-	4, 50	2, 50	2, 50	2, 50	4, 80
Service	-5, 00	-	-	-	2, 40	2, 40	5, 80	3, 20	4, 10
PIB	-1, 30	-2, 20	-0, 10	4, 10	3, 80	1, 10	5, 10	4, 00	5, 00

Source : Ouchichi (2011), p. 1990.²⁰

²⁰Le tableau est construit à partir des données de la Banque Mondiale et les différents rapports du CNES, 1996 et 1998.

Quant à l'agriculture, son évolution a été aléatoire, elle est passée de -1, 3 en 1993 à -8, 3 en 1996 pour atteindre subitement une croissance de 4, 6 en 1998. Cette évolution aléatoire s'explique par la forte dépendance de l'agriculture algérienne aux conditions climatiques.

S'agissant du secteur privé, il faut dire qu'il a connu une évolution importante comparativement aux périodes précédentes. Selon Chignier (2009, p. 50-51), de 1995 à 1998, la valeur ajoutée de l'industrie privée a progressé et gagné des parts de marché face au secteur public : +109 % dans les matériaux de construction pour atteindre 18, 44 % de la VA produite, +105 % dans les textiles et confection pour atteindre 65, 05 % de la VA produite, +95 % dans les cuirs et chaussures pour atteindre 48 % de la VA produite.

En 1998, l'Algérie sort du PAS avec quelques améliorations de ses indicateurs macroéconomiques, dues en grande partie au rehaussement du cours du pétrole. Toutefois, selon Ouchichi (2011, p. 196), *"les réformes structurelles nécessaires au passage vers l'économie de marché n'ont pas été mises en place, sinon que partiellement. Nous pensons particulièrement au volet relatif à la libéralisation des marchés et aux privatisations qui sont des axes fondamentaux des politiques d'ajustement."*

1.3.2. Entre transition vers une économie de marché et regain du contrôle étatique

Les ajustements structurels, le rééchelonnement de la dette, et surtout la hausse du cours du pétrole ont permis à l'Algérie de renouer avec la croissance à partir de 1999. Le PIB a presque triplé au cours de la période, passant de 2803 milliards de DA à 8460 milliards de DA en 2006, soit près de 120 milliards de dollars (Chignier, 2009). Toutefois, les hydrocarbures restent le moteur de l'accumulation de richesses en Algérie. En 2006, les recettes des hydrocarbures représentent 98 % des exportations algériennes et 45 % du PIB. Cela a servi à rembourser par anticipation la majeure partie de sa dette extérieure. Après "la décennie noire", le pays semble désormais disposer d'une situation propice au développement. Un Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) a été lancé à partir des années 2000 suivi d'un Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE) (2005, 2009). Le PSRE (2001-2004) consistait en une série de mesures destinées à favoriser la création et la promotion d'un tissu de PME-PMI. Des structures de facilitation de création d'entreprises sont alors mises en oeuvre pour la concrétisation de cet objectif. Elles ont consisté principalement dans le Fonds de Garanties (FGAR), les pépinières d'entreprises et les centres de facilitation telle que l'Agence Nationale de

Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Des projets d'infrastructures ont été également lancés avec le PSRE.

Entre temps, le secteur industriel hors hydrocarbures enregistre de très faibles performances, il ne représente que 5 % du PIB total en 2007 ce qui s'explique, selon une étude de l'Office National des Statistiques (ONS) en 2005, par les facteurs suivants :

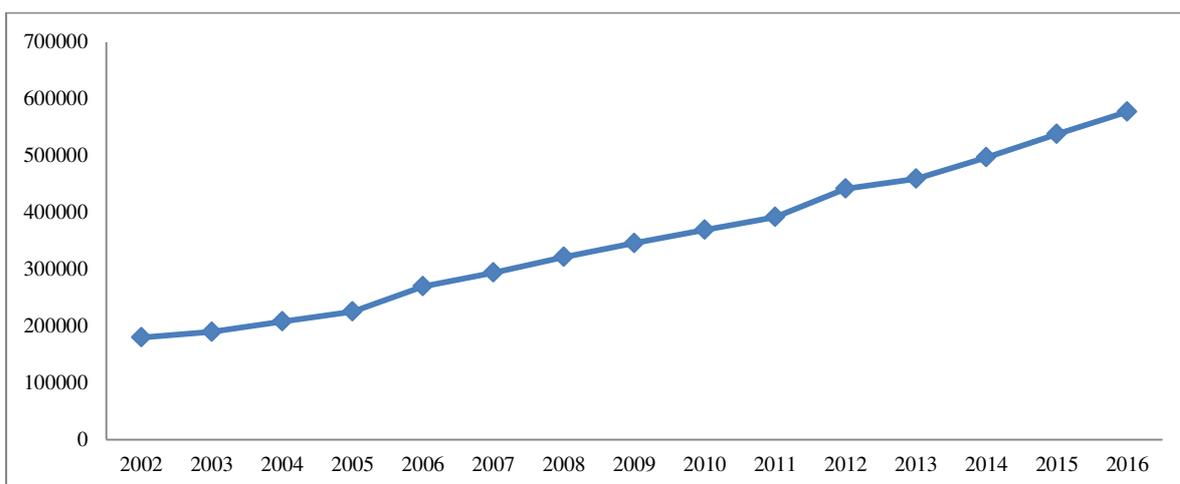
- le manque d'approvisionnement en matières premières (pour 29 % des industries publiques);
- les pannes d'électricité (pour 29 % des industries publiques);
- les pannes dues à la vétusté du matériel (pour 67 % des industries publiques).

Ainsi les entreprises publiques continuent à enregistrer des actifs très négatifs. Pour y remédier, L'État intervient à nouveau. Des plans d'assainissement financier sont mis en place par le trésor public dans le but de rééquilibrer la trésorerie des EPE (Ouchichi, 2011). Pour Chignier (2009, p. 46), "*ces assainissements financiers, dans la plus pure tradition du pré-ajustement structurel, équivalent à la remise en place de la garantie de l'État qui entre en contradiction avec la législation sur la concurrence.*". En effet, après le plan d'ajustement, censé guider la transition vers une économie de marché, le volontarisme économique est toujours d'actualité. C'est dans ce contexte qu'émerge le projet d'une Nouvelle Stratégie Industrielle (NSI). L'objectif, selon ce dernier, est de permettre la substitution des importations et de promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Pour des raisons politiques obéissant à des rapports de force entre les différents clans du régime, le nouveau projet d'industrialisation n'a jamais vu le jour (Ouchichi, 2009). Malgré l'abandon de ce projet, l'État continue à affirmer son omniprésence dans la sphère économique.

La PME privée connaît, quand elle, un développement important depuis 1999, notamment suite à la promulgation de la loi d'orientation sur la PME en 2001²¹ (figure 2).

²¹En 2001, une autre loi de promotion de l'investissement privé est promulguée : la Loi d'orientation de la petite et moyenne entreprises (Loi n°01-18 du 12 décembre 2001). Cette loi adopte la définition de l'Union européenne concernant la PME et définit une politique d'aide et de soutien de l'État aux PME (mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise, création de pépinières d'entreprises, de centres de facilitation, promotion de la sous-traitance). Cette loi prévoit également la création d'un Fonds de garantie des prêts accordés par les banques aux PME ainsi qu'un Centre national consultatif pour la promotion des PME.

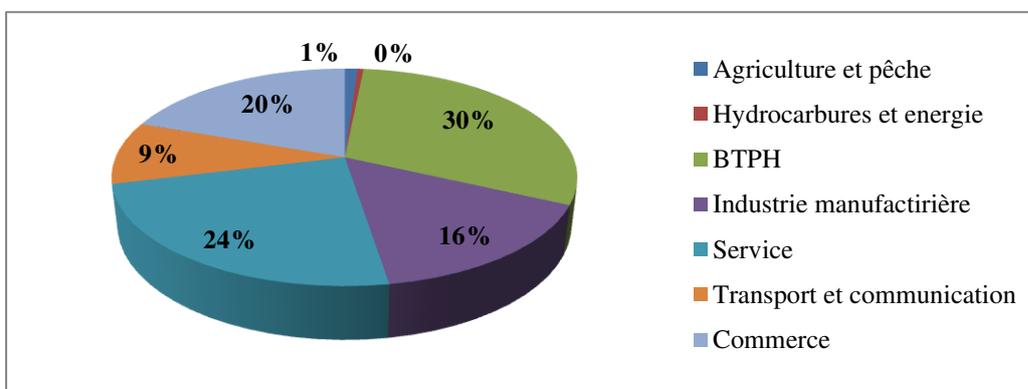
Figure 2. L'évolution des PME en Algérie (2002-2016)



Source : réalisée à partir des bulletins d'information du Ministère de l'Industrie et des Mines, 2002- 2016.

La population globale de la PME est composée majoritairement (97 % en 2016) de très petites entreprises TPEs (effectif de moins de 10 salariés). Elles sont concentrées dans le secteur des services (le transport en particulier), l'artisanat et le BTPH (le Bâtiment en particulier) (figure 3).

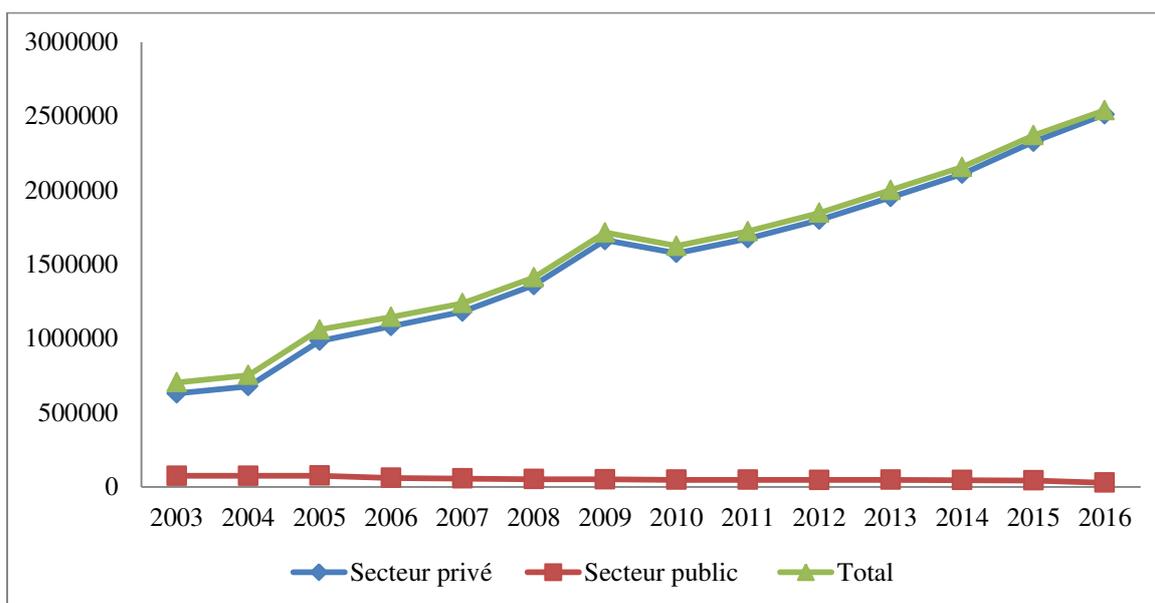
Figure 3. Répartition des PME par secteur d'activité.



Source : réalisée à partir des bulletins d'information du Ministère de l'Industrie et des Mines, 2016.

La figure 4 montre que l'entrepreneuriat privé commence à se constituer comme une alternative à l'emploi garanti par l'État. En effet, tandis que l'effectif des PME publiques ne cesse de baisser, l'emploi dans le secteur privé connaît une réelle croissance depuis 2003. En 2016, sur les 2540698 emplois assurés par le secteur de la PME, 2511674 emplois sont à mettre à l'actif des PME privées, soit plus de 99% des emplois. Toutefois, ces statistiques sont imprécises car elles ne cernent pas le secteur informel de l'emploi qui paraît important selon Y. Bellache (2010).

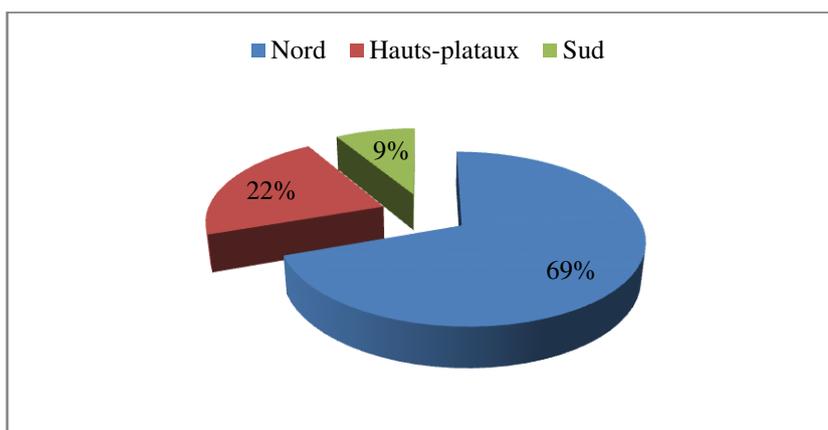
Figure 4. Evolution de la contribution des PME à la création de l'emploi (2003-2016)



Source : réalisée à partir des bulletins d'information du Ministère de l'Industrie et des Mines, 2003-2016.

Sur le plan géographique, cette dynamique entrepreneuriale est loin d'être homogène. La figure ci-dessous, reconstituée à partir des données du ministère de l'Industrie et des Mines sur les PME (2016), montre que l'activité économique est inégalement répartie entre les différentes régions du pays (69 % de l'activité économique était centré au Nord du Pays).

Figure 5. La répartition spatiale des PME en Algérie (2016)



Source : réalisée à partir des données du Ministère de l'Industrie des Mine, 2016.

A première vue, cette répartition est proportionnellement liée à la concentration de la population nationale. Cette dernière se révèle comme un facteur d'attractivité dans la mesure où elle constitue une ressource en amont (la main d'œuvre, notamment celle qualifiée, les promoteurs, etc.) et un marché en aval (débouchés pour les produits et

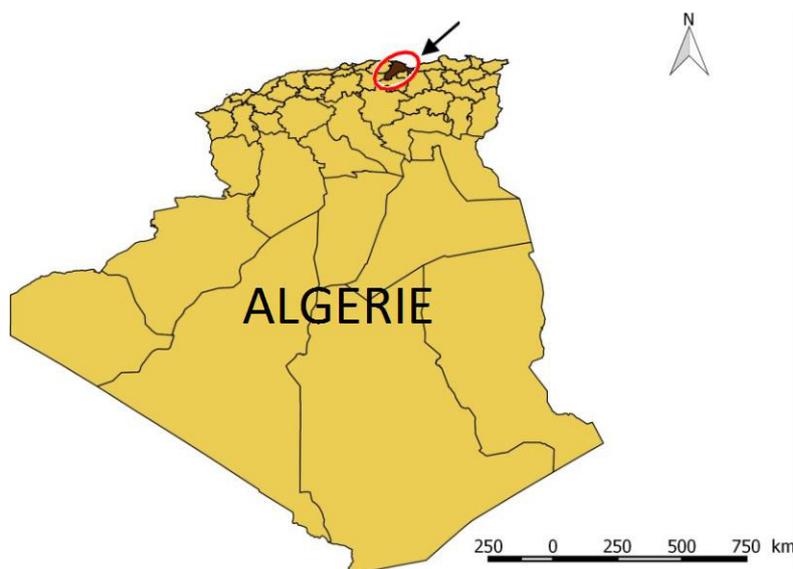
services). Les infrastructures économiques de base (les réseaux routiers, les ports, etc.) sont aussi déterminantes dans la mesure où elles sont plus présentes et plus développées dans la région du nord que dans les hauts plateaux ou dans le sud. Ce déséquilibre est aussi synonyme de l'échec des politiques d'aménagement et de développement territorial menées par le gouvernement algérien depuis l'indépendance dont le but était de réduire le déséquilibre territorial.

Pour conclure cette section, nous pouvons dire que les différentes politiques de développement menées par l'Algérie ont échoué à mettre en place une économie productive. Les différents plans de développement mis en œuvre depuis l'indépendance n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Selon Ouchichi (2011, p. 99), *"Les dirigeants algériens des années 1960 et 1970 pensaient qu'on pouvait développer l'économie uniquement en prenant des décisions administratives. Ceux qui leur ont succédé au début des années 1980 ne dérogeaient pas à cette règle. Ils tentèrent de corriger les "erreurs du passé" en remplaçant les anciennes directives par d'autres, tout en sauvegardant la logique de fonctionnement du modèle politico-économique en place"* (Ouchichi, 2011, p. 99). Les données exposées dans cette section montrent que cela n'a pas changé depuis les années 1980, la logique de développement en Algérie reste centralisée. Les résultats négatifs de la politique d'industrialisation, que nous avons analysés ici sur trois niveaux (économique, social et spatial), sont toujours d'actualité. Cependant, en réaction à l'incapacité avérée des politiques de développement de type *"top down"* à résoudre les problèmes socio-économiques, le secteur privé prend de plus en plus l'initiative (création d'emplois et de richesses). Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de développement territorial peuvent être appréhendées comme une solution pour le développement en Algérie. Le cas de Béjaïa, et plus précisément de la Vallée de la Soummam, conforte cette idée. Nous verrons dans la section qui suit, que le dynamisme économique de ce territoire ne résulte pas d'une politique de développement privilégiant le niveau macro-économique ni la grande structure industrielle, mais découle d'un processus de développement *"par le bas"* où les acteurs locaux participent activement à la construction d'un véritable système productif spécialisé en agroalimentaire.

2. Une dynamique économique locale enclenchée par des acteurs locaux : le cas de Béjaia

Issue du découpage administratif de 1974 (celui qui a fait passer le nombre de wilayas de 15 à 31)²², la wilaya de Béjaia est située sur le littoral méditerranéen ; elle s'étend sur une superficie de 3 223, 50 Km². Institutionnellement, elle est limitée par la Wilaya de Jijel à l'est, les Wilaya de Bouira et de Tizi- Ouzou à l'ouest, les Wilaya de Sétif et de Bordj Bou Arreridj au sud. Géographiquement, la wilaya elle est limitée à l'est et au sud-est par la chaîne montagneuse Les Babors, la mer Méditerranée au Nord et les Crêtes de la montagne de Djurdjura à l'ouest. Du point de vue administratif, la wilaya est organisée en 52 communes, regroupées en 19 daïras. Cependant, la majorité de ces communes sont à caractère rural soit 37/52 communes. La carte jointe en annexe 2 sur la répartition spatiale des communes rurales et urbaines au niveau de la Wilaya montre bien que les communes urbaines sont particulièrement situées au fond de la vallée de la Soummam. La population totale de la wilaya de Béjaia est estimée dans le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2008 à 915 000 habitants, et atteint en 2016 environ 965 150 (chiffre prévisionnel à partir d'un Taux d'Accroissement Annuel Moyen de Population TAAM (1998-2008) de 0, 63 %) (DPSB, 2016), soit une densité moyenne de 299 Hab/ Km².

Carte 2. Localisation de la wilaya de Béjaia en Algérie



Source : réalisée par nos soins.

²²Rappelons qu'un autre découpage administratif du territoire algérien, intervenu en février 1984, a porté le nombre de wilaya à 48. Ce nombre n'a pas varié depuis.

Comme dans toute la Kabylie, la wilaya de Bejaia est à relief montagneux prononcé : 2/3 des terres présentent des pentes abruptes dépassant les 25 % auxquelles il faut ajouter les terres dont la pente est moyennement forte (12, 5 à 25 %), qui représentent 21,09 %. Toutefois, malgré ce caractère physique, le territoire de la wilaya connaît une réelle dynamique entrepreneuriale. La stagnation du secteur industriel public depuis le milieu des années 1980 est relativement compensée par la vitalité du secteur privé qui a toujours été dynamique selon Taleb-Ait Sidhoum (2011). Depuis quelques années, la dynamique entrepreneuriale de la wilaya de Bejaia connaît une ascension remarquable notamment si on compare à ce qui se passe au niveau national. La wilaya arrive même à concurrencer les grandes métropoles (Alger, Oran, Annaba, etc.). Cependant, cette dynamique de création d'entreprises est spécifique dans la mesure où elle est concentrée spatialement et spécialisée sectoriellement. Elle concerne plus particulièrement le secteur agroalimentaire dans le territoire de la Vallée de la Soummam. Cette section sera consacrée à exposer sommairement les données statistiques qui confirment ce constat, ce qui va nous permettre, dans la suite ce travail de recherche, d'identifier les facteurs qui sont à l'origine de ce dynamisme local.

2.1. La wilaya de Béjaia : une économie locale dynamique

Comme le montre le tableau 8, même si Alger se détache remarquablement des autres wilayas, la croissance du nombre d'entreprises dans les wilayas de Bejaia et de Tizi-Ouzou est telle que l'écart qui les sépare de celle d'Alger a tendance à se réduire. En effet, à partir de 2009, la wilaya de Tizi Ouzou détrône Oran et se place en deuxième position, et en 2016, la wilaya de Béjaia se glisse à la troisième position.

Pendant la période 2002-2016, la wilaya de Béjaia a réalisé un taux de croissance du nombre de PME au-dessus de la moyenne nationale, et quasiment les taux annuels les plus importants (tableau 9). En 2016, le stock de PME est estimé à 28 372 et la densité de ces dernières est de 31 entreprises pour 1000 habitants dépassant ainsi la moyenne nationale qui est de 17 entreprises pour 1000 habitants, (Ministère de l'industrie et des Mines, 2016).

Tableau 8. Evolution de la PME (personne morale) entre 2002 et 2016 dans les quatre premières wilayas.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alger	22 273	25331	27640	29167	32872	35296	38096	41 006	43 265	45 636	48 419	52 797	56 641	58 854	64 678
Oran	13406	14476	15223	15761	17255	18363	19 643	16 204	17 323	18 370	19 692	21722	24 431	25 906	26 688
Tizi Ouzou	9350	10950	12003	13170	14434	16045	17 840	19 785	21 481	23 109	24 754	27139	29 531	31 151	34 743
Béjaïa	6895	7947	8979	10 167	11 312	12 588	14 009	15 517	16 695	17 962	19 374	21 845	23 867	25 198	28 372
Algérie	179893	189552	207947	225449	269806	293946	321387	345902	369319	391761	441964	459414	496989	537901	577386

Source : reconstitué à partir des données du ministère de l'Industrie et des Mines.

Tableau 9. Taux d'évolution annuelle des PME (Personnes morales) dans quelques wilayas (2002-2016)

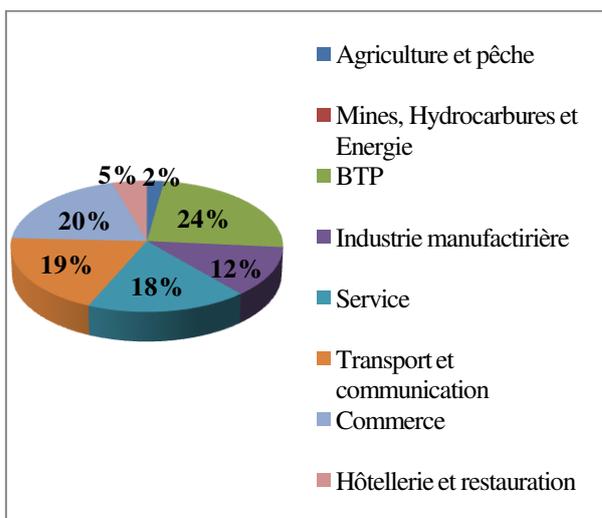
	2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016
Alger	13, 73	9, 12	5, 52	12, 70	7, 37	7, 93	7, 64	5, 51	5, 48	6, 10	9, 04	7, 28	3, 91	9, 90
Oran	7, 98	5, 16	3, 53	9, 48	6, 42	6, 97	-9, 17	6, 91	6, 04	7, 20	10, 31	12, 47	6, 04	3, 02
Tizi-Ouzou	17, 11	9, 62	9, 72	9, 60	11, 16	11, 19	0, 72	8, 57	7, 58	7, 12	9, 63	8, 81	5, 49	11, 53
Béjaïa	15, 26	12, 99	13, 23	11, 26	11, 28	11, 29	10, 76	7, 59	7, 59	7, 86	12, 75	9, 26	5, 58	9, 76
Algérie	5, 37	9, 70	8, 42	19, 67	8, 95	9, 34	7, 63	6, 77	6, 08	12, 81	3, 95	8, 18	8, 23	7, 34

Source : reconstitué à partir des données du ministère de l'Industrie et des Mines

*Le taux d'évolution (TE) = est calculé par nos soins à partir des données du table

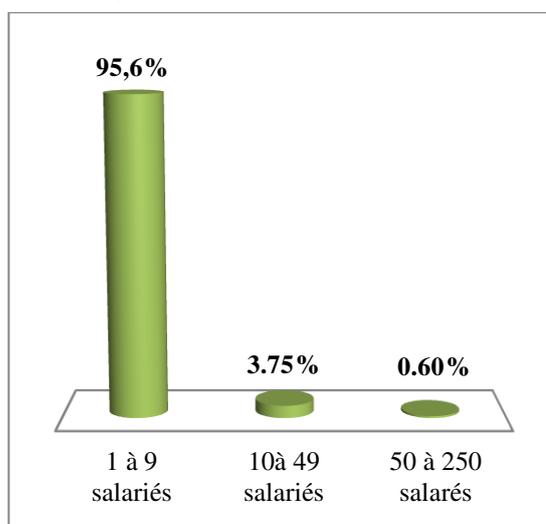
Le secteur de la PME est représenté essentiellement par des unités privées (99 %) ; les PME publiques représentent moins de 1 % de l'ensemble des PME de la wilaya. La majorité de ces entreprises, soit 95,6 %, sont des micro-entreprises (moins de 10 employés) (figure 7). Elles opèrent essentiellement dans le secteur des BTP, les services et l'industrie (figure 6). Ils emploient respectivement : 28,3 % ; 21,92 % et 17,90 % de l'emploi total des PME de la wilaya.

Figure 6. Répartition des PME de la wilaya de Béjaïa par branche d'activité en 2014



Source : réalisée à partir des données de la DPSB, 2014.

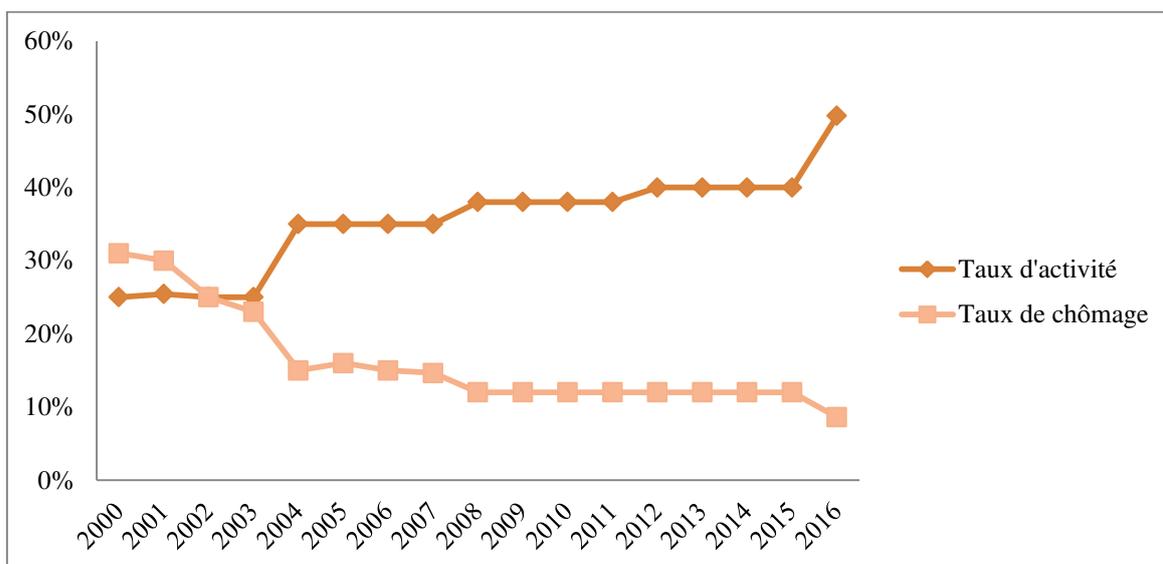
Figure 7. Répartition des PME de la wilaya de Béjaïa par taille (nombre de salariés) en 2014



Source : réalisée à partir des données de la DIM, 2014.

Cette dynamique entrepreneuriale privée dans la wilaya de Béjaïa a impliqué une baisse du taux de chômage, qui passe de 38 % en 1997 à 8,6 % en 2016 (figure 8). Cependant, selon quelques auteurs (Arhab, 2009 ; Taleb, 2013), il y a de grandes disparités spatiales pour cet indicateur entre notamment les régions montagneuses à fort taux de chômage et les autres, notamment les grandes agglomérations (Bejaïa chef-lieu, El Kseur, Akbou, Sidi-Aich, Amizour, etc.).

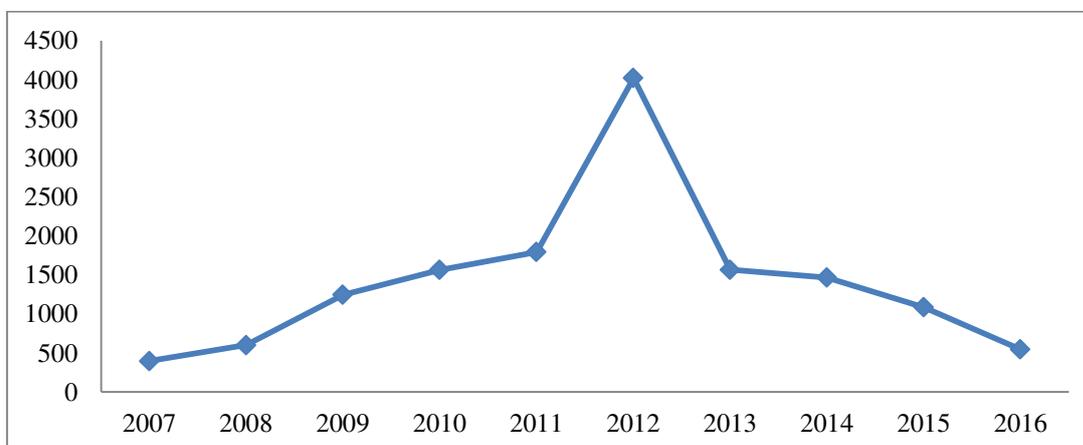
Figure 8. Evolution du taux d'activité et du taux de chômage au niveau de la wilaya de Béjaïa (2000-2016)



Source : réalisée à partir des données de la DPSB, 2000-2016

Cette évolution positive de l'entrepreneuriat au niveau de la wilaya de Béjaïa a été accompagnée par les dispositifs d'aide à la création d'entreprises mis en place par l'État, notamment l'ANSEJ. Cette structure, devenue opérationnelle dans la wilaya de Béjaïa à partir de juillet 1998, a fortement contribué à la création de micro-entreprises dans les différents secteurs d'activité. En 2001, le bilan établi par l'ANSEJ de la wilaya, fait état de la création de 2 352 micro-entreprises employant 9 451 personnes. Le nombre d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif varie d'une année à une autre (figure 9) et l'examen de la répartition sectorielle de ces PME révèle qu'elles dominent principalement dans les services (services aux ménages, services aux entreprises, transport de marchandises, etc.).

Figure 9. Evolution du nombre de projets financés dans le cadre de l'ANSEJ (2007-2016)



Source : réalisée à partir des données de l'ANSEJ de Béjaïa.

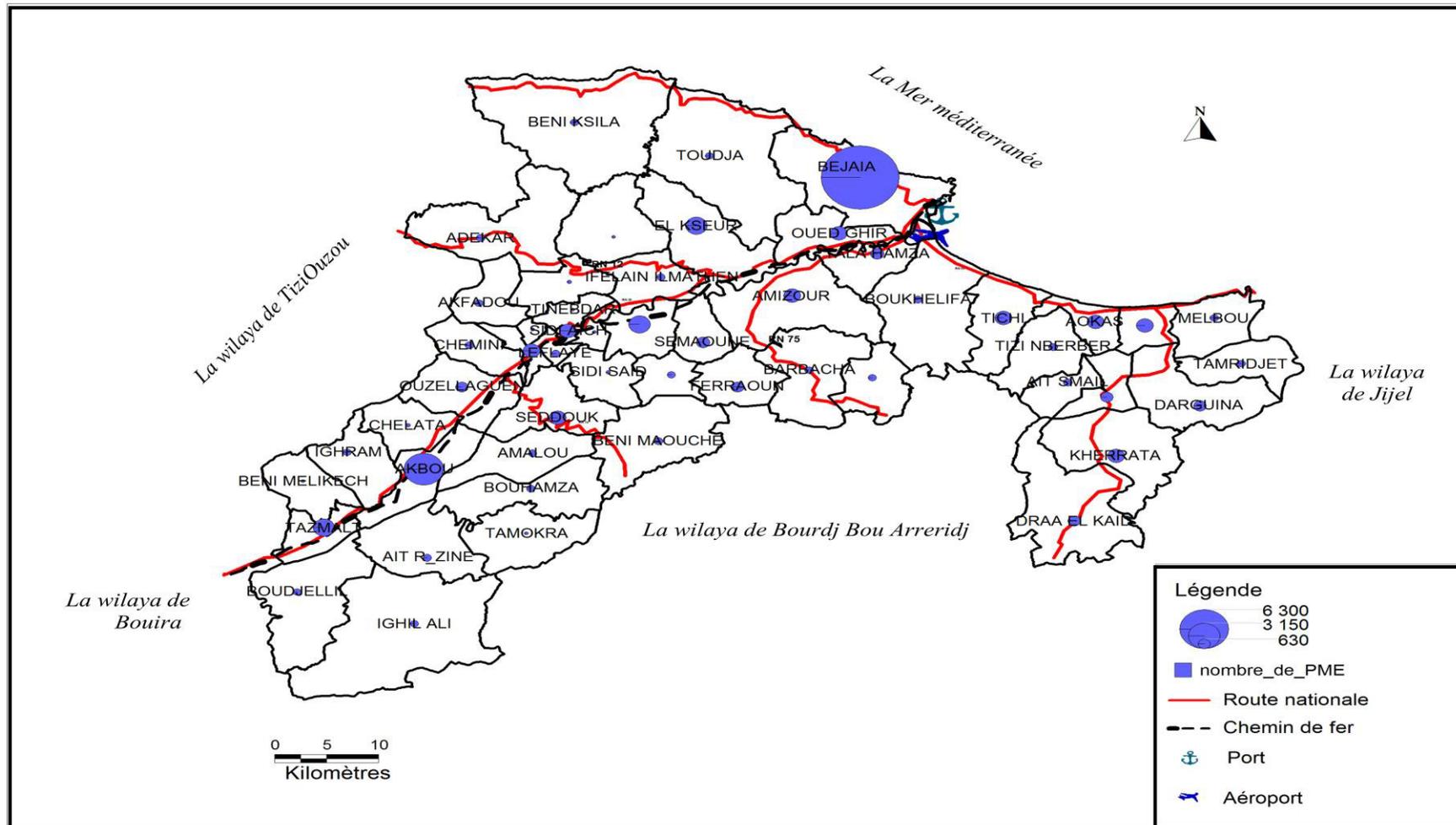
Quant au secteur industriel, qui est pourtant un pourvoyeur d'emplois, il n'a pas bénéficié d'une attention particulière : en 2001 seul 5,5 % des entreprises financées sont industrielles, dix ans après (2011), le taux passe à 4,2 % (DPSB, 2011). Pour Bellache (2007), cela s'explique par les coûts d'investissement : l'ANSEJ choisit de soutenir, en priorité, les activités dont les coûts de création sont relativement faibles (les services, l'artisanat). En effet, il est important de rappeler que pour l'obtention d'un soutien financier par le biais de ce dispositif, deux conditions, parmi d'autres, s'imposent : l'âge des entrepreneurs et la valeur du capital investis.

- Le jeune âge des entrepreneurs : les entreprises appartiennent à de jeunes diplômés de moins de 30 ans et qui disposent de peu ou pas d'expérience dans le domaine technique mais aussi dans la gestion des entreprises.
- Le capital investi est faible : l'ANSEJ n'accorde d'aide qu'aux investissements ne dépassant pas 10 000 000 DA, ce qui limite le choix de l'investissement et la taille de l'entreprise créée.

Ces deux critères peuvent nous renseigner sur les caractéristiques des entreprises créées dans le cadre de ce dispositif : des entreprises généralement de petite taille, avec des investissements peu coûteux notamment dans le secteur des services et créées par de jeunes entrepreneurs avec très peu d'expérience. Ainsi pour financer l'investissement industriel, les entrepreneurs font appel à d'autres formes de financement moins contraignant, tel que le financement familial.

Sur le plan géographique, les entreprises de la wilaya de Béjaia sont majoritairement localisées au niveau de la Vallée de la Soummam. L'observation de la localisation des PME au niveau de cette wilaya (carte 3) montre une agglomération et une concentration sur la zone portuaire, les nœuds de transports routiers, les gares ferroviaires ainsi que les plaines de la vallée la Soummam. Sur l'ensemble des PME de la wilaya de Béjaia, la commune de Béjaia accueille près de 33 % du total, elle est suivie de loin par Akbou avec un pourcentage d'environ 10 %.

Carte 3. La répartition des PME par communes de la wilaya de Béjaia (2014)

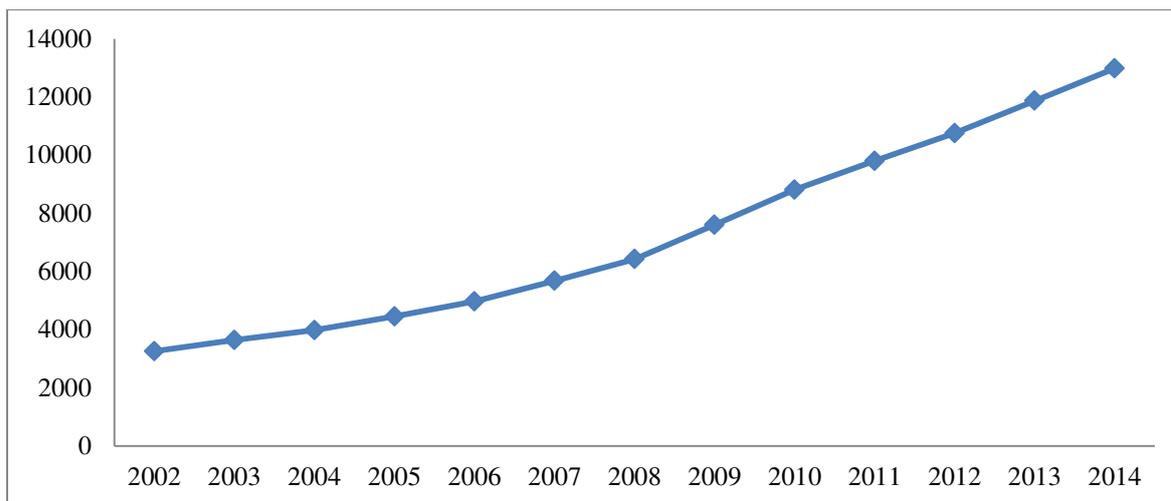


Source : réalisée par nos soins à partir des données de la DPSB, 2014.

2.2. Une dynamique entrepreneuriale privée centrée sur l'agroalimentaire

Même si les projets dont a bénéficié la wilaya de Béjaïa dans le cadre des deux plans quadriennaux des années 1970 étaient orientés vers le textile et l'habillement, l'évolution du secteur industriel de la wilaya, qui a connu une croissance positive depuis 2003 (figure 10), montre une réorientation de l'économie locale vers l'agroalimentaire.

Figure 10. Evolution du secteur industriel dans la Wilaya de Béjaïa (2002 et 2014)



Source : réalisée à partir des données du Centre National du Registre du Commerce (CNRC).

En effet, en se référant à la répartition des entreprises (PMEs et grandes entreprises) et surtout de l'emploi industriel par branche (tableau 10), on peut noter la prédominance de la branche agroalimentaire. Elle représente, à elle seule, près de 55 % de l'emploi industriel, suivie par le textile et habillement, avec une part d'emploi respective estimée à 10 %. Contrairement à la branche du textile, dont l'emploi est majoritairement créé par le secteur public (83 %), l'industrie agroalimentaire correspond à une dynamique privée (soit 99 % du secteur) qui emploie plus de 95 % de la branche. Ces statistiques sur l'appareil industriel de la wilaya de Bejaïa confirment une orientation vers le secteur agroalimentaire.

Tableau 10. Répartition des unités industrielles privées et publiques de la wilaya de Béjaia par branche d'activité (2014)

Branche d'activité		Nombre d'unités	Effectifs employés	Part des emplois en pourcentage
Bois, liège et papèterie	Privé	874	1 888	8, 09
	Public	2	330	1, 41
	Total	876	2218	9, 51
Agroalimentaire	Privé	650	12233	52, 43
	Public	3	578	2, 48
	Total	653	12811	54, 91
ISMME	Privé	406	2280	9, 77
	Public	1	53	0, 23
	Total	407	2333	10, 00
Chimie, caoutchoucs et plastique	Privé	129	705	3, 02
	Public	0	0	0, 00
	Total	129	705	3, 02
Textile, bonneterie et confection	Privé	204	427	1, 83
	Public	6	2054	8, 80
	Total	300	2481	10, 63
Matériaux de construction	Privé	293	1603	6, 87
	Public	7	710	3, 04
	Total	300	2313	9, 91
Industrie divers	Privé	33	48	0, 21
	Public	2	421	1, 80
	Total	35	469	2, 01
Total	Privé	2589	19184	82, 23
	Public	21	4146	17, 77
	Total	2610	23330	100

Source : reconstitué à partir des données de la DPSB, 2014.

Pour décrire la structure exacte de l'industrie agroalimentaire de la wilaya de Béjaia, nous avons encore une fois été confrontée au problème lié aux données statistiques. Seule la Direction des Industries et des Mines (DIM) détient une liste des entreprises, cette dernière ne contient que 145 entreprises sur les 653 annoncées dans l'annuaire des statistiques de la Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaire(DPSB). Cet écart de plusieurs centaines d'entreprises s'explique par la distinction entre les activités annuelles et les activités saisonnières, notamment une grande partie de l'industrie oléicole de la wilaya de Béjaia. Toutefois, la direction était incapable de nous fournir une liste complète de ces huileries industrielles, car certaines d'entre elles étaient considérées comme artisanales donc gérées par la direction de l'agriculture.

Dans ce travail de recherche, pour analyser l'activité agroalimentaire au niveau de la wilaya de Béjaia, seules les entreprises dont l'activité est annuelle (soit les 145 entreprises) sont prises en considération. Elles produisent essentiellement des boissons gazeuses, des jus, de l'huile végétale (huiles de graines, d'olives), des produits laitiers, des eaux minérales, des semoules, etc.

Depuis quelques années, le secteur agroalimentaire de la wilaya de Béjaia dispose d'un potentiel technique important qui permet à certaines entreprises (*Cévitel, Laiterie Soummam*, etc.) de détenir d'importantes parts du marché national et de se lancer à la conquête de marchés internationaux (Tunisie, Libye, France, etc.). La spécialisation de l'industrie dans l'agroalimentaire a entraîné le développement d'une panoplie d'activités industrielles très visibles (emballage alimentaire) ou de services (transport, étiquetage) complémentaires à ce secteur principal (nous reviendrons sur ce point dans les chapitres qui suivent). Cela fait de cette dynamique locale, un système économique spécialisé et complexe avec divers acteurs.

Sur le plan géographique, l'activité agroalimentaire se concentre au niveau de la Vallée de la Soummam. Le tableau qui suit met en exergue ce phénomène de concentration.

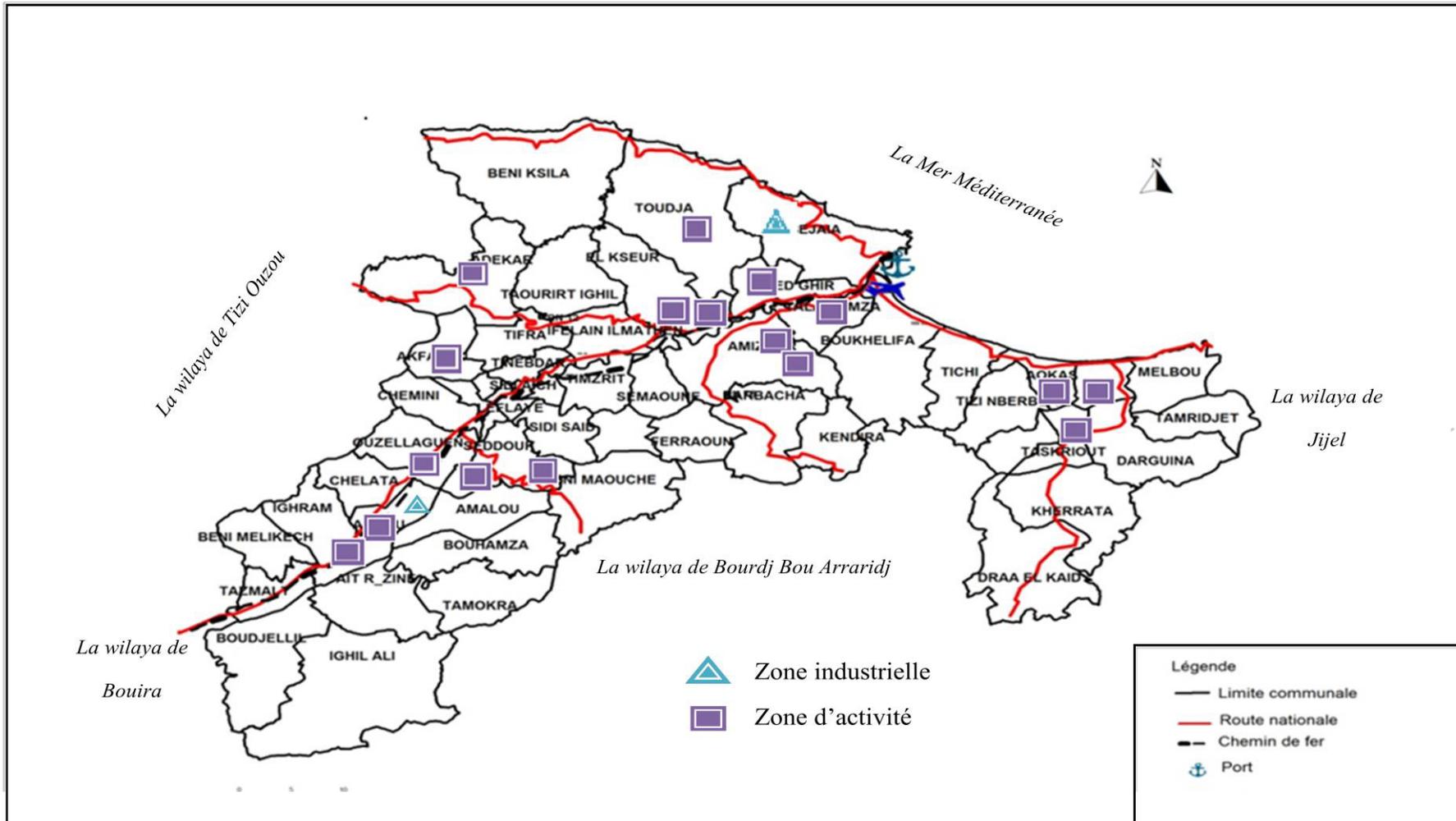
Tableau 11. Répartition des entreprises agroalimentaires selon les communes dans Wilaya de Béjaia (2015)

Commune	Nbre d'entreprise agroalimentaire	Commune	Nbre d'entreprise agroalimentaire
Akbou	41	Timezrit	3
Béjaia	19	Takeriet	2
El-kseur	12	Kendiria	2
Ouzelaguene	7	Ait rzine	1
Oued Ghir	6	Akfadou	1
Saddouk	6	Amalou	1
Tala Hamza	6	Aokas	1
Tazmalt	5	Faroun	1
Toudja	5	Melbou	1
Amizour	5	Semaoun	1
Fnaia	4	Sidi Aich	1
Ighrem	4	Sidi Ayad	1
Kherrata	4	Suk Oufella	1
Taskeriout	3	Tichy	1

Source : reconstitué à partir des données de la DIM, 2015.

Ces entreprises, appartiennent à des autochtones de la région de Béjaia; elles sont localisées généralement sur des terrains familiaux ou sur les parcs d'activités dont la région est relativement bien dotée, par rapport au reste du territoire de la Wilaya (carte n°4).

Carte 4. La répartition spatiale des zones industrielles et des zones d'activité au niveau de la wilaya de Béjaia (2016)



Source : réalisée par nos soins.

Cette présentation sommaire de la dynamique économique de la wilaya de Béjaia nous permet d'ores et déjà de formuler ces quelques conclusions :

- Le caractère majoritairement privé des entreprises locales (créées par des autochtones) ;
- La spécialisation agroalimentaire de l'industrie locale ;
- La concentration géographique des entreprises agroalimentaires sur le territoire de la Vallée de la Soummam.

Ainsi, loin du schéma de développement tracé par le gouvernement algérien depuis l'indépendance, la dynamique économique spécialisée en agroalimentaire au niveau de la wilaya de Béjaia, plus précisément de la Vallée de la Soummam, résulte d'un processus de construction mené par les acteurs locaux. Avant d'approfondir notre étude sur cette dynamique, il nous paraît primordial de répondre à cette question : *qui sont ces entrepreneurs à l'œuvre dans cette dynamique locale?*

3. Le profil de l'entrepreneur Algérien

Avant de décrire le profil de l'entrepreneur algérien, il est important pour nous de rappeler qu'il n'y a pas un processus universel du phénomène entrepreneurial (Verstraete, 2000) ; nous pensons que la trajectoire économique et sociale ainsi que la structure sociale des territoires définit le profil de l'entrepreneur local. De ce fait, pour mettre en exergue le profil et comprendre les motivations des entrepreneurs à l'œuvre de la dynamique locale au niveau de la Vallée de la Soummam, il nous paraît utile de tracer d'après la littérature, l'évolution historique de l'entrepreneur algérien.

3.1. Historique et typologie de l'entrepreneuriat en Algérie

Comme à l'échelle nationale, l'émergence d'un entrepreneuriat privé dans la wilaya de Béjaia remonte particulièrement aux premières mesures favorables à l'investissement privé, à la fin des années 1970 et au début des années 1980 (loi de 1982). Mais ses racines plongent dans une période plus ancienne. Au moyen âge, vers 1150 déjà, le géographe Idrissi (traduit par Dozy, De Geoeje, 1866) parlait de la prospérité économique de la région dans les domaines du commerce et de l'industrie : " *De nos jours [expliquait-il] Bejaia fait partie de l'Afrique moyenne, et est la capitale des Béni-Hammad. Les vaisseaux y abordent, les caravanes y viennent et c'est un entrepôt de marchandises... Autour de la*

ville, sont des plaines cultivées, où l'on recueille du blé, de l'orge et des fruits en abondance. On y construit de gros bâtiments, des navires et des galères, car les montagnes et les vallées environnantes sont très boisées et produisent de la résine et du goudron d'excellente qualité.... En un mot la ville est très industrielle..., et est un centre de communication important. " (Idrissi, p. 105).

Toutefois, c'est à l'époque de la colonisation française qu'on peut déceler les premières expériences d'entrée dans l'économie moderne, notamment dans le secteur agroalimentaire (Taleb-Ait Sidhoum, 2011). Cette étape de l'histoire de l'Algérie ne doit pas être négligée pour deux raisons : *"d'une part, elle renseigne sur une des stratégies mises en œuvre par les agents insérés dans l'économie traditionnelle pour s'adapter aux contraintes créées par le système d'économie coloniale moderne; d'autre part, cette expérience va constituer, en partie, le levier des développements futurs de l'entrepreneuriat dans la région"* (Oussalem, 2002, p. 137). Cependant, très peu d'enquêtes sociologiques ont concerné l'étude des entrepreneurs algériens pendant l'époque coloniale. Les travaux de Pierre Bourdieu²³ à la fin des années 1950 et début des années 1960 sont, sans doute, une référence incontestable dans l'étude sociologique des transformations de la société algérienne pendant la période coloniale. Ses analyses présentent les artisans et les petits entrepreneurs de la fin de l'époque coloniale comme de potentiels industriels de l'Algérie postindépendance.

A l'indépendance, le modèle institutionnel d'organisation de l'économie algérienne était basé sur le rôle central de l'État, le secteur privé ayant connu un encadrement et un contrôle des plus stricts. Pour retracer l'évolution de l'entrepreneur privé algérien, nous nous basons sur des travaux ultérieurs (Oussalem, 2002 ; Melbouci, 2006 ; Bouyakoub, 2006 ; Madoui, 2008) et nous distinguons deux périodes cruciales :

- ***L'entrepreneur de la période post indépendance (1962-1989)***

Pendant la période 1962-1989, l'État algérien s'est confié une fonction économique en tant que "grand entrepreneur" assurant la mise en place d'une économie étatique moderne; de son côté l'entrepreneur privé était considéré comme "un profiteur" accusé d'appartenir à une classe bourgeoise exploiteuse (Melbouci, 2006). De ce fait, l'État algérien a limité le

²³Les principaux travaux de Bourdieu sur la transformation de la structure économique en Algérie sont :

- 1958 : *Sociologie de l'Algérie*. PUF, Paris.
- 1963 : *Travail et travailleurs en Algérie*. Mouton, Paris.
- 1977 : *Structures économiques et structures temporelles*. Minuit, Paris.

champ de l'entrepreneuriat privé : domaine d'activité, taille de l'entreprise, etc. (les codes d'investissement, 1963, 1966 et 1982).

Toutefois, la naissance et le développement d'un secteur public puissant n'ont pas complètement freiné l'évolution du secteur privé, alors la constitution d'un marché interne sur une base publique va offrir des débouchés au secteur privé (Peneff, 1981 ; Liabes, 1984; Oussalem, 2002). Ainsi, pour Oussalem (2002), le nouveau modèle institutionnel va déterminer l'évolution des deux groupes d'entrepreneurs qui adoptent deux attitudes complémentaires :

- La première consiste à chercher à tisser des relations au sein des entreprises publiques de distribution et dans les administrations économiques. Cette attitude permet de se maintenir en activité et de capter des rentes dans la sphère de circulation.
- La seconde stratégie consiste à répondre positivement aux incitations de l'État visant à développer l'investissement privé productif, c'est-à-dire dans le secteur manufacturier.
- ***L'entrepreneur de la période des réformes économiques (entamées au début des années 1990)***

Pour Bouyakoub (2006), ce sont les réformes²⁴ pour instituer l'économie de marché (amorcées au début des années 1990) qui sont à l'origine de l'apparition de ce qu'il appelle les nouveaux entrepreneurs. Dans cette phase de transition, sous la pression des institutions financières internationales (FMI, banque mondiale, etc.), l'État algérien a mis en place un nouveau dispositif législatif et réglementaire afin d'encourager l'investissement privé en lui garantissant plus de liberté. On assiste alors à une redéfinition du rôle de l'État en faveur d'un Etat facilitateur et accompagnateur de l'initiative privée. Cependant, l'environnement des entreprises algériennes a été marqué par des changements continuels, qui se sont succédé tout au long des années qui ont suivi le démarrage du processus de transition jusqu'à nos jours.

²⁴ Rappelons que dans les années 1990, un arsenal juridique considérable a été développé pour asseoir les bases d'une transition vers une économie de marché : libération des prix (loi 90 -01 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit, loi de février 1990 sur la fixation des salaires par une libre négociation salariés - employeurs), abolition du monopole sur le commerce extérieur, ouverture du capital de certaines entreprises publiques à des actionnaires privés (ordonnance de l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995, ordonnance 97-12 du 19 mars 1997) et création d'un marché financier en 1996.

Pendant cette période, Madoui (2008) identifie quatre principaux types d'entrepreneurs qu'il distingue par leur trajectoire socioprofessionnelle, leurs motivations à créer et à diriger une entreprise :

- *Les entrepreneurs "convertis"* : ce type d'entrepreneurs regroupe d'anciens fonctionnaires et cadres du secteur public qui ont décidé de créer leur propre entreprise (seuls ou avec des associés) vers la fin des années 1990, grâce au capital d'expérience et relationnel acquis dans le secteur public.
- *Les entrepreneurs "contraints"* : pour ce type d'entrepreneur, l'initiative de créer une entreprise n'est pas un choix mais plutôt une contrainte. En effet, au début des années 1990, plusieurs entreprises publiques mais aussi privées ont dans le cadre du PAS procédé à d'importants licenciements économiques, provoquant ainsi l'augmentation du taux de chômage. Confrontés au chômage, ces anciens employés mais aussi de nombreux jeunes diplômés se sont lancés dans l'aventure entrepreneuriale, créant ainsi leur propre emploi.
- *Les entrepreneurs "migrants"* : au début des années 1980, plusieurs émigrés algériens à l'étranger, notamment kabyles, ont saisi l'opportunité de la loi sur l'ouverture économique de 1982 pour rentrer au pays et créer leur propre entreprise. Ainsi, après une longue période passée à l'étranger, ces émigrés décident de créer une entreprise en Algérie.
- *Les entrepreneurs "héritiers"* : ce qui caractérise ce type d'entrepreneur est la tradition commerçante et entrepreneuriale du cercle familial. Dans ce cas-là, le motif de la création d'entreprise est la poursuite du métier du père dans le but de perpétuer les traditions familiales.

Cependant, même si l'économie de marché fait partie du nouveau paysage, l'ampleur des réformes ne doit pas cacher les énormes difficultés qui se dressent sur le chemin des entrepreneurs algériens.

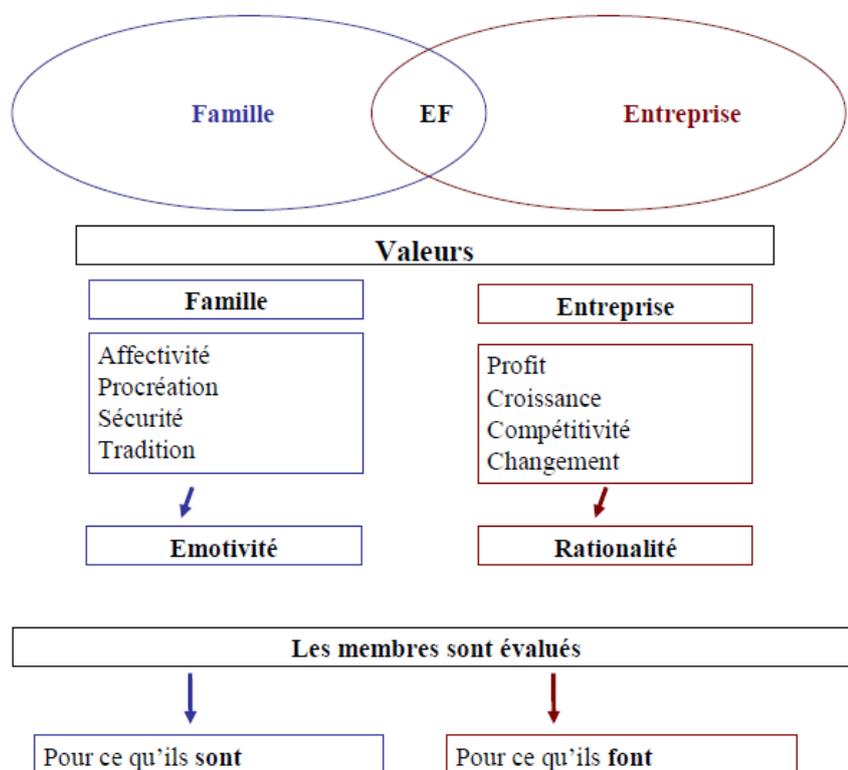
3.2. Littérature sur les caractéristiques de l'entrepreneur algérien

Dans l'économie algérienne, les entreprises privées qui enrichissent progressivement le paysage économique, sont principalement des entreprises à caractère familial (Madoui,

2005 ; Beuyakoub, 2006 ; Laibes, 2006). Il faut dire que lorsque le processus de transition économique fut entamé au début des années 1990, l'environnement algérien n'était pas encore attractif pour les investisseurs étrangers. L'instabilité politique et le problème de sécurité dont souffrait le pays ont découragé les capitaux étrangers à venir investir en Algérie. Ce sont alors les investisseurs nationaux qui ont pris le relais, et principalement les familles algériennes. Effet, dans le climat d'alors très peu propice aux affaires, l'association familiale paraît comme la meilleure solution pour l'investissement. Henni (1984) et Liabès (1984) soulignent dans leurs travaux respectifs, le rôle du réseau familial dans la construction du capital de l'entreprise et la prépondérance de l'autofinancement dans la constitution du potentiel productif (Madoui, 2005). Dans le cas de la Wilaya de Béjaia, plus particulièrement dans la Vallée de la Soummam, au fur et à mesure que l'économie du marché s'installe, les noms de quelques familles acquièrent une certaine notoriété : *Batouche* (Ex-Danone Djurdjura), *Ibrahim* (Groupe IFRI) et *Hamitouche* (Laiterie Soummam).

La prédominance de l'entreprise familiale dans le tissu économique algérien, peut nous renseigner sur le profil des entrepreneurs ainsi que leurs motivations. Le concept d'entreprise familiale ne peut être défini à partir de formes juridiques spécifiques, il aboutit à ce que les auteurs choisissent leur propre définition pour les besoins de leurs études. Pour caractériser la nature familiale ou non d'une entreprise, ils ont principalement retenu comme critères la propriété, le contrôle ou encore l'interaction famille/entreprise (Amman, Bruno, 2000). Lorsqu'on parle d'entreprise familiale, on parle avant tout, de la double composition de ce type d'entreprise, ce qui nécessite une approche plus complexe. En effet, l'imbrication découle de l'interaction de deux sous-systèmes (la famille et l'entreprise) très différents voire même contradictoires, chacun ayant une logique de fonctionnement propre. D'un côté, on retrouve la famille où prédominent les affections et la logique subjective, de l'autre côté, l'entreprise qui est soumise aux règles du marché et au comportement rationnel. La figure ci-dessous résume ce dilemme.

Figure 11. L'entreprise familiale à l'interface de deux systèmes : la Famille et l'Entreprise



Source : Goetschin (1987), p. 100.

Toutefois, ces deux sous-systèmes sont interdépendants, les besoins de l'entreprise familiale trouvent leurs significations à la fois dans le système familial et dans le système Entreprise. L'entreprise fonctionne selon une logique économique, tournée vers la maximisation du résultat alors que la logique de la famille est affective, son objectif étant de réunir les membres de la famille et de les protéger. La gestion de l'entreprise familiale est donc régie par un compromis issu des valeurs, des normes et des objectifs des deux systèmes (Goetschin, 1987).

Liabes (1987) revient sur l'importance, pas de l'individu lui-même, qui crée l'entreprise mais du degré de relations qu'il entretient avec le niveau non économique. Ainsi les rapports économiques sont "encastrés" dans une constellation de rapports sociaux, politiques, symboliques et de légitimation. De ce fait, comme la majorité des entreprises, l'entreprise algérienne ne peut être définie seulement comme "espace consacré à la production des biens matériels" mais plutôt "comme résultat d'une stratégie (stratégies plurielles en vérité) de l'entreprendre, ce terme signifiant l'action de mettre en

combinaison non seulement hommes et matière (les fameux facteurs de production) mais surtout le processus de fabrication, à partir d'éléments hétérogènes, d'un espace social où l'on socialise...ou qui se socialise en même temps qu'il se fabrique !" (Liabes, 1984, p. 41).

Ainsi, dans ce travail de recherche, nous partons du constat selon lequel l'étude de l'entrepreneur ne se réduit pas seulement à la finalité purement économique de *l'homo oeconomicus*, mais est profondément encastré dans des systèmes légaux, sociaux, culturels, éthiques et religieux singuliers.

En d'autres termes, notre approche n'a pas pour objectif de répondre à toutes les questions qui entourent encore la problématique de l'entrepreneuriat et de l'entrepreneur algérien. Toutefois, grâce à notre enquête auprès de quelques entrepreneurs, nous allons essayer de mettre en évidence, dans les chapitres qui suivent, le rôle indispensable des réseaux de relations (familiales, amicales et professionnelles) dans la réalisation des projets de création d'entreprises dans la Vallée de la Soummam.

Conclusion

L'indépendance a créé de nouvelles conditions, entre autres le départ massif des Européens, principaux détenteurs de capitaux, ce qui a obligé l'État à prendre en charge le développement par le biais d'importants programmes d'investissements publics. Ainsi, un vaste mouvement de nationalisations a été lancé dès la première décennie postindépendance. Combiné à la stratégie d'industrialisation dite d'"*industries industrialisantes*", ce mouvement a été au cœur du modèle algérien de développement mis en œuvre jusqu'au milieu des années 1980. L'organisation et le fonctionnement du système économique deviennent alors une affaire d'exécution de décisions prises par le sommet de l'État, confirmant ainsi le refus de toute autonomie des acteurs économiques. Cependant, la crise dans laquelle est entrée l'économie algérienne à la fin des années 1970 a révélé la fragilité d'un modèle de développement impulsé centralement par l'État et appuyé sur le transfert de ressources publiques.

Au début des années 1990, dans le cadre du PAS, l'État a déployé des efforts en termes d'encadrement et de mise en place de mécanismes institutionnels pour accompagner une dynamique entrepreneuriale privée censée venir à bout du problème du chômage. Ainsi par l'intermédiaire de divers dispositifs (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

(ANSEJ), Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI), Agence Nationale de gestion du Micro-crédit (ANGEM), etc.) et des avantages accordés (notamment fiscaux), l'État intervient directement dans l'incitation et l'encadrement de la création d'entreprises.

L'échec de la mise en place d'une économie productive a révélé la fragilité d'un modèle de développement local impulsé, par le haut, par l'État. C'est alors, le secteur privé qui doit prendre le relais dans la création d'activités et d'emplois au niveau local. La dynamique agroalimentaire au niveau de la Vallée de la Soummam est à la fois exemplaire et particulière.

Chapitre 2. Développement économique et territoire : théories et analyse appliquée au cas de la Vallée de la Soummam

Dans le chapitre précédent, nous avons vu les limites des politiques de développement menées par l'État algérien depuis de 1962. Toutefois, malgré les différents dysfonctionnements (réglementaires, institutionnels, etc.), les données statistiques montrent que l'industrie de l'agroalimentaire dans la Wilaya de Béjaïa, en général et dans la Vallée de la Soummam, en particulier, a enregistré un dynamisme économique réel en matière de création d'emplois et d'entreprises. Dans un pays très marqué par l'approche " *top down* ", ce processus de développement qui a pris forme à partir des années 1990 se singularise par son endogénéité et son ancrage territorial. La question principale à laquelle nous allons essayer de répondre dans ce chapitre est la suivante : *Comment et par quel processus l'activité agroalimentaire s'est-elle développée dans la vallée de la Soummam et en quoi ce territoire s'est-il avéré fondamental à ce développement ?* Ainsi, l'objectif principal de ce chapitre est d'identifier la relation entre le dynamisme économique des activités agroalimentaires et le territoire de la Vallée de la Soummam. Pour ce faire, nous envisageons un plan en quatre sections :

Dans une première section, nous exposerons le cadre théorique sur le renouvellement de la problématique du développement induit par l'émergence de la notion de territoire dans la pensée économique. Nous entamerons cette section par une présentation des principaux travaux qui ont permis l'introduction de la dimension spatiale dans l'analyse économique suivie par une analyse critique de la théorie des " *pôles de croissance* " (qui a inspiré le gouvernement algérien après l'indépendance). Par la suite, nous nous intéresserons à

l'affirmation progressive de l'approche territoriale, en présentant les travaux sur le "*district industriel*" (Marshall, 1890 ; Becattini, 1970) et ceux sur "*la spécialisation souple*" (Piore et Sabel, 1984).

Dans la deuxième section, nous définirons quelques outils d'approche qui vont nous permettre, dans la troisième section d'analyser le processus de construction du territoire agroalimentaire de la Vallée de la Soummam. Dans cette analyse, nous mettrons en lumière le rôle des acteurs locaux dans la formation d'une agglomération d'entreprises spécialisées. Toutefois, étudier cette dynamique locale nécessite de faire un choix sur le cadre théorique permettant d'appréhender l'évolution de ce système complexe. Pour notre part, le choix s'est porté sur le concept de "*Système Economique Territorial* " (SET). Ainsi une quatrième section sera consacrée à la présentation du concept et à son application sur le territoire de la Vallée Soummam.

1. L'émergence d'une approche territoriale postfordiste

Dans les années soixante, la grande entreprise était considérée comme le moteur de développement socio-économique en raison des effets d'entraînement qu'elle était susceptible de provoquer. Cependant, le contexte de crise des années 1980 qui a montré les limites du modèle fordiste, a dévoilé en même temps des espaces économiques particulièrement résistants aux difficultés industrielles, mettant ainsi en évidence les avantages des petites et moyennes structures relativement aux grandes. Le contexte de crise a provoqué une remise en question de l'idéologie du développement axé sur le modèle fordiste de la production de masse et sur le concept des pôles de croissance de Perroux (1969). De ce fait, de nouvelles approches sont alors proposées dans le but d'étudier ces dynamiques plutôt endogènes et dans lesquelles le territoire joue un rôle très important. L'approche territoriale nous semble fournir un modèle de lecture adapté pour comprendre ce changement de paradigme lié au développement qui n'est plus perçu comme "*un processus résultant essentiellement de l'action de l'État et des grands ensembles industriels (les fameux "pôles moteurs du développement de F. Perroux)...mais, comme fait d'une multiplicité d'acteurs organisés en réseaux formels et informels, et entretenant entre eux des relations intenses et économiquement fécondes*" (Ferguène, 2004, p. 49).

L'espace n'apparaît plus comme support passif (conteneur de ressources) et destiné à accueillir des entreprises mais plutôt comme un territoire actif capable de créer des ressources spécifiques.

L'objectif de cette première section est de retracer les travaux qui ont marqué un tournant en économie de développement en intégrant le concept de territoire.

1.1. Les limites de la théorie des pôles de croissance

La fin de la seconde guerre mondiale fut marquée, dans les pays du Nord, par un virage vers le keynésianisme et l'attribution d'un rôle déterminant à l'État dans la planification économique et dans le développement. Ainsi, la notion de développement prédominante entre les années 1950, 1960 et 1970, reposait sur les grands ensembles industriels, en se rattachant à la théorie de "*pôles de croissance*" dont François Perroux a donné la formulation la plus aboutie (Ferguène, 2004). Le succès de cette théorie des pôles de croissance est considérable. Elle conduit à de multiples travaux et inspire les politiques économiques régionales de nombreux pays du Nord (France, Espagne, Italie, etc.), mais aussi les politiques de développement dans les pays du Sud comme l'Algérie.

En s'appuyant sur des observations empiriques, Perroux constate que la croissance économique ne se produit pas partout en même temps. Contrairement à l'approche macroéconomique (Keynes, 1930), il n'y aurait pas de mécanisme national de croissance ; celle-ci dépendrait plutôt de la performance économique des régions.

Fondée sur la notion "*d'industrie motrice*", la théorie des "*pôles de croissance*" soutient l'idée que la croissance apparaît en certains points particuliers d'un espace donné, avec des intensités variables et se propage au reste de l'économie par divers canaux : c'est ce qui est désigné par "*effet d'entraînement et de diffusion*". La dynamique de la polarisation s'appuie sur les interdépendances entre entreprises, consistant en complémentarités techniques mais aussi en interactions spatiales. C'est ainsi que l'"*industrie motrice*" est à l'origine des économies externes à travers les achats et les ventes aux autres entreprises qui interviennent en amont ou en aval du processus de production.

Cette théorie a favorisé la mise en place de politiques de développement à l'échelle macroéconomique, basées sur de grandes structures industrielles considérées comme la

clef du décollage économique, technologique et du progrès social. Cependant, l'analyse de nombreuses expériences a montré que la stratégie de "*pôle de croissance*" a certes, déclenché un processus d'industrialisation mais elle n'a pas, pour autant, permis la promotion d'un développement régional authentique (Courlet, 2001, p. 17).

Pour Ferguène (2004, p. 52-53), cet échec, dûment constaté en Europe du Sud, est particulièrement partout dans plusieurs pays en développement, notamment l'Algérie. Il renvoie à trois principales raisons :

- " La théorie des "*pôles de croissance*", dans leur application, rejoint la problématique de "*la croissance déséquilibrée*" de Hirschman (1964) selon laquelle le développement économique n'est rien d'autre qu'un mouvement continu consistant à corriger et à dépasser des déséquilibres successifs provoqués par la politique d'industrialisation. Le moins que l'on puisse dire est que les faits ne corroborent pas à cette approche. Dans la plupart des cas, on a assisté au contraire à un creusement des déséquilibres (économiques, sociaux et spatiaux) engendrés par les grands complexes industriels. Ceux-ci s'étant révélés incapables de s'intégrer pleinement aux environnements régionaux et locaux dans lesquels ils ont été implantés, ils n'ont donc pas pu produire les "*effets de diffusion*" qui en étaient escomptés.
- Les "*pôles de croissance*", dans leur concept comme dans leur réalité, sous-entendent une approche du développement dans laquelle les "*économies externes*" se propagent verticalement, à partir des activités motrices qui les engendrent vers les activités entraînées. La difficulté, avec cette conception, réside dans son faible impact territorial. Car, même là où une dynamique d'entraînement a eu lieu effectivement, elle repose sur des relations fonctionnelles (entre industries, branches, etc.) dont le contenu est sectoriel, mais peu ou pas spatial.
- Les "*pôles de croissance*", tels qu'ils ont été expérimentés un peu partout, s'inscrivent dans le cadre d'une politique industrielle définie par l'État. Ce faisant, ils renvoient à une problématique de "*développement par le haut*" qui ne s'approprie pas véritablement les données de la géographie des territoires au sens local. Les limites de ce type de problématique en termes de dynamique socio-

économique globale sont maintenant connues. L'équilibre régional et l'aménagement du territoire auxquels il est fait référence de façon insistante se ramènent invariablement à des actions de désenclavement des régions les plus déshéritées, sans grande portée à long terme, comme en témoigne le cas du Mezzogiorno en Italie. "

Le cas algérien illustre parfaitement l'échec de ces politiques d'industrialisation conçues et induites par le haut. En effet, la politique d'industrialisation, menée par l'État algérien juste après l'indépendance a non seulement accentué les déséquilibres économiques, sociaux et spatiaux mais a également mis en péril le secteur agricole. L'industrialisation s'est principalement portée sur l'industrie de base, qui s'est auto-entretenu mais n'a pas entraîné le développement des industries de transformation en aval.

En réaction à l'échec de cette politique l'industrialisation par le haut, de nouvelles dynamiques de développement endogènes, territorialisées et inspirées des travaux d'Alfred Marshall ont émergé un peu partout dans le monde. Ces dernières sont portées par une diversité d'acteurs, particulièrement des entreprises de petite et moyenne taille, qui se regroupent sur un espace et exercent des activités similaires ou complémentaires. Ces nouvelles dynamiques économiques localisées sont dès lors associées à une logique territoriale et horizontale à l'opposé de la logique fonctionnelle et verticale des grands secteurs qui se décentralisent (Courlet, Judet, 1986). C'est ainsi qu'une nouvelle logique de développement "*par le bas*" semble se constituer comme réponse aux blocages du développement "*par le haut*" constatés dans de nombreux cas (Ferguène, 2004, p 54).

1.2. Le développement endogène : un modèle de développement postfordiste

Le renouveau de la pensée économique, entamé avec l'insuccès des politiques de développement basées sur l'attraction de grandes entreprises ainsi avec les expériences positives observées dans certaines régions (Sud de l'Europe, Asie de Sud-Est), a donné naissance à une nouvelle approche du développement postfordiste et a priori basé sur le district industriel marshallien. C'est ainsi que le développement endogène voit le jour au début des années 1980 (Garofoli, 1992).

Le développement endogène peut être défini par deux aspects : une valorisation maximale des ressources disponibles localement, et une territorialisation de l'activité économique

(Ferguène, Hsaini, 1998). Cela témoigne, à la fois d'une forte inscription territoriale des nouvelles dynamiques industrielles et d'une certaine autonomie des processus productifs considérés. *"Un modèle de développement endogène garantit l'autonomie du processus de transformation du système économique local, soulignant le rôle central des processus décisionnels des acteurs locaux et leur capacité à contrôler et à internaliser les connaissances et informations venant de l'extérieur, assurant généralement des caractéristiques de développement auto soutenable "* Garofoli (2007, p. 95).

Dans son analyse, Garofoli (2007) explique que le processus de transformation se base sur les spécificités locales, attribuant ainsi un rôle fondamental au territoire dans le démarrage du développement. Ainsi, selon l'auteur, ce modèle est basé sur la production de ce qu'il appelle la *"social capability"* dans la communauté des entreprises et institutions locales, autrement dit la construction progressive d'un certain nombre d'aptitudes et de capacités (Garofoli, 2007, p. 99) :

- Utilisation et valorisation des ressources locales (travail, capital historiquement accumulé au niveau local, entrepreneuriat, connaissances et compétences spécifiques, professionnalisme spécifique, ressources matérielles, etc.);
- Capacité de contrôle au niveau local du processus d'accumulation, ce qui revient à dire la capacité de transformer le surplus produit en investissements qui permettent d'augmenter la productivité du travail et la compétitivité de la zone ;
- Contrôle de la capacité d'innovation, c'est-à-dire la capacité d'introduire des processus nouveaux appropriés aux connaissances et compétences locales (par conséquent métabolisant ou adaptant au niveau local les connaissances codifiées en procédures spécifiques), des produits nouveaux (pour s'insérer sur de nouveaux marchés) et des formes d'organisation nouvelles (incluant le modèle d'organisation de la production). Ceci ne signifie pas que la zone doit être *"à la frontière de la production "*, mais seulement qu'elle doit être en mesure de percevoir sa position relative par rapport aux connaissances technologiques existantes et de manifester une capacité d'adaptation de ces connaissances au système productif local (internalisation des connaissances externes) ;

- Capacité de développer les interdépendances productives existant au niveau local (aussi bien de type infra-sectoriel qu'intersectoriel) pour générer des effets de multiplication et d'entraînement sur d'autres compartiments de la production et sur d'autres entreprises.

Dans les pays du Sud, on assiste depuis quelques années à l'émergence d'une industrialisation basée sur le travail artisanal, le savoir-faire local ainsi que la culture locale (Courlet, Pecqueur, 2013 ; Ferguène, 2013). Ces phénomènes de développement sont significatifs dans ces pays, ils émergent souvent sous forme de systèmes locaux de production à petite échelle. De nombreux exemples peuvent être évoqués : Fès au Maroc, Ksar Hellal et Sfax en Tunisie (Ferguène, 2004), Alep en Syrie (Banat, 2007), etc. Toutefois comme le précisent Courlet et Pecqueur (2013, p. 62), *"le développement localisé au Sud est souvent constitué d'histoires incroyables, comme celles de certains districts industriels. Il est alors lié à la réaction de populations locales confrontées à des questions de survie"*.

1.3. L'apparition d'une approche territoriale

Dans les années 1970-1980, au moment de la crise des régions de tradition industrielle, d'autres espaces industriels, favorisés par la redistribution des activités, affichent une certaine vigueur productive (Soulage, Pecqueur & Courlet, 1993). Pour analyser les nouvelles recompositions territoriales, de nouvelles théories voient le jour et insistent sur les externalités marshalliennes qui révèlent le caractère endogène du développement régional. Ce sont, entre autres, les analyses de Piore et Sabel et ceux sur les districts industriels italiens (Becattini) qui ont ouvert une voie de réflexion plus générale sur les rapports entre développement économique et territoire. À partir de ces considérations, sont nées les recherches fondées sur la notion de *"territoire"* et menant la réflexion sur les spécificités locales des modèles de développement endogène.

1.3.1. L'espace et l'économie

En économie, le contexte géographique a pendant très longtemps été exprimé à travers la notion d'*"espace"*. Jusqu'à la fin du 18^{ième} siècle, *"L'espace n'a pas d'épaisseur, il est espace-point où se localise l'entreprise en fonction de critères strictement individuels résultant de ses caractéristiques propres. La géographie n'existe pas, tout au plus à travers*

les obstacles naturels (montagnes, mers et fleuves, déserts, etc.) ou les moyens mis en œuvre pour les contourner ou les franchir. La seule question qui se pose réellement est celle de l'accessibilité du trajet point à point. " (Zemmermann, 2008, p. 106). Les classiques sont les premiers à évoquer la friction de la distance, les difficultés d'accès aux facteurs de production et aux marchés. C'est notamment avec les travaux d'Adam Smith sur le marché que les coûts de distance commencent à apparaître comme un élément-clé de l'analyse géographique.

Au début du XIX^{ème} siècle naît la "*première véritable théorie économique spatiale*" (Benko, 2008, p. 24) et cela avec la théorie néo-classique de Von Thünen (1826). Dans son fameux ouvrage intitulé "*l'État isolé en relation avec l'agriculture et l'économie nationale*", Von Thünen, économiste allemand, explique le choix de culture d'un produit agricole à un endroit en fonction de la distance qui le sépare de la ville-centre. Il était question de maximiser la rente foncière en minimisant les coûts de transport.

À la manière de Von Thünen, Alfred Weber (1909) a cherché à expliquer le processus d'industrialisation qui a eu lieu en Allemagne. L'analyse weberienne enrichit l'approche de Von Thünen et met la lumière sur l'agglomération comme un facteur de localisation. Selon lui, plus l'agglomération est grande, plus les industries seront attirées, en raison de l'accessibilité aux différents services et compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'industrie (Aydalot, 1985). Les facteurs qui déterminent le lieu de localisation des activités sont conçus comme étant des avantages spécifiques de coûts dans certains endroits. Ainsi, l'entreprise choisira le site d'implantation selon la combinaison factorielle permettant le moindre coût de production. On trouve trois groupes de coûts qui varient généralement avec le changement de localisation : le coût du transport, le coût du matériel et du carburant brut, et le coût de la main-d'œuvre. Weber simplifie ce regroupement en incluant le coût des matières premières et du carburant dans les coûts de transport.

Dans les années 1930, Christaller (géographe) et Lösch (économiste) cherchent à expliquer la répartition géographique des centres de marché, lieux d'échanges de biens et services où se déplace la population agricole. De ces travaux émerge la "*Théorie des lieux centraux*" qui s'efforce de rendre compte de l'espacement et des inégalités de la taille des villes par leurs fonctions économiques (commerce et services) (Benko, 2008).

Ces travaux permettent de constater qu'espace et économie se rencontrent ; toutefois, c'est la conception de l'espace économique comme distance qui domine. Comme le précise Polanyi (1944), l'économie se *désencastre* progressivement, la pensée néoclassique prend le dessus, et le comportement rationnel est censé permettre d'expliquer l'ensemble des actes de la vie sociale.

Toutefois, en 1890, un économiste néo-classique se distingue : Alfred Marshall. Connu surtout à l'époque pour son équilibre partiel, il est un des rares à ne pas avoir négligé les aspects spatiaux dans l'organisation des activités économiques (Benko, 2008). Marshall dépasse le problème de la localisation des ressources génériques et pose celui des effets créés par le regroupement géographique d'activités spécialisées, les avantages étant alors créés et non innés (Gaffard & Romani, 1999). Marshall apparaît comme un précurseur dans la façon dont il appréhende l'espace. Il propose une analyse qui va à l'encontre de l'idée dominante selon laquelle l'efficacité de la production provient uniquement de la division du travail et de la croissance interne de la firme. En analysant le tissu économique de la Grande-Bretagne, il affirmait que la spécialisation industrielle de certaines régions (Lancashire dans les cotonnades, la Clyde et le Northumberland dans la construction navale, Birmingham dans la serrurerie) ne pouvait être le fruit du hasard ni expliquée par les phénomènes économiques traduits en prix du marché (coût de transport, coût d'énergie, etc.).

Alfred Marshall propose une nouvelle approche en introduisant le concept de "*district industriel*", qu'il définit comme organisation géographique d'entreprises indépendantes exerçant des activités dans un secteur spécifique. Marshall explique que cette agglomération, synonyme de proximité spatiale, engendre des effets positifs dont bénéficient les entreprises du fait de leur insertion dans le district, ce qu'il appelle "*les économies externes*". Ces dernières sont interprétées par l'auteur comme une interdépendance hors-marché entre les agents économiques, qui est liée à des facteurs de natures diverses, notamment l'appartenance à un même espace de production. En d'autres termes, "*les économies externes*" représentent des avantages dont bénéficie (et qu'elle ne rémunère souvent pas) une entreprise dans sa fonction de production. C'est ainsi que Marshall fait la distinction entre économies internes et économies externes, largement reprise et enrichie depuis : "*Nous pouvons diviser en deux catégories les économies résultant d'une augmentation de la production dans une branche quelconque :*

premièrement, celles qui tiennent au développement général de l'industrie et, secondement, celles qui tiennent aux ressources des entreprises individuelles s'occupant de cette branche de production, à leur organisation et à l'excellence de leur direction. Nous pouvons appeler les premières économies externes, et les secondes économies internes. " (Marshall, 1890, p. 155). Cependant, il insiste sur une autre forme d'avantages moins tangibles tels que la diffusion et la transmission de l'information et du savoir-faire, appelée "atmosphère industrielle" (Ferguène, 2013, p. 17-18) ; "si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres et combinée avec des idées de leur cru, elle devient ainsi la source d'autres idées nouvelles" (Marshall, 1898, p. 466, cité par Courlet, 2002, p. 29). Ainsi, le district marshallien ouvre la réflexion sur le processus de création de la ressource. En résumé ce qui ressort de l'analyse marshallienne est que le développement est un processus social dans lequel l'espace joue un rôle très important et cela grâce à la forme de régulation sociale et d'organisation productive, spécifique à chaque lieu. Marshall apparaît comme un précurseur dans la façon dont il appréhende l'espace.

1.3.2. Becattini et le district Marshallien

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Italie a tenté de remédier au fort dualisme existant entre le Nord (riche) et le Sud (pauvre) du pays en mettant en place des stratégies de développement basées sur les pôles de croissance. Cependant, malgré la forte stimulation donnée par l'État italien durant une vingtaine d'années, cette stratégie de développement par le haut n'a pas été une réussite.

Constatant les déséquilibres régionaux sérieusement aggravés par la stratégie étatique du développement dans le Mezzogiorno, les chercheurs italiens se sont intéressés à ce qu'on appelle depuis la Troisième Italie. Le sociologue Bagnasco a attiré l'attention, dans les années 1970, sur l'originalité du modèle d'industrialisation diffuse développé dans cette région, située entre le triangle industriel du Nord-Ouest et le Mezzogiorno, et spécialisée dans des activités traditionnelles (habillement, chaussure, etc.) ou plus modernes (petite mécanique, etc.). Ce modèle est basé sur les PME, dont les besoins en capital sont moins importants, la productivité du travail assez basse, sans oublier la main-d'œuvre à bas prix.

Ce modèle d'industrialisation diffuse va très vite attirer l'attention des économistes et particulièrement Becattini (1989). Il constate qu'" en un temps où les plus grandes entreprises italiennes, pourtant nettement mieux équipées, pour s'imposer sur les marchés

mondiaux, étaient distancées par les concurrents étrangers, une myriade de petites unités de production, apparemment désavantagées en termes de structures de commercialisation, d'échelle productive, d'accès aux crédits et d'interventions sur les marchés étrangers, réussissaient à élargir leur aire de marché, à faire des bénéfices et à créer des emplois" (Becattini, 1989, p. 261, cité par Banat, 2007, p. 75).

Aux caractéristiques proprement économiques analysées par Marshall (1890), Becattini (1992) apporte une nouvelle dimension du district industriel en mettant en évidence les liens étroits entre l'organisation de l'activité productive et la structure sociale. Il le définit comme *"une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district industriel, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnement, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre la communauté locale et les entreprises"* (Becattini, 1992, p 36-37).

Dans l'approche de Becattini, la communauté locale d'un district industriel est régie par un système de valeurs commun dans lequel l'intérêt collectif est consacré et passe avant l'intérêt privé ou individuel. L'existence d'une communauté locale confère aux districts une identité socio-culturelle forte (Garofoli, 1992). Ce système est caractérisé par sa souplesse et son évolution dans le temps et ne constitue en aucun cas une entrave à l'innovation. Ces valeurs sont accompagnées par un corpus d'institutions et de règles qui, transmises de génération en génération, assurent la pérennité du système territorial. Parmi ces institutions on trouve la famille, l'entreprise, l'église, etc. (Becattini, 1992, p. 38). Cela pourrait ressembler à une société fermée conditionnée par des valeurs et dont le comportement est inspiré par l'histoire. Mais la réalité est autre, le district est ouvert à l'extérieur, et cette ouverture est l'une des caractéristiques qui assure sa viabilité.

Quant aux caractéristiques strictement productives des districts, elles reposent sur l'endogénéité des ressources sur lesquelles se fonde le développement à leur sein. Les entreprises du district ont tendance à appartenir à une même branche industrielle, chacune d'elles se spécialise dans une ou quelques-unes des phases du processus de production spécifique au district. En résulte un processus productif qui couvre l'ensemble du cycle, de la création à la commercialisation, accompagné par une gamme de services aux entreprises mais aussi d'un secteur de fabrication de machines. Becattini qualifie le district industriel comme *un cas concret de la division du travail localisée* sur un territoire. Une

concentration qui n'est pas fortuite, ni due uniquement aux dotations en ressources naturelles du territoire, mais on y trouve des entreprises enracinées. Comme l'explique Becattini (1992, p. 39), "*les entreprises s'enracinent ... dans le territoire et il n'est pas possible de conceptualiser ce phénomène sans tenir compte de son évolution historique*". L'histoire compte. Un système d'informations efficace à l'échelle de l'aire géographique se forme progressivement favorisant les échanges entre entreprises (Garofoli, 1992). "*L'analyse du district industriel montre que le développement se déploie à partir d'un système d'interrelations, de circulation d'informations, de production et de reproduction des valeurs qui caractérisent un mode de production, cela signifie que les facteurs critiques de développement sont historiquement enracinés dans la réalité sociale locale et ne sont donc pas facilement transférables à d'autres espaces : le développement apparaît en définitif comme un processus social et non comme un processus uniquement technique.*" (Courlet, Pecqueur, 1996, p. 92)

À partir des analyses italiennes, un certain nombre de chercheurs européens ont révélé dans leur propre pays des phénomènes de développement régional semblables aux districts industriels italiens (cités par Courlet & Judet, 1986) : en France (Ganne, 1983 ; Courlet, 1986), en Espagne (Vasquez-Barquero, 1988), au Portugal (Silva, 1989), en Grèce (Cafcalas, 1992), en Belgique (Musyck, 1993), etc. Ainsi, la question de la territorialisation de l'activité économique a fait l'objet d'études et de plusieurs travaux de recherche donnant lieu à toute une série de concepts théoriques : "*Industrialisation Diffuse*", "*Systèmes Productifs Locaux*", "*Systèmes Industriels Localisés*", "*Industrial Clusters*", etc. Toutes ces expressions recouvrent des concentrations spatiales d'entreprises, souvent des PME, qui font partie d'un même secteur d'activité et entretenant entre elles des relations de concurrence/coopération, mettant en évidence le caractère "*endogène*" du développement (Ferguène, Hasani, 1998).

1.3.3. La spécialisation flexible

À l'aube des années 1980, deux chercheurs anglo-saxons Piore et Sabel expliquent la crise que connaissent alors les pays industriels occidentaux par les limites rencontrées par le modèle de développement basé sur la production de masse. Piore et Sabel (1984), en référence à l'école régulationniste, pointent l'existence d'une crise de la régulation pour expliquer le ralentissement durable de l'activité économique des années 1970-1980. Selon

eux, à la production de masse fordiste, rigidement structurée, succède un régime fondé sur la spécialisation flexible, dont la forme spatiale est le district.

De cette analyse générale, ces auteurs avancent deux solutions pour relancer la croissance économique. La première tient à l'extension du rôle des institutions de régulation pour assurer le développement de technologies de production de masse. La seconde consiste en l'appui sur des technologies flexibles, en arrière-plan depuis le XIX^{ème} siècle, avec lesquelles le succès économique dépend de mécanismes de combinaison de la coopération et de la compétition entre les firmes. Cette seconde solution nécessite également de nouvelles institutions pour réguler ces technologies. Loin de l'intégration verticale des grandes entreprises, elle vise à une coopération horizontale entre PME spécialisées chacune dans un segment de production. Ces entreprises proposent des biens différents, et répondent aux besoins d'un marché défini comme instable. Cette spécialisation sur un segment *"favorise la flexibilité dans la production des sous-parties et des éléments du produit final, entraînant par là une plus grande flexibilité du réseau global d'entreprises, susceptible d'offrir sur le marché des produits extrêmement différents"* (Durant, 1991, p. 48). Pour Piore et Sabel (1984), c'est l'entrée en crise du modèle de consommation de masse qui est à l'origine de la spécialisation flexible. Capecchi (1987) soutient cette hypothèse, il explique que dans la production de masse, le consommateur est disposé à consommer des biens uniformes à condition qu'ils soient accessibles à des prix de plus en plus bas, mais le développement des nations industrielles (par rapport à d'autres nations) et la différenciation des classes sociales, la poussée de l'individualisme à l'intérieur de chaque classe entraînent une demande croissante de biens de consommation différenciés.

Selon Capecchi (1987), contrairement au modèle fordiste, la spécialisation souple se caractérise par :

- Une production de petits lots et une production de machine sur mesure ;
- L'abolition de la hiérarchisation du travail, la frontière entre les managers, les travailleurs qualifiés et non qualifiés sont moins étanches ;
- Une mobilité sociale au sein de la classe ouvrière. La spécialisation souple permet aux travailleurs qualifiés d'améliorer leurs compétences au sein de l'entreprise ;

- Un processus de production qui tient avant tout à répondre aux attentes des clients et à fournir des produits finis sur mesure ;
- Une production qui a lieu dans des PME organisées en district industriel.

Selon Hsaini (1996, p. 14), de ce renouvellement de l'analyse du développement par le principe de la spécialisation souple *"se dégage finalement l'idée triple selon laquelle : premièrement, la problématique du développement concerne tous les territoires indépendamment de leur situation géographique. Deuxièmement, le développement est processus historique, non mécanique, pouvant prendre plusieurs configurations. Troisièmement, le développement peut se produire à partir de dynamiques locales. "*

2. Territoire et dynamique territoriale

Comme nous venons de le voir, les dynamiques territoriales de type endogène sont apparues avec la crise du modèle de développement de type fordiste. La dynamique de développement ne peut démarrer avec la conception et la réalisation volontariste d'un système productif global (Courlet, 2002). Dans le cas de la Vallée de la Soummam, le contexte n'est pas vraiment différent. En effet, comme cela a été montré dans le premier chapitre, le modèle de développement centralisé adopté à l'indépendance a montré ses limites à partir des années 1980. De ce fait, l'État éprouvant des difficultés à mener une politique cohérente et efficace de développement régional a décidé de mener des réformes (années 1990) qui ont favorisé dans certaines réformes l'émergence de nouvelles formes de dynamiques territoriales à l'initiative des acteurs locaux.

Depuis le début des années 1980, la compréhension du processus de développement local ainsi que des dynamiques territoriales a été au cœur de la recherche en science régionale. Nous avons ainsi bénéficié de l'éclairage d'approches diversifiées qui ont fait l'objet d'une abondante littérature sur les districts industriels, les milieux innovateurs, les systèmes productifs localisés, etc. L'intégration de l'espace en économie a évolué, la notion de *"territoire"* a très vite occupé une place centrale. Passant d'une vision fonctionnelle à une approche systémique. N'étant plus appréhendé comme *"un objet neutre décidé dans l'abstraction et déconnecté du réel mais avant tout bricolé par les acteurs en fonction d'un grand nombre de paramètres en permanente mutation "* (Lajarge, 2000), le territoire est défini par plusieurs éléments : des ressources spécifiques (y compris latentes) produites par

les acteurs locaux, une histoire locale longue, un système de valeurs local, des configurations productives particulières, des PME organisées en réseaux, des relations faites de concurrence et de coopération. La notion de proximité semble répondre aux questionnements sur l'efficacité des interactions et des coopérations entre acteurs d'un territoire. Elle sert à appréhender les différentes configurations territoriales des systèmes productifs locaux et à renforcer l'analyse des stratégies d'entreprises. Cette notion va donc nous aider à analyser le processus de construction et l'organisation de la dynamique agroalimentaire du territoire de la Vallée de la Soummam, d'où la nécessité de mieux la présenter dans cette section. Mais avant tout qu'entendons-nous exactement par "territoire"?

2. 1. Le territoire : une construction socio-économique et institutionnelle

Le territoire est une notion enrichie par plusieurs disciplines, la géographie (Frémont, 1974 ; Debardieux, 1995), la sociologie (Di Méo, 2001), l'économie (Marshall, 1890; Becattini, 1992) etc., ce qui explique qu'il soit appréhendé sous différentes dimensions. En reprenant le travail de Ferguène (2016), on peut dire que le territoire représente à la fois :

- *Une portion d'espace au sens physique du terme*, conteneur de ressources. Ces dernières peuvent être matérielles (matières premières agricoles ou minières) ou immatérielles (informations et savoir-faire), données ou construites par les acteurs, elles peuvent être aussi renouvelables ou non renouvelables, etc.
- *Un mode d'organisation des acteurs locaux*. Tout territoire a sa propre forme d'organisation influencée par le type de liens mobilisés par les acteurs localisés : rapports de coopération, d'intégration verticale ou de coopération horizontale, relations marchandes ou non marchandes, rapports formels ou non formels, etc.
- *Une dynamique d'apprentissage*. C'est aussi une entité qui s'inscrit dans le temps par des mécanismes de transmission des connaissances et des savoir-faire techniques.

Alors qu'il était perçu comme un espace plus ou moins bien doté en facteurs de production, le territoire devient un processus de construction d'une capacité productive et d'une capacité d'innovation. Ce processus est mis en œuvre par des acteurs locaux liés par

des rapports sociaux dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux. Ainsi, il ressort des différents travaux menés sur le développement territorial que ce dernier dépend d'un jeu d'acteurs à la fois complexe et subtil (Courlet et Pecqueur, 2013).

De ce fait, nous considérons que sur l'espace administratif, les études économiques ne s'appliquent qu'à des ensembles qui ne regroupent que de façon partielle les forces de l'activité économique et sociale réelle. La vallée de la Soummam, qui constitue notre territoire d'étude, ne correspond à aucun découpage administratif, et pourtant ce territoire se caractérise par son homogénéité liée au caractère physique, à la culture et l'histoire partagée mais aussi à la cohérence du tissu économique. Il nous semble plus important d'insister davantage sur les liens économiques et sociaux du territoire (qui font système) que de tenter une définition purement spatiale du territoire.

Pour étudier la dynamique territoriale au niveau de la Vallée de la Soummam, nous avons décidé de nous inspirer de cette approche qui part du territoire ou plutôt de système socio-territorial (Mailat, Crevoisier et Lecoq, 1993), où l'accent est mis sur les rapports entre les entreprises, les rapports entre le système productif et les systèmes socio-institutionnel, les institutions sociales spécifiques qui accompagnent le développement des entreprises, etc. Dans cette approche, la notion de proximité tient une place importante.

2. 2. Proximité et construction territoriale

Au-delà des critères classiques liés à la minimisation des coûts de production et des coûts de transaction (Coase, 1939 ; Williamson, 1989) et à la division internationale du travail, le motif de localisation des entreprises évolue en ajoutant à ces déterminants simples, les externalités denses que peuvent dégager des formes collectives d'organisations, telles que les externalités technologiques. Ce dépassement de l'approche transactionnelle ouvre la voie à une nouvelle approche de l'organisation économique qui s'inscrit dans un processus de coordination et d'agencement des ressources. En effet, les travaux de Marshall puis de Becattini, mettent l'accent sur l'importance de la proximité "*non dépouillée de sa dimension sociale et économique*" (Gilly, Torre, 2000, p. 14).

Dès les années 1990, les chercheurs, appartenant à ce qui sera nommé "*l'école de la proximité* ", viennent nuancer ce rôle exclusif de la proximité géographique dans le

processus d'innovation. De la même façon que la genèse des relations sociales explique que les réseaux individuels aient toujours une part locale importante (Grossetti, 2004), la proximité spatiale n'est pas sans effets sur les coordinations entre organisations. Par conséquent, ce concept ne se résume pas au rapprochement physique des acteurs, lié à la dimension géographique, mais renvoie à la multiplicité des échelles sur lesquelles ces acteurs situent leurs actions. Il en est ainsi, car "*les dispositifs de coordination ne peuvent relever de la seule dimension géographique de la proximité mais de sa conjonction avec les autres formes non essentiellement spatiales*" (Pecqueur & Zimmermann, 2004, p. 36).

Le territoire fait donc référence à deux types de proximité, la première géographique et la seconde organisationnelle (Rallet & Torre, 2004).

- *La proximité géographique* fait référence à la notion d'espace. Elle est déterminée par le caractère physique lié, notamment, à la distance qui sépare des acteurs engendrant ainsi des coûts monétaires. Mais elle est aussi liée au construit social telles que les infrastructures de transports qui permettent de minimiser le temps d'accès ainsi que les dépenses financières.
- *La proximité organisationnelle* renvoie à l'aspect relationnel du concept. En effet, faire partie d'une même organisation donne à ses membres la capacité et la facilité d'interaction. Elle repose sur deux logiques, d'une part *la logique d'appartenance* qui s'explique par l'existence d'interactions facilitées par des règles et la routines de comportement (explicites ou implicites) partagées ; d'autre part, *la logique de similitude* du fait que les membres d'une organisation partagent le même système de représentations (croyances, savoirs, etc.) (Bouba-Olga, Coris & Carrincazeaux, 2008).

Toutefois, l'articulation de ces deux formes de proximité peut être représentée dans le tableau 12, élaboré par A. Rallet et A. Torre (2004). La case en haut à gauche expose le cas d'une agglomération d'entreprises rapprochée géographiquement, sans que cela puisse créer des interactions entre acteurs ; dans ce cas-là, la proximité géographique seule ne peut être génératrice de synergies. La case en haut à droite montre qu'une fois la proximité géographique est combinée avec la proximité organisée, des synergies et des réseaux

locaux peuvent être créés. C'est le cas des formes d'organisation telles que le SPL et le district industriel.

La case en bas à gauche indique la nécessité de renforcer la proximité organisée par une proximité géographique même par des rencontres temporaires. Dans la case en bas à droite, le rapprochement géographique est absent, ce sont plutôt les moyens de communication et de télécommunication qui jouent un rôle important dans ces réseaux de relations. C'est le cas des grands groupements d'entreprises telles que les firmes internationales.

Tableau 12. Le croisement des deux proximités et ses résultats en termes d'interaction

	Proximité géographique	Proximité organisée
Proximité géographique	Rien ne se passe : agglomération	Réseau locaux, SPL, diapositifs de négociation
Proximité organisée	Mobilité, interactions temporaires	Réseau non territoriaux

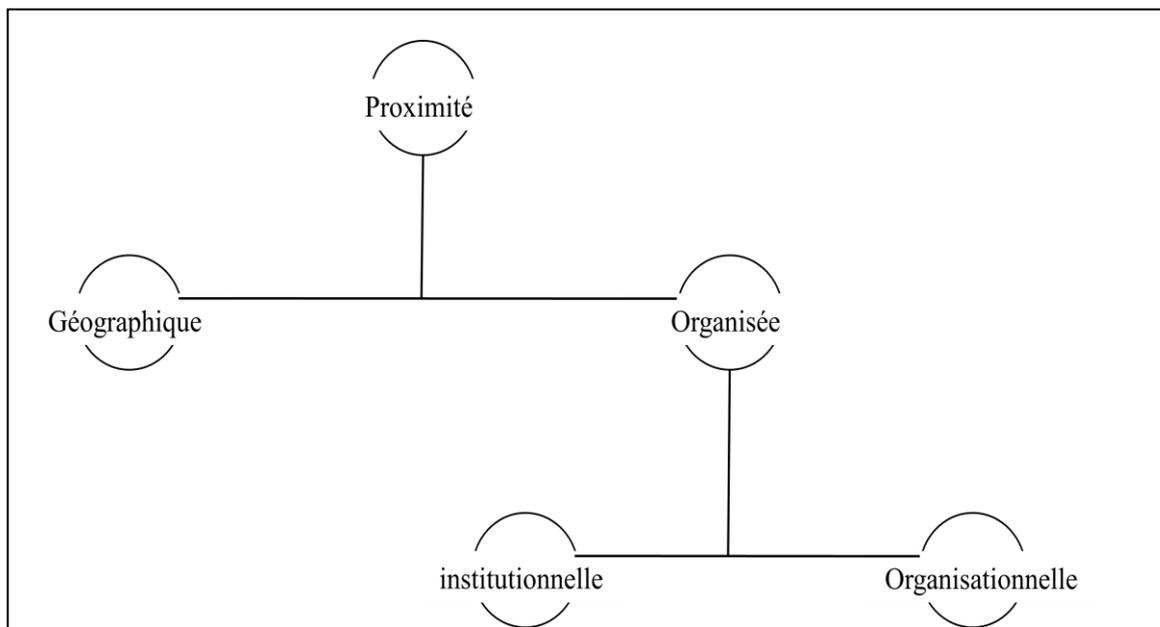
Source : Rallet & Torre, 2004, p. 28.

Toutefois, quelques auteurs (Pecqueur & Zimmermann, 2004 ; Talbot, 2008) décomposent les proximités organisées en proximités organisationnelles et proximités institutionnelles. D'une part, les proximités organisationnelles fondées sur des interactions directes entre les agents et sur des échanges entre organisations (organisationnelles) et, d'autre part, des processus de coordination sans interactions directes entre agents mais induites par le partage de codes, de règles, de conventions (institutionnelles). Cela s'inscrit dans l'approche de North (1991) qui distingue entre organisations (groupes d'agents engagés dans une activité finalisée) et institutions (règles du jeu régissant les relations au sein et entre organisations).

La proximité institutionnelle fait référence particulièrement à la dimension identitaire du territoire. Elle renvoie aux institutions qui sont à la fois imposées aux acteurs mais qui sont aussi le produit de ces acteurs (Pecqueur & Zemmermann, 2004). Cette proximité se formalise avec les règles d'action et les modèles de pensée élaborés dans une démarche collective. Elle *"exprime l'adhésion d'agents à un espace commun d'interprétations, de règles et d'actions. Elle est étroitement liée à des interactions entre agents, qui peuvent fonder l'émergence d'un territoire à travers un processus d'apprentissage collectif"* (Kirat

et Lung, 1995, p. 212). Ces institutions peuvent être formelles (lois, règlements, etc.) ou informelles (normes de comportement, règles tacites, etc.).

Figure 12. Les formes de la proximité selon J-B Zimmermann



Source : J-B Zimmermann, 2008, p. 114.

L'économie de la proximité a le mérite d'ouvrir la boîte noire des externalités positives résultant des différentes formes de proximité, ainsi que de mettre l'accent sur les aspects non-marchands des échanges (Dupuy & Torre, 2000). Autrement dit, lorsque la proximité géographique est capable de générer des effets de proximité organisationnelle et institutionnelle, le résultat peut être " *l'ancrage territorial* " des activités économiques (Zimmermann, 2008). Pour Gilly et Torre (2000, p. 22), cette approche permet de comprendre les facteurs d'émergence des dynamiques locales, et cela, pour trois raisons :

- La référence à la notion de réseaux d'acteurs qui permet de faciliter la transmission des informations et des apprentissages, mais aussi de définir collectivement des normes et des règles communes concernant les propriétés des produits ou l'échange de savoir-faire.
- L'analyse des modalités de mise en place de relations de confiance et/ou de coopération dans les systèmes dans lesquels les dynamiques endogènes ne sont pas formalisées par la construction de règles explicites communes.

- La référence aux systèmes locaux qui reposent sur l'adhésion des acteurs locaux à un ensemble de règles communes.

Ainsi, en se basant sur cette approche par la proximité, trois modes de développement territorial sont envisageables (Colletis et al. , 1999) : agglomération, spécialisation, spécification. Chacun de ces trois modes renvoie à un processus particulier de révélation, d'activation et d'exploitation des ressources :

- **Le processus de l'agglomération** repose sur la concentration géographique (proximité spatiale) d'activités économiques hétérogènes qui, par essence, produit des "économies externes d'agglomération", à savoir des économies d'échelle via le partage de ressources. Cette co-localisation peut être issue des stratégies d'entreprises ou le résultat d'une politique publique de promotion et d'aménagement territorial. De ce fait, la viabilité d'un tel processus dépend des gains de productivité tirés par les entreprises ou des politiques publiques mises en œuvre.
- **Le processus de la spécialisation** se fonde sur une structure organisationnelle forte dominée par une activité industrielle ou un produit (proximité organisationnelle). En plus des "externalités pécuniaires", ce processus est source d'"externalités technologiques". En effet, le processus de la spécialisation intègre la dimension de coordination entre acteurs d'un territoire, source de diffusion d'informations et de savoir-faire dont bénéficient les acteurs locaux.
- **Le processus de spécification** réside dans la "*capacité du territoire à organiser ou réorganiser le déploiement de ses ressources et de ses actifs*" (Colletis et al. , 1999, p. 31). L'entrée n'est plus celle d'un secteur mais celle de technologies ou savoir-faire à caractère transversal. Elle repose sur la capacité du territoire à se doter d'un mode de coordination entre acteurs locaux dans le but de créer de nouvelles potentialités et de surmonter des problèmes productifs communs (proximité institutionnelle). De ce processus de spécification, résulte des dynamiques d'apprentissage collectif grâce aux *externalités d'appartenance*. Ces "externalités d'apprentissage" s'ajoutent aux "externalités pécuniaires" et "technologiques".

Là encore, la dissociation espace/territoire est manifeste. L'agglomération fait référence à l'espace tandis que la spécialisation et, encore davantage, la spécification renvoient à l'idée d'un espace construit ou en construction, en d'autres termes à un territoire. Les dynamiques territoriales découlent directement des dynamiques d'acteurs à l'œuvre.

Passer de l'agglomération à la spécialisation signifie que le territoire a pu révéler une ressource ou un actif spécifique (Pecqueur, 2005). Toutefois, passer de la spécialisation à la spécification nécessite une proximité institutionnelle forte qui facilite la mise en place d'un processus de spécification des ressources et des actifs. La spécification est apparue *"comme la situation la plus construite localement par les acteurs susceptibles de permettre la bifurcation des activités sur une base fortement endogène "* (Pecqueur, 2005, p. 267). Ces processus de construction territoriale sont bien mis en évidence à travers les trajectoires et les évolutions que connaissent les systèmes productifs locaux (district industriel, cluster, etc.). Il est important de dire que l'évolution d'un territoire n'est pas uniquement liée à des facteurs endogènes mais également à des facteurs exogènes. L'approche systémique a pour objectif de mettre en évidence le rôle et le poids de la contrainte externe dans l'évolution des systèmes locaux de production. En effet, face aux changements technologiques, aux modifications de la demande, à l'apparition de nouvelles formes de concurrence, aux nouveaux comportements commerciaux qui apparaissent au niveau global, c'est la capacité de réaction positive (ou passive) de l'ensemble du système qui va déterminer le sens de sa trajectoire de développement à long terme.

3. La dynamique territoriale agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : une construction d'acteurs locaux

Les travaux sur les systèmes territorialisés de production en Italie, en France et même dans les pays du Sud (Fès, Alep, etc.) mettent l'accent sur la caractéristique principale de ces systèmes qui est la spécialisation des PME concentrées spatialement autour d'un produit, d'un métier et éventuellement autour de plusieurs métiers complémentaires. Les exemples sont multiples, et les configurations changent d'un cas d'étude à un autre. Ces territoires sont appréhendés comme pertinents du fait de la cohérence du tissu économique et des actions des différents acteurs à l'œuvre ou du fait de l'appartenance à un espace commun dont les limites ont une signification forte pour les personnes qui y résident et les activités qui s'y développent (Banat, 2007). Toutefois, tout territoire passe par un processus

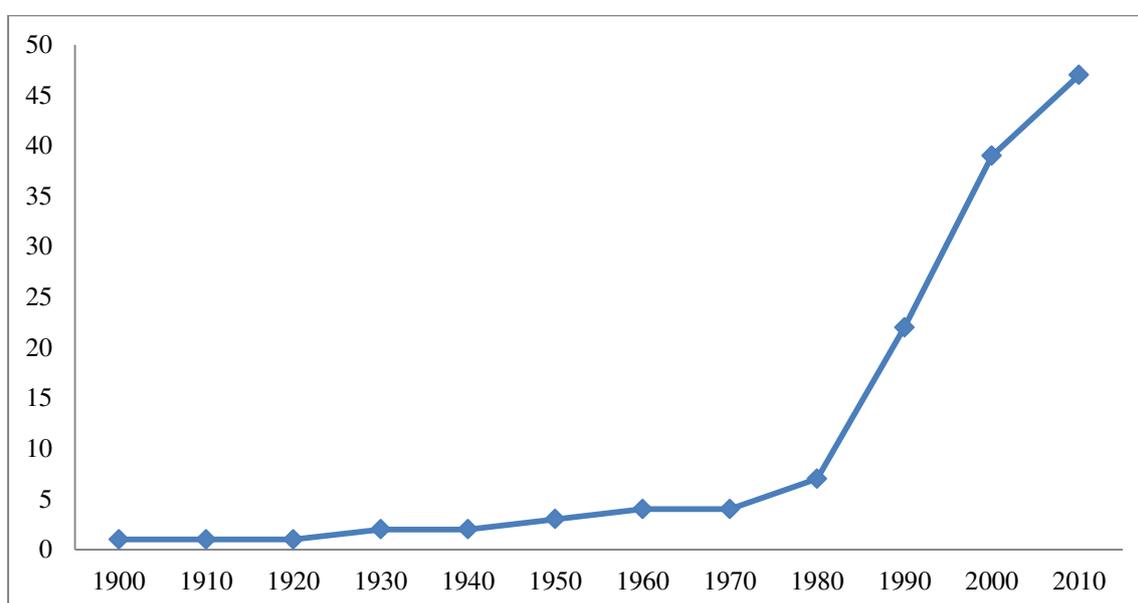
de construction spécifique et l'étude de cette trajectoire nous permet de comprendre l'organisation productive récente du territoire en question.

Les données statistiques, exposées dans le chapitre précédent, sur la wilaya de Béjaïa et notamment la Vallée de la Soummam manifestent la diversité des activités économiques, notamment industrielles (agroalimentaire, textile, Bois liège et papèterie, etc.), toutefois, les chiffres concernant le nombre d'entreprises et d'emplois créés confirment une prédominance du secteur agroalimentaire. *Comment s'est développée cette dynamique économique spécialisée ?*

Contrairement à d'autres territoires où les dynamiques économiques spécialisées résultent d'un long processus historique (La troisième Italie et l'industrie du textile, la Vallée de l'Arve et le décolletage, etc.), la spécialisation de l'industrie en agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam est relativement récente. En effet, bien que le territoire ait toujours connu une dynamique en matière de création d'entreprises notamment en agroalimentaire (*Toudja*, 1936 ; *Tchin-Tchin*, 1950; etc.), la spécialisation de cette dernière en n'est apparue qu'à partir de la fin des années 1990. Toutefois, il est important de préciser que cette spécialisation n'est pas le fruit du hasard, certaines caractéristiques du territoire peuvent bien être à l'origine de cette orientation notamment les ressources naturelles. Les entreprises de la Vallée de la Soummam ont généralement commencé par la transformation des ressources montagneuses en des potentiels et des actifs (eau, olives, figes, etc.). L'eau est la première ressource naturelle spécifique du territoire de la Vallée de la Soummam, elle est aussi la ressource dont dépend fortement le secteur agroalimentaire : un des facteurs qui peut être à l'origine de cette orientation. Cela explique aussi le fait qu'une bonne partie des premières entreprises agroalimentaires de la région sont spécialisées dans la production de boissons (*Toudja*, 1936 ; *Tchin-Tchin*, 1950 ; *Rodeo*, 1965 ; *Ifri*, 1986 ; etc.). D'autres entreprises étaient orientées vers la transformation d'autres produits locaux tels que les olives (l'huilerie traditionnelle) et le lait local (*laiterie Djurdjura*, 1983). Aujourd'hui, il ne s'agit ni d'une production spécifique, ni de savoir local artisanaux et locaux mais d'une production industrielle et de masse. Ainsi, nous pouvons dire que la spécialisation de la région est partie des ressources naturelles, toutefois, les caractéristiques du marché local et national, peu demandeur de produits spécifiques, explique l'orientation de ce développement vers une production plutôt industrielle et de masse.

Par manque de statistiques exactes, nous ne pourrions retracer en détail l'évolution de l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam. Néanmoins, les données collectées auprès des entreprises agroalimentaires questionnées peuvent nous renseigner davantage sur cette évolution. Elles révèlent que sur les 47 entreprises questionnées, 85,1% (soit 40/47) ont vu le jour à partir de 1990 dont 75 % (soit 30/40) apparues à partir de 1998 (figure 13).

Figure 13. L'évolution des entreprises agroalimentaires (questionnées) de la Vallée de la Soummam



Source : composé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Cette étude chronologique témoigne du caractère récent de ces entreprises privées. Elles sont majoritairement créées à partir de 1998. Cette situation n'est pas surprenante lorsqu'on sait que le secteur privé était très longtemps assujéti au monopole public du commerce extérieur. Parmi les conditions citées par les entreprises de notre échantillon, qui ont permis la progression du secteur privé, on trouve :

- La possibilité d'importation directe par les entreprises de matières premières, de pièces détachées et des équipements dont elles ont besoin ;
- L'amélioration de la qualité et délais d'approvisionnement ;
- La simplification des formalités douanières.

Il est évident que les réformes engagées à partir des années 1990, notamment les mesures incitatives à l'activité privée, ont eu des effets positifs sur cette dynamique. Force est

cependant de constater qu'elles restent très insuffisantes. En effet, la création d'entreprises fait face à une forte lourdeur administrative et un climat des affaires très peu favorables²⁵ (Bellache, 2010).

L'enquête de terrain a révélé trois problèmes majeurs auxquels sont confrontés les industriels de la Vallée de la Soummam et qui découlent des politiques publiques :

- Manque de confiance entre les entreprises privées et l'État ;
- Dysfonctionnement des institutions réglementaires et problèmes de gouvernance ;
- Carence des principales institutions publiques de formation de la main-d'œuvre.

Le rôle limité des autorités publiques met en avant l'idée que le développement de l'industrie agroalimentaire de la Vallée de la Soummam n'est pas le fruit d'une politique de développement centralisé, mais plutôt enclenché par un processus initié et conduit par les acteurs locaux. Mais *comment les acteurs de la Vallée de la Soummam ont-ils pu contourner les nombreuses contraintes citées précédemment ?* Pour le faire, les acteurs locaux de Vallée de la Soummam ont développé une certaine ingéniosité qui leur a permis de s'adapter au contexte socio-économique en mettant à profit les ressources (matérielles et immatérielles) que leur procure leur ancrage territorial.

La formation de cette agglomération d'entreprises agroalimentaires, fondée non seulement sur une proximité géographique mais aussi sectorielle, est à la fois marquée par son ancrage territorial (capitaux et main-d'œuvre locaux) et l'ouverture de ses acteurs à l'étranger (importation de machines et de matières premières). C'est ainsi que ce processus de construction a favorisé l'évolution de l'agglomération d'entreprises vers un territoire plus ou moins structuré autour d'un système économique spécialisé.

3.1. Un processus consolidé par des acteurs locaux

Nous avons vu jusque-là que le secteur privé est à l'origine de la formation d'une agglomération d'entreprises agroalimentaires dans la Vallée de la Soummam. Le secteur privé est largement représenté par des investisseurs locaux. Les résultats de l'enquête révèlent que les entreprises que nous avons pu questionnées appartiennent à 91% à des

²⁵ Selon une étude de la Banque Mondiale 2016, le processus de création d'une entreprise privée en Algérie est à la fois lourd, long et coûteux. Dans son classement des pays en matière de facilité de faire des affaires, l'Algérie occupe la 166^{ème} position sur 190 pays.

investisseurs originaires et résidents de la Vallée de la Soummam ; elles emploient une main-d'œuvre originaire à près de 70 % de la Vallée de la Soummam et à 90 % de l'ensemble de la wilaya de Béjaïa. Une des caractéristiques de cette industrie faite majoritairement de PME (83,6 % des entreprises questionnées emploient moins de 250 salariés, dont 36,95 % moins de 50 employés) est son double ancrage territorial lié à l'origine de l'investissement, mais aussi de la main-d'œuvre employée.

3.1.1. Le financement des activités : le rôle important de la famille

Pour encourager l'investissement privé, des réformes structurelles ont été mises en œuvre progressivement par l'État à partir de 1990. C'est ainsi que le secteur économique privé a bénéficié de plusieurs dispositifs d'aide à la création d'entreprises tels que : l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), la Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC), l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) ou encore la chambre de commerce. Toutefois, malgré les différentes facilités offertes par ces dispositifs, peu d'entreprises (près d'un tiers) de notre échantillon ont effectivement bénéficié des aides. Parmi les raisons soulevées, trouve :

- Les lourdeurs administratives ;
- La complexité des procédures ;
- La difficulté de remplir les différents critères d'éligibilité.

Toutefois, en dehors de ces dispositifs, peu d'entreprises ont eu recours au financement par crédits bancaires notamment pour l'étape de la création de l'entreprise (les crédits sont majoritairement demandés pour des opérations d'extension ou de diversification). Les entreprises questionnées expliquent cela par :

- L'obligation de présenter une garantie ;
- La nécessité de présenter des documents comptables détaillés ;
- La méconnaissance du secteur bancaire par les investisseurs locaux ;
- La culture kabyle peu favorable à l'endettement hors du cercle familial (Bourdieu, 1958).

Pour toutes ces raisons, les entreprises de la Vallée de la Soummam, préfèrent avoir recours à un autre circuit de financement ; le "*prêt familial*". Comme nous l'avons brièvement expliqué dans le premier chapitre, l'entrepreneuriat en Algérie est

majoritairement familial, il résulte des contributions des membres de la famille (qu'elles soient financières, foncière, ou encore en main-d'œuvre et en savoir-faire). L'association familiale apparaît alors comme la meilleure solution pour l'investissement vu le climat des affaires peu propice.

La création d'entreprises, sur la base de l'épargne familiale, est une pratique très courante dans la Vallée de la Soummam. Ce type de financement est informel et sans intérêt et le projet de création est souvent porté par des frères ou un père et ses enfants. L'enquête de terrain révèle que les apports des membres de la famille peuvent être de nature technique, relationnelle mais surtout financière. Une fois la notoriété acquise sur le marché et les enfants devenus adultes, les associés procèdent à la constitution d'un groupe formé d'unités de production autonomes. Le nouvel entrepreneur, prêt à rejoindre le groupe familial, est souvent un enfant de la famille salarié du groupe et ayant acquis de l'expérience en son sein. Le but de cette *solidarité familiale* ne se résume pas à la carrière individuelle, mais concerne le sort de la collectivité familiale. Environ 30 % des entreprises enquêtées sont détenues par cinq familles. Les chefs de ces entreprises ont invité des membres de leur famille à rejoindre le groupe en adoptant une stratégie de diversification et/ou de complémentarité. Nous reviendrons sur cette caractéristique principale, à savoir le caractère familial de l'industrie agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam dans le troisième chapitre.

3.1.2. Une main-d'œuvre locale et une dynamique d'apprentissage appropriée

En économie spatiale, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est parmi les facteurs d'attractivité influençant le choix de localisation des entreprises. En effet, dans le cadre d'une proximité géographique et sectorielle, les entreprises localisées sur une même zone cherchent des compétences relativement similaires qui relèvent de connaissances et de savoir-faire techniques spécifiques. Dans le cas de la Vallée de la Soummam, les entreprises enquêtées ont une nette préférence pour la main-d'œuvre locale. En moyenne, près de 70 % de leurs employés résident dans la Vallée de la Soummam et environ 90 % dans la wilaya de Bejaia. Parmi les arguments avancés par ces entreprises enquêtées, on peut retrouver :

- Une proximité géographique, qui leur évite d'organiser le transport de leurs salariés ;

- Une main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans le secteur agroalimentaire ;
- Un recrutement qui se base sur des liens sociaux (liens de parenté, de voisinage, etc.).

La force du lien familial et social est l'une des caractéristiques du marché du travail local. Grâce au réseau de connaissances, il est plus facile à un employeur de trouver le type de qualifications recherchées. Grâce à cette force des liens qui se nouent entre les deux parties, le salarié s'engage davantage, se sentant tenu de faire preuve de loyauté et de responsabilité envers l'entreprise: il est alors prêt à faire des heures supplémentaires peu ou pas rémunérées, à travailler le weekend, à accepter des conditions peu confortables, etc. Pour motiver le salarié, l'employeur en retour le responsabilise et lui offre un meilleur cadre d'apprentissage. En effet, le *learning by doing* (apprentissage *sur le tas* en français) est en réalité la principale voie de formation de la main-d'œuvre dans la Vallée de la Soummam. Ce mode de formation est privilégié par les entreprises pour faire face aux dysfonctionnements du système étatique de formation, qu'elles jugent peu adapté à leurs besoins.

Ainsi, nous pouvons confirmer que le lien familial a énormément participé à la consolidation de l'agglomération agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam, et cela, en amorçant une dynamique de création d'entreprises et de formation d'une main-d'œuvre spécialisée.

3.2. Des acteurs locaux ouverts à l'international

L'Algérie ne possède pas une industrie de fabrication d'équipements de production agroalimentaire. L'importation est alors la seule voie pour l'acquisition de nouvelles technologies par les entreprises algériennes. C'est ainsi que la suppression du monopole public sur le commerce extérieur en 1991 et la promulgation du nouveau code des investissements en 1993, sont parmi les mesures étatiques qui ont considérablement contribué au développement de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam. Les résultats de l'enquête confirment cette réalité. Ils révèlent que la totalité des machines et des appareils de production des entreprises proviennent de l'étranger notamment de l'Europe (Italie, Allemagne, France). Ces importations peuvent être réalisées par les producteurs locaux eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'importateurs professionnels

locaux, soit franchisés ou simples distributeurs de grandes marques internationale (ITALPAST, GS ITALIA, G-Mondini, Hayssen Packaging, IKA GmbH, etc.).

La nécessité d'importer concerne autant les machines et la technologie de production que la matière première. En effet, une grande partie des inputs de la production agroalimentaire de la Vallée de la Soummam ne sont pas disponibles ni à l'échelle locale ni nationale. A cela s'ajoute, une production agricole locale très faible.

Le port de Béjaïa, un des plus important du pays, a grandement facilité cette dynamique agroalimentaire locale. Au-delà du fait que ce port relie beaucoup de régions du pays au reste du monde, il fournit des services de grande qualité, conformes aux normes internationales, et offre des facilitations en matière d'approvisionnement en matières premières alimentaires. A cette infrastructure de base, il faut ajouter la dimension culturelle qui joue un rôle important dans l'ouverture internationale. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment, la région de Béjaïa a toujours su s'ouvrir au monde extérieur que ce soit dans le domaine économique (commerce), intellectuel ou artistique²⁶. C'est ainsi que les acteurs locaux de la Vallée de la Soummam ont réussi à intégrer des processus de production très modernes, venus de l'étranger et, ainsi améliorer leur compétitivité et la qualité de leurs produits.

3.3. Le développement d'activités connexes

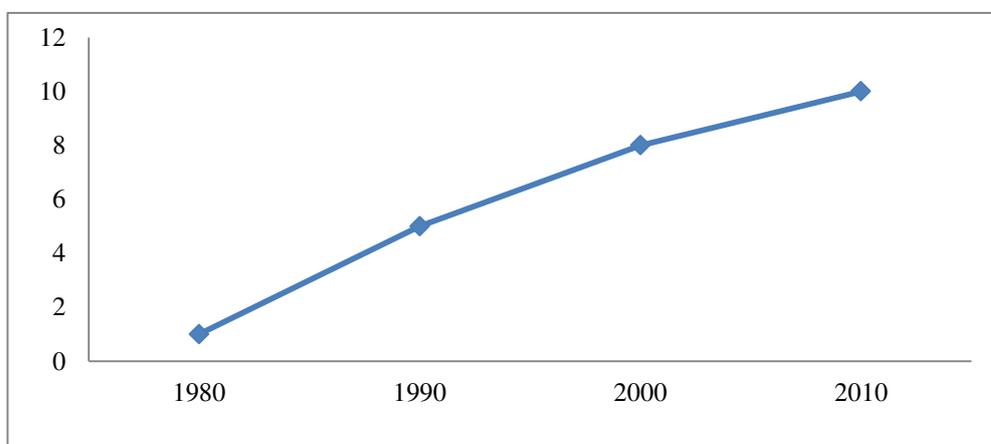
S'il est vrai que les importations d'inputs, nécessaires à la production agroalimentaire, ont considérablement contribué au développement de l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam, elles représentent aussi une forme de dépendance et une contrainte pour l'évolution de l'activité. Ce constat n'a pas échappé aux acteurs locaux. Pour contourner cette difficulté ainsi que la rigidité du cadre législatif lié aux importations, les acteurs commencent à agir à long terme : ils optent de plus en plus pour des investissements de substitutions à ces importations. Mises à part les stratégies d'intégration verticale, adoptées majoritairement par les grandes entreprises, une panoplie d'activités a émergé pour répondre aux besoins de ce secteur. Ces activités sont à caractère industriel

²⁶ Pendant des siècles, notamment pendant la période des Béni-hammad (Hamadites) (1014-1152), la région de Béjaïa était considérée comme un pôle de savoir qui attira des étudiants et des savants du monde entier (le métaphysicien Andalou Ibn Arabi, le mathématicien Italien Léonardo Fibonacci, le philosophe Catalan Taymond Lulle, l'historien et célèbre père de la sociologie moderne Ibn Khaldoun, le poète Sicilien Ibn Hamdis, et bien d'autres).

(emballage, arôme, etc.) ou de service (transport de marchandises, imprimeries industrielles, etc.).

La production d'emballages et le transport sont parmi ces activités qui accompagnent l'évolution de la filière agroalimentaire dans la région depuis les années 1990 (figure 14). Aujourd'hui, la Vallée de la Soummam compte une dizaine d'entreprises de production d'emballages agroalimentaires qui emploient près de 2000 personnes. Une partie de ces entreprises (soit quatre sur les dix) appartiennent à des groupes familiaux qui sont déjà dans le secteur de l'agroalimentaire. Carton ondulé, bouteilles, pots et barquettes en plastique, film alimentaire, etc. Ces entreprises proposent une panoplie de produits qui répondent aux besoins des entreprises locales, tout en évitant de tomber dans un jeu de concurrence directe. Les données communiquées par la DIM sur les entreprises d'emballages de la wilaya, nous ont permis de retracer l'évolution de ce secteur au niveau la zone d'étude.

Figure 14. Evolution du nombre d'entreprises d'emballage dans la Vallée de la Soummam (1980-2010)



Source : réalisée à partir des données de la DIM.

Quant au transport de marchandises, les entreprises de la Vallée de la Soummam disposent d'un réseau de distribution qui fournit, en produits alimentaires, un territoire national presque cinq fois plus grand que la France. Aujourd'hui, dans la vallée de la Soummam, il existe divers services matériels, techniques, financiers, de formation, etc., qui contribuent fortement à la vitalité de cette dynamique locale. L'ensemble de cet appareil productif local se présente sous forme d'un système de production complexe inséré dans un environnement socio-économique particulier.

4. L'agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : un SET en évolution

Pour étudier l'organisation productive de l'activité agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, il est nécessaire de faire un choix méthodologique, qui consiste à définir le cadre théorique adéquat qui va nous permettre d'appréhender cette réalité. Comme nous l'avons déjà exposé dans les deux premières sections de ce chapitre, l'intégration de l'espace dans l'analyse économique a fait l'objet d'une hypothèse explicative de l'émergence et de la reconfiguration de territoires, développée par différents modèles d'organisation et de structuration des économies territoriales. Privilégiant une entrée par l'identification d'industries localisées, l'hypothèse de départ s'exprime par l'existence d'un mode d'organisation collective qui œuvre pour les intérêts communs, sans pour autant être le résultat de politiques publiques. C'est plutôt dans une logique de proximité entre les entreprises et les liens au territoire que seraient développées des organisations constitutives de cette filière. De cette approche, sont nées plusieurs conceptions de l'économie territoriale, allant du "*district industriel*" de Marshall et de Becattini, aux "*milieux innovateurs*" d'Aydalot (1986), et aux "*Systèmes de Production Localisés (SPL)*" de Courlet (1994), etc.

Ces concepts, proches les uns des autres, ont tout de même connu une évolution. Initiée par le modèle marshallien, l'organisation territoriale de l'activité a pendant longtemps tenu compte essentiellement des acteurs économiques. Mais cette approche était enrichie, par la suite, par les travaux de Becattini (1992), qui ajoute à la dimension économique, une dimension socioculturelle. De ce fait, une économie localisée dépend aussi d'une culture et identité locale, d'un système de valeurs sociales et d'un imaginaire particulier relatifs à cette économie.

Après avoir exposé les données statistiques confirmant la spécialisation agroalimentaire de la Vallée de la Soummam (Chapitre 1) et analyser le processus de construction de cette dynamique, nous avons décidé d'opter pour le concept de *Système Economique Territorial* (SET). Cette section sera consacrée à la définition de ce concept et à la justification de ce choix méthodologique et son application sur le territoire de la Vallée de la Soummam.

4.1. L'approche en termes système économique territorial (SET)

Inspiré initialement par le concept marshallien de *"district industriel"* tel qu'il a été enrichi par Becattini (1992) et d'autres auteurs cités ci-dessus, la notion de *"système économique territorial (SET)"* a été proposée par Ferguène (2016). *"Le SET est une notion au carrefour de plusieurs travaux de recherche qui s'efforcent depuis une quarantaine d'années de repenser la question du développement économique et social à partir de l'étude approfondie des dynamiques locales et de leur organisation spatiale"* (Ferguène, 2016).

Ces travaux de recherche se retrouvent autour d'une même analyse de la dynamique territoriale comme produit d'une concentration spatiale d'entreprises obéissant à une logique de proximité sectorielle. Le concept le plus souvent adopté pour décrire les réseaux géographiques est celui de *"cluster"*. Littéralement, la notion de cluster se traduit en français par grappe désignant de fait tout agglomérat d'éléments (grappe de fruits, pâté de maisons, essaim d'abeilles, etc.) (Perrat, 2012). Malgré cette ambiguïté, elle ne se limite pas à retranscrire une situation de co-localisation d'entreprises, l'importance des interrelations est déterminante. Porter (1998, p. 78) définit le cluster comme : *"a geographic concentration of interconnected companies, specialised suppliers, service providers, firms in related industries, and associated institutions (for example, universities, standards agencies, and trade associations) in particular fields, that compete but also cooperate"*. La combinaison de relations coopératives et concurrentielles entre les firmes proches, spatialement, induirait un meilleur apprentissage. A celui-ci, Porter adosse une importante capacité d'innovation, selon lui, indispensable à l'avantage compétitif des firmes.

Toutefois, en raison de la proximité géographique, le cluster permet à ses membres de tisser des relations entre eux et avec leur environnement, ce qui favorise l'émergence de différents avantages analysés par Schmitz (1997) à travers la notion de *"collective efficiency"*, (*"rendement collectif"* selon la traduction française). Cette dernière est selon lui tiré d'économies externes locales et de l'action commune. Contrairement aux externalités qui résultent de comportements non-intentionnés d'un acteur sur le bien-être des autres acteurs, les rendements collectifs résultent de la combinaison des économies externes et de l'action conjointe (Schmitz 1997). Par les actions conjointes, Schmitz (1997) fait référence

aux relations de coopération qui peuvent être horizontales (entre les concurrents) et /ou verticales (entre producteurs et fournisseurs d'une part et producteurs et clients de l'autre).

Résultant d'un phénomène de *clustering* de petites et moyennes entreprises et des rendements collectifs qui en découlent, le SET recouvre deux sous-systèmes interdépendants (Ferguène, 2016, p. 5) :

- ***Un sous- système technico-économique de production***, basé sur un regroupement spatial de petites unités de production selon une logique de proximité productive (spécialisation, division du travail, sous-traitance, etc.), qui favorise les synergies et les externalités positives;
- ***un sous-système socio-institutionnel de régulation locale***, fondé sur la socio-culture locale, l'organisation en réseaux et sur les institutions, qui favorisent les synergies inter-acteurs et une combinaison appropriée de la concurrence et de la coopération.

Le SET présente a priori deux avantages par rapport à d'autres concepts relatifs aux regroupements spatiaux d'entreprises : "*celui d'être concis dans sa formulation tout en étant ouvert quant à l'étendue de l'espace concerné et aux activités qui y sont exercées*" (Ferguène, 2016, p. 2).

Nous avons fait le choix de mobiliser ce concept pour étudier la dynamique agroalimentaire au niveau de la Soummam car nous considérons qu'il revêt un intérêt majeur pour l'analyse des nouvelles logiques de développement dans les pays du Sud, et cela, pour deux raisons (Ferguène, 2016, p. 7) :

- Le SET est un cadre méthodologique adéquat pour l'interprétation des dynamismes productifs localisés, qui sont à la base des processus de développement prometteurs constatés, au cours des dernières décennies, dans les pays du Sud.
- Le SET est un outil au service d'une politique de développement à l'échelle régionale ou locale. Il est particulièrement mobilisable dans les pays du Sud, caractérisés par une vivacité des traditions de solidarité, une bonne dotation en savoir-faire anciens et une forte présence d'une main-d'œuvre jeune et capable de s'adapter aux changements de la demande comme de la technologie.

4.2. Le SET appliqué à la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam

Après avoir défini le concept du SET et avoir exposé le territoire d'études ainsi que le processus de sa construction, nous pouvons soutenir que le territoire de la Vallée de la Soummam répond aux critères initiaux d'identification d'un SET, à savoir : une concentration géographique d'unités de production, la spécialisation productive du territoire, l'existence d'une coopération inter-firmes et d'un système de régulation local ; des éléments que nous développerons tout au long des pages qui suivent.

4.2.1. Une agglomération de PME spécialisées en agroalimentaire

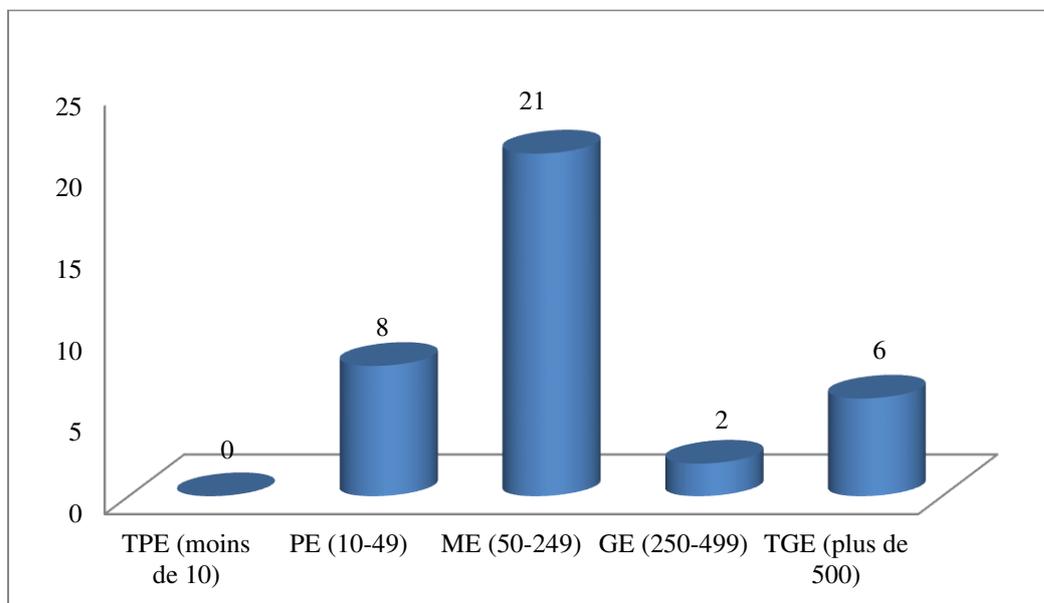
Comme tout système productif localisé, le SET se caractérise par la présence, sur un territoire restreint, un nombre important d'entreprises, de différentes tailles, dont l'activité est suffisamment proche. C'est le cas de la Vallée de l'Arve se concentre 600 entreprises de décolletage sur un périmètre de 300 km², le développement rapide de l'activité de décolletage a entraîné l'émergence d'activités complémentaires gravitant autour de cette industrie principale (transformation de matières plastiques, découpage et emboutissage, traitement thermique, etc.) (Courlet, 1991). A Alep en Syrie, en 2004, la ville moderne regroupe 10 500 entreprises spécialisées dans la production du textiles/habillement. Ce territoire est devisé en zones spécialisées dans une ou plusieurs opérations techniques du processus de production (Banat, 2007).

Sur le territoire de la Vallée de la Soummam (faisant référence uniquement à la zone d'étude) dont le périmètre est très proche de celui de la Vallée de l'Arve, nous ne retrouvons pas un nombre aussi important d'entreprises. Toutefois, le phénomène de spécialisation des entreprises industrielles en agroalimentaire est observable et mesurable (voir le chapitre 1). L'évolution du système s'est faite dans une logique d'effets d'entraînement ou de *feed-back* positifs de sorte que plus la concentration des firmes s'intensifie, plus la taille du marché est importante, plus la dynamique engendre des effets d'entraînement en amont et en aval.

Le système productif de la Vallée de la Soummam, tel qu'il se présente dans la zone étudiée, se base sur un noyau d'entreprises, majoritairement de taille moyenne (figure 15), spécialisées dans l'industrie agroalimentaire. Le tissu industriel comprend aussi quelques

grandes entreprises multinationales comme la société *Candia*, *Danone* ou le groupe *Cévit*.

Figure 15. La répartition des entreprises agroalimentaires enquêtées par nombre d'employés



Source : réalisée par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

La taille de ces entreprises peut aussi nous renseigner sur le degré d'intégration du processus de production par ces entreprises ; la majorité des grandes entreprises intègre presque la totalité du processus de production jusqu'à la commercialisation. Toutefois, disposant de plus de moyens financiers, matériels et humains, ces entreprises font souvent le choix de ne pas internaliser ces activités complémentaires dans la même entreprise mais d'en créer de nouvelles, insérées dans des groupes familiaux. Cela leur permet à la fois de subvenir à leurs besoins mais aussi à ceux des entreprises localisées à proximité. C'est souvent le cas du conditionnement, de l'emballage agroalimentaire et du transport spécialisé. C'est ainsi que les petites et moyennes entreprises profitent de la diversité de la production existant au sein du système agroalimentaire local.

Le tableau 13 montre une réelle diversification des produits. Cette diversité des produits, qui caractérise à la fois le système territorial dans son ensemble et l'activité de production propre de chaque entreprise, est le résultat de stratégies de segmentation du marché tenant compte des goûts des consommateurs mais aussi de leur pouvoir d'achat. C'est ainsi que les entreprises de ce territoire réussissent, aujourd'hui, à couvrir une grande partie non

seulement du marché local mais aussi national, notamment dans certains produits de première nécessité tels que : l'eau minérale (à plus de 50 %²⁷ du marché national), le sucre (à environ 85 %), l'huile (à 70 %) et le yaourt (à plus de 70 %)²⁸.

Tableau 13. Les producteurs agroalimentaires dans la Vallée de la Soummam : nombre d'entreprises et d'employés par types de produit

Production	Nbr d'entreprises	%	Effectif employé	%
<u>Céréales</u>				
- Semoule et farine	15	31, 91	1086	88, 79
- Pâtes alimentaires				
<u>Produits laitiers</u>				
- Lait	5	10, 64	3382	27, 35
- Yaourt				
- Fromage				
<u>Boissons</u>				
- Eau minérale et eau de source	15	31, 91	2421	19, 58
- Boissons non alcoolisées				
Biscuits et gâteaux	3	6, 38	37	0, 3
Conditionnement de fruits et légumes	3	6, 38	172	11, 39
<u>L'huile, corps gras et sucre</u>				
- L'huile de graines (colza, soja)				
- L'huile d'olive				
- Margarine				
- Graisses végétales				
- Sucre ²⁹				
Charcuterie	1	2, 12	85	0, 01
Total	47	100	12363	100

Source : composé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Le travail de terrain nous permet de soutenir l'idée d'un système économique en évolution avec une diversification d'activités dans une logique d'intégration productive. En effet, nous assistons au cours de ces dernières années à la création de quelques unités industrielles dont la production est destinée aux transformateurs agroalimentaires (fruits

²⁷ Chloé Rondeleux, 2016, *Ifri l'embouteilleur algérien qui tient tête aux multinationales*, in Jeune Afrique : [http : //www. jeuneafrique. com/mag/334208/economie/ifri-lembouteilleur-algerien-tient-tete-aux-multinationales/](http://www.jeuneafrique.com/mag/334208/economie/ifri-lembouteilleur-algerien-tient-tete-aux-multinationales/)

²⁸ Selon une étude réalisée par UBIFRANCE bureau d'Alger, publiée dans la revue agroligne (2015), les deux producteurs locaux de yaourt (*Danone* et *Laiterie Soummam*) détiennent respectivement 25 % et 45 % de parts de marché national, les grands producteurs de corps gras (*Cévit* et *COGB*) totaliseraient près de 70 % du marché national.

²⁹ Le groupe *Cévit*, spécialisé dans la production des corps gras depuis 1998, s'est lancé dans la production du sucre en 2010. Il est le seul producteur de sucre dans la wilaya de Bejaia et le premier producteur à l'échelle nationale.

confits, arômes, etc.). Ainsi, même si le regroupement s'opère selon une logique sectorielle, le territoire de la Vallée de la Soummam n'est pas une structure mono-productrice. C'est plutôt un ensemble productif assez complexe. Nous exposerons, dans le chapitre qui suit, l'organisation productive de ce système territorial.

4.2.2. Une coopération interentreprises et un système de régulation socio-institutionnel local

Toutes les données sur notre territoire, exposées jusque-là, nous permettent de parler d'une agglomération spécialisée ; toutefois, cela ne constitue pas pour autant un SET au sens plein de la notion. En effet, dans sa conception, le SET est aussi un territoire où les unités productives sont complémentaires et configurent une forme locale de coordination. Les travaux de Frank Pyke, Werner Sengenbeger et Giacomo Becattini (1990) et de Piore et Sabel (1984) font de la coopération inter-firme un élément très important dans la formation d'un district, elle constitue le fondement théorique du SET. Dans ce dernier, les entreprises sont censées être conscientes de l'intérêt de collaborer malgré la concurrence qui les oppose. La coopération permet aux petites entreprises de profiter des externalités dégagées par la structure industrielle et du contexte dans lequel elles sont implantées. Dans cette perspective, il conviendrait donc de mettre davantage l'accent sur la création de formes organisationnelles permettant à la petite entreprise de combiner les avantages de la flexibilité avec le soutien et la stabilité provenant de réseaux plus vastes dans lequel circulent intensément des biens, services et informations (Ferguène, 2013).

La compréhension de la dynamique des coordinations locales qui façonne le territoire ne peut se faire sans recourir à deux approches qui sont à notre avis complémentaires. La première est celle du réseau (Lin, 1999) et la deuxième est celle de la proximité (Bellet, LARGERON & Kirat, 1998 ; Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004). Pour comprendre l'utilité, partons de la simple définition d'un district industriel au sens de Becattini. Dans cette définition, le district est conçu comme un système socio-économique formé de PME regroupées sur un espace selon une logique sectorielle, ces dernières entretiennent entre elles et leur environnement des relations intenses. Ainsi, les PME, placées au cœur de ce dynamisme, s'insèrent dans un réseau qui leur permet tirer divers avantages, et cela, grâce à la proximité géographique ou professionnelles (Pecqueur, 1989).

L'intensité des liens entre les différents acteurs est aussi très liée à la complémentarité de leur activité. Garofoli (1992) considère cette complémentarité entre entreprises comme une "*intégration productive*". Ce critère permet, selon lui, de faire une distinction entre une *aire de spécialisation productive* et un *système productif local*. En effet, Garofoli (1992) distingue trois types de système productifs localisés : une aire de spécialisation productive, système productif local et une aire système.

1. "*L'aire de spécialisation productive*" : elle se caractérise par la présence de nombreuses PME spécialisées dans un secteur. L'agglomération de ces entreprises est en général due à la présence d'une main-d'œuvre qualifiée. Toutefois, les interrelations entre ces entreprises sont faibles dans la mesure où elles se situent au même stade dans le processus de production.
2. "*Le système productif local*" : comme l'aire de spécialisation productive, il se caractérise par la concentration de PME regroupées autour d'une production dominante. Toutefois, la concurrence entre ces entreprises est plutôt forte. Ainsi se développent des interrelations et une division du travail entre les entreprises.
3. "*L'aire système*" : dans ce type d'espace, il existe une forte division du travail entre les entreprises, ce qui implique une spécialisation très poussée. Les interrelations sont encore plus fortes et le système devient de plus en plus complexe.

Ainsi, dans un système productif localisé, en plus de la spécialisation commune des entreprises, il existe une division du travail ce qui implique une forte complémentarité entre ces entreprises (Courlet & Pecqueur, 2013). Ceci nous renvoie au problème majeur de la coordination entre acteurs.

De nombreux travaux de recherche ont effectivement traité cette question fondamentale dans l'analyse économique tout en essayant de développer des approches alternatives à l'approche dite standard³⁰. C'est ainsi que l'approche hétérodoxe voit le jour pour expliquer que l'acteur économique tient compte des relations sociales dans ses décisions. C'est-à-dire

³⁰ L'hypothèse de base de l'approche standard consiste à considérer l'acteur économique (notamment l'entrepreneur), en tant qu'être égoïste, autonome, jouissant d'une rationalité illimitée et guidé par la seule recherche de son intérêt personnel. Cet intérêt individuel sous-entend la recherche de la profitabilité associée à la réalisation de la fonction économique de son entreprise, c'est-à-dire à la disponibilité des ressources et à l'accessibilité au marché. Elle suppose également et toujours la compétition entre les entrepreneurs et donc, un lieu où se joue cette concurrence. Ce lieu considéré comme idéal n'est autre que le marché au sein duquel le prix contient toute l'information nécessaire pour prendre des décisions efficaces.

que " les croyances et préférences peuvent être elles-mêmes le produit d'interactions sociales non médiatisées par les prix et les marchés " (Arrow, 1998, p. 97, cité par Plociniczak, 2003, p. 444). Autour de cette question de coordination d'acteurs et de régulation, un ensemble d'approches nouvelles s'est développé depuis les années 1970, telles que la théorie de l'agence, la théorie des coûts de transaction, la théorie des compétences, la théorie évolutionniste, la théorie des conventions ou bien encore la théorie de la régulation. Elles apportent des éclairages utiles sur les modes d'organisation des entreprises, sur la gestion des rapports entre elles et sur les liens entre efficacité économique et mode de coordination entre les firmes. Entre autres, Granovetter (1985) insiste sur l'idée selon laquelle les organisations économiques ne peuvent être analysées en termes strictement économiques, leur analyse doit s'enrichir de questionnements plus larges, incluant les dimensions sociales : les formes organisationnelles, résultant d'interactions concrètes entre acteurs réels, en liaison avec un environnement socio-politique singulier.

L'approche en termes de SET s'inscrit dans le courant de la nouvelle économie institutionnelle, s'écartant de l'économie orthodoxe qui réduit l'espace à sa dimension coûts de transport, et l'homme à un *homo-economicus* rationnel dénué de toute dimension sociale et historique. Le comportement de l'acteur sur son territoire est conditionné par l'environnement institutionnel formel (le droit) et/ou informel (les normes et valeurs de chaque société) qui fixe les règles du jeu et les mécanismes de coordination. Les formes de coordination dans un SET sont de type concurrence/coopération. La concurrence se fait sur le marché, avec le prix comme variable d'ajustement. Quant à la coopération, elle se fait généralement hors marché, elle repose sur des normes et des conventions codifiées ou tacites qui sont censées minimiser les incertitudes. Cela implique la constitution d'un *capital relationnel* grâce auquel les acteurs se reconnaissent et partagent des valeurs (entrepreneuriales, professionnelles, familiales, etc.).

Vue de l'extérieur, l'organisation de la production agroalimentaire dans la zone d'étude peut sembler anarchique. Effectivement, l'absence d'entreprises leaders empêche la mise en place d'une gouvernance privée, et le manque de coordination (formelle) entre les acteurs privés et publics rend impossible l'apparition d'une gouvernance du type mixte. Le système de régulation qui prévaut dans la Vallée de la Soummam est essentiellement basé sur le système de valeurs locales, qui favorise un fonctionnement en réseaux de coopération, souvent informels. Insérés dans des liens de forte proximité, les acteurs locaux

construisent, par leurs pratiques, un certain nombre de règles et de codes de conduite qui facilitent l'action commune sur le terrain. Ce système de valeurs, basé sur la confiance et la réciprocité, engendre des réseaux de solidarité qui encouragent la création d'entreprises et le développement des activités déjà en place. Une chose est sûre, les échanges et les relations entre acteurs du territoire ne manquent pas d'intensité, toutefois, les règles qui les régissent sont spécifiques à notre territoire d'étude. Nous analyserons en profondeur la question relative à la coopération entre entreprises et la régulation du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam dans le chapitre qui suit.

Conclusion

Analyser les limites de la théorie des pôles de croissance et le développement de type "*top down*" était à la fois une façon d'analyser l'échec des politiques industrielles menées par l'État algérien depuis l'indépendance, mais aussi d'expliquer l'intérêt d'opter pour une démarche plus territorialisée et endogène adaptée à l'étude de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam.

Dans un second temps, une première description de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam nous a permis de comprendre le rôle des acteurs locaux dans la construction que nous commençons à appréhender comme un système complexe et territorialisé. Nous pensons alors que nous pouvons qualifier les industriels de la Vallée de la Soummam d'entrepreneurs, au sens moderne du terme, dans la mesure où ils ont pu s'adapter à leur environnement, aussi peu favorable soit-il. Ces entrepreneurs ont réussi à contourner des obstacles en faisant appel aux ressources territoriales matérielles et immatérielles. Face à la défaillance des institutions de financement et de formation de la main-d'œuvre locale, les industriels ont opté pour des solutions informelles, à savoir un financement familial et un système de formation basé sur l'apprentissage sur le tas. Face aux faiblesses de l'appareil productif national (matières premières et technologies nécessaires à la production agroalimentaire), les industriels ont su, dans un premier temps, s'ouvrir à l'étranger et importer des technologies modernes leur assurant une qualité de production, et dans un deuxième temps, se lancer avec d'autres acteurs privés dans la production de biens répondant à leurs besoins.

Pour déterminer l'organisation territoriale de la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, il a fallu faire un choix méthodologique qui nous permettra d'appréhender l'organisation productive et le mode régulation local ; notre choix s'est porté sur le système économique territorial (SET).

Chapitre 3. Le SET de la Vallée de la Soummam : caractéristiques et facteurs de dynamisme

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la dynamique agroalimentaire est loin d'être planifiée mais peut être expliquée par un phénomène d'effet de boule de neige. En effet, la première entreprise, attirée par des facteurs endogènes au territoire (ressources locales), sera par la suite un élément attractif qui va favoriser l'implantation de nouvelles structures. Grâce à certaines de ses spécificités (ressources naturelles, situation géographique, disponibilité de la main-d'œuvre, spécialisation des familles, etc.), la Vallée de la Soummam a favorisé le phénomène de concentration industrielle. Ainsi les entreprises installées à proximité profitent des économies externes, générées par le milieu économique dans lequel celles-ci évoluent (Rallet et Torre, 2004). Dans ce travail de recherche, nous avons fait le choix d'étudier cette dynamique agroalimentaire à la lumière du concept de SET. De ce fait, *quels sont les acteurs de ce système? Comment sont-ils organisés? Quel est leur mode de fonctionnement et de régulation? Et quels sont les facteurs de dynamisme de ce système?* Il s'agit des questions auxquelles nous allons essayer de répondre tout au long de ce chapitre.

Le plan de ce chapitre sera structuré en quatre sections. Dans la première, nous exposerons les caractéristiques principales de ce SET à savoir la répartition spatiale et la diversité de la production qui vont nous permettre dans une seconde section de définir l'organisation du système technico-économique. La troisième section, quant à elle, abordera de plus près le système socio-institutionnel de régulation local. L'étude de ces deux systèmes, à savoir technico-économique et socio-institutionnel de régulation, va nous permettre de mettre en lumière, dans une quatrième section, les principaux facteurs qui sont à l'origine de la dynamique du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam.

1. Le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : caractéristiques générales

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la dynamique agroalimentaire au niveau de la Vallée de la Soummam présente les caractéristiques d'un SET. Celui-ci est fondé sur une configuration d'entreprises industrielles, spécialisées et regroupées spatialement autour d'activités complémentaires. Ces dernières sont étroitement liées entre elles et entretiennent d'intenses relations (formelles et informelles) qui sont régies par un système local spécifique de régulation.

L'objectif de cette section n'est pas de présenter toutes les caractéristiques du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam mais d'en exposer les principales qui vont nous permettre, dans la suite de ce chapitre, de comprendre l'organisation productive de ce territoire.

1.1. La concentration spatiale des entreprises agroalimentaires au niveau de la Vallée de la Soummam : facteurs de localisation

Les limites géographiques de la Vallée de la Soummam ne correspondent à aucun découpage administratif ; il existe, néanmoins, trois zones de concentration de l'activité agroalimentaire (tableau 14) : Bejaia (le chef-lieu de la wilaya) où sont situées les grandes entreprises agroalimentaires : *Cévital*, *COGB*, *Tchin-Lait Candia*, *Toudja*³¹, etc. ; El-Kseur avec ses deux zones d'activités accueillant des entreprises majoritairement spécialisées dans la production de semoule, de farine et de pâtes, et enfin, et surtout, Akbou qui accueille plus de la moitié des entreprises composant le SET agroalimentaire. Cela ne se résume pas à notre échantillon (plus de 55 % des entreprises enquêtées). En effet, la commune d'Akbou concentre presque la moitié des entreprises agroalimentaires de la wilaya, selon les chiffres de la direction de l'industrie et des mines. Cette répartition spatiale de la production agroalimentaire est l'une des spécificités de la Vallée de la

³¹Les entreprises citées sont de grande taille (plus de 250 employés) : Cévital (SPA), considérée comme la plus grande entreprise de la Wilaya de Bejaia avec 4430 employés, elle est spécialisée dans la production des corps gras et du sucre ; COGB (SPA) qui active dans le même secteur des corps gras, emploie 602 personnes ; Toudja (SARL), inaugurée en 1936, elle est spécialisée dans la production de boissons non alcoolisées et emploie près de 372 personnes ; Candia Tchin-Lait (SPA), avec effectif de 550 employés, produit du lait longue conservation et des produits dérivés (boissons à base de lait, cocktail de fruits, etc.).

Soummam. Cette dynamique économique ne cesse de s'étendre géographiquement impliquant l'extension des zones d'activités ainsi que la création de nouvelles zones³².

Tableau 14. La répartition des entreprises de l'échantillon par zone géographique et selon la taille (emploi)

Commune	1-9	10-49	50-249	250-499	Plus de 500	Total
Béjaïa	0	2	0	1	3	6
Oued Ghir	0	0	1	0	0	1
El-Kseur	0	4	3	0	0	7
Sidi Aich	0	0	1	0	0	1
Ouzelaguene	0	2	3	0	1	6
Akbou	0	10	13	1	2	26
Total	0	18	21	2	6	47
%	0	36,95	46,65	4,34	13,04	100

Sources : composé par nos soins.

La question qu'on se pose est la suivante : *Quels sont les facteurs qui ont motivé la localisation de ces entreprises au niveau de la zone d'étude ?* Pour répondre à cette question nous commencerons par une brève présentation des travaux scientifiques sur la question de la localisation des entreprises.

1.1.1. Les facteurs de localisation dans la littérature économique

Comme nous l'avons mentionné dans le deuxième chapitre, c'est la question de la localisation des entreprises qui a été à l'origine de l'évolution du paradigme du développement et de l'intégration du territoire en économie. Généralement, la théorie traditionnelle de la localisation est basée sur l'analyse des facteurs individuels explicatifs suivants :

- La disponibilité-coût relatif des matières premières (Ricardo) ;
- L'accès au marché (Lösh) ;
- L'existence d'agglomération (Von Thünen).

Toutefois, les facteurs de localisation ont progressivement évolué. La redécouverte des travaux de Marshall, entamée dans les années 1980 par les auteurs ayant marqué le

³²Selon la Direction de l'Industrie et des Mines, les zones d'activité au niveau de la Vallée de la Soummam connaissent une grande sollicitation par les investisseurs locaux, nationaux et étrangers. Les demandes exprimées sont importantes et dépassent largement les capacités d'accueil des zones. Pour contenir cette demande, la région a bénéficié à la fin des années 2000 de deux opérations portant sur la création de deux parcs industriels (El-Kseur, Boudjellil) d'une superficie totale de 351,22 ha.

tournant territorial (Benko & Lipietz, 2000), ont alimenté plusieurs travaux (Arthur, 1990; Krugman, 1991, 1981, 1997; Fujita et Thisse, 2001) engagés pour analyser ces phénomènes d'agglomération et de spécialisation. Dans ce sens, Krugman (1991) et sa Nouvelle Economie Géographique (NGE) sont les références en matière d'explication des processus de métropolisation. Il s'agit d'identifier les facteurs et les raisons qui expliquent l'apparition des processus de concentration et de spécialisation au sein d'un espace plutôt qu'un autre (Fujita & Thisse, 1997). Pour Krugman (1991), l'agglomération des industries repose sur les économies externes de Marshall, il identifie trois causes principales de localisation économique :

- *mise en commun des marchés du travail* : la concentration sectorielle et géographique crée un réservoir de compétences spécialisées au bénéfice des travailleurs et des entreprises.
- *apports intermédiaires* : là où les entreprises se regroupent, elles peuvent soutenir des fournisseurs locaux d'intrants et de services plus spécialisés.
- *retombées technologiques* : le regroupement facilite la diffusion rapide du savoir-faire et des idées.

Dans cette perspective, le modèle de Krugman (1991) adopte une analyse de système local de production dans une voie différente et même opposée à celle suivie par la théorie orthodoxe, et cela par la prise en compte des rendements croissants ou des externalités pour expliquer les déterminants de la croissance des territoires et l'évolution des technologies. On est dans une logique des effets d'entraînement ou de *feed-back* positifs³³. En effet, plus la concentration des firmes s'intensifie, plus la taille du marché augmente, ainsi des effets d'entraînement en amont et en aval sont introduits (Krugman, 1991). En d'autres termes, Lecoq (1993) explique que la concentration géographique des activités économiques dans un lieu donnerait naissance à un effet de boule de neige. Ainsi, la NEG adopte une approche plutôt complexe où plusieurs facteurs sont pris en considération contrairement aux théories dites classiques.

³³L'hypothèse de base des effets d'entraînement est celle d'une concurrence imparfaite où la dépendance entre l'offre et la demande (indépendantes dans la concurrence parfaite) produit des externalités pécuniaires. Dans ce modèle à causalité circulaire présenté par Krugman (1991), quand une nouvelle entreprise s'agglomère aux précédentes, la baisse des coûts des entreprises (externalités de réseau) et l'augmentation de la variété offerte (avec le coût du transport payé par les acheteurs) conduit à des prix plus bas qui augmentent le revenu réel des travailleurs relativement à une autre région (effet aval) : de nouveaux consommateurs migrent donc, augmentant la demande qui attire de nouveaux producteurs (effet amont).

Toutefois, pour étudier la problématique de la localisation des entreprises dans la Vallée de la Soummam, nous pensons que les facteurs cités par la théorie de la NGE restent insuffisants dans la mesure où ni les facteurs psychologiques de l'entrepreneur ni le facteur culturel n'y sont intégrés. Nous ne réfutons pas les facteurs de localisation avancés par Krugman (1991) mais nous cherchons à apporter un éclairage complémentaire qui nous permettra surtout d'analyser notre cas d'étude. Selon une étude du CREAD (2005), citée par Taleb (2013), les facteurs non économiques (sociologiques, psychologiques, culturels) influencent les décisions de localisation des PME algériennes. Selon l'enquête de terrain qui a été réalisée en 2005 par le CREAD et le CREUSET (Saint-Etienne), l'origine géographique s'est avérée être un facteur très important dans le choix de localisation des PME. Ce facteur fait partie de ce qu'Aydalet appelle les *"facteurs personnels"* : les *"commodités individuelles, l'origine familiale, la proximité d'un lieu de vacances"* (Aydalet, 1985). Dans ce cas-là, la localisation optimale et le comportement de maximisation du profit dans le choix de localisation sont des références qui peuvent être abandonnées (Sergot, 2005). Il faut dire que les insuffisances de l'information (notamment en Algérie) limitent la quête d'un choix optimal. Cependant, d'autres facteurs, liés aux décideurs, influent sur la nature de la décision prise. En effet, le choix de localisation est influencé *"par les caractéristiques propres des décideurs, elles-mêmes très corrélées à leurs caractéristiques personnelles et aussi aux caractéristiques des groupes auxquels ils appartiennent"* (Merenne-Schoumaker, 2002, p. 185), en d'autres termes par la structure sociale. Cela nous renvoie à l'hypothèse formulée par Plociniczaki (2003, p. 443) : *"les réseaux de relations sociales qui parcourent le territoire d'implantation sont centraux pour comprendre la création des TPEs car ils fournissent aux entrepreneurs un capital social local, complément contextuel irréductible aux autres formes de capital (physique, financier et humain)".* Par cette hypothèse, cet auteur (2003) tient à ce que les réseaux de relations sociales soient centraux dans la compréhension de la création des entreprises. Dans la Vallée de la Soummam les réseaux de relation sont très importants (familiaux, de voisinage, communautaires, etc.), et la solidarité est enracinée dans la société, ainsi, les seuls facteurs liés au marché ne peuvent expliquer le dynamisme de ce territoire. Le caractère familial des entreprises localisées dans la Vallée de la Soummam est le premier facteur qui justifie l'intérêt de cette hypothèse dans le cas de notre étude. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière section de ce chapitre pour comprendre le rôle du capital

social dans la dynamique de création d'entreprises du système agroalimentaire mais aussi dans la régulation de ce dernier.

1.1.2. Le SET de la Vallée de la Soummam : une concentration spécialisée consolidée par des facteurs personnels

Le caractère physique d'un territoire est le premier élément qui peut nous renseigner sur le choix de localisation des entreprises. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le premier chapitre, le territoire de la wilaya de Béjaia est majoritairement à caractère montagneux, la Vallée de la Soummam (bande de 80 km de long sur une largeur maximale de 4 km) représente une grande partie des plaines de la wilaya à côté de la plaine côtière (bande étroite qui n'atteint pas une trentaine de Kilomètres). Vu la qualité de ses sols, la zone de la Vallée de la Soummam a été très longtemps consacrée à l'investissement agricole. Toutefois, vers la fin des années 1980, l'État algérien a décidé d'aménager des zones pour accueillir des entreprises industrielles, qui étaient majoritairement installées sur des terrains familiaux dans les montagnes qui entourent cette vallée. En effet, en la comparant au reste du territoire de la wilaya de Béjaia, il faut dire que la Vallée de la Soummam est relativement bien équipée en matière de zones aménagées pour accueillir les activités économiques notamment industrielles. De ce fait, cette concentration d'entreprises agroalimentaires sur ce territoire peut être expliquée, en partie, par les économies d'urbanisation (externalités générées par l'agglomération d'équipements collectifs). Trois quarts des entreprises questionnées, dans le cadre de notre enquête, expliquent leur choix de localisation par la disponibilité partagée d'infrastructures qui favorisent le développement de leur activité (la proximité des infrastructures portuaires facilitant les importations de matières premières dans les meilleurs délais, les routes et les autoroutes permettant une fluidité des réseaux de distribution, etc.).

Mis à part les facteurs cités ci-dessus, nous avons identifié quatre autres facteurs jouant un rôle très important dans la consolidation de cette concentration spatiale : à savoir la recherche d'une proximité au marché, le bassin d'emplois, la spécialisation productive des familles de la Vallée de la Soummam et la proximité sectorielle.

- **La recherche de la proximité au marché**

Une première analyse de la localisation des entreprises agroalimentaires au niveau de la Vallée de la Soummam, nous permet de constater que ces dernières sont situées en zones urbaines. Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs. Dans une étude menée sur un cas similaire en France, Torre & Pham (2015) expliquent ce choix de localisation par deux principaux phénomènes : la dépendance en amont ou par l'attractivité en aval. *"Les IAA sont attirées, pour une partie d'entre elles, par les lieux de production en amont, ce qui les conduit à s'installer près des zones agricoles. Elles recherchent alors une localisation proche des sites de matières premières [...] Toutefois, d'autres entreprises, les plus nombreuses entretiennent peu de lien de proximité géographique avec l'agriculture et s'implantent hors des zones agricoles. Ces industries agroalimentaires, qui répondent avant tout à des logiques industrielles, s'avèrent dépendantes des débouchés, des bassins d'emploi et des structures financières et administratives ce qui les pousse à la concentration spatiale près des agglomérations urbaines donc des consommateurs"* (Torre, Pham, 2015, pp. 52-53).

Dans le cas de la Vallée de la Soummam, ces zones urbaines (situées sur les plaines de la wilaya) ne sont pas loin des zones agricoles, de ce fait, les entreprises de transformation situées sur ce territoire profitent à la fois de la proximité des fournisseurs de matières premières agricoles locales et importées (acheminées grâce au port de Béjaia) mais aussi des clients, présents massivement dans les villes en question.

- **Le partage d'un bassin d'emplois**

Comme le précise Krugman, l'accès à un bassin d'emplois, répondant aux exigences du secteur, peut être aussi interprété comme un bien partagé et un facteur d'attractivité d'un territoire. En effet, la disponibilité d'une main-d'œuvre jeune et relativement spécialisée en agroalimentaire est l'un des facteurs qui ont permis le développement de l'activité agroalimentaire au niveau de la zone d'étude. Comme nous l'avons annoncé dans le chapitre précédent, les réseaux de connaissances personnelles s'avèrent être l'une des caractéristiques de ce marché de travail. A travers ce fonctionnement particulier, les entreprises, en se localisant sur leur territoire d'origine, savent qu'elles pourront aisément et rapidement trouver le type de qualifications qu'elles cherchent et combler leurs besoins en main-d'œuvre. Cependant, les caractéristiques de la main-d'œuvre recherchée par les entreprises agroalimentaires ne se limitent pas aux qualifications. En effet, en se faisant

recruter grâce à son réseau de relations, les salariés se sentent redevables et s'engagent davantage dans l'entreprise. Ainsi le marché local du travail se présente comme un facteur de compétitivité et un avantage pour les entreprises locales.

Toutefois, nous avons constaté, lors de notre enquête de terrain, qu'une partie des entreprises questionnées, soit 27, 65 % (13/47), avaient du mal à recruter une main-d'œuvre avec des qualifications spécifiques notamment pour les postes techniques. Pour répondre à ces besoins spécifiques, les entreprises locales font appel à des compétences étrangères qui viennent former les jeunes ingénieurs.

- ***La spécialisation productive des familles de la Vallée de la Soummam.***

Sur les 47 entreprises questionnées, 43 sont familiales et appartiennent à des entrepreneurs originaires de la région de la Vallée de la Soummam. Dans ce cas, le choix de localisation de ces entreprises est plutôt personnel et renvoie à des facteurs sociologiques et psychologiques. Il faut dire que ces entreprises familiales ont pour objectif principal d'assurer le développement du capital familial qui se traduit souvent par le réinvestissement des capitaux et par conséquent la création de nouvelles entreprises dont l'activité est complémentaire à l'activité principale (agroalimentaire). Ainsi, le frère ou le fils, nouvel entrepreneur, préfère s'installer à proximité de l'entreprise familiale. Dans ce cas, la famille *Batouche* peut nous servir d'exemple. Il faut dire qu'une bonne partie des entreprises de cette famille, dont l'activité tourne autour de l'agroalimentaire, est installée au niveau de la zone industrielle de Taharacht (Akbou), occupant ainsi environ 71 % de la superficie totale. Ainsi, nous pouvons affirmer que la proximité familiale est la base d'une proximité géographique qui renforce la spécialisation de notre zone d'étude.

- ***La proximité sectorielle***

La spécialisation sectorielle de notre zone d'étude est source d'économies externes notamment par le développement d'activités connexes. L'exploitation des données de l'enquête de terrain, contenues dans le tableau 15 ci-après, permet de constater que ces entreprises accordent, aussi, une grande importance à l'existence d'entreprises appartenant au même secteur d'activité dans le but de profiter des divers avantages que peut procurer cette proximité.

Parmi ces avantages, minimiser les coûts d'approvisionnement en s'installant à proximité des entreprises fournisseurs (emballage, étiquetage, maintenance industrielle, transport de marchandises, etc.) attirés à leur tour par la concentration de leurs clients. Elles deviennent ainsi des facteurs d'attractivité. Les entreprises du SET agroalimentaire sont à la fois fournisseurs et bénéficiaires des économies externes.

Tableau 15. L'importance accordée à la présence d'un tissu d'entreprises dans la zone dans le choix de localisation

	Entreprise	%
Entreprises concurrentes	41	87, 23
Entreprises étrangères	14	29, 78
Entreprises fournisseurs	46	97, 78
Entreprises clientes	47	100

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Pour résumer, la proximité géographique, considérée comme un des facteurs d'attractivité, engendre des économies externes et devient, avec le temps, un construit social qui permettra aux acteurs locaux de s'organiser grâce à un système de représentation commun (valeurs, normes, règles de jeu) ; ce que l'école de proximité appelle la proximité organisée.

1.2. La Vallée de la Soummam, l'industrie au centre du SET agroalimentaire

L'évolution de l'activité agricole et agroalimentaire ainsi que l'apparition de l'approche territoriale a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche représentés par une organisation productive territoriale : le Système Agroalimentaire Localisé (SYAL). Cette approche intègre à la fois la dimension économique, sociale et naturelle. Elle exprime l'inscription spatiale de la filière agroalimentaire. CIRAD-sar (1996, p. 5) définit les SYAL comme *"des organisations de production et de service (unités de production agricole, entreprises agroalimentaires, commerciales, de services, restauration) associées de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations, se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée"*. Ainsi, le SYAL permet surtout de mettre en évidence le maillon central, les agriculteurs, dans la chaîne de valeur d'un produit alimentaire.

Contrairement à d'autres systèmes productifs spécialisés dans la production d'un produit spécifique (tel que le fromage de chèvre, fabriqué à base de lait de chèvre local, dans la région Languedoc-Roussillon³⁴ en France qui font l'objet d'une Appellation d'Origine Contrôlée), dans la Vallée de la Soummam la production est plutôt industrielle et non spécifique (à l'exception de l'huile d'olive qui est produite à 100 % à base d'olive locale).

Dans notre travail de recherche, mobiliser le concept de SET ne nous empêche pas de voir le système dans sa complexité en intégrant toutes les composantes de la filière agroalimentaire et de la chaîne de valeur, y compris le secteur agricole. Toutefois, la spécificité de la dynamique économique de la Vallée de la Soummam, ne nous permet pas de placer l'agriculture au centre de notre étude, quand les industriels n'entretiennent qu'une faible relation avec ce secteur. Ce sont alors les entreprises industrielles qui se positionnent au centre de notre système. *Comment expliquer ce manque d'interaction entre ces deux secteurs complémentaires?* Répondre à cette question nécessite de s'intéresser de plus près au contexte macroéconomique dans lequel évoluent ces secteurs mais surtout essayer de comprendre les contraintes auxquelles sont confrontés les acteurs concernés notamment les industriels.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le premier chapitre, l'agriculture et les industries agroalimentaires en Algérie n'ont pas échappé au mouvement qui a marqué la fin des années 1960. Rappelons que la structure du secteur agroalimentaire était, à cette époque, marquée par le déclin de l'agriculture au profit de l'industrie et des services. Ainsi, pour la reproduction des industries agroalimentaires (IAA), il n'existe pas au niveau national une interaction agriculture-IAA qui puisse permettre une autonomie ce qui entraîne le recours aux importations.

Dans le cas du SET de la Vallée de la Soummam, même si les IAA sont très concernées par l'amont agricole (à l'exception de l'embouteillage des eaux minérales), seules 11 entreprises³⁵ questionnées entretiennent des relations directes et permanentes avec les producteurs agricoles locaux et nationaux (tableau 16).

³⁴Depuis la nouvelle réorganisation territoriale de la République Française issue de la loi NOTRE (2015), l'appellation de la région "Languedoc-Roussillon" a été modifiée, elle se nomme depuis 2016 région " Occitanie "

³⁵Sur les 47 entreprises questionnées, 5 produisent de l'eau embouteillée (pas de besoins en ressources agricoles). Sur les 42 restantes, uniquement 11 entretiennent des relations directes avec les agriculteurs locaux ou nationaux.

Tableau 16. La part de produits agricoles locaux dans la production des IAA de la Vallée de la Soummam

Branche	Nbr d'entreprises	Taux de couverture	Produit agricole
Viande blanche	1	100 %	Poulet
L'huilerie d'olive	2	100 %	Olive
Produit laitiers	4	37 % ³⁶	Lait de vache
Production de Jus	2	10 %	Agrumes, pêche, etc.
Fruits confits	2	7 %	Dattes, fraises, pêches, etc.

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

L'augmentation de la capacité de production de l'IAA de la Vallée de la Soummam et son extension spatiale au détriment de zones agricoles peuvent expliquer l'écart qui subsiste entre l'offre (production agricole) et la demande (besoins des transformateurs). Toutefois, il existe d'autres facteurs qui peuvent être à l'origine : les contraintes de gestion et les contraintes imposées par les organisations interprofessionnelles et la politique agricole nationale.

- **Les contraintes de gestion**

La fixation des prix des produits agricoles en Algérie fait face à une forte spéculation. En effet, la faible exigence des consommateurs qui achètent des produits censés être dirigés vers l'industrie, fait que les agriculteurs fixent des prix assez élevés pour les acteurs de transformation. Cependant, il faut préciser que le coût d'un approvisionnement ne se résume pas au prix du produit acheté. Il intègre des surcoûts : des coûts d'approche (recherche de fournisseurs), des coûts de négociation des prix et des coûts d'acheminement (transport internalisé) (Audroing, 1995). Ces surcoûts sont estimés selon la nature du produit agricole à transformer :

- La durée de vie du produit agricole;
- Le transport approprié;
- La dispersion des lieux d'approvisionnement.

³⁶ La *laiterie Soummam* est l'entreprise locale qui fait le plus appel aux producteurs locaux et nationaux. En lait de vache, elle s'approvisionne au niveau national pour presque 55 % de ces besoins en la matière.

Il est important de noter que les agriculteurs de la Vallée de la Soummam ne sont pas organisés en coopérative qui pourrait faciliter les négociations avec les industriels. Les exploitations sont souvent familiales, la gestion est plutôt artisanale et la production n'est pas très importante. Mis à part la quantité, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous, ces agriculteurs locaux ne disposent pas de moyens d'amélioration de leur production ni de stockage. Cela engendre des coûts importants supportés par l'industrie de transformation.

L'ensemble de ces surcoûts peut avoir des répercussions sur le prix du produit final et c'est encore une autre contrainte. Les consommateurs algériens disposent d'un pouvoir d'achat très limité qui impose aux entreprises de proposer des prix relativement bas.

- ***Les contraintes imposées par les organisations interprofessionnelles et la politique agricole nationale***

Afin de gérer le face-à-face entre agriculteurs et industriels et d'assurer de meilleures conditions de négociation, des organisations interprofessionnelles existent. Ces organisations dans l'IAA sont censées être des instances de dialogue entre les agriculteurs, les transformateurs et les commerçants. L'objectif est la conclusion d'accords, l'adaptation et la régulation de l'offre et de la demande, la mise en œuvre (sous le contrôle de l'État) de règles de mise en marché de prix, l'établissement de normes techniques et la promotion du produit. (Audroing, 1995). Toutefois, dans certains cas, ces organisations peuvent conduire les pouvoirs publics à exercer un rôle directeur en matière de formation des prix.

En Algérie, après l'ouverture du marché national des céréales et du lait (1997), deux organisations interprofessionnelles ont vu le jour sous la tutelle de l'État : l'Organisation Algérienne Interprofessionnelle de Céréales (OAIC) et l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONIL).

Ces organisations ont pour principales missions :

- régulation du marché national des céréales/lait ;
- importation et distribution des produits (céréales ou lait) importés et subventionnés auprès des transformateurs;
- encourager le développement du secteur en amont afin de stabiliser les prix³⁷;

³⁷ONIL est un dispositif de soutien de l'État à la filière lait, dans le cadre de l'octroi des différentes primes de soutien à la production de lait destiné aux éleveurs laitiers (14 Da/litre), prime de collecte destinée aux collecteurs (05 Da/litre) prime d'encouragement des laiteries pour l'intégration industrielle du lait cru de production locale dans la fabrication du lait pasteurisé de consommation (04 ou 06 Da/litre)

- protection du pouvoir d'achat des consommateurs;
- protection des revenus des agriculteurs.

Toutefois, ces organismes imposent des règles qui ne sont pas toujours en faveur des deux parties notamment les transformateurs. En effet, en leur imposant le prix de vente des produits finis (prix administrés), les entreprises ne peuvent procéder directement à leur approvisionnement sur le marché mondial et le recours à ces organismes d'importation les met face à d'innombrables contradictions :

- la lourdeur administrative pour une simple commande ;
- les délais de livraison peuvent être longs ;
- les quotas de matières premières imposés (pour les céréales, elle est équivalente à 50 % de la capacité de production) ce qui implique un surdimensionnement des équipements et une diminution des volumes à transformer donc une baisse des chiffres d'affaires.

Ainsi, le système agroalimentaire de la Vallée de la Soummam que nous avons présenté, jusqu'ici, ne renvoie pas à un système qui se caractérise par une imbrication étroite avec le domaine agricole et artisanal. Il est loin de ressembler à un système qui se distingue par un mode d'articulation et de coordination (souvent sous forme de coopératives agricoles) d'une part, et par un processus de qualification de produits basé sur la particularité de la production et des modes de transformation peu industrialisés d'autre part. Il s'agit d'un système où les transformateurs constituent le maillon central de sa chaîne de valeur globale.

Toutefois, nous assistons depuis quelques années à une intégration en amont du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam et cela grâce à une stratégie de diversification menée par des industriels locaux. Ce point sera développé dans la section qui suit.

2. L'organisation productive du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam

Les études empiriques menées sur les systèmes productifs localisés dans les pays du Nord comme du Sud, montrent qu'ils sont basés sur un noyau d'entreprises spécialisées dans la production d'un même produit ou dans une branche de production. Cependant, ces entreprises attirent d'autres entités qui peuvent compléter leur production en intervenant en

amont comme en aval de leur processus de production. Ces entreprises sont techniquement liées entre elles et peuvent entretenir des relations de différentes natures : sous-traitance, échange marchand, coopération formelle ou informelle, etc. Ainsi, dans un système socio-économique local, une division du travail et un réseau d'interdépendance s'établissent entre les unités productives locales. Dans l'organisation productive du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam nous retrouvons ces caractéristiques. Toutefois, comme nous l'avons déjà précisé dans le deuxième chapitre, tout territoire a sa propre forme d'organisation influencée par le type de liens que mobilisent les acteurs localisés. Ainsi, s'intéresser aux principes organisationnels d'un SET, revient avant tout à identifier les différents acteurs qui composent ce système et d'analyser la nature des relations qu'ils entretiennent ce qui va nous permettre par la suite de comprendre et de déterminer l'organisation de la production. Cela fera l'objet de cette deuxième section.

2.1. Un noyau d'entreprises agroalimentaires : entre concurrence et complémentarité

Le SET de la Vallée de la Soummam gravite autour d'un noyau d'entreprises spécialisées en agroalimentaire qui regroupe plusieurs filières. Afin de comprendre le mode d'organisation adopté par ces entreprises sur leur territoire, nous allons avant tout essayer d'exposer les caractéristiques principales de cet acteur clé du SET.

2.1.1. Caractéristiques générales des IAA de la Vallée de la Soummam

Notre travail de recherche porte sur les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam en activité au cours de 2015 (selon les données officielles de la DIM et de l'enquête de terrain). Les données proviennent essentiellement de l'enquête de terrain menée auprès des cadres des 47 entreprises de notre échantillon. Ces entreprises sont essentiellement des PME qui sont spécialisées dans plusieurs filières du secteur agroalimentaire. Cette diversité dont se caractérise le SET de la Vallée de la Soummam, rend difficile la description détaillée de chaque processus de production de l'amont à l'aval. De ce fait, pour avoir une idée sur les caractéristiques générales de l'IAA locale, nous avons décidé de procéder en deux temps. Dans un premier temps, nous avons constitué un tableau (Annexe 3) détaillant les caractéristiques générales des filières qui coexistent au sein du SET. En partant de ce tableau, nous avons, dans un second temps, pu déceler quelques principales caractéristiques communes qui sont les suivantes :

- Les entreprises sont majoritairement familiales (soit 43/47 entreprises enquêtées) et les entrepreneurs natifs de la Vallée de la Soummam. La moyenne d'âge des entrepreneurs est de 47 ans et le niveau d'instruction est moyen tout en précisant que certains d'entre eux avaient un niveau très faible ou ne sont jamais allés à l'école.
- Les créateurs d'entreprise sont de sexe masculin. Sur les 47 entreprises questionnées, une seule a été créée par une femme alors que dans la population, les femmes représentent 49 % (DPSB, 2014). Ceci montre que la fonction d'entrepreneur reste fermée aux femmes. Une enquête de terrain menée par Global Entrepreneurship Monitor (GEM) en 2011 auprès de 206 entreprises de la wilaya confirme ce constat, le taux d'activité entrepreneuriale (TEA)³⁸ féminin est estimé à 2,6 % alors que le TEA masculin est estimé 18,4 %.
- Les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam sont relativement jeunes, sur les 47 entreprises enquêtées, on compte 25 de moins de 16 ans, dont une dizaine ne dépasse pas les 10 ans. Cependant, cette caractéristique ne se résume pas à notre échantillon, ni à notre secteur d'étude, mais plutôt à l'ensemble du tissu entrepreneurial de la wilaya (selon les annuaires statistiques de la DPSB).
- Les entreprises n'exploitent pas majoritairement la totalité de leur capacité de production et cela varie d'une filière à une autre. En effet, pour la filière de céréale notamment des entreprises de production de semoule de farine, la capacité de production ne dépasse pas les 50 %³⁹. Cela n'est pas dû au manque de la demande mais à la disponibilité de la matière première, cette problématique se pose aussi pour la filière lait.
- Une forte dépendance aux importations. Pratiquement toutes les entreprises du SET de la Vallée de la Soummam font appel aux importations : les matières premières, les équipements et les pièces de rechange. Pour les matières premières, il faut dire que certaines branches dépendent exclusivement des importations, c'est le cas de l'industrie du sucre et des huiles et margarines. C'est aussi, en grande partie, le cas des moulins et semouleries, dont l'activité repose essentiellement sur

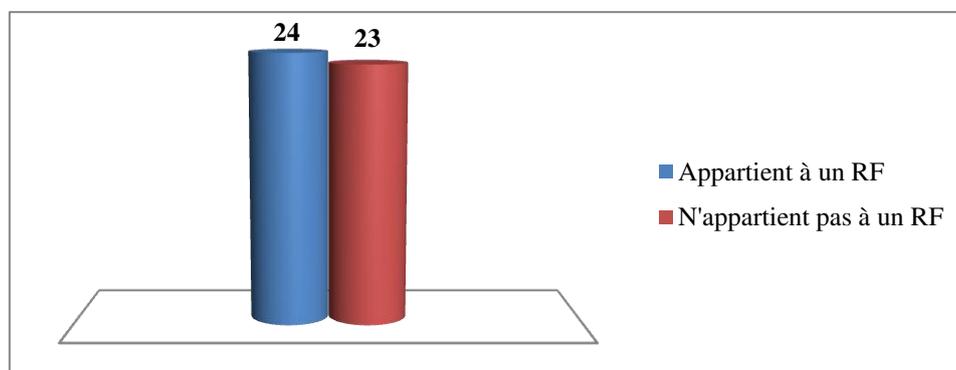
³⁸ Le taux d'activité entrepreneuriale (TEA) représente la combinaison du taux d'entrepreneurs émergents et du taux d'entrepreneurs nouveaux.

³⁹ Quota imposé par l'ONIL ; seul fournisseur de céréales.

du blé importé (redistribué par OAIC). Dans le secteur laitier, les besoins de l'industrie sont encore largement couverts par des importations de poudre, même si la production lait local et national augmente régulièrement. L'industrie des jus et boissons utilise essentiellement des concentrés importés (Espagne, Brésil, etc.) et l'utilisation des produits locaux reste très faible.

- En fonction de leur source de financement et de leur lien familial, nous pouvons distinguer deux formes d'entreprises : celles qui font partie d'un réseau familial (RF) spécialisé dans le secteur de l'agroalimentaire et celles qui ne le sont pas (figure 16). Dans un réseau familial, les entreprises sont majoritairement de grande taille et sont épaulées par des entreprises fournisseurs ou clients qui appartiennent à la même famille, ce qui leur permet de faire d'énormes économies, de réinvestir les capitaux et de s'accroître rapidement. En effet, au niveau de la Vallée de la Soummam, la prédominance du financement familial façonne la structure socio-économique de ce territoire.

Figure 16. La part des entreprises qui appartiennent à des groupes familiaux sur l'ensemble des entreprises interrogées



Source : composée par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

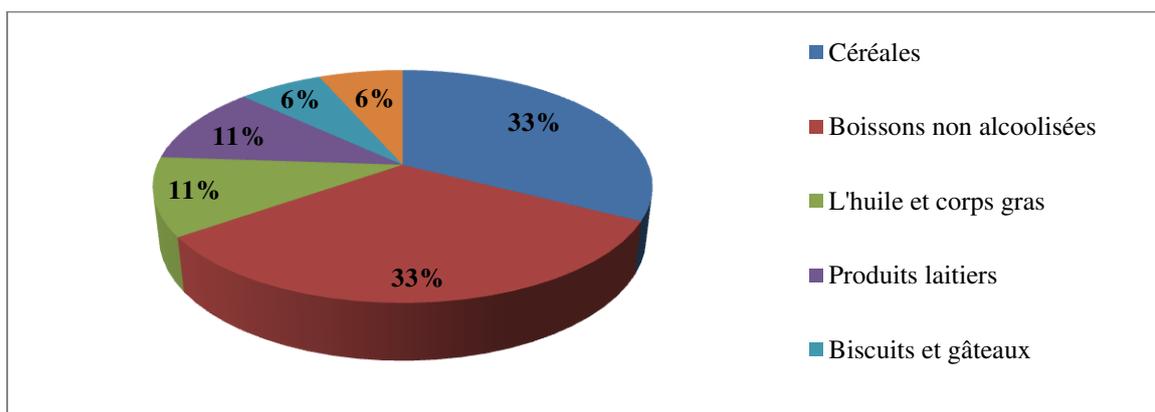
- Les filières les plus concurrentielles au niveau national sont bien celles des produits laitiers, des boissons et des produits gras ainsi que le sucre. Les entreprises de la Vallée de la Soummam acheminent facilement leur production au niveau national. Toutefois, *Cévit* monopolise le marché local ainsi que national. Sans oublier pour autant la production du sucre dont le même groupe est le premier producteur national.

- Sur 47 entreprises enquêtées seulement 25 d'entre elles disposent d'un syndicat des travailleurs.
- 10 sur les 47 entreprises questionnées disposent du statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA). Ce statut permet un traitement personnalisé au profit de ces entreprises leur donnant droit à plusieurs avantages pour les transactions internationales.

2.1.2. Une offre diversifiée et une faible concurrence directe locale

Au niveau de la Vallée de la Soummam, la spécialisation agroalimentaire est observable et mesurable, elle n'est pas orientée vers un produit mais renvoie à une spécialisation sectorielle. En effet, les entreprises agroalimentaires de ce territoire proposent une large gamme de produits alimentaires de différentes filières (figure 17).

Figure 17. La production agroalimentaire de SET de la Vallée de la Soummam par filière



Source : réalisée par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Comme nous l'avons auparavant expliqué, la spécialisation agroalimentaire de notre territoire n'est pas liée à un savoir-faire local, un fort potentiel technologique ni une ressource naturelle spécifique, ce qui peut expliquer en partie cette dispersion de la production industrielle locale. Dans la littérature économique, l'offre d'une entreprise sur un marché dépend principalement de trois paramètres : la demande (les consommateurs), l'offre (la concurrence) et l'environnement (juridique, technologique, etc.). *Comment ces trois paramètres ont-ils influencé la production des entreprises agroalimentaires de notre territoire d'étude ?*

a. La demande sociale

Depuis quelques décennies (à partir de 1990), les IAA en Algérie ont bénéficié d'une demande alimentaire à forte croissance due, en premier lieu, à la croissance démographique mais aussi au changement du modèle de consommation alimentaire notamment en milieux urbains et à l'importance du budget consacré à l'alimentation⁴⁰. Toutefois, le pouvoir d'achat des Algériens reste limité.

Ainsi, dans ce contexte le régime alimentaire des algériens passe de plats traditionnels à base de céréales, de légumes secs, de légumes frais, de viande bovine et de l'huile d'olive, à un régime trop riche en pain blanc, en sucre et en huile (produits dont les prix sont administrés : 0,007€ la baguette, 0,18 €/L le lait pasteurisé en sachets, 0,4 €/kg la semoule, 0,82 €/kg le sucre, 0,82 €/L l'huile de graines, etc.). Ainsi pour une question de prix, la demande nationale en produits alimentaires est très élevée pour les produits de base. La structure de l'offre des IAA du SET Vallée de la Soummam (figure 17) reflète en partie les caractéristiques de cette demande nationale.

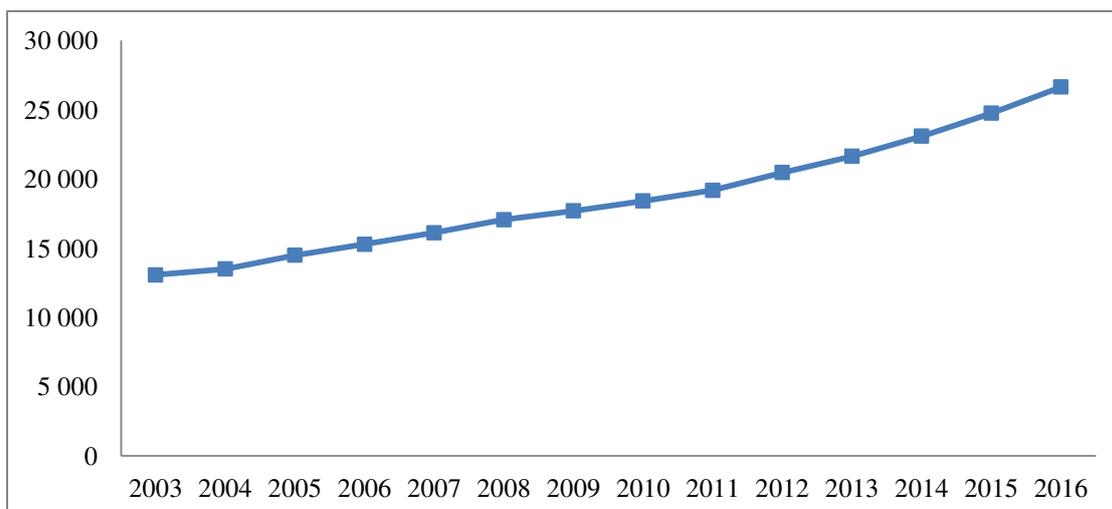
b. L'offre

La croissance de la demande nationale en produits alimentaires a été suivie par une augmentation de l'offre nationale. En effet, nous pouvons constater grâce aux données du ministère de l'industrie et des mines, exposées dans la figure 18, une réelle augmentation du nombre des IAA depuis 2003. Cependant, ces dernières n'arrivent toujours pas à couvrir les besoins du marché algérien qui ne cesse de s'accroître d'où le recours massif aux importations (figure 19).

La taille du marché algérien est bien évidemment un avantage dont profitent les IAA de la Vallée de la Soummam, toutefois, ces entreprises locales font face à une concurrence internationale intense. En effet, l'accès aux produits importés est facilité par la disponibilité d'une base portuaire qui achemine chaque jour d'énormes quantités de produits venant de plusieurs pays. Ce qui a des répercussions directes sur la qualité des produits et prix proposés.

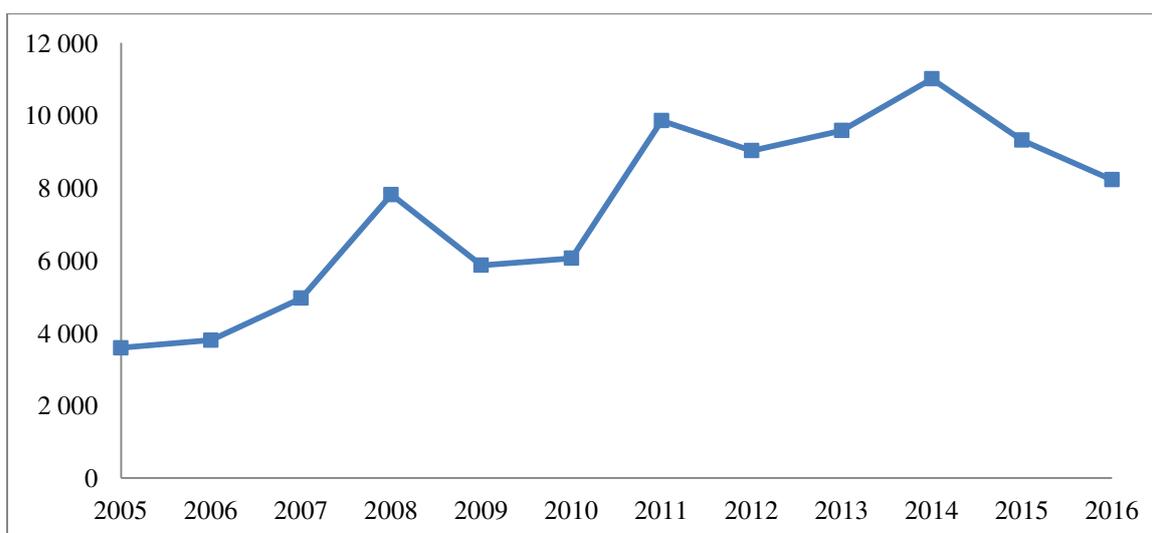
⁴⁰Le budget des ménages algériens consacré à l'alimentation est estimé en 2001 à 25 % des dépenses budgétaires des ménages (Bencharif, 2001) et à 42 % en 2011 (UBIFRANCE, 2015).

Figure 18. Le nombre des PME agroalimentaires en Algérie (2003-2016)



Source : réalisée à partir des données du ministère de l'Industrie et des Mines (2003-2016)

Figure 19. Les importations alimentaires nationales en millions US \$ (2005-2015)



Source : réalisée à partir des données du ministère des finances, [http : //www. mf. gov. dz](http://www.mf.gov.dz).

c. L'environnement

L'entreprise sur un territoire est entourée de plusieurs éléments qui constituent son environnement. L'étude de ce dernier consiste à analyser les facteurs susceptibles d'influencer le marché, comme la réglementation applicable aux entreprises, les évolutions technologiques ou tout autre élément pouvant l'impacter.

Il faut dire qu'en Algérie, la reconversion récente de l'économie en faveur d'une logique de marché est l'un des principaux éléments qui ont bouleversé le développement de

l'entrepreneuriat agroalimentaire. Cela a permis la diversification de l'offre grâce aux différents échanges (produits, technologies, etc.) que cette ouverture a apportée. Cependant, dans ce contexte, les entreprises agroalimentaires se trouvent dans un environnement d'affaires plus concurrentiel où elles doivent assurer un avantage concurrentiel pour conserver leur place sur le marché. A côté de la concurrence internationale, le changement technologique contribue substantiellement à l'augmentation de l'innovation donc à l'amélioration de l'offre des entreprises. En Algérie, la problématique de l'innovation est d'une actualité nouvelle et les raisons liées à ce constat sont multiples : ouverture du marché national (importation de machines, concurrence des entreprises étrangères), absence de département de recherche & développement au sein des entreprises, etc.

L'analyse de l'offre en produits agroalimentaires du SET de la Vallée de la Soummam, nous permet de lui attribuer une principale caractéristique qui est la diversification et la complémentarité impliquant ainsi une faible concurrence directe au niveau local. Cependant, nous tenons à préciser que nous parlons d'une faiblesse de la concurrence directe locale et non d'une absence.

Cette spécificité résulte de stratégies d'investissement adoptées par les entrepreneurs locaux qui peuvent être expliquées par deux facteurs :

- Monopole qu'exercent des entreprises leaders, majoritairement de grande taille;
- La force du lien (parenté, communautaire, etc.) favorable à la complémentarité.

Pour le premier facteur, rappelons que les IAA de la Vallée de la Soummam évoluent dans un marché national que nous qualifions de faiblement concurrentiel (pour une bonne partie des branches du secteur agroalimentaire) et dont une partie de ses entreprises locales monopolisent ce dernier. Pour pénétrer le marché des produits agroalimentaires, les nouvelles PME préfèrent se lancer dans des filières à faible concurrence locale et à forte demande.

Quant au deuxième facteur, il est d'ordre social. Il faut dire que d'autres facteurs du même ordre peuvent être à l'origine de ce positionnement sur le marché notamment la force du lien (familial, communautaire, voisinage, etc.) entre les différents dirigeants. Le

développement d'un réseau familial (très fréquent sur notre territoire d'étude) se fait souvent dans une logique de complémentarité à l'activité principale, la création de nouvelles entreprises est le résultat d'une stratégie de croissance interne basée sur la diversification. Pour les entreprises qui appartiennent à des dirigeants de la même région, la concurrence est souvent considérée comme synonyme de rivalité donc de tension et de désaccord. Partageant des liens forts, les entrepreneurs locaux préfèrent trouver un équilibre et partager le marché.

Cette faible concurrence locale ne peut être considérée comme une faiblesse du système agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, dans la mesure où cela n'affecte pas négativement ni le prix ni la qualité des produits proposés. Car même si les entreprises de la Vallée de la Soummam ne font pas face à une forte concurrence locale, les produits étrangers sont bien présents sur le marché local ce qui les oblige à améliorer à la fois la qualité des produits et proposer des prix concurrentiels. La présence d'entreprises étrangères telles que *Danone* et *Tchin-Lait Candia* est aussi un facteur qui peut expliquer l'amélioration de la qualité des produits locaux. L'encadré qui suit illustre le cas d'un producteur local qui adopte une stratégie de suiveur pour faire face à la concurrence de deux entreprises multinationales avant de s'imposer sur le marché et d'innover.

Encadré 1. Soummam vs Danone (Yaourt) et Tchin-Lait Candia (Lait UHT).

Au début de sa carrière, la *Laiterie Soummam* (entreprise locale) ne disposait pas de la technologie nécessaire pour innover de nouveaux produits mais cela ne l'a pas empêché de garder ses parts de marché en optant pour une stratégie de suiveur. Voici quelques exemples qui illustrent cette stratégie :

- Le lancement d'*Activia* de *Danone* a donné naissance à *ACTI+* de la *Laiterie Soummam*;
- Le Lancement de *Fruix* de *Danone* a fait vite émerger une nouvelle recette de la *Laiterie Soummam* "*Mamzoudj*";
- Le lait UHT de *Tchin Lait Candia* a donné naissance au lait UHT de *Laiterie Soummam*.

Aujourd'hui, la tendance est tout à fait inversée. En effet, les efforts de la *Laiterie Soummam* en matière de recherche et développement ont été couronnés de succès en termes de nouvelles recettes. Et c'est ainsi que *Soummam* est considérée comme innovateur en Algérie vu qu'il a pris de l'avance par rapport à ses concurrents. A ce titre, les cadres de l'entreprise déclarent : "*nous ne sommes plus dans le cadre de suiveur, nous avons la technologie et le savoir, maintenant c'est à nos concurrents de nous suivre*".

Voici quelques exemples qui expliquent la situation actuelle de la *Laiterie Soummam* :

- Après uniquement 3 ans de lancement du lait UHT, une nouvelle recette est lancée, à savoir le café au lait, qui va mettre *Tchin-lait Candia* dans l'obligation d'innover ;
- Le lancement de yaourt de fruit à la tarte a incité *Danone* à lancer son nouveau produit Yaourt à la tarte.

Source : composé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain

2.2. Un système productif complexe

Au niveau de la Vallée de la Soummam, l'industrie est au cœur du SET agroalimentaire, néanmoins, le fonctionnement de ce système repose sur une panoplie d'activités complémentaires qui interviennent aux différentes mailles de la chaîne alimentaires (agriculture, crédit, transport, emballage, etc.) et qui entretiennent des relations entre elles. Ainsi la réalisation d'un produit final au sein d'un système économique local, nécessite une multitude de transactions entre différents acteurs économiques. Avant de s'interroger sur le principe organisationnel du SET de la Vallée de la Soummam, il est important d'identifier les différents acteurs à l'œuvre, ce qui va nous permettre par la suite de déterminer l'organisation de la production et de comprendre la nature des relations entre ces différents acteurs.

Notre travail de terrain nous a permis d'avoir une vision globale du SET de la Vallée de la Soummam (figure 20), composé principalement des IAA présentées précédemment et des différentes activités connexes dont les principales sont :

- *L'activité de l'emballage* a accompagné l'évolution de l'industrie agroalimentaire dans la région et cela à partir des années 1990. Aujourd'hui, la Vallée de la Soummam compte une dizaine d'entreprises⁴¹ qui emploient près de 2000 personnes. Carton ondulé, bouteilles, pots et barquettes en plastique, film alimentaire, etc. ces entreprises proposent une panoplie de produits qui répondent, aux besoins des entreprises locales, tout en évitant encore une fois de tomber dans un jeu de concurrence directe.
- *L'activité de transport de marchandises*, notamment frigorifique a connu aussi essor à partir de la fin des années 1990. Toutefois, il existe deux types d'entreprises, d'une part les entreprises individuelles, financées par des fonds propres ou par l'intermédiaire des organismes d'aide à la création d'entreprises (ANSEJ, ANDI), elles sous-traitent avec les entreprises locales. D'autre part, des

⁴¹Quatre sur les dix entreprises d'emballage appartiennent à des groupes familiaux qui sont déjà dans le secteur de l'agroalimentaire. La famille Batouche, ancienne propriétaire de la laiterie Djurjura (acquise par Danone) et actuellement propriétaire de l'entreprise Ramdy, est l'un des précurseurs en la matière. En 1998, la famille a créé l'entreprise d'emballage en plastique et deux ans après en emballage en carton ondulé (Général Emballage). Aujourd'hui, Général emballage génère environ 82 millions d'euros de revenus, alimente plus de 80 % du marché national et exporte vers plusieurs pays, notamment africains (données collectées auprès de l'entreprise).

PMEs et de grandes entreprises avec une flotte de plusieurs véhicules appartenant, majoritairement, à des groupes familiaux;

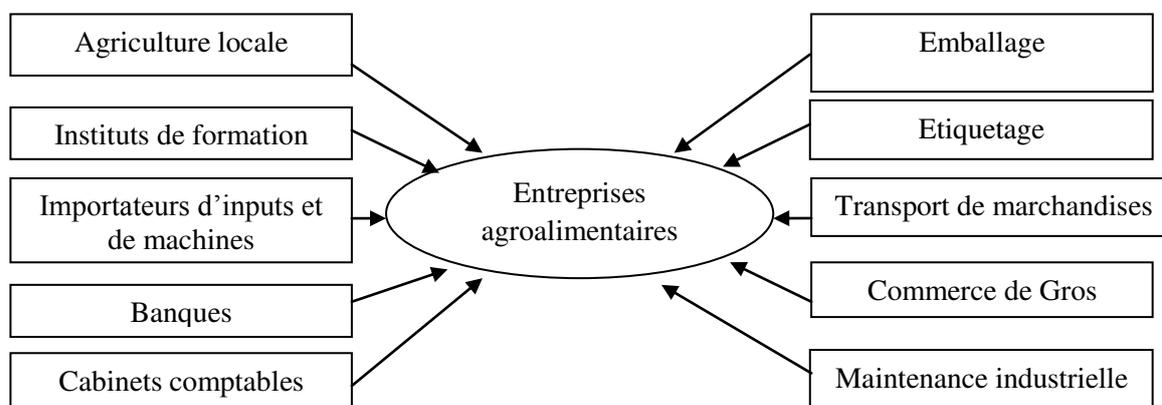
- *L'activité de l'étiquetage et de l'impression industrielle ;*
- *L'activité de crédit ;* qui est massivement présente sur la Vallée de la Soummam où sont installées près de 70 % des agences bancaires de la Wilaya de Béjaia, dont une grande partie au niveau du chef-lieu.
- *L'activité de la maintenance industrielle;*
- *L'activité du commerce de gros :* mis à part les réseaux de distribution déployés par les différentes entreprises pour écouler leurs propres marchandises, on constate le développement d'intermédiaires commerciaux. En effet, le travail de terrain nous a permis de localiser une zone commerciale spécialisée dans le commerce de gros des produits agroalimentaires. Cette zone, située dans la commune de l'Oued-Ghir, s'étend sur un couloir d'environ 500 m et regroupe plus d'une vingtaine d'entreprises qui commercialisent des produits locaux mais aussi nationaux.
- *L'activité d'importation* qui concerne à la fois les matières premières (arômes, produits chimiques, etc.) et le matériel industriel.
- *L'activité de formation professionnelle* qui s'effectue principalement à l'université de Béjaia⁴² et dans des centres de formation privés. Béjaia dispose aussi d'un centre de recherche en agroalimentaire (INRA) datant 1999 et d'un centre de recherche en technologie agroalimentaire au sein de l'université créée récemment.
- *L'activité agricole ;* même si la production locale ne satisfait pas la demande exprimée par les transformateurs, la wilaya de Béjaia dispose d'un potentiel agricole important (51874 Ha consacrés à l'oléiculture, 2011. 90 Ha aux agrumes, 443. 11 Ha aux vignes, etc.)⁴³. La situation géographique de la Vallée de la

⁴²L'université de Béjaia propose une offre de formation variée qui essaye de répondre aux exigences de l'économie locale notamment du secteur agroalimentaire. Pour ce faire, des accords ont été signés avec des opérateurs économiques dans le secteur (Cévitel, Général Emballage, etc.). Le but est de rapprocher les deux mondes et de mettre sur pied des formations de plus en plus en phase avec le monde du travail. Toutefois, en dépit des quelques tentatives, les deux acteurs ne sont pas engagés dans une démarche de construction d'un cadre commun de concertation et d'échange permanent qui devrait permettre le développement de l'apprentissage et l'innovation.

⁴³L'annuaire statistique de la wilaya de Bejaia (Direction de la programmation et suivi budgétaire-DPSB), 2014.

Soummam, facilite l'accès aux produits agricoles provenant d'autres wilayas limitrophes (Bouira, Tizi Ouzou, Setif, et Bordj Bou Arreridj).

Figure 20. Le système économique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam



Source : élaborée par nos soins

Ainsi, le système technico-économique local de la Vallée de la Soummam, se présente comme un système complexe, intégrant une multitude d'acteurs, et impliquant une dynamique territoriale. Toutefois, comme tout système local, son dynamisme ne se limite pas à ses composantes mais à l'intensité de l'interaction entre ces dernières et son organisation productive.

2.3. Proximité organisationnelle et division technique du travail : un fonctionnement à base de réseaux familiaux

Contrairement à la production de masse où le processus de production se réalise au sein d'un même établissement (grandes entreprises), dans un SET, le processus est plus complexe, il nécessite l'intervention d'autres acteurs économiques. Dans cette logique, les unités productives de ces systèmes répartissent entre elles les tâches suivant une logique de division technique du travail ce qui définit le mode d'organisation productif. Pour Nadvi et Schmitz (1996, p. 108), " lorsque le processus de production peut être fragmenté verticalement, une division du travail inter-firmes, basée sur la spécialisation du processus de production et du produit, peut avoir des conséquences positives sur les économies d'échelle et de champs. ". En effet, cette spécialisation étroite permet aux entreprises,

généralement de petite taille, de se répartir les coûts de production en se concentrant leurs efforts sur le développement d'une activité spécifique de la chaîne de production.

Comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises dans ce travail de recherche, chaque système productif localisé dispose de sa propre forme d'organisation étroitement liée aux facteurs socio-économiques. Dans le cas de la Vallée de la Soummam, notre travail de terrain nous permet de relever deux caractéristiques principales :

1. une division technique du travail peu développé ;
2. un réseau de sous-traitance développé grâce à des réseaux familiaux.

2.3.1. Acteurs et division technique du travail

Nos observations empiriques sur le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam indiquent que le processus de production n'est pas très fragmenté. Tel qu'il a été défini jusque-là, le SET souffre d'une faible intégration productive; la dynamique agroalimentaire se présente sous forme d'une agglomération d'entreprises, de différentes branches agroalimentaires, dont le processus de production se situe généralement au même stade. Nous ne pouvons donc parler d'une division du travail étroite.

En général, la division technique du travail est définie comme, "*la répartition du travail entre des individus ou des groupes spécialisés dans des activités complémentaires*". Alors que les origines de cette notion remontent aux travaux d'Adam Smith (1776), cette notion trouve une application concrète dans les travaux d'Alfred Marshall (1898) sur le district industriel anglais. L'auteur affirme que la division du travail entre plusieurs unités de production peut être à l'origine de rendements croissants. C'est ainsi, un avantage dont les petites entreprises peuvent bénéficier par le fait de faire partie d'une agglomération industrielle assez grande. Plusieurs cas d'étude empiriques récents (Courlet & Pecqueur, 1991 ; Ferguène, 2001) considèrent que la fragmentation verticale (désintégration verticale) du processus de production est l'une des principales caractéristiques de ces systèmes territorialisés composés de réseaux de petites entreprises spécialisées. Cela a des conséquences positives sur les économies d'échelle.

Le cas de la troisième Italie peut bien illustrer le phénomène. Becattini (1992, p. 39) explique que chaque entreprise du district "*a tendance à se spécialiser dans une seule, ou*

quelques-unes seulement, des phases des processus productifs spécifiques au district. En clair, le district est un cas concret de division du travail localisé, qui n'est ni diluée dans un marché général, ni concentrée à l'intérieur d'une seule ou quelques entreprises". En France, le district industriel de la Vallée de l'Arve en est un autre exemple de cette division technique du travail (Courlet, 1991).

Cette forme d'organisation n'est pas spécifique aux pays développés, l'industrie du textile à Alep confirme ce constat. La production de tissus plats par exemple, est regroupée en trois principales phases : préparation de fils, tissage et finition du tissu qui sont aussi fragmentés en plusieurs sous-activités exercées par des groupes d'industriels : "sur les 281 entreprises de préparation de fils, 19 sont spécialisées dans la filature de fils de laine (2) et de coton (17), 76 sont des entreprises de moulinage, 48 entreprises sont spécialisées dans la production de fils synthétiques, 104 sont des entreprises de lices, etc. de la même façon, les activités de finition regroupent plusieurs sous-activités : 160 entreprises sont en teinture, 72 sont des imprimeries, trois concernent les apprêteurs, sept sont spécialisées dans l'étiquetage, etc. " (Banat, 2007, p. 147).

Toutefois, cette division spécialisée du travail a été observée à différents degrés dans plusieurs systèmes productifs localisés du monde (Banat, 20017). Il faut dire que dans certains cas où le processus de spécialisation est au stade initial, la division du travail est peu développée. C'est le cas du SET de la Vallée de la Soummam. Cependant, depuis quelques années, le SET connaît une diversification des activités qui le composent. Ces dernières se développent dans une logique de spécialisation productive même si elles ne répondent pas un découpage précis du processus de production (vu la nature de l'activité) comme c'est le cas dans le SPL d'Alep (cité ci-dessus).

Le fonctionnement du système local de production de la Vallée de la Soummam repose majoritairement sur des relations de sous-traitance dans la mesure où c'e sont des accords entre une entreprise "donneuse d'ordre" et une autre "sous-traitante". Les IAA de la Vallée de la Soummam font de plus en plus recours aux sous-traitants ce qui leur permet de faire des économies de coûts et de gagner en flexibilité. Ces sous-traitants n'exécutent aucune opération technique du processus de production, ils interviennent d'une manière différente : ils conçoivent des produits et services qui seront intégrés dans la chaîne de valeur permettant ainsi au donneur d'ordre de maintenir sa spécialisation principale. Dans la

catégorie des sous-traitants deux types d'activités gagnent du terrain au niveau de la Vallée de la Soummam :

- activités agroalimentaires dont la production est destinée à la transformation industrielle (sucre liquide, fruits confits, matière grasse semi-transformée);
- activités connexes (emballage, transport, commerce de gros, etc.).

Quelle que soit la nature des relations de sous-traitance, elles s'inscrivent dans le cadre d'une coopération interentreprises, une pratique courante dans la plupart des systèmes productifs localisés. Le but de ce type de collaboration est d'utiliser les capacités de production disponibles au niveau local et dont le donneur d'ordre ne dispose pas.

2.3.2. Réseau familial et organisation productive du SET de la Vallée de la Soummam

Ce qui caractérise le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam est le processus par lequel s'est développé la diversification des activités au sein de ce système. L'enquête de terrain révèle qu'elle résulte d'une logique d'intégration productive adoptée par les acteurs locaux et qui donnent naissance à une organisation territoriale spécifique basée sur des réseaux familiaux.

En effet, au niveau de la Vallée de la Soummam, l'entrepreneur local adopte deux types de stratégie pour développer son activité. D'un côté, une stratégie d'intégration verticale de type fordiste axée sur la production de masse, adoptée par les grandes entreprises (*Cévitail, La Laiterie Soummam, Tchín-Lait andia*). Ces entreprises cherchent en général à minimiser les coûts de transaction et la réalisation d'économies d'échelles.

De l'autre côté, une autre stratégie plus flexible est de plus en plus adoptée, une forme de *désintégration verticale* qui se matérialise par la création de nouvelles entités de production spécialisées. Cela est accompagné d'une réorganisation profonde des entreprises, avec une tendance vers une *déverticalisation* et une décentralisation des unités opérationnelles. Nous constatons que plusieurs entreprises de la Vallée de la Soummam, notamment familiales, optent pour la diversification dont la stratégie est orientée vers la recherche d'une cohérence industrielle autour du secteur agroalimentaire. La motivation première de ces entreprises est bien sûr la recherche de la croissance, mais d'autres raisons plus fines existent :

- acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire. Plutôt que d'internaliser des compétences non maîtrisées, l'entreprise réalise un gain de temps et opte pour une stratégie de diversification ;
- assurer son développement tout en assurant les débouchés en prenant le contrôle de clients (intégration en aval de la filière) ;
- assurer les approvisionnements et remédier à ces dépendances aux importations (intégration en amont).

Grâce à cette dynamique de création d'entreprises, des groupes familiaux avec une forte intégration productive se constituent, *mais par quel processus ?*

Une chose est sûre, tout commence par une activité de base exercée par un pionnier de la famille. Nos observations nous permettent de schématiser le parcours suivi pour la constitution de ces groupes. Dans un premier temps, l'entrepreneur "*pionnier*" essaye d'évoluer dans le cadre d'un métier précis, en agroalimentaire. Une fois l'expérience acquise, ce même entrepreneur élargit son champ d'action (intégration amont et/ou aval, diversification). Sa principale motivation est bien évidemment la recherche de la croissance mais avec le souci de réinvestir et d'assurer le développement du capital familial. Ainsi grâce aux économies accumulées, notamment l'expérience, dans le cadre du premier investissement, il pense à investir au fur et à mesure dans de nouvelles unités de production. Toutefois, pour assurer ce développement, il aura besoin de nouveaux partenaires de confiance, il optera alors pour les membres de la famille. Il décide de placer, son fils ou son frère à la tête de ces unités. Avec le temps, on assiste à la constitution d'un véritable groupe familial de production dont les activités sont complémentaires. Ainsi, la famille assure le développement de l'entreprise familiale et la réussite d'un membre de la famille.

La famille *Batouche* incarne fidèlement ce modèle d'organisation de la production dans la Vallée de la Soummam (encadré 2).

Encadré 2. Le groupe familial Batouche

Le point de départ de ce groupe familial *Batouche* commence en 1983 avec la création de la *laiterie Djurdjura* par trois frères : Mohand, Bouzid et Boussad. Elle s'est spécialisée dans la production des yaourts, crèmes desserts, fromages frais et fondus.

- En 1998, la famille accompagne le fils de Bouzid, Majid, dans la création de l'entreprise *All-Plast*, spécialisée dans la fabrication de feuilles de polystyrène et de feuilles de polypropylène destinées à l'industrie agroalimentaire (laiteries, margarineries, conditionnements alimentaires). Cette entreprise s'est implantée au cœur de la zone d'activités de Taharracht à Akbou.

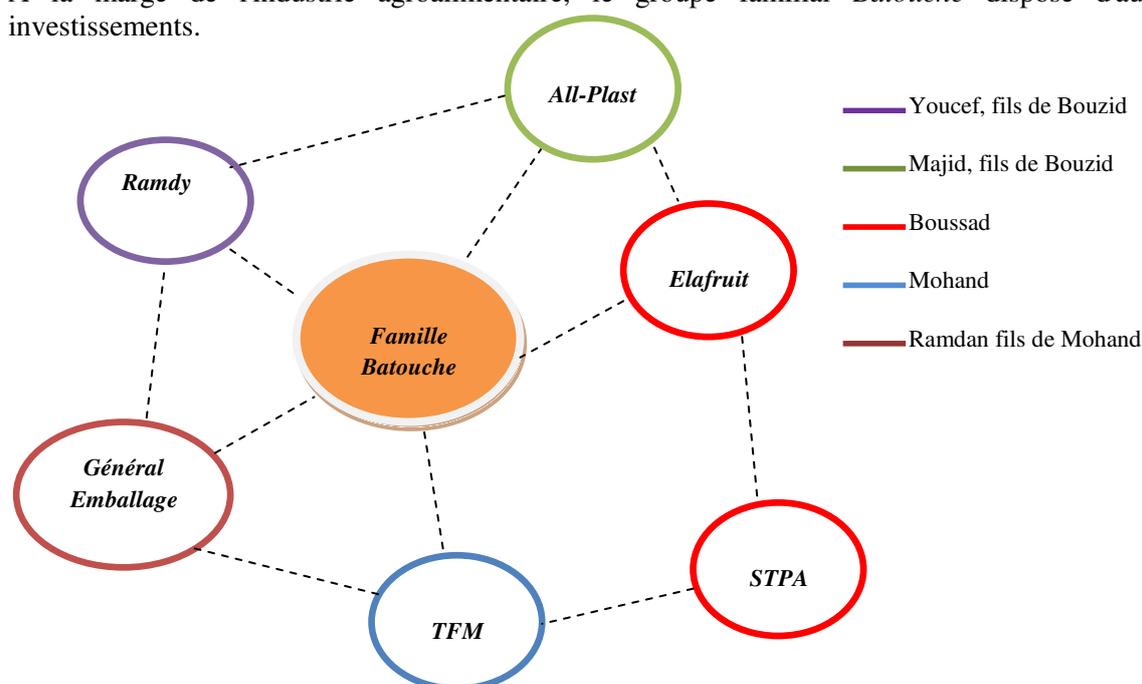
- En 2001, la *laiterie Djurdjura* a choisi de s'associer avec le groupe français *Danone* pour les activités yaourts, pâtes fraîches et desserts. Deux années plus tard, elle se délocalise et s'installe dans la zone d'activités de Taharacht (Akbou) triplant, ainsi, sa capacité de production en fromages fondus. En Juin 2004, la famille cède ses parts à la multinationale et crée l'entreprise "*Ramdy*" en passant la main à Youcef, le fils de Bouzid.

- En 2002, Ramdane, le fils de Mohand se lança dans la fabrication et la transformation de carton ondulé "*Général Emballage*" avec un capital de 32 millions DA et un effectif de 83 employés. En 2006, le capital est porté à 150 millions DA avec un effectif de 318 employés et en 2007, l'entrée en production de l'unité de Sétif, le capital est porté à 1, 23 milliard DA avec un effectif de 425 employés. En 2009, une augmentation du capital à 2 milliards DA et entrée d'*Afric Invest* avec une participation de 40 %. En 2016, l'entreprise change de partenaire et cède 49 % à l'investisseur étranger *Development Partners International* (DPI). En 2016 *General Emballage* réalisait environ 100 millions d'euros de revenus et emploie 1 200 personnes sur trois sites de production.

- En 2005, Mohand a créé une entreprise de transport de marchandises frigorifique "*TFM*". La famille continue de diversifier sa production tout en gardant une certaine cohérence agroalimentaire.

- En 2008, c'est le fils de Boussad qui va se lancer dans la préparation de fruits répondant aux exigences des marchés des produits laitiers, des boissons, des glaces et des pâtisseries, avec l'entreprise *Elafruits*, elle approvisionne les plus grandes entreprises du pays. Grâce aux capitaux dégagés par cette unité, en 2014, Boussad inaugure une deuxième unité de transformation de fruits et légumes : *STPA*.

A la marge de l'industrie agroalimentaire, le groupe familial *Batouche* dispose d'autres investissements.



Source : composé par nos soins.

Même si la famille *Batouche* constitue une référence en matière de formation de groupe familial spécialisé en agroalimentaire, d'autres familles (*Hamitouche*, *Rabrab*, etc.) reproduisent le même schéma que ce soit par effet d'imitation ou par culture d'investissement.

Cependant, cette stratégie de désintégration verticale adoptée par les entreprises locales n'est pas sans effets sur l'organisation du système territorial et la nature des liens entre les acteurs locaux. Comme nous l'avons exposé dans le premier chapitre, l'entreprise familiale est l'imbrication de deux systèmes interdépendants ; la famille et l'entreprise, de ce fait, les relations qu'entretiennent les acteurs du système agroalimentaire de la Vallée de la Soummam sont complexes. Ces dernières ne se tissent pas uniquement en fonction des jeux d'intérêts, de concurrence ou d'alliance stratégique, elles sont aussi conditionnées par un système de valeurs partagé, une sorte d'institution invisible qui normalise le comportement et qui réduit l'incertitude et les risques et conflits entre les différents acteurs locaux.

Dans la plupart des systèmes productifs localisés, les relations de coopération (de production ou commerciales) sont généralement institutionnalisées à travers des collectifs professionnels ou sectoriels, dans le cas du SET de la Vallée de la Soummam, c'est à travers la famille que les relations marchandes ou non sont institutionnalisées. De ce fait, la force du lien familial, auquel on ajoute le lien communautaire, favorisent le développement d'une forme de coopération informelle, dans la mesure où les contractants sont liés par une relation socioculturelle locale. Ces coopérations informelles, développées dans le cadre d'une confiance mutuelle entre les membres d'une famille, peuvent porter des flux matériels, de main-d'œuvre, de technologie, de service ou d'informations.

Cette section, consacrée à la présentation de l'organisation productive du territoire de la Vallée de la Soummam nous permet de définir le type de système productif qui lui correspond. Si l'on se réfère à la typologie des systèmes productifs développée par Garofoli (1992), exposée dans le chapitre précédent, le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam est plutôt une *aire de spécialisation productive* dans la mesure où la division du travail n'est pas très poussée. Le caractère récent de ce système peut expliquer cette situation. Cependant, comme nous venons de l'expliquer dans cette section, le système

agroalimentaire de la Vallée de la Soummam est en évolution, grâce à la diversification des groupes familiaux. Ainsi, dans cette démarche d'intégration productive, cette *aire de spécialisation productive* tend à devenir *un système productif local*.

3. Le SET de la Vallée de la Soummam : un système de régulation spécifique

Si la coopération est aujourd'hui considérée comme un enjeu important dans la plupart des relations économiques, les intérêts privés peuvent parfois lui faire obstacle. La diversité des acteurs composant le SET de la Vallée de la Soummam et la concurrence qui règne entre les différentes entreprises locales, peuvent être une source de tension à l'échelle locale. Ces tensions peuvent mettre en péril, l'organisation du système économique s'il n'existe aucun système de régulation local. Les différents travaux menés sur les systèmes productifs localisés montrent clairement que les systèmes de régulation diffèrent d'un territoire à un autre. Ainsi, le groupement d'acteurs, ancré spatialement, produit une organisation territoriale spécifique qui combine à la fois des stratégies privées mais aussi des actions publiques (Pecqueur, 2004).

Comme nous venons de le voir ci-dessus, le SET agroalimentaire est constitué essentiellement de groupes familiaux mais aussi d'entreprises créées par des autochtones de la région, ainsi les rapports entre les entreprises ne peuvent se limiter à l'aspect économique; ce sont surtout des rapports sociaux faits de solidarité et d'entraide. Ainsi parler de la régulation de ce système ne peut se limiter au marché. Nous rejoignons l'hypothèse de Ferguène (2013, p. 57), selon laquelle *"l'économique et extra-économique, marchand et non marchand sont imbriqués étroitement l'un dans l'autre de sorte qu'il est difficile –sinon impossible –de le dissocier analytiquement. C'est-à-dire que la socio-culture joue un rôle important essentiel dans les processus de développement"*.

La régulation du SET de la Vallée de la Soummam est un processus complexe qui s'appuie tout à la fois sur les règles du marché, le système local de valeurs, les réseaux formels et informels ainsi que les institutions locales et nationales. Ce système institutionnel de régulation local est spécifique et possède trois caractéristiques principales :

- l'importance du système local de valeurs ;
- la faiblesse de la régulation par les institutions ;
- Le manque d'une régulation interprofessionnelle formelle.

3.1. Une régulation locale basée sur un système de valeurs

Pour Polanyi (1957, p. 250, cité par Plociniczak, 2003, p. 444), *"L'économie humaine [...] est encastrée et insérée au sein d'institutions, économiques et non économiques. L'inclusion de la dimension non-économique est vitale"*. Le concept d'*"encastrement"* correspond à la pénétration de tout un ensemble de règles sociales, politiques et culturelles dans les sphères de la production et des échanges économiques (Plociniczak, 2003). Granovetter (1973, 1985, 1992, 2006) reprend cette notion et renvoie à l'imprégnation territoriale des acteurs, c'est-à-dire à la manière dont la territorialité d'un individu va influencer sur son comportement et notamment sur ses actions économiques. Dans le cadre de ses travaux, inscrits dans le courant de *"la nouvelle sociologie de l'économie"*, Granovetter (1992) s'appuie sur trois principes généraux qui, pris ensemble, lui donnent une véritable unité théorique (Granovetter, 1992 ; Swedberg et Granovetter, 2001) :

1. l'action économique est une forme de l'action sociale. Les interactions entre les agents économiques ne se réduisent pas aux échanges purement économiques comme le prétendent les économistes de la théorie orthodoxe;
2. l'action économique est socialement située ou encastrée ;
3. les institutions économiques sont socialement construites, on peut les concevoir comme des "réseaux sociaux figés".

Ainsi, pour notre travail de recherche nous reprenons la thèse de Granovetter (1985, p. 487), citée par Plociniczak (2003, p. 448), selon laquelle *"l'action économique de l'entrepreneur est modelée et contrainte par la structure de relations territoriales dans laquelle elle est inscrite et souligne deux aspects fondamentaux de l'acte entreprenant : son caractère situé et relationnel. Situé, dans le sens où chacune des actions de l'entrepreneur est irréductiblement associée à d'autres acteurs, objets, événements et circonstances inscrits sur son territoire d'implantation. Relationnel, dans le sens où les entrepreneurs ne se comportent pas, et ne prennent pas leurs décisions comme des atomes, indépendants de tout contexte social, pas plus qu'ils ne suivent docilement un scénario écrit pour eux et qui serait fonction de l'ensemble des catégories sociales auxquelles ils appartiennent. Au contraire, les actions qu'ils entreprennent pour atteindre un objectif sont encastrées dans des systèmes concrets, continus de relations sociales"*. L'environnement relationnel de l'acteur économique est un assemblage de relations

sociales, de réseaux et d'actions individuelles, ainsi la perspective de l'encastrement implique un entrelacement des intentions sociales et économiques de l'acteur.

Dans le cas de la Vallée de la Soummam, la transposition du concept d'encastrement dans le cas du SET agroalimentaire est assurée. En effet, les habitants de ce territoire forment une véritable communauté dont les membres sont soudés par des valeurs procédant d'un patrimoine socioculturel commun. Le système de valeurs de la Vallée de la Soummam est très imprégné de valeurs partagées par la société kabyle avec toutes les valeurs qui lui sont inhérentes, telles que l'honneur (*nif*), l'entraide (*lemâwna*), la solidarité (*tiwiza*), la confiance (*tirugza* : valeurs associées à un homme de parole, à un homme digne de confiance) et bien d'autres qui consolident la solidarité de la communauté. Ce système de valeurs contribue au dynamisme local en stimulant la création d'entreprises et en favorisant la pérennité des activités déjà créées.

Ces valeurs, partagées entre les membres d'une même famille et de la communauté kabyle conditionnent le comportement de l'entrepreneur de la Vallée de la Soummam et participent au dynamisme économique de cette dernière. Aujourd'hui, à la base de cette dynamique agroalimentaire, se trouvent en particulier deux valeurs cardinales qui assurent la régulation de SET : la confiance et le sens de la solidarité et de la réciprocité.

3.1.1. La confiance, une valeur encadrée dans la société Kabyle

A côté de la compétition nécessaire à la survie de l'activité économique, le territoire est aussi un lieu d'échanges et de coopération, un remède aux défaillances du marché et dans certains cas au retrait de l'État. Ces liens permettent d'amortir les risques et de réduire l'incertitude grâce à la confiance générée par les valeurs. Pour établir la confiance, les relations de proximité sont les plus fructueuses, car elles permettent aux acteurs d'interagir de manière directe. Aujourd'hui, dans différents travaux scientifiques, la confiance est reconnue comme un élément ayant une influence sur la coordination interpersonnelle, organisationnelle et institutionnelle. Pour Dupuy et Torre (2000, p. 61), la confiance est *"assimilée à une denrée permettant de mettre en place et de maintenir un processus de solidarisation des acteurs, processus qui s'apparente davantage à l'apparition d'un comportement collectif qu'à une relation de nature explicitement coopérative"*. Ainsi, la confiance est présentée comme un ingrédient essentiel de l'action collective et de la construction territoriale, voir un élément indissociable de l'interaction des acteurs. Il

permet de faire converger les intérêts individuels vers l'intérêt collectif. Toutefois, deux conceptions de la confiance existent.

La première s'inscrit dans le prolongement des travaux de Williamson (1993), la confiance résulterait, selon lui, d'un calcul raisonné que d'un sentiment de nature spontanée. C'est une confiance interpersonnelle (Dupuy et Torre, 2000). Dans ce cas-là, la théorie des jeux répétés offre un cadre d'analyse intéressant des phénomènes de coopération (Pénard, 1998). En effet, "*le dilemme du prisonnier*" est la situation où les joueurs ont intérêt à coopérer car le jeu est répété, cependant, la rationalité supposée dans ce cas ne permet pas de décrire tous les comportements. Pour résoudre ce type de dilemme et assurer la stabilité de la stratégie coopérative, on peut opter, entre autres, pour la mise en place d'un code de bonne conduite au sein de l'organisation. Ainsi des sanctions pour les contrevenants peuvent accompagner ce code. Kreps (1990) parle aussi de *la réputation* comme garant du respect du code commun. Cette réputation correspond à une sorte de mémoire des acteurs, elle peut être qualifiée de bonne que si l'acteur n'a jamais triché. Ainsi la réputation constitue une sorte de prévention contre les comportements opportunistes.

La deuxième conception de la confiance dépasse le réductionnisme du face-à-face présent dans les relations inter-firmes basé sur les intérêts individuels et évoque une histoire commune ou un héritage technique ou culturel commun. Ainsi la confiance dite *domestique* est le produit "*d'une histoire commune au sein de groupes culturels et sociaux souvent fortement localisés ou tirant leur homogénéité d'origine géographique commune, elle peut connaître un écho au niveau productif*" (Dupuy et Torre, 2000, p. 75). Toutefois, la confiance domestique n'est pas une donnée préexistante à la relation, elle est aussi construite par cette relation intensifiée généralement grâce à la proximité géographique.

Dans la Vallée de la Soummam, la confiance n'est pas forcément une question de stratégie d'acteurs, elle est surtout un héritage de la société Kabyle. L'esprit communautaire, très développé dans cette société, favorise la confiance, l'action collective et l'intégration des individus à leurs communautés. Dans ce cas, c'est la deuxième conception qui s'approche le plus de la réalité de notre étude. En effet, dans les sociétés de tradition orale, ce qui est le cas de l'Algérie, plus précisément de la Kabylie, la notion de confiance est très importante, car elle conditionne certaines transactions réalisées sans contrat formel. Le caractère familial des entreprises du SET et l'organisation productive

basée sur des groupes familiaux spécialisés sont aussi favorable au développement de la confiance intra-entreprise mais aussi inter-entreprises. En effet, pour plusieurs auteurs, la notion de confiance est centrale dans l'étude des entreprises familiales. Elle peut être à l'origine de la meilleure performance constatée des entreprises familiales comparées aux autres (Chami, 1997). Cette source d'avantage proviendrait de la stabilité et la pérennité des relations entre les membres de la famille qui minimisent le risque de conflits. Ainsi la qualité des relations entre les membres d'une famille (que ce soit au sein d'une même entreprise ou d'un groupe d'entreprises) est un élément qui peut influencer positivement non seulement la performance de l'entreprise mais du système productif auquel elle appartient car il favorise la confiance des partenaires (fournisseurs, banques, etc.).

Cependant, la conception de Williamson peut aussi s'avérer pertinente dans le cas du SET de la Vallée de la Soummam. En effet, par ce contrat moral qui lie les différents acteurs de ce même territoire, la sanction suprême est l'excommunication. Ainsi, la confiance se construit selon diverses modalités (familiarité, habitude, culture) et compte des degrés divers.

Afin d'avoir une idée sur ces différentes formes de confiance entre les entreprises mais aussi envers d'autres acteurs du territoire de la Vallée de la Soummam, nous avons directement posé la question aux 47 entreprises de notre échantillon. Les résultats révèlent que c'est aux personnes appartenant aux groupes primaires auxquels les entreprises font le plus confiance (une moyenne de 2, 63 pour les habitants de la région, 2, 89 pour les amis et 2, 83 pour la famille) (tableau 17).

Tableau 17. Le degré de confiance des entreprises enquêtées envers les autres acteurs

	Moyenne	Min	Max
Les décideurs locaux	1, 06	1	3
Les concurrents	2. 04	1	3
Les partenaires	2. 44	1	3
Les habitants de la région	2. 63	2	3
Les amis	2. 89	1	3
La famille	2. 83	1	3
Valorisation des échelons : 1 = pas confiance; 2 = plutôt confiance; 3 = totalement confiance.			

Source : composé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Ainsi nous identifions trois formes de confiance développées au sein du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam :

- *la confiance entre les entrepreneurs* : il s'agit de la logique institutionnelle familiale. Les dirigeants, qui appartiennent à la famille ou non, adhèrent à la logique de l'entreprise familiale, basée sur l'interpénétration et la simultanéité des rôles, et qui véhicule une histoire commune, une identité partagée, une implication émotionnelle, une signification symbolique de l'entreprise familiale, etc.
- *la confiance intra-entreprise*, c'est-à-dire la confiance entre les dirigeants et les travailleurs de l'entreprise qui sont soit des membres de la famille ou même de la région;
- *la confiance interentreprises* : il s'agit de la confiance entre l'entreprise et son environnement.

La coopération inter-firmes, notamment au sein de groupes familiaux, est souvent informelle, dans la plupart des cas le contrat ne représente qu'une simple formalité administrative, il est d'ailleurs rarement signé avant ou lors de la transaction. Toutefois, les entreprises questionnées expliquent que ces échanges informels se font exclusivement entre acteurs locaux qui partagent le même système de valeurs. La seule garantie est la force du lien social ; "*...s'il ne me paye pas, je sais où il habite et je connais sa famille, au pire elle payera pour lui.* ", sont des propos tenus par un entrepreneur local. Concernant les transactions avec des acteurs externes au SET, elles sont obligatoirement formalisées par un contrat dans la mesure où ces acteurs ne sont pas contraints par la même sanction.

Les réponses exposées dans le tableau 17 montrent aussi un véritable déficit de confiance envers les décideurs locaux puisque sur une échelle allant du niveau 1 (absence totale de confiance) (= 1) au niveau 3 (confiance totale) la moyenne est de 1, 06. La moyenne est largement supérieure pour les concurrents et les partenaires, elle représente respectivement 2, 04 et 2, 44.

Pour la Vallée de la Soummam, la corrélation entre coopération inter-acteurs et confiance n'est peut-être pas parfaite mais elle s'appuie sur des points d'ancrage qui sont véhiculés par

la communication sociale. Cette confiance, marquée par le sentiment d'identité commune, peut être considérée comme un garant de l'homogénéité de ce système économique.

3.1.2. Le sens de la solidarité

S'il y a bien une composante morale qui assure la régulation du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam c'est bien le sens aigu de la solidarité. Aux multiples aides et soutiens entre les membres d'une famille s'ajoute une solidarité traditionnelle entre les concitoyens. En effet, " *en principe tout Kabyle doit aide et assistance à ses concitoyens, et il a le droit d'exiger la réciprocité*" (Hanoteau et Letourneux, 1993, Tome 2, p. 4). Comme cela a été souligné par plusieurs auteurs (Hanoteau et Letourneux, 1893 ; Bourdieu, 1958 ; Perret et Abrika, 2014) toute la société kabyle est imprégnée de " *l'esprit d'association et de solidarité* ".

Compte tenu des grandes difficultés que rencontrent les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam, liées en grande partie aux défaillances de l'État, les entrepreneurs décident de faire confiance aux formes d'organisation ancestrales notamment basées sur l'entraide et le bénévolat. *Tiwizi*⁴⁴ est l'une de ces formes d'organisation qui caractérise la société locale. Même si la pratique en elle-même est en perte de vitesse, l'esprit persiste. Le principe est simple, il fait référence à l'entraide, la solidarité, le volontariat, le bénévolat et la réciprocité. Les opérations peuvent se résumer à des travaux d'intérêt collectif ou de solidarité à l'égard de ceux qui ont besoin d'aide, les exemples sont multiples mais les plus fréquents sont : participer à la cueillette d'olive pendant la saison, aider un membre du village à construire sa maison, etc. Bourdieu (1958, p. 20) souligne que *Tiwizi* est " *un don de travail auquel répondra un contre-don*".

Cet esprit de solidarité permet aux entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam de faire face à plusieurs problèmes notamment l'instabilité du marché national. Il permet entre autres de réduire l'incertitude (échange d'informations), de faire face aux problèmes de production (emprunts de matières premières⁴⁵, transfert de main-d'œuvre, etc.) et de réduire les coûts de la main-d'œuvre (une main-d'œuvre locale et/ou familiale qui ne compte pas les heures et qui s'engage pleinement dans l'entreprise). Toutes ces

⁴⁴*Tiwizi* est un terme *amazigh* féminin qui vient du verbe *iwiss* (aider).

⁴⁵Plusieurs entreprises qui entretiennent des relations de concurrence sur le territoire de la Vallée de la Soummam se prêtent de la matière première en cas de problème d'approvisionnement ou de rupture du stock. Voici quelques exemples : Touja/Ifri/Cojak (la branche des boissons non alcoolisée), Danone/ la Laiterie Soummam/ Ramdy (branche de produits laitiers), Cévital/COGB (Produits gras).

actions d'entraide et de solidarité sont le résultat de la force du lien dans des réseaux informels de coopération qui se sont construits grâce à la proximité géographique.

3.2. La faiblesse de la régulation par les institutions gouvernementales locales

S'inscrivant dans une structure socioculturelle locale et émanant d'actions spontanées d'acteurs locaux, le modèle de développement de la Vallée de la Soummam s'écarte du modèle de développement qui prévaut en Algérie depuis l'indépendance dans lequel les orientations et options économiques sont fixées par le haut et transmises autoritairement vers le bas. Mais " *s'écarter* " ne veut pas dire " *rompre totalement* ". De ce fait, les institutions étatiques et les politiques macroéconomiques ne sont pas exclues du processus de régulation.

Théoriquement les institutions formelles, mises en place par un gouvernement, sont censées instaurer un climat favorable à la coopération entre acteurs. Cependant, comme dans la plupart des pays du Sud, la question de l'équilibre entre la concurrence et la coopération semble ne pas être la préoccupation majeure des institutions étatiques en Algérie et le pouvoir reste l'affaire de l'État central. Aujourd'hui les municipalités locales ne jouent pas réellement un rôle dans la régulation du système agroalimentaire de la Vallée de la Soummam dans la mesure où ses prérogatives sont très limitées.

Durant l'enquête de terrain, nous avons maintes fois entendu des critiques et une colère envers tout ce qui représente l'État (Administrations, Ministères, Banques, Collectivités locales, etc.). Les dirigeants questionnés se plaignent surtout des politiques et règlements, du manque d'informations et d'accompagnement, de la pression fiscale et de la difficulté d'obtenir un crédit bancaire notamment pour les petites entreprises. L'enquête de terrain révèle une faiblesse des relations entre les entreprises et les collectivités locales. Les entreprises se plaignent d'un manque d'intérêt porté à leur égard par les collectivités locales.

Au niveau local, on trouve aussi des institutions rattachées aux différents ministères, elles sont avant tout responsables de l'application de la politique gouvernementale relative aux différentes activités. Pour le secteur agroalimentaire, les principales institutions sont : la Direction des Industrie et des Mine (DIM) et la Direction du Commerce (DC).

Rattachée au ministère de l'industrie et des mines, la DIM a pour mission d'assister les entreprises privées du secteur industriel dans la formalisation de leur action en matière de compétitivité industrielle et de collecter, analyser, consolider et diffuser les informations et données statistiques sur les activités industrielles. La DC, quand à elle, a pour mission de veiller à l'application de la législation et de la réglementation relatives au commerce intérieur et extérieur, aux pratiques commerciales, à la concurrence, à l'organisation commerciale, à la protection du consommateur et à la répression des fraudes. Sur le terrain, ces organismes jouent le rôle de simples organisateurs administratifs, qui, selon les entreprises locales, ne sont pas impliqués dans l'activité économique de leur territoire.

3.3. La régulation interprofessionnelle : une faiblesse organisationnelle du SET de la Vallée de la Soummam

Dans le secteur agroalimentaire, les interprofessions regroupent différents acteurs d'une même filière qui ont comme objectif d'agir pour l'intérêt commun de l'ensemble de leurs membres. En France, le concept d'interprofession est très répandu, il serait né dans le secteur des vins et spiritueux, dès la fin du XIXe siècle dans le but de protéger les appellations contre les usurpations et faire face à la crise du phylloxéra. Au fil du temps, la coordination interprofessionnelle s'est développée à la fois dans le but de sécuriser les approvisionnements des usines dans le contexte d'essor de l'industrie agroalimentaire et défendre les intérêts de la filière sur un marché qui n'est pas toujours régulateur. Ainsi les acteurs sont incités à s'organiser et participer à la régulation de la filière.

Nous pouvons résumer les missions de ces formes de coordination verticale des filières agroalimentaires par :

- représenter le secteur auprès des pouvoirs publics;
- promouvoir collectivement les produits;
- recherche et développement;
- limiter les coûts de transaction des agents (par la centralisation des négociations).

Toutefois, l'organisation interprofessionnelle est tout d'abord un consensus entre des acteurs qui décident de coopérer. Dans de la Vallée de la Soummam, les réseaux de coopération inter-entreprises ne manquent pas d'interactivité mais souffrent de la faiblesse des apprentissages organisationnels et institutionnels, avec comme effet l'absence de

projections sectorielles⁴⁶. Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la spécificité du système de régulation locale :

- le caractère familial des entreprises et l'origine locale des propriétaires impliquant l'intensité des échanges dans des cadres informels ;
- le manque de concurrence à l'échelle nationale et les facilités liées à l'écoulement de leur production ;
- la spécificité socioculturelle de la Kabylie, réticente à toute forme de centralisation du pouvoir.

En 2012, un groupement d'intérêt économique de la filière boissons en Algérie voit le jour. Il regroupe un ensemble d'entreprises de la filière de boisson (Béjaia, Sétif, Bordj-Bou-Argeridj, Bouira), sous l'appellation "*Cluster Boissons Soummam*". La création de ce groupement d'intérêts s'inscrit dans la stratégie de développement des pôles de compétitivité, initiée par le Ministère de l'Industrie qui désigne la wilaya de Béjaia comme un pôle agroalimentaire au regard de la concentration des activités spécialisées dans le secteur. L'université de Béjaia et les collectivités locales sont aussi des parties prenantes de ce projet. Le Cluster est conçu pour être un espace de collaboration et de résolution des problèmes qui permettrait aussi de jouer le rôle d'interlocuteur public. Dans ce cadre plusieurs problèmes ont été posés, notamment sur la rigidité institutionnelle des pouvoirs publics, des problèmes de financement ainsi que les problèmes du foncier industriel. Megherbi-Arabi (2014) souligne qu'il était aussi question de préciser le rôle que peuvent jouer les acteurs privés à titre individuel (*Cévitale*) ou collectif (APAB) dans l'animation et l'encadrement du Cluster " *ce qui pourrait s'apparenter à une forme de gouvernance privée comme solution à la défaillance des modes de gouvernances publics* " (Megherbi-Arabi, 2014, p. 232).

Cette organisation peut bien ressembler à une réussite en matière organisationnelle, cependant sur le terrain, elle semble bien fragile. Cette fragilité peut bien être expliquée par les facteurs cités ci-dessus mais il faut dire que dans ce cas-là, la faille se situe dans le

⁴⁶Exceptionnellement, en 2015, l'Université de Bejaia ainsi que des opérateurs économiques intervenant dans la filière des boissons ont été à l'initiative d'un groupement d'intérêt économique pour la filière en Algérie. Le projet s'inscrit dans la stratégie de développement des Pôles de compétitivité, initiée par le Ministère de l'Industrie. Cependant, sur le terrain, cette organisation n'est toujours pas opérationnelle.

processus de la constitution du Cluster. Par définition, l'organisation territoriale d'un système productif localisé devrait être une dynamique induite par les stratégies et les logiques d'acteurs en fonction de leurs projets et ressources spécifiques du territoire et non pas le résultat d'une décision unilatérale. Ainsi l'État se donne encore une fois le rôle principal et dont les acteurs locaux concernés n'ont pas forcément participé à sa constitution, ils sont de simples figurants.

Pour conclure cette section sur le système local de régulation du SET de la Vallée de la Soummam, nous pouvons dire que ce dernier est fondé sur une socio-culture locale particulière, caractérisée par un fort sentiment d'appartenance familiale et territoriale, d'où l'existence d'une certaine interdépendance des acteurs. La régulation favorise, alors, une synergie entre les acteurs et une efficacité collective, et cela grâce aux différentes institutions construites collectivement. Compte tenu de l'absence ou de l'insuffisance d'organisations intermédiaires (les associations d'entreprises, les syndicats, etc.), les rapports entre les acteurs sont essentiellement basés sur la confiance réciproque et interpersonnelle. En effet, cette dernière est au centre de cette coordination qui repose, avant tout, sur le partage de valeurs et de normes communes. La mise en relation quotidienne des acteurs au sein de diverses structures sociales (familles, villages, entreprises, etc.) aboutit à des processus d'apprentissage qui facilitent l'échange et le bénéfice mutuel.

4. Les facteurs de dynamisme du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam

Le système territorial agroalimentaire de la Vallée de la Soummam a connu une évolution dans le temps globalement favorable. Cette dernière s'observe sur différents plans : création d'entreprises et d'emplois, diversification de la production, qualité et compétitivité des produits à l'échelle nationale, attractivité des investisseurs étrangers (*Candia, Danone*) et extension géographique de l'espace productif. L'évolution et le devenir de ce système reposent sur une combinaison de facteurs endogènes comme exogènes dont trois sont particulièrement cruciaux :

- La proximité géographique comme source d'économies externes;

- Le capital social qui représente à la fois les règles et normes que partagent les acteurs du système mais aussi les différents réseaux de relations nouées entre ces derniers;
- L'ouverture internationale.

4.1. Proximité géographique : source d'économies externes

En économie territoriale, comme nous l'avons vu dans deuxième chapitre à travers notamment les travaux d'Alfred Marshall, la dynamique d'une agglomération d'entreprises est basée sur les interdépendances entre entreprises (complémentarité technique) mais aussi les interactions spatiales. Ainsi, la proximité géographique engendre des effets positifs dont bénéficient les entreprises du fait de leur insertion dans le district : *des économies externes* (Pecqueur, 1992). Ces dernières renvoient à ce "*dont un acteur économique bénéficie du fait de son insertion dans une organisation territoriale qui lui permet de nouer avec les autres acteurs des relations mutuellement fécondes*" (Ferguène & Trimeche ; 2005, p. 416). Le territoire devient alors un facteur de développement et contribue au développement des économies externes qui peuvent être à l'origine de la localisation des entreprises sur un territoire.

Dans la Vallée de la Soummam, le travail de terrain nous permet de constater que l'agglomération des entreprises autour de l'agroalimentaire offre des avantages considérables aux entreprises locales. En reprenant les différents travaux sur les économies externes (Marshall, 1921 ; Krugman, 1991), nous pouvons souligner trois avantages principaux.

- la disponibilité d'un réseau d'entreprises connexes (emballage, importateurs, transport de marchandises);
- la disponibilité d'une main-d'œuvre locale spécialisée;
- un réseau gratuit d'échange d'informations.

Dans le chapitre précédent, nous avons détaillé les deux premières externalités (développement d'activités annexes et disponibilité de main-d'œuvre spécialisée) que nous avons citées comme des facteurs qui ont consolidé l'agglomération des entreprises agroalimentaires et la spécialisation de notre territoire d'étude. Quant à la dernière

externalité que nous avons abordée brièvement tout au long de ce chapitre renvoie à l'échange permanent et gratuit d'informations et de connaissances tacites entre des entreprises installées dans une même zone géographique, ce que Krugman (1991) appelle "*technological spillovers*". Ces échanges, souvent informels, résultent de ce qu'appelle Marshall (1919) "*l'atmosphère industrielle*". Cette dernière favorise la communication sociale, l'accumulation des savoirs spécialisés et la diffusion des connaissances (Marshall, 1919) et joue un rôle très important dans le développement des processus d'apprentissage collectif qui stimule par la suite l'innovation et le progrès technique. Dans notre cas d'étude, ces échanges existent grâce à deux facteurs :

- la proximité géographique qui permet des échanges permanents et le partage d'un stock commun de connaissances et de savoir-faire.
- les liens de parenté et de voisinage qui permettent le développement de relations de coopération informelle. L'échange d'informations se fait souvent dans des endroits hors entreprises : maison familiale, café, restaurant, etc.

Ces deux facteurs nous renseignent ainsi sur les canaux à travers lesquels les informations et les connaissances se diffusent à savoir : le contact quotidien entre les différents producteurs locaux et la mobilité de la main-d'œuvre entre les entreprises de la même zone. Grâce à ces deux facteurs, les industriels agroalimentaires installés dans la Vallée de la Soummam ont accès à des connaissances tacites et des informations produites à l'extérieur de leur entreprise. Les informations sont souvent relatives aux procédés de production et aux réseaux de fournisseurs et dont l'effet aurait tendance à favoriser les innovations (Granovetter, 1985 ; Hansen, 1999). Plus concrètement, l'acquisition de nouvelles machines et le lancement d'un nouveau produit par un producteur local ne restent que très peu de temps un secret, ces informations sont rapidement captées par les entrepreneurs locaux. La circulation de ces informations va se révéler profitable à toutes les entreprises du SET notamment les concurrents qui s'engagent dans une course effrénée à l'innovation (exemple : la concurrence entre *La Laiterie Soummam*, *Danone* et *Tchin-Lait Candia* que nous avons exposée dans la deuxième section de ce chapitre). Pour les sous-traitants et les fournisseurs, cela les incite à innover afin de répondre aux besoins des nouvelles activités et de s'accaparer temporairement une niche du marché.

Dans ce sens la proximité géographique est un facteur endogène du dynamisme du SET de la Vallée de la Soummam. En effet, elle permet aux entreprises locales d'accéder à des informations et connaissances tacites produites à l'extérieur de leur entreprise.

4.2. Le capital social : un facteur endogène du dynamisme du SET de la Vallée de la Soummam

Dans la présentation de l'organisation du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, nous avons pu mettre la lumière sur deux spécificités qui sont à l'origine du dynamisme de ce territoire :

- La force du lien social notamment familial ;
- Le système de régulation local basé sur des normes et des valeurs spécifiques.

Ces facteurs endogènes peuvent être étudiés à la lumière du concept de *capital social* qui intègre les deux dimensions. Ce concept, qui suscite depuis quelques décennies un grand intérêt en économie, a abondamment nourri les réflexions consacrées au développement territorial en intégrant d'autres indicateurs ignorés jusque-là. Si nous avons décidé de mobiliser ce concept c'est aussi parce qu'il répond aux spécificités de notre territoire d'étude citées par d'autres auteurs :

- Pour Hanoteau et Letourneux (1892), la société Kabyle est imprégnée de "*l'esprit d'association et de solidarité* " et que cela s'exprime à toutes les échelles (famille, village, etc.).
- Les travaux de Bourdieu sur la Kabylie (1956, 1960, 1977) ont montré que le choix d'affectation des ressources chez l'agent économique kabyle n'obéissait pas uniquement à la logique du profit matériel et de la rationalité économique), mais aussi à un besoin de partage. Pour l'auteur (1977, p. 167), "*les Kabyles ont su faire coïncider l'habitus⁴⁷ et l'habitat, la vision du monde et la structure de l'espace domestique ou encore les espérances et les chances de les réaliser* ".

⁴⁷L'habitus représente, pour Pierre Bourdieu, la capacité d'adaptation de l'individu en fonction de ses ressources psychologiques et de la nature de son capital social, dans une situation où il est difficile d'imaginer de dépasser les limites objectives de sa propre vie quotidienne.

- Perret & Abrika (2013, p. 9) affirment que les communautés kabyles ont acquis depuis les temps anciens un réel capital dans les pratiques du développement local grâce aux initiatives de type endogène et souvent informel (Thajmaeth, tiwiza, etc.) et cela grâce à la confiance. Il constate aussi que la société Kabyle opte pour des formes de régulation communautaire (Comité de village) pour remédier aux défaillances de l'État.

Notre intention ici n'est pas de nous livrer à un exposé méthodique de la notion de capital social et des usages que l'on en fait dans le champ des sciences humaines. Nous allons simplement nous contenter de rappeler quelques enseignements utiles à notre réflexion. Ainsi, dans les propos qui suivent, nous commencerons par présenter le concept de capital social puis nous expliciterons en quoi il participe à la dynamique économique de notre territoire.

4.2.1. Le concept du capital social

Au moment où la démarche individualiste et rationnelle atteint ses limites, le capital social connaît un intérêt grandissant car il aborde les interactions sociales et la dépendance (référentielle) de l'action individuelle par la structure sociale collective. En effet, au cours des trente dernières années et avec les différentes mutations économiques qui exigent de plus en plus une attention particulière envers les déterminants sociaux du développement, les chercheurs tentent d'intégrer ces paramètres dans des modèles en les cristallisant sous forme de capital, d'où la nomination de "*capital social*".

L'idée de l'émergence du concept du capital social en économie n'est pas nouvelle mais l'intérêt porté à ce concept s'est intensifié à partir de 1990 grâce aux travaux de Putnam (1995). Hanifan (1916) est le premier à avoir utilisé le concept en faisant le parallèle avec l'approche économique. Pour lui, l'organisation sociale est comme celle de l'entreprise, pour son fonctionnement, il devrait y avoir une accumulation de biens et de liens organisés efficacement pour réaliser un objectif. L'auteur a essayé d'expliquer un phénomène social par une approche économique, ce qui a été plus au moins le cas de Bourdieu (1980) qui reprendra le concept pour expliquer le développement des structures sociales en Algérie. Pour Bourdieu, "*le capital social que possède un agent particulier dépend de l'étendue du réseau de liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique,*

culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auquel il est lié ⁴⁸. Par la suite, ce fût le sociologue américain Coleman en 1988 qui le développa dans une approche différente et purement fonctionnelle. Le concept sera ensuite médiatisé par Putnam (1995) dans son article intitulé "*bowling alone : America's declining social capital*", et depuis, le concept fera l'objet de plusieurs travaux notamment ceux de la Banque Mondiale.

Dans ce travail de recherche nous retiendrons la définition de Coleman (1988) car elle met l'accent sur deux dimensions que nous avons décelées dans notre territoire d'étude : les normes ou les valeurs qui régissent les interactions entre acteurs et les réseaux, configuration des liens tissés par les individus. Pour Coleman, "*Social capital is defined by its function. It is not a single entity, but a variety of different entities having two characteristics in common : They all consist of some aspect of a social structure, and they facilitate certain actions of individuals who are within the structure. Like other forms of capital, social capital is productive, making possible the achievement of certain ends that in its absence would not be possible*" (1988, p. S98).

Nous partons aussi des conclusions de Plociniczak (2003, p. 462), dans lesquelles le capital social est considéré comme un *bien privé collectivement local*. La dimension collective renvoie "*aux avantages que peuvent retirer certains acteurs de leur participation à la dynamique relationnelle locale et ce faisant, aux normes associées de la réciprocité et de la confiance, même lorsque ces acteurs n'ont pas contribué à les produire*". Quant à la dimension individuelle, elle "*s'intéresse à l'utilisation faite par un entrepreneur de ses relations sociales locales et aux bénéfices que celles-ci lui fournissent.*"

L'appréhension des propriétés du lien social ainsi que des normes structurantes qui en découlent amène à considérer l'existence d'externalités positives. En effet, ce capital social imbriqué dans une structure sociale permet aux individus d'accéder à des ressources diverses et peut être présenté comme un potentiel de développement (Callois et Angéon, 2006).

Comment est-ce que le capital social, tel qu'il vient d'être défini joue-t-il un rôle sur le dynamisme économique dans la Vallée de la Soummam?

⁴⁸Pierre Bourdieu cité par Angeon et Callois (2006, p. 58).

4.2.2. La force du lien familial et de l'esprit communautaire

Dans la Vallée de la Soummam, la famille est considérée non seulement comme la principale source de financement des investissements mais aussi comme la première institution qui assure la défense des principes de la communauté locale, la redistribution des revenus entre les membres de la famille et la transmission des savoir-faire et des normes collectives d'une génération à une autre. "Batouche", "Rebrab", "Hamitouche", "Ibrahim" et bien d'autres sont des familles qui ont acquis une certaine notoriété dans la Vallée de la Soummam et dont le nom reflète une marque de produit agroalimentaire. Cette observation montre que l'entrepreneuriat familial joue un rôle très important dans le développement de l'activité agroalimentaire au niveau de notre territoire d'étude et ce la grâce à trois caractéristiques principales :

- **La confiance réciproque au sein d'une entreprise familiale** : C'est de la stabilité naturelle des relations entre les membres de la famille que proviendrait cette source d'avantage. Cette confiance s'installe avant tout entre les dirigeants qui sont liés à la logique institutionnelle de la famille qui véhicule une histoire commune, une identité partagée, une implication émotionnelle, etc. mais elle peut aussi s'installer entre les dirigeants et les travailleurs de l'entreprise. En effet, la majorité des entreprises de la Vallée de la Soummam emploient des membres de la famille de l'entrepreneur. Même si nous ne disposons pas de chiffre exact sur la part de ce type de main-d'œuvre au sein des entreprises questionnées, environ 85 % de ces dernières ont défini le lien familial comme déterminant lors du recrutement.
- **Une accumulation de capitaux et transmission intergénérationnelle** : La famille est définie par Bourdieu (1993, p. 35) comme "*un des lieux par excellence de l'accumulation du capital sous ses différentes espèces et de sa transmission entre les générations*". Ainsi, l'entreprise familiale, au-delà des avoirs financiers (produits, actions, etc.), accumule des biens d'ordre social, relationnel, culturel, symbolique mais aussi un certain savoir familial collectif relatif au métier de l'entreprise ce qui assure la pérennité des affaires familiales. Cela permet aussi de construire une bonne image et une notoriété locale (voire nationale) qui se traduit par une confiance avec les partenaires externes.

- **Une vision long-termiste** : L'entrepreneuriat familial implique une certaine responsabilité morale qui oblige les membres de la famille à assurer la pérennité des affaires. Cela implique, souvent, un réinvestissement des capitaux et une forte implication des membres de la famille (propriétaires ou salariés). L'organisation productive du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, basée sur la diversification des groupes familiaux, confirme ce constat.

Ainsi le rôle de la famille ne se limite pas à financer les investissements ni à assurer la transmission intergénérationnelle, mais elle apporte aussi son capital social et relationnel. En effet, en cas de difficultés ou d'obstacle, la famille fait jouer ses relations afin de trouver des solutions ; c'est souvent le cas des problèmes provenant des administrations (lourdeur, corruption, etc.). Ce capital relationnel est aussi mobilisé dans une autre structure que la famille ; la communauté locale. Nombreux sont les entrepreneurs questionnés, qui nous ont affirmé faire appel à leur réseau relationnel (qu'ils appellent "*des connaissances*") afin d'obtenir des passe-droits tels que trouver un emploi, éviter que leurs dossiers traînent dans les administrations locales, etc. Cependant, "*faire appel à sa connaissance*" peut aussi relever du "*dark side*".

4.2.3. Un système local de valeurs : une source de dynamisme local

Parallèlement à ces ressources, les relations sociales qui encastrent localement l'entrepreneur au sein de la structure sociale de la Vallée de la Soummam véhiculent des ressources intangibles, normatives, voire morales. Les normes partagées, qui soutiennent et renforcent les relations entre les acteurs de la Vallée de la Soummam, représentent un certain degré de consensus dans la structure relationnelle locale. L'aspect fondamental de ces normes, lorsqu'elles sont solidement établies, est qu'" *elles projettent une aura sur la manière d'être et de se comporter (. . .) basées sur des relations personnelles [elles] persistent souvent au-delà des avantages prévus par les incitations* " (Granovetter, 1999, p. 160, cité par Plociniczak, 2003, p. 458). Ainsi, même si le territoire de la Vallée de la Soummam est un lieu de production, il est aussi et surtout un lieu d'apprentissage collectif, des pratiques, des règles et normes locales qui lui confèrent sa spécificité. De ce fait, pour exister sur ce territoire, les entreprises doivent non seulement s'adapter au cadre de représentation commun préexistant mais aussi participer à sa construction en tenant compte de leurs rôles, de leurs identités.

Dans la Vallée de la Soummam, le système local de valeurs joue un rôle déterminant dans la régulation des relations inter-firmes. Ces règles et valeurs construites collectivement, transmises et partagées et surtout ancrées dans la communauté politico-culturelle (Courlet, 1997) constituent une sorte de référentiel collectif permettant la connaissance et la reconnaissance entre les membres du système économique.

Pour illustrer le poids de ces normes partant d'un exemple concret, celui d'une entreprise étrangère : *Danone*. Cette entreprise française s'est installée dans la Vallée de la Soummam en 2001 dans le cadre d'un partenariat avec la laiterie locale "*la laiterie Djurdjura*" (devenue *Ramdy*), quelques années plus tard, elle a racheté les parts de l'investisseur local. *Danone* a très vite pris conscience de l'identité locale et des règles du jeu. Malgré les relations de concurrence qu'elle entretient avec les producteurs locaux, *Danone* a assimilé la première règle du jeu préexistante sur ce territoire qui est la solidarité. Ainsi *Danone*, en s'insérant dans ce système productif, profite mais participe aussi à la constitution de ce qu'on peut appeler des effets de milieu. Aujourd'hui, cette entreprise n'hésite pas à dépanner volontairement un concurrent en cas de rupture de stock de matières premières ou de panne de machines en prêtant un technicien ou une pièce de rechange. De ce fait, cette socio-culture favorise un équilibre entre la compétition et la coopération.

Ainsi le capital social, par ses deux dimensions, relationnel et de régulation constituent un facteur incontournable du dynamisme économique de la Vallée de la Soummam. Il relève particulièrement de la sphère informelle et de liens familiaux et communautaires.

4.3. L'ouverture internationale : opportunité et défis de la compétitivité

L'approche du développement par le bas, met l'accent sur la dimension endogène et territoriale des processus économiques, toutefois, cela ne signifie pas un développement en autarcie. Selon Ferguène (2013, p. 134), "*les économies locales les plus dynamiques sont celles qui combinent au mieux l'ancrage territorial des activités et des acteurs et leur ouverture, y compris sur l'environnement international*". Pour analyser le degré d'ouverture d'un système productif localisé, le volume des exportations reste l'indicateur le plus utilisé. Cela dit, au-delà de cette première forme d'ouverture internationale d'autres formes interviennent. Nous pouvons citer :

- l'importation (de biens et services, de technologie);

- les investissements directs internationaux;
- les investissements réalisés à l'étranger par des entreprises locales.

S'agissant du cas précis du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, l'ouverture internationale constitue un facteur de dynamisme. Bien que le SET soit composé d'entreprises majoritairement familiales et dont les propriétaires sont originaires de la région, il intègre aussi des entreprises multinationales : *Danone* et *Tchin-Lait Candia* sont des exemples dans la production laitière. Cela dit, les mesures de protectionnisme mises en place par l'État algérien, notamment la règle du 51/49⁴⁹, ne favorisent pas l'attractivité des investisseurs étrangers. Plusieurs rapports réalisés par des organismes internationaux (Banque Mondiale, Département d'État Américain, etc.) mettent en lumière les énormes difficultés rencontrées par les entreprises étrangères et internationales pour investir en Algérie. L'environnement politique et économique est instable.

L'implantation des entreprises locales à l'étranger n'est pas vraiment significative. En effet, seul le groupe familial *Cévit*⁵⁰ détient des filiales à l'étranger (dans plusieurs pays africains, européens et asiatiques, Amérique du Sud). Ce constat peut être expliqué, encore une fois, par le cadre législatif algérien limitant sévèrement la constitution d'avoirs monétaires, financiers et immobiliers à l'étranger par les résidents à partir de leurs activités en Algérie. Cependant, l'ouverture internationale du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam prend d'autres formes :

- ***Approvisionnement en machines et matières premières***

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, la production agricole locale ne satisfait pas les besoins en intrants de la production industrielle. Il en est de même pour une grande partie des inputs qui ne sont pas disponibles ni à l'échelle locale ni à l'échelle nationale. Il est alors indispensable de faire appel à des fournisseurs étrangers. La nécessité d'importer concerne donc autant la matière première que les machines et la technologie de production. Les résultats de l'enquête révèlent que la totalité des machines proviennent de

⁴⁹La règle dite 51/49, prévue par l'article 4 bis du code de l'investissement de 2009, stipule que les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dans lequel l'actionnariat national résidant doit représenter 51 % au moins du capital social.

⁵⁰Le groupe Cévit a implanté sa filiale agroalimentaire au niveau de la Vallée de la Soummam mais ce groupe détient plusieurs filiales : grande distribution, électronique et électroménager, sidérurgie, industrie du verre plat, construction industrielle, automobile, services et médias. Il a effectué plusieurs acquisitions à l'étranger (OXXO, Brandt en France, Luccini en Italie, etc).

l'étranger et notamment d'Europe (Italie, Allemagne, France). En effet, la suppression du monopole public sur le commerce extérieur (1991) et la promulgation du nouveau code des investissements (1993), sont parmi les mesures étatiques qui ont considérablement contribué au développement du SET agroalimentaire.

- ***Apprentissage et transfert de connaissances***

Lors de notre enquête de terrain, 19 entreprises sur les 47 questionnées affirment envoyer, régulièrement ou occasionnellement, leur personnel en formation à l'étranger plus particulièrement en France. Plus de la moitié des entreprises fait appel à des ingénieurs étrangers pour enseigner ou transmettre le métier aux employés locaux. Toutes ces formes d'apprentissage ont des retombées non négligeables sur l'efficacité et la productivité des entreprises locales. A cela s'ajoute la participation des entreprises locales à des rencontres internationales (foires, expositions, etc.) : sur les 47 entreprises questionnées, 18 affirment y participer. Au niveau régional (wilaya de Béjaïa), un salon international agroalimentaire est organisé, régulièrement depuis 2012. Il accueille une centaine d'entreprises locales, nationales, et étrangères (France, Italie, Hollande, Maroc et Tunisie). Ces manifestations représentent, en effet, des lieux de rencontre et de confrontation d'idées, de techniques de production et d'informations impliquant l'amélioration de l'appareil productif.

- ***Exportations***

Il est évident que l'ouverture internationale ne se limite pas à la dimension commerciale et la conquête de marchés étrangers. Toutefois, le volume des exportations reste un indicateur important pour mesurer le degré d'ouverture d'un système économique territorial. Les données collectées auprès des entreprises agroalimentaires du SET de la Vallée de la Soummam révèlent un taux d'exportation très faible, il est estimé à environ 2% de la production agroalimentaire. Ces opérations d'exportation, régulières, sont effectuées par 8 entreprises et les principaux produits sont : le sucre, les corps gras, les boissons non alcoolisées, les produits laitiers et les fruits confits⁵¹. Ces exportations restent modestes en volume. Mais on peut penser qu'elles vont augmenter d'ici quelques années car une dizaine d'entreprises enquêtées ont réussi à signer des accords commerciaux avec des partenaires étrangers notamment avec l'Afrique subsaharienne.

⁵¹Au niveau du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, les entreprises exportatrices, de façon régulière, sont les suivantes : *Cévital, Ibrahim et Fils (IFRI), Laiterie Soummam, Ramdy, ALMAG, Elafruit, l'Huilerie Ouzellaguene et Ifri Olive*

Cependant, compte tenu de l'importance et de l'augmentation de la consommation agroalimentaire en Algérie, le marché national est largement suffisant pour écouler toute la production locale. Avec une population estimée à 42 millions d'habitants (2018) et un marché faiblement concurrentiel, les producteurs de la Vallée de la Soummam n'ont aucun mal à trouver en Algérie même les débouchés à leurs produits

Conclusion

La reconfiguration que connaît actuellement le secteur industriel de la wilaya de Béjaïa renouvelle profondément la position de l'activité agroalimentaire dans le territoire de la Vallée de la Soummam. Bien que le processus de la constitution du système économique ne soit pas achevé, on peut toutefois affirmer que l'on est devant un territoire qui émerge sous forme d'un système économique territorial.

Ce SET en évolution est caractérisé par une certaine proximité organisationnelle fondée sur des relations de sous-traitance qui se développent grâce à la diversification des groupes familiaux. Les relations inter-entreprises sont de nature variée : elles révèlent la présence de la coopération (formelle, informelle, matérielle, immatérielle, marchande et non marchande) mais aussi de la concurrence. Concernant le système de régulation, nous avons constaté que le mode de régulation locale ne s'appuie pas sur des institutions gouvernementales locales, ni interprofessionnelles formelles, mais plutôt sur un code local de valeurs et les réseaux de solidarité notamment familiaux.

Les facteurs à l'origine de la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam sont de deux natures : endogène et exogène. Les facteurs endogènes sont liés au mode d'organisation basée sur la proximité géographique et la force du lien social. Quant aux facteurs exogènes ils sont principalement liés aux avantages tirés de l'ouverture du système territorial sur l'international qui lui permet à la fois, l'acquisition de nouvelles technologies, l'écoulement des marchandises mais aussi de faire face à la concurrence.

Notre travail de terrain nous permet d'affirmer que la préservation et la continuité de la dynamisation du SET de la Vallée de la Soummam sont avant tout conditionnées par la capacité des acteurs du système à se mobiliser collectivement en permanence pour la construction et l'activation d'actifs spécialisés et spécifiques.

Chapitre 4. Les enjeux de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam

Comme nous l'avons exposé dans les chapitres précédents, l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam, organisée en SET en évolution, connaît une réelle dynamique. Elle présente des enjeux majeurs non seulement pour l'économie locale mais aussi pour l'amélioration des conditions de vie de la population locale.

Dans ce chapitre, nous privilégions l'approche en termes de développement territorial durable, avec la prise en compte de ses trois dimensions (écologique, sociale et économique), pour répondre à la question suivante : *quelles sont les retombées en matière de développement local et durable, engendrées par la dynamique agroalimentaire à l'échelle du territoire de la Vallée de la Soummam ?*

Nous traiterons cette problématique en quatre sections : la première, consiste à faire un bref rappel théorique sur le concept de développement territorial durable et ses dimensions. Dans une deuxième section, nous analyserons les retombées économiques de l'activité agroalimentaire sur le territoire d'étude, notamment en termes d'investissement et de couverture du marché national. Quant aux deux dernières sections, elles aborderont respectivement le volet social et écologique de cette dynamique agroalimentaire.

1. Le SET et le développement territorial durable

Le concept du développement et de l'espace économique ont connu depuis une trentaine d'années un bouleversement qui est avant tout le résultat d'une remise en question idéologique dont résulte l'apparition de l'approche territoriale et la mutation des politiques

de développement. En quête d'équité sociale et territoriale de nouveaux paradigmes naissent : le développement par le bas, le développement humain, le développement durable, etc.

Nous exposerons dans cette section l'évolution conceptuelle du développement passant d'un développement synonyme de croissance à un concept multidimensionnel intégrant à la fois le volet économique, social et écologique. Dans la suite de ce rappel théorique nous ferons le parallèle avec l'approche territoriale et le SET.

1.1. Le développement, un concept à triple dimensions

C'est vers la fin des années 1950 que le concept de développement commence à apparaître dans quelques travaux isolés. Sa conceptualisation ainsi que sa diffusion furent directement et explicitement liées au phénomène du sous-développement. Harry Truman (président des États-Unis 1945-1953), en janvier 1949, est le premier à avoir utilisé l'expression de sous-développement pour distinguer les pays qui sont en avance de ceux qui sont en retard.

Dans l'approche orthodoxe du développement, la croissance était une condition nécessaire et suffisante du développement. Pour atteindre cette croissance il ne faut dresser aucun obstacle devant les mécanismes du marché, entre autres la propriété privée des moyens de production. La première originalité des pionniers de l'économie du développement est de rompre sur ce point crucial : la croissance est certes une condition nécessaire mais non suffisante du développement. C'est ainsi que s'est élaborée une distinction conceptuelle initiée par François Perroux dans les années 1950. Pour lui, la croissance est appréhendée par une augmentation du produit économique global, en montant absolu ou en part relative (PNB par habitant). Quant au développement, il le définit (1961, p. 191), comme *" la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global"*. En somme, *" la croissance est définie comme un changement quantitatif tandis que le développement l'est par un changement qualitatif. "* (cité par Vivien, 2003, p. 7). Grâce à cette définition distincte des deux concepts, les économistes de développement soulignent que la croissance économique amène sur le moyen et long terme les changements de structures économiques et sociales qui précisément font l'une des caractéristiques essentielles du

développement à la Perroux. Ainsi le développement en plus de la dimension économique intègre la dimension sociale.

Amartya Sen (1990), philosophe autant qu'économiste, s'est intéressé à la réalité sociale en se préoccupant de l'éthique, le développement, la pauvreté et la famine. Selon lui, le développement ne doit pas se limiter à la croissance du revenu et de la consommation matérielle mais s'élargir au bien-être. Ce dernier ne dépend pas seulement de ce qu'un individu possède. Selon Bénicourt (2006, p. 440), Sen (1993) écrit : *" Les fonctionnements pertinents pour le bien-être peuvent varier, allant des plus élémentaires, tels qu'éviter la morbidité et la mortalité, être nourri de façon adéquate, être capable de se mouvoir, etc. aux plus complexes tels qu'être heureux, atteindre le respect de soi, prendre part à la vie de sa communauté, apparaître en public sans honte "*. Ainsi, dans son approche, l'auteur se démarque de la microéconomie usuelle en intégrant ce qu'il appelle la diversité humaine. Pour lui les individus ne sont plus représentés par une seule fonction, celle d'utilité, mais par plusieurs fonctions. Selon lui les individus ne choisissent pas le panier de fonctionnement qui maximise leur utilité uniquement en fonction de leurs ressources, mais aussi de leurs " valeurs ", compte tenu de ce qu'il appelle " *capabilité* ". Ce concept désigne la possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement. Elle représente les enjeux véritables de la justice sociale et du bien-être humain (Bénicourt, 2006).

Cette notion de capabilité sera reprise dans le premier rapport sur le Développement Humain du PNUD (Sen a collaboré à l'élaboration de ses rapports) pour faire lien avec le développement : *" Nous redécouvrons la vérité essentielle selon laquelle les individus doivent être le centre de tout développement. Le but du développement est de leur offrir plus d'options. L'une de ces options est l'accès au revenu - non comme une fin en soi mais comme un moyen pour parvenir au bien-être. Mais il y a également d'autres options, incluant la longévité, le savoir, la liberté politique, la sécurité personnelle, la participation à la vie de la communauté et la garantie des droits de l'homme. Les individus ne peuvent être réduits à une dimension unique, purement économique. Ce qui rend fascinante leur étude, ainsi que celle du processus du développement, c'est la façon dont leurs capacités humaines (human capabilities) sont étendues et utilisées "* (Bénicourt, 2006, p. 439).

Ainsi, l'approche de Sen change radicalement la manière de voir le développement, les indicateurs traditionnels tels que la croissance, le degré d'industrialisation, etc. sont mis de côté au profit d'autres, plus adéquats pour mesurer le bien-être.

Toutefois, la remise en cause d'une croissance économique qui ne s'accompagne pas d'une redistribution équitable a été appuyée par le mouvement écologiste à partir des années 1970. En plus de remettre en cause le binôme développement-croissance, ce mouvement dénonce les effets négatifs de cette croissance (le gaspillage des ressources, la pollution, la destruction de l'environnement et l'épuisement rapide des ressources naturelles non renouvelables). C'est en 1972 qu'apparaissent les travaux d'une équipe du Massachusetts, connus sous le nom de "*Rapport du Club de Rome*". Cette publication met en évidence les effets négatifs de la croissance démographique et économique sur le développement des sociétés ainsi que les dangers écologiques qu'elles font peser sur la planète et l'avenir des générations futures. Toutefois, l'ampleur de ces enjeux ne s'est affirmée que dans les années 1980 puis 1990.

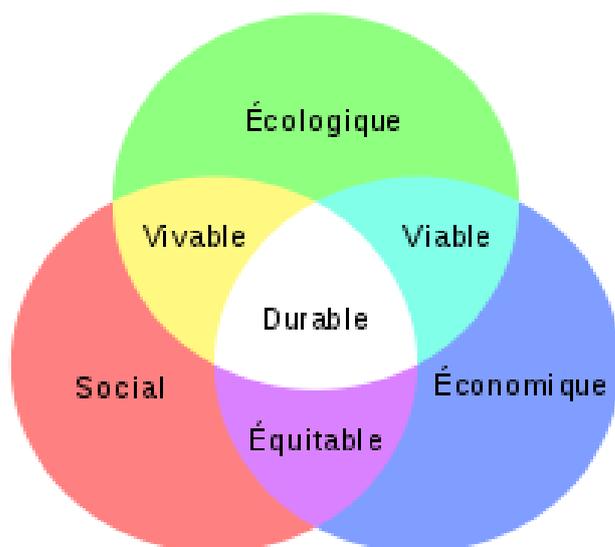
De cet antagonisme entre développement et environnement, naît la commission Brundtland, en 1983, qui va publier quatre ans après un rapport intégrant la dimension environnementale dans la conception du développement et donnant naissance au concept de "*développement durable*". Ce dernier est défini comme un développement "*qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins*" (CMED⁵², 1987). De ce fait, afin d'instaurer un développement durable, il est impératif de rationaliser la consommation des ressources, de protéger l'environnement et de préserver les chances de développement des générations futures.

C'est le fameux sommet de Rio de 1992, réunissant 178 pays, qui a institutionnalisé le principe du développement durable comme alternatif aux modèles standards non respectueux de l'environnement. C'est ainsi que naît l'Agenda 21 qui représente un mode d'emploi dans lequel ont été soulignés les responsabilités de chaque acteur aux différents niveaux (local, national ou international). Depuis quelques années, le concept de développement durable est largement employé dans le domaine scientifique, politique et économique. Cette approche ne fait en réalité que prolonger les nombreux débats qui ont été conduits sur le développement (l'émergence d'une conscience écologique et distinction

⁵²CMED= Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

entre croissance et développement, la capacité) et propose des stratégies de développement alternatif. Le développement durable est ainsi une nouvelle façon de gérer et d'organiser les activités humaines et plus particulièrement la production, en intégrant trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Figure 21. Les trois piliers du développement durable



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable.

Aujourd'hui, il est difficile d'affirmer l'existence de consensus ou des modes d'application du développement durable à l'échelle internationale. Par contre au niveau local, on constate un dynamisme fort intéressant. En effet, au cœur de l'approche du développement durable, se situe aussi l'idée de la participation des populations concernées à leur propre devenir. Cet espace de négociation est plus facile à consolider sur un territoire local dont la population partage la même culture et institutions et arrive à se projeter ensemble, d'où la nécessité d'une approche territoriale.

1.2. Le développement territorial durable

Comme nous venons de le voir ci-dessus, le développement est de plus en plus centré sur l'ancrage territorial. L'approche territoriale se base sur la création d'un espace de négociation et de concertation entre les différents acteurs locaux (entreprises, citoyens et collectivités locales) dont résulte une organisation territoriale qui perdure et se régule par un système d'apprentissage collectif. Ces acteurs, ancrés territorialement et partageant les

mêmes règles de jeux, sont à l'œuvre de projets de développement territorial dans le but d'instaurer à la fois l'efficacité économique, le bien-être social et la protection de leur environnement naturel. Parmi ces acteurs, l'entreprise est considérée comme créatrice de richesse (biens, emplois) mais aussi source de pollution et de dégradation de l'environnement. Aujourd'hui, le lien entre l'entreprise et le territoire devient une problématique très importante à laquelle s'intéressent les scientifiques. Au-delà des liens ressource qui se limite à une relation basique sans implications autres que la satisfaction de l'intérêt productif (en utilisant les atouts, les avantages, la main-d'œuvre, les richesses minérales ou végétales disponibles sur le territoire), l'entreprise devrait s'engager socialement, voire socialement. À cet effet, les entreprises sont censées rendre des comptes sur leurs activités, leurs modes de fonctionnement, leurs conditions de travail et l'impact de leurs activités sur l'environnement, autrement dit devenir socialement responsable. De nombreux travaux ont été entamés dans ce sens donnant naissance au concept de "*Responsabilité Sociale des Entreprises*" (RSE). La réflexion autour de la RSE s'enracine dans la conjonction de divers mouvements, à partir des années 1970, avec la guerre du Vietnam, les accidents environnementaux et les problématiques écologiques, mais aussi les réflexions entamées sur le développement. Cette réflexion connaîtra un développement dans les années 1990. L'Union Européenne, dans son Livre vert (2001, p. 8), définit cette notion comme "*l'intégration volontaire, par l'entreprise des préoccupations sociales et écologiques à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir, davantage, dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes.*"

Tout compte fait, nous pouvons dire que la RSE renvoie à l'ensemble des obligations normatives ou morales qui permet à l'entreprise de concilier la performance économique, sociale et environnementale. Ainsi, l'entreprise entretient avec son territoire des liens de coalescence (Glon, 1996). Dans ce sens, les systèmes productifs localisés "*pourront devenir, avec un effort collectif, les promoteurs du développement durable en opposition aux macrostructures représentées par les entreprises multinationales a-territoriale.*" (Benko, 2001, p. 75). En effet, le modèle du district industriel Marshallien qui a inspiré d'autres travaux (SPL, milieux innovateurs, SYAL, SET, etc.) repose sur la spécialisation

de petites entreprises qui substituerait ainsi à une entreprise intégrée unique pour réaliser des produits finis. De cette proximité et spécialisation géographiques, se dégagent des économies externes que Marshall voit dans la mise en commun des infrastructures, des services et du savoir-faire dont peut bénéficier chaque entreprise. Le fonctionnement de ces systèmes repose sur cette combinaison paradoxale de concurrence et de collaboration, qui émerge d'espace de rencontre, de négociation intégrant l'ensemble des acteurs du système notamment les collectivités locales, centre de formation et de recherche, fournisseurs, etc. Ainsi, les composantes de ce système, ancré sur un territoire, sont impliquées individuellement et collectivement dans le développement de leur territoire.

Pour illustrer, donnons l'exemple de la région d'Oyonnax. Cette dernière "*regroupe plus de 1000 entreprises pour 20 000 emplois dans la filière plastique. Toutes les activités portant sur le plastique y sont présentes du travail de la matière première jusqu'à la finition en passant par la recherche, la conception de produits, et les opérations de transformation (lunetterie, jouets, moules, presses à injecter, machines), facilitant ainsi les collaborations et la diminution des coûts. A ce dense tissu d'entreprises s'ajoutent les actions permanentes sur la formation (école nationale des plastiques, école des apprentis plasturgistes. . .) et l'innovation (centre de production plastique au service de l'innovation), mais aussi la disponibilité d'acteurs locaux, parmi lesquels les élus, sans cesse à l'écoute des besoins précis des entreprises (agence pour le développement des productions automatisées, hall d'exposition international, centre d'aide technique aux entreprises. . .) afin de faciliter leur adaptation face aux opportunités du marché. La valorisation concomitante des ressources dites matérielles et humaines a permis et permet une réelle dynamique territoriale.*" (Glon, 1996, p. 196-197).

Dans la Vallée de la Soummam, l'ancrage de l'activité agroalimentaire est créateur d'un véritable contexte de dialogue entre les différents acteurs ce qui pourrait avoir des répercussions considérables sur le développement territorial et durable de la région. Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, la force du lien entre les différents acteurs du SET agroalimentaire, notamment les liens forts basés sur la proximité et le lien familial, ont favorisé le développement de l'activité économique, laquelle, à son tour, a de véritables retombées sur le développement socio-économique de la région. Ainsi, l'implication de cette agglomération d'entreprises spécialisées se mesure en fonction des effets induits qu'elle peut susciter au profit de son territoire, à la fois sur l'attraction et la

dynamisation qu'elle est susceptible d'exercer sur d'autres activités (productives ou de services), sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie de la population locales mais aussi sur le volet écologique.

2. Les enjeux économiques de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam

Sur le plan économique, l'activité agroalimentaire joue un rôle important dans le développement local de la Vallée de la Soummam. Elle procure des revenus (salaires, bénéfices, impôts...), crée des activités productives directes et indirectes, suscite des investissements, etc. Nous n'avons malheureusement pas toutes les statistiques qui concernent tous les revenus générés par ce secteur, de ce fait nous avons décidé de nous focaliser sur trois indicateurs :

- l'investissement ;
- la couverture du marché local et national ;
- les exportations.

2.1. L'investissement

L'agglomération d'entreprises spécialisées dans la Vallée de la Soummam, comme nous l'avons vu, dégage des économies externes dont profitent les entreprises agroalimentaires du territoire mais aussi les activités économiques en lien direct ou indirect avec l'agroalimentaire. Ainsi nous pouvons citer trois retombées directes en matière d'investissement :

- dynamique de création d'entreprises;
- redynamisation du secteur agricole ;
- attractivité des IDEs.

2.1.1. Dynamique de la création d'entreprises

L'entrepreneuriat est une dimension essentielle du développement d'un territoire. Des études empiriques montrent que les régions en croissance rapide dans un pays donné présentent généralement des taux élevés de création d'entreprise (Courlet & Pecqueur, 2013). En effet, l'un des effets directs que peuvent avoir les entreprises d'un SET sur un

territoire s'exprime en matière d'attractivité qu'elles peuvent avoir sur d'autres activités qui sont, à leur tour, susceptibles d'engendrer des effets induits directs.

Depuis le début de l'entrepreneuriat local dans le secteur agroalimentaire, dans la Vallée de la Soummam, le processus de création d'entreprises connaît une progression réelle bien qu'elle soit relativement lente. Selon les données de la DPSB sur les entreprises agroalimentaires de la wilaya de Béjaia (intégrant les entreprises de transformation agroalimentaires, les huileries et les entreprises de tabac), le nombre a presque doublé entre 2007 et 2014 passant de 390 à 644 entreprises. Concernant notre zone d'étude, les données collectées auprès des entreprises enquêtées, exposées dans les chapitres précédents, indiquent que le nombre, de la décennie 1980 à 1990, a triplé puis doublé pendant la décennie qui suit. Ainsi, par un effet de boule de neige, le nombre des entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam a connu une forte augmentation. Aujourd'hui, le nombre d'entreprises est appelé à s'accroître dans l'avenir en raison de la stratégie de la diversification qu'entament les entreprises locales notamment les groupes familiaux. En effet, l'enquête de terrain, auprès des 47 entreprises agroalimentaire, révèlent qu'un tiers d'entre elles ont des projets de diversification et de création de nouvelles filiales autour de l'agroalimentaire. Ces entreprises connaissent aussi une croissance et une augmentation des capacités de production. Sur les 47 entreprises enquêtées, 30 entreprises ont des projets d'extensions dont 18 ont déjà entamé les démarches.

Dans le troisième chapitre on a pu illustrer la croissance qu'a connue le groupe familial *Batouche* mais dans la Vallée de la Soummam, il ne fait pas exception, d'autres entreprises ont aussi vu en quelques années leur capacité de production se multiplier. L'encadré qui suit expose deux autres exemples.

Encadré 3. La croissance de la Laiterie Soummam et l'entreprise Ibrahim et fils du groupe IFRI

1. La Laiterie Soummam

C'est en 1993 qu'une machine à yaourt d'occasion a été acquise et lance la marque Soummam. La petite entreprise familiale qui employait une vingtaine de personnes à l'époque a commencé en exploitant trois machines produisant 20 000 pots par jour. Toutefois, depuis sa création l'entreprise a suivi un rythme croissant, en 2016, cette même entreprise atteint une capacité de production de 8 millions de pots par jour et emploie plus de 1500 salariés.

-En 2002, un nouveau terrain a été acquis pour la construction d'un nouveau bâtiment (Soummam 2), qui abrite un investissement en 6 nouvelles lignes de production.

-En 2005, l'entreprise a procédé à l'acquisition d'un nouveau terrain et construit Soummam 3 avec un investissement progressif en trois lignes de production ;

-En 2014, Soummam diversifie sa production (une gamme de produits de plus de 140 références qui se déclinent en 7 grandes familles). Elle dispose d'une infrastructure de stockage sous froid de plus de 60000 m³ et de plus de 200 semi-remorques assurant la livraison

-En 2016, l'entreprise réalise 40 centres régionaux de collecte de lait de vache frais.

2. L'entreprise Ibrahim et fils du groupe " IFRI "

En 1986 " LIMONADERIE IBRAHIM " spécialisée dans la production de boissons gazeuses en emballage verre, voit le jour. En juillet 1996, l'entreprise à caractère familial, inaugure son premier atelier d'embouteillage d'eau minérale en bouteilles en polyéthylène téréphtalate avec 20 millions de bouteilles commercialisées sur l'ensemble du territoire national. Ce chiffre atteint 48 millions d'unités en 1999, puis 252 millions de litres en 2004 et franchi les 536 millions de bouteilles en 2010, l'équivalent de 503 millions de litres.

Dans la même année, l'entreprise connaît une véritable extension de sa gamme de produits, elle propose sur le marché national et international plus d'une cinquantaine d'articles qui vont de l'eau minérale plate, gazéifiée et aromatisée aux sodas aux goûts différents en passant par les eaux fruitées et les cocktails.

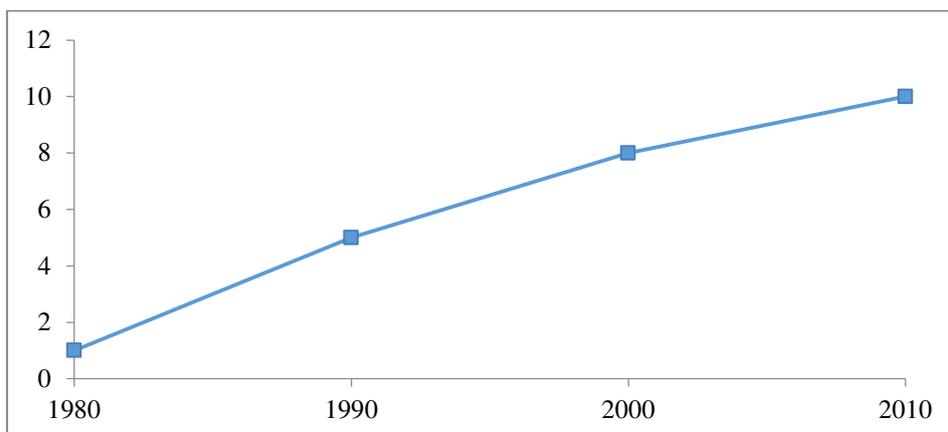
Aujourd'hui, IFRI exporte ses produits vers la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les États-Unis, le Soudan, le Mali, le Niger et les Émirats arabes unis.

Source : composé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Afin de maintenir leur positionnement sur le marché national et aller à la conquête du marché international (pour quelques-unes d'entre elles), les unités de production agroalimentaire de la Vallée de la Soummam renouvellent leurs équipements dans le but de s'adapter aux normes internationales (*la Laiterie Soummam, IFRI, Cévitall, Ramdy, Pasta Word, etc.*).

Cette croissance d'investissement dans l'industrie agroalimentaire a impliqué le développement d'autres activités connexes (emballage, transport, etc.) qui ont, à leur tour, consolidé la spécialisation agroalimentaire du territoire de la Vallée de la Soummam et contribué à la vitalité de l'économie locale. Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple de l'industrie de l'emballage agroalimentaire. Les données communiquées par la DIM sur les entreprises d'emballages de la wilaya, nous ont permis de retracer l'évolution de cette activité au niveau la zone d'étude (figure 22).

Figure 22. Evolution des entreprises d'emballage au niveau de la zone d'étude.



Source : réalisée par nos soins à partir des données de la DIM de Béjaia, 2015.

2.1.2. Redynamisation du secteur agricole : le rôle des transformateurs locaux

En règle générale, la production agroalimentaire est très dépendante du secteur agricole local. Dans le cas algérien, en l'absence d'une véritable politique de développement macroéconomique efficace du secteur agricole, la production agroalimentaire est davantage dépendante des importations. Dans la Vallée de la Soummam, depuis quelques années, le secteur agricole suscite de plus en plus l'intérêt des investisseurs locaux et cela pour deux raisons principales :

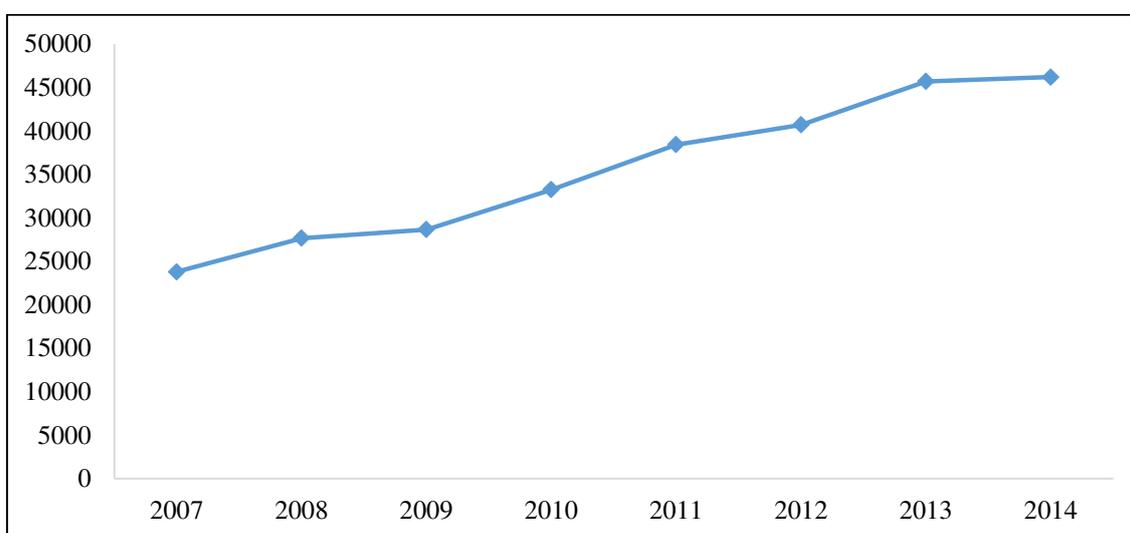
- l'importance des débouchés pour la transformation industrielle qui encourage la production agricole locale;
- l'investissement en amont de la chaîne de production par les transformateurs locaux dans le but de réduire les coûts d'approvisionnements.

En effet, dans une optique d'intégration en amont, quelques entreprises agroalimentaires locales de la Vallée de la Soummam ont opté pour une diversification de leur production. Cela ne touche pas toutes les filières ; deux d'entre-elles connaissent particulièrement une redynamisation : la filière de lait de vache et la filière oléicole.

Pour la filière de lait, en raison des débouchés importants pour la transformation industrielle, l'élevage bovin laitier reste très emblématique. Comme nous l'avons vu, dans les chapitres précédents, la région de Bejaia et particulièrement, la Vallée de la Soummam, dispose d'une importante capacité de transformation des produits laitiers (5 grandes entreprises). Toutefois, cet appareil de production était, pendant des années, totalement

dépendant des matières premières importées, la production locale ne satisfait pas la demande des industriels. Les petits/moyens éleveurs rencontrent des difficultés qui les empêchent de maximiser et d'augmenter leur production. Cependant, la forte demande de lait de vache a encouragé les producteurs locaux à augmenter leur cheptel et les jeunes à investir dans cette filière notamment dans le cadre des différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Le tableau qui suit montre une augmentation de la production de lait de vache dans la wilaya de Béjaia (2007-2014).

Figure 23. L'évolution de la Production de lait dans la wilaya de Béjaia (2007-2014)



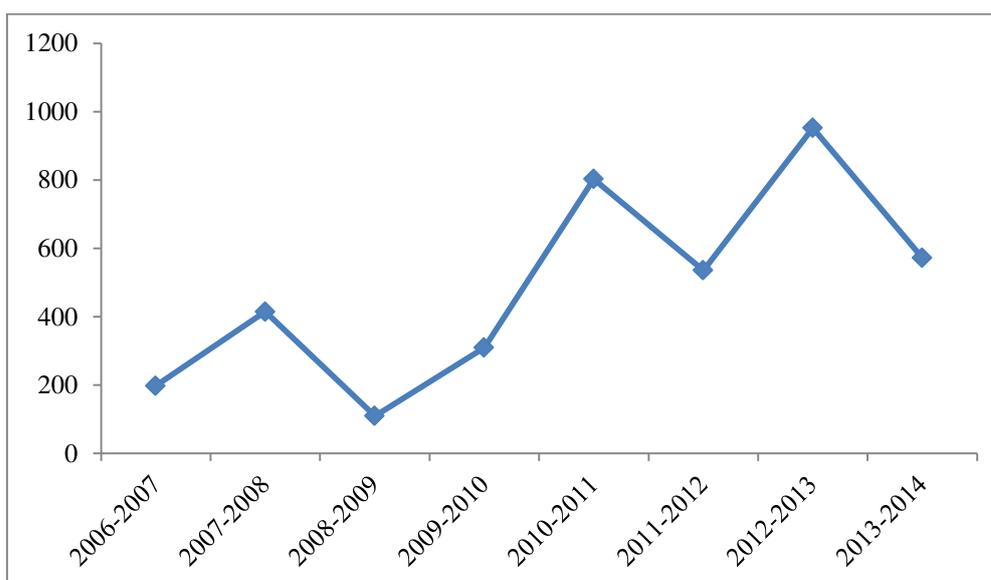
Source : réalisée par nos soins à partir de l'annuaire statistique de la DPSB, Béjaia.

Cependant, cette augmentation de la production locale a été surtout encouragée par les entreprises de transformation. Une laiterie locale se distingue particulièrement : la *Laiterie Soummam*. En effet, au début des années 2000, cette entreprise a décidé de prendre l'initiative et de promouvoir la production laitière locale et nationale. Elle commença par distribuer quelques centaines de vaches ainsi que des équipements modernes, performants (véhicules de collecte, cuves réfrigérées, groupes électrogènes, matériels de laboratoire, etc.) à des éleveurs locaux qui, en contrepartie, se sont engagés à rembourser ce crédit à travers une livraison exclusive. Ces efforts vont se poursuivre et surtout se renforcer par la mise en place de circuits de formations et d'aides financières destinées à l'achat des aliments de bétail et l'assurance des cheptels. En 2016, la *Laiterie Soummam* n'importe qu'environ 30 % de ses besoins en lait. La réussite de cette expérience a incité d'autres entreprises agroalimentaires à soutenir les producteurs locaux jusque-là livrés à eux-

mêmes. Cela a permis le développement de partenariats entre les agriculteurs et les industriels et de renforcer la proximité organisationnelle.

Pour la filière oléicole, qui elle, est incrustée dans la culture locale, les exploitations sont souvent familiales et la culture est l'une des plus importantes au niveau de la wilaya de Béjaia en matière de production agricole. Toutefois, la production reste artisanale, familiale et peu modernisée. Elle est rarement considérée comme un investissement, les familles n'investissent pas ou très peu d'argent pour entretenir cette activité (Taleb, 2013). Même si la superficie occupée par l'olivier connaît une augmentation liée à la mise en œuvre du programme national de développement agricole (PNDA) soutenu par le fonds national de développement rural et agricole (FNRDA), les productions oléicoles connaissent des fluctuations d'année en année (figure 24).

Figure 24. La production d'Olive (en millier de quintaux) dans la Wilaya de Béjaia (2006-2014)



Source : réalisée par nos soins à partir de l'annuaire statistique de la DPSB, Béjaia, 2006-2014.

Selon Taleb (2013, p. 204), cette situation résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs notamment du "mode de conduite de cette culture qui reste traditionnel et peu respectueux des techniques culturales modernes et à l'alternance des bonnes et mauvaises conditions climatiques. ". Il faut dire que cette filière souffre aussi d'un manque de valorisation en sous-produits. Alors qu'au lendemain de l'indépendance, la wilaya de Bejaia disposait d'une huilerie-savonnerie (SIAN : Société Industrielle d'Afrique du Nord créée en 1902) et

une savonnerie à Tazmalt (Savonnerie Maghreb) qui a fermé après l'indépendance, aujourd'hui seules les huileries valorisent cette production. L'industrie oléicole de la wilaya se compose d'un parc d'huileries de différents niveaux technologiques : artisanale, semi-automatique et automatique. Ces entreprises se répartissent en deux catégories, d'un côté les huileries industrielles dont l'activité est strictement limitée à la transformation oléicole pour les producteurs locaux; elles comportent environ 400 unités et représentent plus de 60 % de l'activité agroalimentaire de la wilaya (Direction de l'Industrie et des Mines, 2014). De l'autre côté, les industries qui travaillent pour leur propre compte et commercialisent en leur nom. Ces dernières sont beaucoup moins nombreuses, et cela peut s'expliquer par le marché informel qui s'empare de cette filière. En effet, l'huile d'olive de Béjaia est très rare sur le marché formel, c'est souvent les familles qui revendent leur surplus de production sur le marché parallèle.

Toutefois, depuis quelques années quelques entreprises de la wilaya de Béjaia, dont deux font partie de notre échantillon d'étude (Ifri olive et l'Huilerie Ouzellaguen du groupe IFRI), arrivent à s'imposer sur le marché local et national. Cette création de débouchés pour la transformation industrielle a induit une intensification de lien entre les producteurs d'olives locaux et les transformateurs. Pour des raisons économiques mais aussi psychologiques liées à la force du lien au territoire, un entrepreneur de l'huile d'olive a décidé d'accompagner la production locale d'olive au niveau de la région : le groupe Ifri (leader national en boissons non alcoolisées). En effet, en 2008 le père de famille Ibrahim, décide de créer une filiale oléicole dénommée l'Huilerie Ouzellaguen, il fonde un complexe doté d'une exploitation oléicole de 400 ha, soit 50 000 oliviers. Lors de notre enquête, le responsable commercial du groupe nous a confié que *"l'Huilerie Ouzellaguen n'est pas autant rentable que l'activité principale du groupe, mais l'entrepreneur en fait une affaire personnelle.... Il est très attaché à la terre de ses ancêtres et espère contribuer à la pérennité de cette activité ancestrale en la modernisant par des procédés d'extraction innovants"*. Aujourd'hui, l'entreprise emploie environ 111 personnes comme salariés permanents et plus d'une centaine comme saisonniers (récolte oléicole). *" L'entrepreneur veille à ce que la récolte se fasse par des membres de familles pauvres de la région "* ajouta le responsable commercial. Il faut dire qu'en Kabylie, au-delà de sa valeur foncière, la terre a une valeur morale aux yeux de ses habitants (Bourdieu, 1958). Pour les

entrepreneurs de la Vallée de la Soummam, investir à l'échelle locale est aussi une façon de valoriser la terre de leurs ancêtres et de ne pas l'abandonner.

En plus de la création de la filiale oléicole, l'entreprise travaille directement avec les producteurs locaux en leur rachetant leur production et en les aidants à améliorer leur productivité. Toutefois, ces relations en matière de collecte et d'approvisionnement en olives sont peu contractualisées. Nous pensons que les Chambre d'Agriculture et les structures régionales doivent organiser des concertations régulières, à la veille de chaque campagne, entre producteurs et industriels en vue d'arrêter les modalités pratiques pour permettre une intégration de la filière.

2.1.3. Attractivité des IDEs

L'attractivité économique territoriale repose sur la capacité d'un territoire à garder les entreprises déjà installées mais aussi sur la capacité des acteurs locaux à capter des ressources exogènes, c'est-à-dire des investisseurs. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine : infrastructures de base, le coût de la main-d'œuvre, une fiscalité favorable, etc. mais la spécialisation et la dynamique économique d'un territoire, créatrices d'économies externes, sont des facteurs de plus en plus importants.

Dans la Vallée de la Soummam, comme nous l'avons déjà mentionné, la majorité des entreprises appartiennent à des autochtones et le motif d'installation est souvent personnel. Au jour d'aujourd'hui aucune entreprise ne s'est délocalisée. Cependant, depuis quelques années, des entreprises notamment étrangères intègrent le marché local, et s'implantent sur le territoire malgré un cadre juridique et un climat des affaires peu favorable aux IDEs. En effet, la loi de finances complémentaire de 2009 instaurant la règle dite des 51-49 % (fixe la part de participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à 49 %), est considérée comme un frein au développement des investissements étrangers en Algérie. Ainsi pour intégrer le marché algérien, les investisseurs étrangers doivent passer par un partenariat avec un investisseur local. Nous n'avons malheureusement pas de statistiques détaillées sur la présence des IDEs au niveau de notre territoire d'étude, toutefois, notre enquête de terrain nous permet de citer quelques exemples dans le secteur agroalimentaire. Le cas de *Danone Djurdjura* et de *Tchin-Lait Candia* (producteurs de produits laitiers) sont pertinents à étudier.

A la base, ces deux entreprises appartiennent à des familles locales et dont l'activité a débuté depuis plusieurs années (La limonaderie Tchín-Lait en 1952, la laiterie Djurdjura en 1982). Au début des années 2000, avec l'ouverture du marché international, ces entreprises ambitieuses ont décidé de faire appel à des partenaires étrangers dans le but d'augmenter leur gamme et leur capacité de production. De leur part, les entreprises étrangères (Danone et *Candia*), jusque-là absentes sur le marché algérien, ont vu en ce territoire une entrée sur marché national.

Le partenariat *Danone - La laiterie Djurdjura* s'est concrétisé en 2002, dans un premier temps le groupe français détenait 51 % du capital de l'entreprise. En 2006, le groupe *Danone* rachète une bonne partie des actions algériennes et devient l'actionnaire majoritaire avec 95 % du capital, des parts qui vont passer à 98 % en 2008. L'entreprise justifie son choix de localisation par plusieurs critères notamment :

- Situation géographique du site (située au niveau de la zone industrielle TAHARACHT à Akbou, véritable carrefour économique de Béjaia, à quelques dizaines de mètres de la voie ferrée, à 60 Km de la ville de Béjaia et du port à fort trafic et un aéroport international reliant diverses destinations, à 170 Km à l'est de la capitale Alger) ;
- Partenariat avec un producteur local qui disposait déjà d'une image et d'une clientèle locale ;
- L'importance du marché national ;
- La proximité d'autres entreprises agroalimentaires.

Le groupe français *Candia* est attiré exactement par les mêmes facteurs. Cependant, la collaboration entre *Candia* le producteur local *Tchin-Lait* (2001) a pris une autre forme, une franchise. L'apport du groupe français est basé sur la formation et le perfectionnement des ingénieurs et techniciens ainsi qu'une assistance technique concernant le choix des équipements et des procédés de fabrication, pour gagner ainsi en termes de technologie et de savoir-faire. En contrepartie *Tchin-Lait* s'engage à préserver l'image de la marque *Candia* et à payer ses redevances annuelles. Toutefois, le contrat n'est pas validé par la banque, car la franchise dans la réglementation algérienne n'existe pas, la Banque Centrale

d'Algérie n'autorise l'exportation de redevances que si elles sont considérées comme une prestation de service. De ce fait, pour contourner cet obstacle, une adaptation du contrat a été nécessaire. En effet, la solution a été de scinder en deux parties distinctes, d'un côté le service, de l'autre côté l'assistance technique. Ainsi, la redevance sur la mise à disposition de la marque est remplacée par des contributions techniques qui peuvent se justifier auprès de la Banque Centrale d'Algérie. De ce fait, en bravant l'adversité, l'investisseur français a pu s'installer en Algérie.

Depuis quelques années, le territoire de la Vallée de la Soummam attire d'autres investisseurs étrangers, d'autres partenariats dans le secteur agroalimentaire ont vu le jour, nous pouvons citer l'entreprise de production de fruits confis *Elafruitet* le groupe autrichien *Agrana* (rachète 49 % du capital) qui s'est concrétisé en 2018. D'autres secteurs complémentaires à l'agroalimentaire sont aussi concernés par ce type de partenariat notamment le secteur de l'emballage. En 2009, l'entreprise *Général emballage*, du groupe familial *Batouche*, a signé un contrat de partenariat avec l'entreprise *Maghreb Private* qui a pris fin en 2015. Une année après, l'entreprise locale signe un autre contrat avec *Développement Partners International*.

2.2. La couverture du marché local et national

D'une dynamique productive locale résulte aussi une couverture des besoins de la population locale. Le taux de couverture, comme indicateur économique, nous permet d'analyser l'indépendance économique globale ou d'un secteur d'un pays. Sur l'échelle d'un pays, pour le calculer, il suffit de diviser la valeur des exportations sur la valeur des importations. Pour le secteur alimentaire dans le cas algérien, on est très loin d'une indépendance économique. Si on calcule le ratio à l'aide des données de la direction générale des douanes de l'année 2016 (en millions de Dollar), on aura le résultat suivant :

$$\frac{\text{valeur des exportations}}{\text{Valeur des importations}} \times 100 = \frac{327}{8224} \times 100 = 3,97 \%$$

En 2018, le ratio passe à 4,35 %. L'écart entre les importations et les exportations est flagrant et cela ne date pas d'aujourd'hui. En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'Algérie a connu, depuis son indépendance, une dépendance alimentaire, dont les principales raisons sont citées dans le même chapitre.

Toutefois, la question à laquelle nous allons essayer de répondre ici est relative à l'apport de la production agroalimentaire du SET de la Vallée de la Soummam dans la satisfaction de la demande nationale. Pour ce faire, nous ne disposons pas d'assez de données statistiques pour faire une étude complète et détaillée mais nous pensons qu'étudier les parts du marché de ces entreprises va nous permettre de situer ces dernières sur le marché national et nous donner une idée sur leurs contributions à la satisfaction de la demande nationale. Pour calculer cette part de marché globale, il convient de faire le rapport entre le chiffre ou le volume d'affaires de l'entreprise par rapport au chiffre ou au volume d'affaires de l'ensemble du secteur. Cependant, très peu d'études de marché ont été réalisées, de ce fait, nous avons décidé de faire confiance aux chiffres communiqués par les entreprises ainsi que ceux publiés par des bureaux d'études dont nous citerons les références à chaque fois.

Grace à cette base de données, nous avons pu faire une estimation approximative des parts de marché des principales entreprises agroalimentaires du SET de la Vallée de la Soummam (tableau 18). Nous tenons à préciser que nous n'avons pas pu nous procurer des statistiques de la même année, de ce fait les données exposées dans le tableau qui suit portent en bas de page la référence ainsi que l'année de publication.

Tableau 18. Les parts du marché national des principales entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam

Entreprises	Part du marché national	Produit
Tchin-lait Candia ⁵³	85 %	Lait blanc
Cévital ⁵⁴	65 %	L'huile de table
	30 %	Margarinerie et graisses végétales
	85 %	Sucre
Ibrahim & Fils (Ifri) ⁵⁵	50 %	Eaux embouteillées
Soummam ⁵⁶	45 %	Yaourt
Ramdy ⁵⁷	30 %	Fromage
DanoneDjurdjura ⁵⁸	25 %	Yaourt

Source : réalisé par nos soins à partir de diverses sources.

⁵³ Document de l'entreprise Tchin-lait Candia, 2016.

⁵⁴ Document de l'entreprise Cévital, 2015.

⁵⁵ Chloé Rondeleux, 2016, *Ifri l'embouteilleur algérien qui tient tête aux multinationales*, in Jeune Afrique : <http://www.jeuneafrique.com/mag/334208/economie/ifri-embouteilleur-algerien-tient-tete-aux-multinationales/>

⁵⁶ Selon une étude réalisée par UBIFRANCE bureau d'Alger, publiée dans la revue agroligne (2015), p. 14 : https://www.agroligne.com/IMG/pdf/agroligne_web_97.pdf

⁵⁷ Document de l'entreprise Ramdy, 2015.

⁵⁸ Selon une étude réalisée par UBIFRANCE bureau d'Alger, publiée dans la revue agroligne (2015), p. 14 : https://www.agroligne.com/IMG/pdf/agroligne_web_97.pdf

Les données exposées dans le tableau montrent que ces entreprises sont, plus au moins, leaders sur le marché national et cela peut être expliqué par plusieurs raisons :

- Rapport qualité-prix satisfaisant ;
- Capacité de production importante ;
- Manque de concurrence nationale pour certains produits tels que le sucre ;
- Une logistique permettant la distribution des produits sur les 48 wilayas du pays.

Il faut dire que couvrir le marché national, sur un territoire qui fait cinq fois la France, nécessite une logistique et une flotte de transport adaptée. Pour réussir à acheminer leur production sur les quatre coins du pays, les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam optent pour trois stratégies distinctes :

- internalisation de la fonction de transport comme le fait la *Laiterie Soummam* qui dispose de plus de 2000 camions sous froid ;
- création d'une filiale de transport au sein du groupe familial, tel que : Batouche (TMF Transport et Marchandises Frigorifiques), Chikoune (Granit Négoce transport), Rebreb " Cévital " (Numilog), Ibrafim " IFRI " (Béjaia logistique);
- externalisation de la fonction de transport en sous-traitant avec des entreprises de transport locales. C'est souvent le cas des PME.

2.3. Les exportations

Le commerce extérieur algérien est fortement dominé par l'exportation des hydrocarbures. Cette dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières représente un problème majeur, qui menace la stabilité de l'économie et qui la rend assez vulnérable. Ainsi, afin de mettre fin à cette fragilité et diversifier les exportations, l'État a engagé une série de réformes dans le but d'étendre et de diversifier les exportations hors hydrocarbures (HH). Nous résumons quelques-unes dans l'encadré suivant.

Encadré 4. Les dispositifs d'aide et de facilitation des exportations hors hydrocarbures

Le ministère du commerce algérien a mis en place une série de mesures qui visent à aider les exportations hors hydrocarbure, à améliorer l'environnement général de l'entreprise et le rendre moins contraignant.

- 1. Les organismes de promotion des exportations hors hydrocarbures**
 - 1.1. Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)**

Créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004, l'ALGEX est un organisme étatique sous la tutelle du ministre du commerce, qui a pour objectif principal d'apporter le soutien nécessaire aux opérateurs algériens dans la prospection de marchés extérieurs, la promotion des produits fabriqués localement et le suivi des relations d'affaires jusqu'à concrétisation des transactions d'exportations.

1. 2. La Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX)

La CAGEX est une société par actions dotée d'un capital social de 450. 000. 000 DA, réparti à parts égales entre les actionnaires (Banques et Assurance). Ses principales missions sont :

- Couverture des risques liés à l'exportation ;
- Garantie de paiement en cas de financement ;
- Constitution de banques de données en matière d'information économique ;
- Assistance des exportations pour la promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- Indemnisation et recouvrement de créances.

1. 3. Le Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE)

Institué par la loi de finance pour 1996, le FSPE est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans les actions de promotion et placement de leur produit sur les marchés extérieurs. Il canalise aussi les aides de l'État à la promotion des exportations hors hydrocarbures à travers la prise en charge de :

- Une partie des frais de transport international des marchandises exportées ;
- Une partie des frais de transport des échantillons, de location et d'aménagement de stands et de frais de publicité à l'occasion des participations aux foires à l'étranger.

1. 4. La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX)

La SAFEX c'est une société par actions issue de la modification opérée le 24 décembre 1990, à l'ONAFEX (Office National Algérien des Foires et Expositions). Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales. Elle est chargée :

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce au développement des différentes relations avec des partenaires étrangers et l'organisation de rencontre professionnelles ;
- De l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère régional, national et international ;
- La publication de catalogues commerciaux et publicitaires.

2. Les avantages fiscaux aux exportations

2. 1. L'exonération en matière d'impôts directs : - Exonération permanente de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et suppression de la condition de réinvestissement de leurs bénéfices ou leurs revenus, pour les opérations de vente et les services destinés à l'exportation ;

- Exclusion de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation : n'est pas compris dans le chiffre d'affaires servant de la base à la TAP le montant des opérations de ventes, de transport ou de courtage portant sur des objets ou des marchandises destinées directement à l'exportation ;
- Suppression du versement forfaitaire (VF). Cette exonération s'applique au chiffre d'affaires réalisé en devises.

2. 2. Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires

Ces exonérations concernent principalement les exportations de marchandises et certaines prestations de services dont celles qui sont directement liées à des exportations de marchandises. On cite quelques avantages :

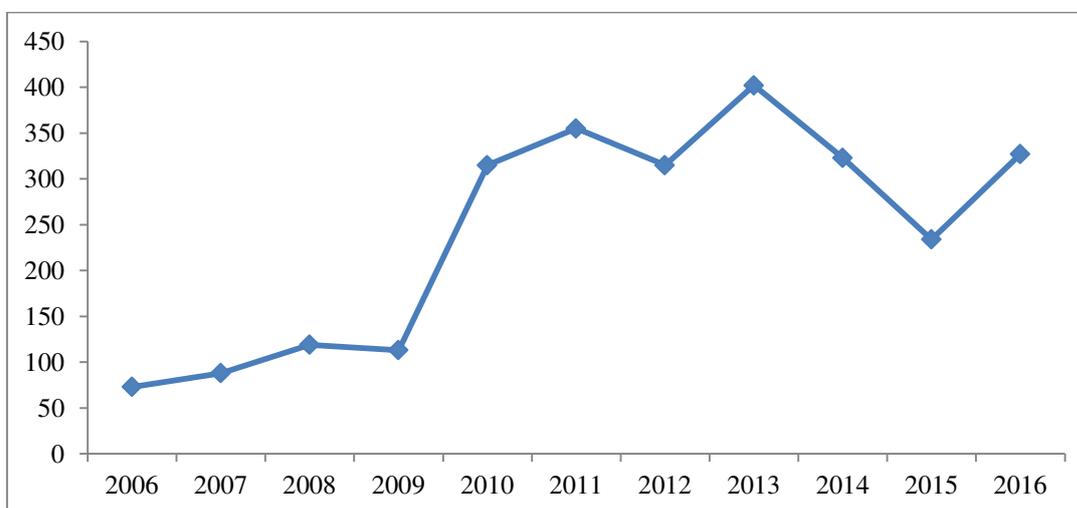
- Exemption de la TVA pour les affaires de vente et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions ;
- Franchise de la TVA pour les achats ou importations de marchandises, réalisés par un exportateur, destiné soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporée dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.

Ces avantages ne sont accordés qu'aux entreprises qui exercent une activité destinée exclusivement à l'exportation et aux investisseurs qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Source : <https://www.commerce.gov.dz/rubriques/commerce-exterieur>.

Toutefois, malgré ces mesures incitatives aux exportations hors hydrocarbures, la part de ces dernières demeure marginale par rapport aux exportations des hydrocarbures et cela est dû en partie aux difficultés liées à la concurrence à laquelle font face les entreprises nationales. Les groupes de produits HH exportés au niveau national sont constitués essentiellement de demi-produits qui représentent, des biens alimentaires et des produits bruts. Même si son apport reste minime⁵⁹, le secteur agroalimentaire reste le plus dynamique en matière d'exportations. En effet, depuis quelques années le volume des exportations alimentaires connaît une véritable augmentation (figure 25).

Figure 25. L'évolution des exportations alimentaires en Algérie en millions d'USD (2006-2016)



Source : réalisée à partir des données du centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

Parmi ces entreprises agroalimentaires exportatrices on trouve, à leur tête, des entreprises de la Vallée de la Soummam et principalement l'entreprise *Cévit*. En effet, si on se fie aux données du CNIS et aux données communiquées par le responsable de *Cévit*, la part des exportations de cette entreprise dans les exportations alimentaires nationales atteignent 74 % en 2010⁶⁰. Ces principaux clients sont les pays européens notamment la France, l'Allemagne et Italie.

Même si, comme nous l'avons brièvement exposé dans le chapitre précédent, les exportations du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam ne sont pas très

⁵⁹Les exportations alimentaires représentent seulement 1, 13% du volume global des exportations en 2016 tandis que les importations des produits alimentaires de la même année atteignent 8224 millions USD soit 17, 60 % du total des importations (Douanes Algérie, 2016).

⁶⁰En 2010, les exportations de produits alimentaires de *Cévit* sont estimés à 235 USD, soit 74, 6 % des exportations nationales en produits alimentaires sont de 315 USD.

importantes par rapport à la totalité de la production des entreprises, elles restent significatives par rapport aux exportations nationales agroalimentaires. Sur les 47 entreprises enquêtées, 8 d'entre elles effectuent régulièrement des opérations d'exportations (tableau 19).

Tableau 19. Les entreprises agroalimentaires exportatrices de la Vallée e la Soummam en 2016.

Entreprise	Nbre de pays	Part des exportations de la production
Cévital	40	35 % de sucre, 40 % de corps gras
Ibrahim & Fils " Ifri "	5	10 %
Elafruits	6	10 %
Huilerie Ouzellaguen	4	10 %
Ifri Olive	5	10 %
La Laiterie Soummam	1	20 %
Almag	2	10 %
Ramdy	2	5 %

Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

En plus de ces entreprises, d'autres effectuent des opérations d'exportation mais qui sont moins fréquentes et d'autres affirment qu'elles sont en cours de négociation avec des clients notamment africains. Les données de l'enquête de terrain révèlent que les grands clients des entreprises de la Vallée de la Soummam sont des pays européens (France, Italie, etc.), cela s'explique par la signature de l'accord d'association avec l'union européenne. Les pays du Maghreb et autres pays africains viennent en deuxième position et cela du fait du rapprochement géographique de ces pays.

Pour effectuer ces opérations d'exportation quelques entreprises ont bénéficié d'aide financière de la part d'organismes étatiques tels que la FSPE et la SAFEX. Toutefois, elles ne sont pas nombreuses, sur les 8 entreprises, seules 4 ont en bénéficié. Le reste des entreprises parlent de procédures trop compliquées. Lors de notre travail de terrain, les entreprises ont souligné d'innombrables obstacles auxquels elles font face, dont les plus importants sont :

- *Les contraintes administratives et douanières à l'exportation* : les procédures douanières à l'export en Algérie sont qualifiées par les entreprises enquêtées de lourdes et compliquées. L'intervention des services douaniers est jugée très longue et l'échange d'informations entre ces services et les entreprises exportatrices est peu efficace et opérationnel.

- *Les contraintes logistiques et manque d'infrastructure de transport* : Pour le transport maritime, les entreprises font face à un problème au niveau de l'accostage des bateaux et de la disponibilité des lignes et des conteneurs. A tous ces problèmes s'ajoutent ceux de la sécurité et l'absence de la coordination des intervenants au port (administration portuaire, douane, service de police). Pour le transport aérien, le responsable commercial de la *Laiterie Soummam* nous explique que " *Faute de moyens nécessaires pour le stockage des produits à date limite de conservation courte à l'aéroport, nous sommes obligés de garder les camions frigorifiques en marche pour ne pas interrompre la chaîne de froid. En plus de ce problème, les retards portent également atteinte à nos opérations d'exportation* ".
- *Les contraintes liées aux services bancaires* : les contraintes sont en générale liées aux délais de domiciliation, les banques sont très peu informées sur les procédures bancaires à l'export. Les entreprises se plaignent aussi d'un manque d'accompagnement des banques aux entreprises qui souhaitent entamer une démarche d'export.

La majorité des entreprises enquêtées expliquent ne pas craindre la concurrence internationale, elles affirment proposer des produits concurrentiels, c'est plutôt le cadre administratif qui leur pose problème. En effet, entre promesse et réalité, il semble y avoir un énorme écart. Même si le gouvernement s'engage dans une stratégie encourageant le développement des exportations hors hydrocarbures par la mise en place de plusieurs dispositifs, la corruption et la bureaucratie s'opposent.

3. Dynamique agroalimentaire dans la Vallée : les retombées sur le plan social

Toute dynamique économique a des répercussions directes ou indirectes sur les conditions de vie des populations, l'urbanisation, la précarité, la densité et la configuration des réseaux de circulation, la distribution des équipements publics (formation et santé), etc. Comme nous venons de l'exposer ci-dessus l'agglomération de l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam a su redynamiser le développement économique de ce territoire, cependant *quelles sont les retombées sociales en cours ?*

Le fort potentiel d'emplois dont dispose le territoire de la Vallée de la Soummam, grâce à l'agglomération de l'activité agroalimentaire, favorise une concentration des actifs qui, à son tour, engendre la dynamique économique et l'amélioration des services sociaux. Il faut dire qu'une activité de plus ou une famille résidente supplémentaire (attirée par la disponibilité de l'emploi) peuvent souvent enclencher des effets de levier très puissants pour l'économie locale. Cette concentration de la population⁶¹ et des activités économiques oblige la politique d'aménagement d'un territoire à se préoccuper des conditions de vie des populations et donc mettre en avant la notion d'attractivité résidentielle (Ambiaud, Blanc, Schmitt, 2007).

Dans ce travail de recherche, nous n'allons pas procéder à une présentation des différents services sociaux existant sur le territoire d'étude, ni à analyser les insuffisances en la matière, il existe de nombreux travaux sur ce sujet. Le but est d'analyser les contributions de cette dynamique agroalimentaire sur l'amélioration des conditions de vie de la population locale. Plusieurs indicateurs peuvent nous éclairer, notamment la création d'emplois, le pouvoir d'achat (salaire), les conditions de travail, la recherche scientifique, l'implication dans des projets d'intérêt communs, etc. Dans ce travail de recherche, nous avons décidé d'analyser ces retombées sociales sur deux niveaux :

- la création d'emplois;
- l'implication dans des projets d'intérêt commun.

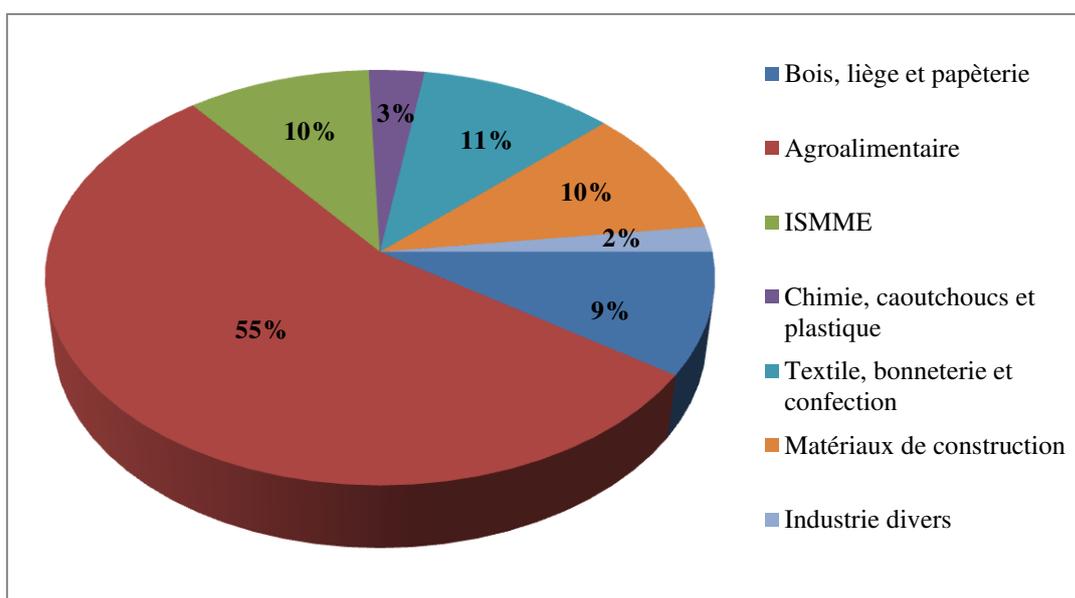
3.1. Une dynamique de création d'emplois

Plusieurs travaux sur la wilaya de Bejaia ont identifié le secteur agroalimentaire comme pourvoyeur d'emplois au niveau de la région de Béjaia (Taleb, 2013, Taleb-Ait Sidhoum, 2011). Les études abordent souvent l'emploi comme une retombée économique de la dynamique agroalimentaire sur le développement territorial dans la région en question. En plus d'être considéré comme telle, la création d'emplois contribue aussi à l'amélioration des conditions sociales de la population locale (augmentation du pouvoir d'achat, réduction de chômage, lutte contre la précarité).

⁶¹ En 2014, 34, 73 % de la population de la wilaya habite dans la région d'étude soit 11, 8 % de la superficie de la wilaya (DPSB, 2014)

Comme nous l'avons exposé dans le premier chapitre, le secteur agroalimentaire emploi, à lui seul, plus de 55 % de l'emploi industriel (figure 26). Pour les entreprises enquêtées en plus des 12363 emplois permanents créés par les 47 entreprises (soit 96, 5 % de l'emploi agroalimentaire de la wilaya) s'ajoutent environ 932 emplois saisonniers. Pour l'emploi saisonnier, il concerne principalement les entreprises dont la production est saisonnière telles que les entreprises de production de l'huile d'olive et de fruits confits.

Figure 26. Répartition de l'emploi industriel par secteur d'activité dans la wilaya de Béjaïa en 2014



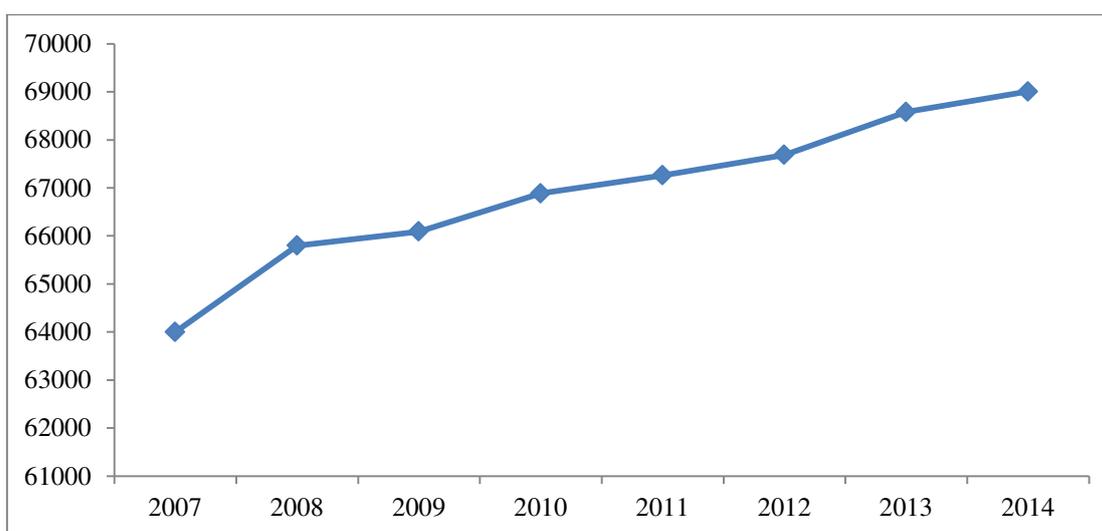
Source : réalisée par nos soins à partir de l'annuaire statistique de la DPSB, 2014.

Dans la Vallée de la Soummam, la dynamique agroalimentaire est aussi une source d'emplois indirects et induits. Pour ces derniers, leur estimation est difficile à préciser. Cette difficulté provient de la trans-sectorialité de la satisfaction des besoins agroalimentaires. Le secteur en question fait appel à plusieurs branches de l'économie, soit pour son installation, soit pour son fonctionnement. Les emplois indirects concernent essentiellement des secteurs d'activité dépendant du secteur direct, c'est-à-dire ici dépendants de l'agroalimentaire de la Vallée de la Soummam. Ces secteurs peuvent être des fournisseurs, des prestataires de services et sous-traitants du secteur direct, mais également des acteurs situés en aval de la filière. À ces acteurs, peuvent s'ajouter les secteurs publics et parapublics.

En amont de l'agroalimentaire, on retrouve le secteur agricole qui connaît une redynamisation comme nous l'avons exposé précédemment. Nous ne disposons pas de

statistiques sur les différentes branches de l'agriculture, notamment en lien direct avec le secteur industriel local, pour analyser l'impact que peuvent avoir les entreprises agroalimentaires sur la création d'emplois dans ces branches. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'emploi agricole au niveau de la wilaya de Béjaïa a connu une augmentation selon les statistiques de la DPSB (figure 27). Toutefois, ces statistiques sont imprécises et ne cernent pas l'emploi informel qui apparaît plus important selon Bellache et Adair (2009) notamment dans ce secteur.

Figure 27. L'emploi agricole au niveau de la wilaya de Béjaïa (2007-2014)



Source : réalisée à partir des données de la DPSB, 2014.

Nous avons abordé tout au long de ce travail de recherche l'impact que peut avoir la dynamique agroalimentaire sur le développement des activités connexes notamment la production d'emballage et le transport. Cet impact se traduit entre autres par la création d'emplois indirects. Il faut dire que le besoin de produits pour ces entreprises agroalimentaires génère une demande de biens et de services pour la production des fournitures dont il convient de faire la part de celles qui sont produites sur le territoire local, national et de celles qui doivent être importées. La part produite au niveau local génère à son tour une demande de biens et de services et ainsi de suite. L'évaluation est, en effet, particulièrement délicate, puisque tous les emplois ne présentent pas le même niveau de dépendance à l'activité agroalimentaire.

Quant aux emplois induits, ils sont liés aux recettes distribuées. Il s'agit de l'effet revenu : les salaires supplémentaires versés par ces entreprises et pour la production des fournitures génèrent une activité supplémentaire dans les domaines du logement, des loisirs et des

transports en commun et donc à nouveau des revenus supplémentaires qui sont à leur tour partiellement réintroduits dans l'économie nationale (en intégrant la propension marginale à consommer et à importer).

Cette première analyse de l'emploi direct, indirect ou induit par le secteur agroalimentaire, nous permet d'affirmer une dynamique en matière de création d'emplois. Toutefois, il nous semble important de s'intéresser à la qualité de ces emplois créés : *quel type de contrat ? Quel salaire ? Dans quelles conditions de travail ?*

Nous n'avons pas les données précises sur la nature des contrats et leur durée notamment dans le secteur agroalimentaire ni sur les salaires moyens au sein de ces entreprises. Toutefois, il nous semble important de préciser que les entreprises algériennes sont tenues de faire appel à l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) pour recruter, ce qui peut nous éclairer davantage sur ces questions. En effet, cette agence, chargée principalement de recueillir et de mettre en relation l'offre et la demande de travail, s'est vu en 2008 confier la mise en place d'un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (18-35ans) n'ayant pas encore exercé une activité rémunérée. Dans le cadre de ce dispositif, la durée du contrat est limitée en général à 3 ans non renouvelables durant lesquels l'État contribue au salaire du poste. En plus de ces contributions sur le salaire, les entreprises bénéficient entre autres de réduction de la part patronale.

Toutefois, à côté de ces innombrables avantages, le dispositif reste contraignant pour plusieurs raisons dont les principales sont :

- Limite d'âge 18-35 ;
- Obligation de justifier sa situation vis-à-vis du service national ;
- Durée du contrat : limitée à 3 ans non renouvelable.

De ces trois points, cités ci-dessus, le troisième semble le plus contraignant. En effet, à la fin des trois ans, l'employeur peut décider de garder l'employé, en transformant son CDD en CDI prenant ainsi en charge la totalité du salaire, ou de recruter une autre personne dans le cadre du même dispositif et de bénéficier des contributions de l'État. Ce qui n'est pas très confortable pour les jeunes salariés. Cependant, selon les entreprises enquêtées, en général,

les contrats sont systématiquement reconduits après les 3 ans en raison des besoins croissants en main-d'œuvre et du capital expérience acquis au sein de leur structure.

Les entreprises enquêtées abordent aussi l'aspect de la solidarité sociale qui rappelons-nous, fait partie intégrante des valeurs encastrées dans les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam. En effet, l'une des spécificités de l'entrepreneuriat familial est le sens de solidarité et de l'entraide qui existe entre les membres de la famille. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, les entreprises enquêtées préfèrent employer des membres de leur famille, cela leur permet à la fois d'avoir une main-d'œuvre engagée mais aussi de contribuer à la réussite des différents membres de la famille. Pour garantir un certain niveau de vie pour ses proches, l'entreprise peut faire passer ses intérêts économiques au second degré et recruter un membre de la famille non efficace (ou non productif). Cela n'est pas spécifique au secteur agroalimentaire mais à la région, voir au pays, d'autres travaux en témoignent (Taleb, 2013; Gheddache, 2012).

La question des conditions de travail s'impose aussi dans cette analyse qui concerne l'emploi dans ce secteur car elle nous permet de faire un lien direct avec les conditions de vie des populations locales. Nous avons constaté que les entreprises enquêtées sont très peu syndicalisées, alors que conformément à la loi 90-11 relative aux relations du travail, tout organisme, employant au moins 20 travailleurs, peut mettre en place l'élection des délégués du personnel pour assurer la représentation des intérêts matériels et moraux de ses membres. Dans la Vallée de la Soummam, sur les 47 entreprises enquêtées, 42 entreprises sont éligibles à la création d'une section syndicale, mais seules 7 d'entre elles en disposent. Ce constat ne se limite pas en réalité à notre étude, il est applicable sur l'ensemble du tissu entrepreneurial privé algérien (Liabès, 1987; Taleb, 2013).

Cependant, *pourquoi ces employés du secteur agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam, se privent de ce droit syndical ?* La réponse donnée par les cadres questionnés (propriétaires ou gérants), lors de notre travail de terrain, est simple : les salariés n'en voient pas d'intérêt. C'est parce que les conditions de travail sont-elles parfaites ? Nous pensons que d'autres raisons peuvent bien expliquer cela, notamment le caractère familial de ces entreprises. La culture qui règne au sein ces entreprises est un mélange de paternalisme et de laisser faire. En effet, les dirigeants, très souvent des membres de la famille, détiennent l'autorité et prennent les décisions. Cependant, ces employeurs font

confiance à leurs salariés (membres de la famille, voisins, amis d'enfance) et leur accordent des responsabilités. L'absence d'une organisation formelle qui protège les intérêts des salariés n'est pas forcément synonyme de dérogation aux droits des travailleurs, notamment quand on sait qu'aucune de ces entreprises n'a fait l'objet de scandale dans ce sens. Il faut dire que dans les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam, majoritairement familiales, appartenant à des autochtones et employant majoritairement une main-d'œuvre locale, les relations entre les employeurs et leurs salariées passent par d'autres créneaux moins formels, où le capital social joue un rôle très important dans la régulation de ces liens.

Toutefois, nous pensons que le cadre législatif algérien pourrait mieux sécuriser les salariés notamment en obligeant les entreprises de plus de 50 salariés à mettre en place un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)⁶² comme c'est le cas en France.

3.2. Implications sociales des entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam

L'ancrage territorial des entreprises de la Vallée de la Soummam implique un désir de contribuer dans le développement local de la région. . Ce désir se concrétise par des actions concrètes qui ont des implications directes sur l'amélioration de l'environnement social et de la qualité de vie de la population locale.

- **Investissement dans le capital humain local : la relation université-entreprises**

La principale richesse d'un territoire est son capital humain local qui constitue son moteur de développement. De plus en plus consciente de cet enjeu, les entreprises locales de la Vallée de la Soummam se mobilisent auprès des centres de formation locaux dans le but d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Composée d'une population dont la tranche d'âge 18-35 ans est dominante, la ressource humaine de la Vallée de la Soummam peut devenir un avantage compétitif de ce territoire. Même si les liens développés entre les entreprises du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam et les centres de

⁶² Le CHSCT est constitué dans tous les établissements occupant au moins 50 salariés, il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Composé notamment d'une délégation du personnel, le CHSCT dispose d'un certain nombre de moyens pour mener à bien sa mission (information, recours à un expert...) et les représentants du personnel, d'un crédit d'heures et d'une protection contre le licenciement.

formation, notamment l'université de Béjaia, ne sont pas forts, quelques actions communes méritent d'être citées :

- Depuis 2007, l'organisation d'un forum annuel permettant de rapprocher les deux mondes et faciliter l'insertion des jeunes diplômés.
- En 2008, l'université de Béjaia signe 42 conventions de financement de mémoires de magister avec quatre entreprises locales dont 20 conventions avec le groupe *Cévit* dans les domaines suivants : agroalimentaire, énergie solaire, électronique, chimie industrielle, et Management.
- Mise en place, en 2013, d'une licence professionnelle " Emballage et Qualité " dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise locale d'emballage " Général Emballage "⁶³. Dans le cadre de cette formation, les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse, et à la fin de leur formation, quatre d'entre eux seront recrutés au sein de Général emballage.
- Mise en place, en 2017, d'une licence professionnelle " Emballage souple et qualité ", au sein de la faculté des sciences de la vie et de la nature, département des sciences alimentaires (dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise *Mérid Plast Packaging*). Pendant cette formation, l'entreprise locale accorde un présalaire de 10 000 DA avec une promesse de recrutement.
- Organisation de manifestations scientifiques à l'université de Béjaia en collaboration avec les entreprises locales (avec des contributions financières) notamment dans le secteur agroalimentaire : *Danone, la Laiterie Soummam, le groupe Ifri, etc.*
- Mise en place d'un club entreprises-université dont le but est de donner un sens aux partenariats entreprises-université dont le groupe *Cévit* est le fondateur.

⁶³L'Université de Béjaia et Général Emballage avaient cosigné le 02 juillet 2012 une Convention Cadre de coopération consolidé par un avenant le 07 janvier 2013. Cette coopération avait plusieurs fois eu à se matérialiser par plusieurs initiatives dont nous citons les plus manifestes :

- Général Emballage a procédé, septembre 2012, au pré-recrutement de 15 étudiants de Master II
- Il a été sponsor major des cérémonies de fin d'année universitaire de 2012 et 2013.
- L'Université de Béjaia a effectué une recherche sur une problématique de collage se posant à Général Emballage, recherche matérialisée par un mémoire de Master II.

- Un projet de création d'un centre de recherche en technologie de l'agroalimentaire a été lancé au niveau de l'université de Béjaia. Ce projet intègre plusieurs entreprises locales dans le secteur agroalimentaire, notamment le groupe *Cévit*, qui promet une contribution au financement du projet.

Ces louables initiatives traduisent la volonté de l'université de jouer pleinement son rôle dans la relance du développement économique local en proposant une assistance technique de qualité aux entreprises. Ainsi, cette proximité organisationnelle qui se développe entre ces deux acteurs permettant une réelle amélioration du capital humain local qui à son tour à des conséquences directes sur la qualité du développement local et l'innovation du territoire.

- **Mécénat et dons aux associations**

Aujourd'hui, le monde associatif permet aux entreprises de concrétiser leur politique d'engagement sociétale et d'impliquer leurs collaborateurs dans cette démarche : mécénat de compétences, mécénat financier, course solidaire, etc. Outre l'aspect fiscal, les entreprises en ont fait un outil de communication externe et la famille un moyen pour avoir une reconnaissance sociale.

Grace à l'esprit de solidarité qui règne dans la vallée de la Soummam, les entreprises sont souvent impliquées dans des actions de solidarité permettant au monde associatif d'exister et de jouer, à son tour, son rôle dans la société locale. La totalité des entreprises enquêtées affirment faire des dons, de divers types (des dons financiers, de bien et de prestations de services), aux associations locales ainsi que nationales (le cas des grandes entreprises : *Cévit*, *Ibrahim & Fils*). Nous ne pouvons donner une estimation exacte de ces dons, cependant, la fréquence et la valeur des dons varient d'une entreprise à une autre dépendant généralement de leur taille et de leurs revenus. En 2011, par exemple, le groupe *Ifri*, tenu par la famille Ibrahim, construit une mosquée au niveau de la commune d'Ouzelaguene d'une valeur de 220 millions de DA (L'équivalent de 1,6 million d'euros)

Il faut dire que dans la société kabyle, le partage et l'entraide est une question de culture. Tiwizi, Louziâa, sont des pratiques ancestrales de solidarité dont les membres de cette

société sont tenus de respecter. Même si elles sont de moins en moins fréquentes, l'esprit perdure et les pratiques prennent d'autres formes. Ainsi, les entreprises agroalimentaires locales, appartenant majoritairement à des Autochtones de la Vallée de la Soummam, sont implicitement obligées de se plier à cette règle de venir en aide aux plus démunis.

4. Dynamique économique dans la Vallée de la Soummam : conséquences sur l'environnement naturel

Le territoire de la Vallée de la Soummam est naturellement attractif, car il est doté en atouts multiples et dispose d'un potentiel diversifié qui a permis la mise en place de prémices d'un développement industriel florissant notamment en agroalimentaire. Toutefois, ces industries sont les principales sources de pollution de l'environnement naturel d'autant plus que ce territoire est fragile (zone littorale). Elles ont une relation directe avec la détérioration de sa qualité; ces activités de production de biens sont souvent très polluantes ou nuisibles pour l'environnement naturel.

Les zones industrielles de la Vallée de la Soummam, enserrées dans des tissus urbains et des zones prédestinées à l'agriculture, constituent une source de pollutions et de nuisances pour plusieurs quartiers qui entourent de toutes parts cette agglomération d'entreprises industrielles. Les principaux risques liés à l'activité agroalimentaire de la Vallée de la Soummam sont :

- Les incendies et les explosions en milieu industriel et urbain;
- Les rejets des eaux usées, des rejets gazeux toxiques;
- Les rejets des déchets solides.

Avant d'étudier les effets directs et d'analyser le comportement des entreprises vis-à-vis de son environnement naturel, il nous semble important de citer d'autres effets induits par cette dynamique industrielle, dont l'extension urbaine en est le plus important. En effet, la concentration d'activité économique sur un territoire implique systématiquement une attractivité de la main-d'œuvre, ce qui n'est pas sans répercussion sur l'aménagement du territoire.

Même si la Vallée de la Soummam a toujours connu une forte population, due en grande partie à son relief de basse altitude (plaine), aujourd'hui le taux de croissance de celle-ci ne

cesse d'augmenter. Alors que les gens étaient habitués à partager la maison familiale, avec un emploi stable et un salaire suffisant, les grandes familles se décomposent et les jeunes ont tendance à chercher leur indépendance et à acquérir de nouveaux logements. Cela provoque une croissance urbaine qui fait subir à l'agriculture périurbaine une pression en terme non seulement de consommation d'espace mais aussi de perte de cohérence. L'extension urbaine, en dehors des limites de la ville-centre, a créé des espaces intermédiaires entre, d'une part, l'agglomération urbaine et, d'autre part, des espaces ruraux. Dans cette frange de transition, les mutations de l'usage de certaines terres agricoles à des fins urbaines sont importantes ce qui produit des mutations territoriales. De nouvelles zones se sont constituées enregistrant un développement des services et surtout de l'habitat individuel pour les ménages travaillant dans des entreprises situées dans des zones industrielles (toutes catégories sociales confondues). Il s'agit d'une zone à l'intérieur de laquelle ont lieu des migrations quotidiennes domicile/travail.

Cette dynamique est en train d'engendrer un axe de développement anarchique dans le sens où les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) ainsi que les plans d'occupation des sols (POS) aussitôt achevés qu'ils ont besoin d'être à nouveau révisés, notamment le long de la RN 26 où les activités commerciales connaissent un véritable développement (Taleb, 2013). Avec la pénétrante Bejaia-autoroute Est-ouest sur la rive Est de la Soummam, la situation risque encore de s'empirer. Ainsi, la région de la Vallée de la Soummam est victime de son attractivité, le développement de l'activité économique notamment agroalimentaire et l'extension urbaine sont aujourd'hui source de plusieurs types de pollution. Selon un responsable de la direction de l'environnement de la wilaya de Béjaia, le territoire en question a largement dépassé sa capacité d'accueil.

Avant d'analyser le lien entreprise agroalimentaire-environnement naturel au niveau de notre territoire d'étude, essayons de situer notre étude dans un contexte macroéconomique et institutionnel. *Que dit la législation algérienne à ce sujet?*

4.1. Les instruments étatiques encadrant l'impact des activités industrielles sur l'environnement

Après l'indépendance, l'État algérien a adopté un modèle de développement Centralisé afin de résoudre le problème du chômage, de réduire la pauvreté et de répondre aux besoins quotidiens de la population. Cette politique économique se faisait sans tenir

compte de l'environnement, ni des dégâts occasionnés à ce dernier. Sur le plan institutionnel, cette absence de politique environnementale s'est manifestée par le rattachement de l'environnement à plusieurs ministères :

- Ministère de l'hydraulique (1977-1984) ;
- Ministère de l'intérieur et de l'environnement (1984-1988) ;
- Ministère de l'agriculture (1988-1990) ;
- Ministère délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement (1990-1992) ;
- Ministère de l'éducation nationale (1992) ;
- Ministère chargé des universités (1993-1994) ;
- Ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'environnement (1994-1996) ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Tourisme (depuis 1996).

Avec la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), l'Algérie a procédé à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE 2001-2011) et a intégré la dimension de durabilité dans sa politique nationale de développement à travers ses instruments de planification (Le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD)⁶⁴, Le Plan d'Action National dans le cadre du Programme d'Action Stratégique (PAS) pour la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique⁶⁵.

Dans cette démarche, l'État algérien a procédé, depuis 2000, à la réorganisation du cadre institutionnel et juridique pour une meilleure gestion des problèmes environnementaux et une bonne maîtrise de différents types de pollutions de diverses sources. Nous présenterons ci-dessous les différents instruments établis en faveur de l'environnement et du développement durable en Algérie, dans le but de contrôler et de réduire la pollution industrielle.

⁶⁴ PNAEDD a été adopté en 2002 par le Conseil des Ministres, visant à mettre en place la stratégie (SNE). Ce plan a comme priorité le renforcement du cadre légal, l'introduction d'outils économiques et financiers et le développement d'une gouvernance environnementale pour soutenir un plan d'investissement prioritaire (2001-2004).

⁶⁵Dans le cadre de PAS, l'Algérie a élaboré un plan d'action national (2005) proposant des actions à mener jusqu'à 2010.

4.1.1. L'instrument réglementaire

La réglementation est entre autres l'instrument efficace qui permet de réduire le comportement du pollueur via des sanctions judiciaires ou administratives, parmi ces dernières on trouve :

- normes d'émissions : elles indiquent la quantité maximale d'émission de (gaz, CO2...) à ne pas dépasser ;
- normes technologiques : exhortent les industriels à utiliser des matériaux respectueux de l'environnement et à remplacer les anciens par ceux qui utilisent de la technologie dans leurs processus de production, afin de réduire la pollution ;
- normes de produit : incitent à minimiser la concentration des produits polluants dans la fabrication des biens, et respecter le seuil de la quantité maximale de pollution à ne pas dépasser lors de la production ;
- procédures d'autorisation administrative, comme l'homologation des pesticides.

En Algérie, plusieurs lois ont été promulguées dans le cadre de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pollution industrielle, nous citons :

- **Loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement**

Une loi-cadre pour l'environnement a été élaborée par l'Algérie en 1983, pour instaurer les principes fondamentaux de gestion et de protection de l'environnement. Cette loi a pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement tendant à :

- La protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles,
- La prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance,
- L'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.

Cette loi stipule clairement que les déversements ou rejets des eaux usées notamment industriels dans les eaux destinées à la réalimentation des nappes, des puits ou des forages sont strictement interdits. Cette interdiction sera renforcée dans le cadre d'une autre loi apparue dans la même année ; *la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983* portant sur le code des eaux. Dans le cadre de cette loi, une autorisation de déversement établie par

l'administration est obligatoire, imposant ainsi l'installation d'épuration pour tout établissement et notamment toute unité industrielle dont les rejets sont reconnus polluants.

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

Cette loi a pour objet de définir les règles de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, dont le principe du pollueur payeur. Selon ce principe lequel toute personne dont les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement assume les frais de toutes les mesures de prévention de la pollution, de réduction de la pollution ou de remise en état des lieux et de leur environnement.

Pour veiller au respect des différentes règles environnementales, une étude d'impact sur l'environnement, soumise au préalable, est obligatoire pour la création de toute unité de production qui peut avoir des incidences directes ou indirectes, immédiates ou lointaines sur l'environnement.

4.1.2. L'instrument économique : les taxes écologiques

Depuis quelques années, on assiste, au niveau international, à l'apparition d'une nouvelle forme de fiscalité appelée *fiscalité verte*, *fiscalité écologique* ou encore *fiscalité environnementale* étroitement liée à l'économie verte, au développement durable et à la problématique de protection de l'environnement. La législation fiscale en matière de l'environnement en Algérie est introduite par la loi des finances pour l'année 1992, avec l'introduction de la taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses (TAPD). Cependant, ce n'est qu'à partir de l'année 2000 que des mesures significatives ont été introduites et pourront constituer les instruments de base pour la mise en œuvre d'une politique de gestion environnementale efficace. C'est ainsi que les premières dispositions fiscales ont été introduites par les lois de finances pour les années 2000, 2002 et 2003. Ces dispositions sont relatives aux déchets solides, aux effluents liquides industriels, aux émissions atmosphériques et aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement. Selon la Direction Générale des Impôts (DGI), la fiscalité écologique en Algérie est

constituée de neuf principales taxes⁶⁶. Quatre taxes touchent directement les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam :

- **La taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement (TAPD)**

Cette taxe s'applique aux activités dont la liste est annexée au décret exécutif n°09-336 du 20 octobre 2009 qui a défini les activités soumises à la taxe sur les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement et a fixé le coefficient multiplicateur.

Les activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement sont classées en deux catégories :

- Les activités soumises à une déclaration préalable avant la mise en service du président de l'APC territorialement compétent;
- Les activités soumises à une autorisation préalable soit du ministre chargé de l'environnement, soit du wali territorialement compétent, soit du président de l'APC territorialement compétent.

Le montant unitaire de la taxe est fixé selon les dispositions de l'article 61 de la loi de finances pour 2018 modifiant l'article 117 de la loi n°91-25 du 18 décembre 1991 portant loi de finances pour 1992.

- **La taxe sur les huiles lubrifiantes et préparations lubrifiantes :**

C'est une taxe qui s'applique sur les huiles lubrifiantes et préparations lubrifiantes importés ou fabriquées sur le territoire national, et dont l'utilisation génère des huiles usagées. Cette taxe est fixée à 12. 500 DA par tonne. Les revenus de cette taxe sont affectés comme suit :

- 50 % au profit des communes ;
- 50 % au profit du Fonds national pour l'environnement et de la dépollution (FEDEP).

- **Les taxes complémentaires**

Il est institué deux taxes complémentaires : la taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles et la taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine

⁶⁶ La fiscalité écologique en Algérie est constituée de neuf taxes qui sont : taxe sur les activités polluantes et dangereuse pour l'environnement, taxe sur les produits pétroliers, taxe sur les carburants, taxe sur les pneus neufs, taxe sur les huiles lubrifiantes et préparations lubrifiantes, taxe d'incitation au déstockage des déchets, taxe complémentaires, taxe d'assainissement, taxe spécifique sur les sacs en plastique.

industrielle. Ces taxes complémentaires sont basées sur le volume ou la quantité rejetée et la charge de pollution générée par l'activité en dépassement des valeurs.

- **Les taxes d'incitation au déstockage des déchets industriels, toxiques et dangereux :**

Cette taxe s'applique au secteur industriel et hospitalier. Pour le secteur industriel, la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux est fixée à 16 500 DA par tonne de déchets industriels stockés.

4.1.3. Le contrat de performance environnementale (CPE)

En plus de ces deux instruments (réglementaire et économique), un instrument fondamental a été mis en place pour le secteur industriel; *le Contrat de Performance Environnementale (CPE)*. Ce dernier est signé entre le secteur industriel et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le but principal est de mettre en exergue l'engagement des entreprises afin de mettre en œuvre un programme de dépollution qui implique en plus des responsables des entreprises, des employés et des délégués. Ainsi, l'industrie accepte de plein gré de prendre les mesures nécessaires pour la protection de l'environnement.

Encadré 5. Le contrat de performance environnementale (CPE)

Établis entre l'administration en charge de la protection de l'environnement et les industriels, engagés volontairement, le CPE permet d'anticiper sur la réglementation et l'application progressive de la législation environnementale.

D'après l'article 1 du *le contrat de performance environnementale (CPE)*, celui-ci représente un engagement mutuel et participatif du MATE et de la société engagée dans ce CPE. Ainsi, le MATE s'engage principalement dans le cadre de ce CPE à (article 2 du CPE) :

- Assister la Société signataire du CPE dans l'élaboration, de ses objectifs stratégiques de production plus propre et de ses plans d'actions environnementaux ;
- Assister la Société signataire du CPE dans la mise en œuvre du dispositif d'autocontrôle des rejets et auto-surveillance des équipements anti-pollution ;
- Mettre son savoir-faire en matière de gestion de l'environnement au service du développement de la Société signataire du CPE ;
- Faciliter l'établissement de liens bilatéraux entre la Société signataire du CPE et les entreprises étrangères, afin d'encourager les échanges d'expériences et de développer des systèmes de partenariat ;
- Assister la Société signataire du CPE dans l'adoption de nouveaux outils de gestion de l'environnement; notamment les audits environnementaux et système ISO 14000.

En contrepartie, la société signataire du CPE s'engage principalement dans le cadre de ce CPE à (article 3 du CPE) :

- Mettre en place un délégué à l'environnement (loi n° 03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable / Art. 28 ;
- Mettre en place un dispositif d'autocontrôle des rejets et d'auto-surveillance des équipements anti-pollution ;
- Mettre en place un programme de prévention de la pollution ;
- Mener des études, investigations et des actions jugées nécessaires pour réduire progressivement à des niveaux techniquement et économiquement viables, l'impact industriel sur l'environnement;

Source : Boubaker, 2012, p. 104-105.

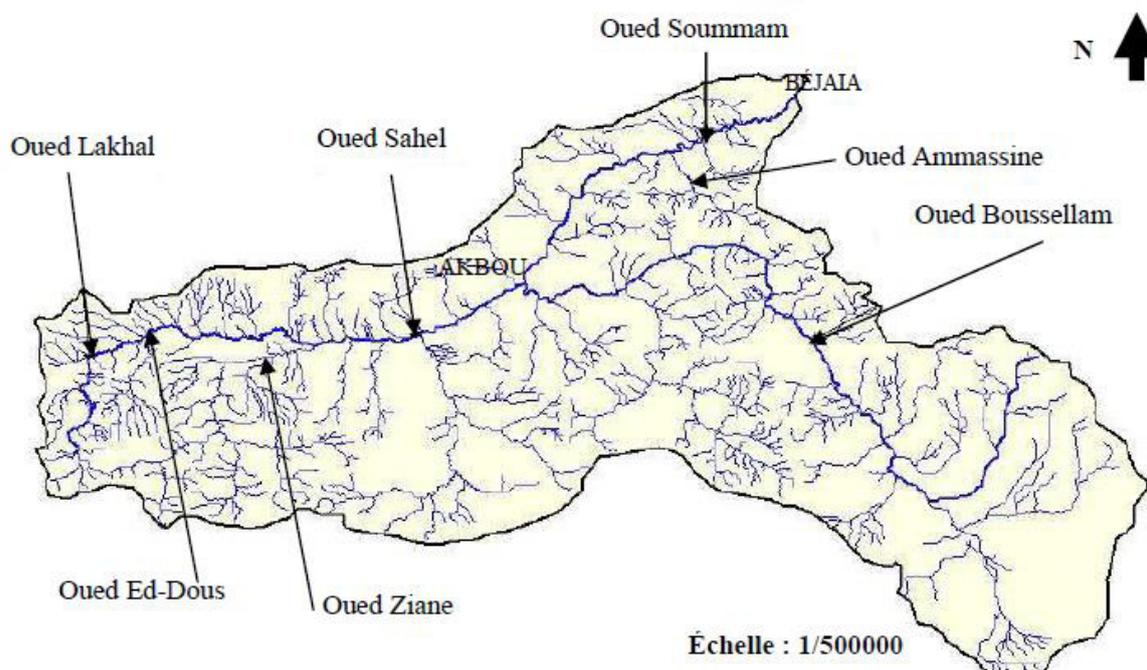
4.2. L'industrie agroalimentaire et l'environnement naturel d'Oued Soummam

Les problèmes de l'environnement, causés par l'industrie agroalimentaire, qui touchent notre zone d'étude, en particulier, et la wilaya en général, peuvent être de plusieurs natures. Cependant, la pollution de l'eau reste l'impact environnemental le plus conséquent de l'activité agroalimentaire. N'ayant pas de données suffisantes pour mesurer l'impact environnemental global de cette activité, nous avons décidé de focaliser notre analyse sur la pollution des eaux, notamment de l'Oued Soummam qui traverse notre zone d'étude. Par la suite, nous aborderons dans cette sous section le rapport que les entreprises de la Vallée de la Soummam entretiennent avec leur environnement naturel mais aussi les actions menées pour sa protection.

4.2.1. L'impact de l'industrie agroalimentaire sur la pollution de l'eau de l'Oued Soummam

Les eaux usées des unités industrielles agroalimentaires sont rejetées dans l'Oued Soummam; il est considéré comme le plus grand collecteur des eaux usées et des déchets (industriels) dans la région de Béjaia (DIM, 2014). Ce Oued (allant d'Akbou jusqu'à la mer) dont la superficie est d'environ 950 Km². résulte de la jonction en amont d'Akbou de deux oueds importants : l'Oued Boussellam qui descend du plateau Sétifien et l'Oued Sahel provenant de Bouira. Il se présente comme un collecteur de plusieurs autres petits oueds d'amont en aval (carte 5). Ce Oued qui représente la principale source (puits et forages) de la plupart des grandes agglomérations de la wilaya : Akbou, Sidi Aich, El-Kseur; pose des nocivités pour la santé publique, l'approvisionnement en eau potable ainsi pour l'économie.

Carte 5. Le Bassin versant de la Soummam



Source : Agence de bassin hydrographique Algérois-Hodna-Soummam

Les rejets polluants des industries agroalimentaires de la Vallée de la Soummam varient en fonction de leurs types de production dont les principaux sont :

- ***les rejets de l'industrie laitière et fromagère***

Les eaux résiduares des industries des produits laitiers et leurs dérivés sont composées des éléments du lait, les particules de graisses non dissoutes, ajoutant les produits de stérilisation de nettoyage. Les effluents de ce type de production sont trop chargés en matières organiques et chimiques.

- ***les rejets des entreprises de production d'huile et produits gras***

Ces industries rejettent des eaux qui comprennent des huiles et des graisses, ce qui favorise le développement des bactéries et des champignons qui provoquent l'épuisement de l'oxygène. Les constituants gras occasionnent, même à une distance du point de rejets, des dépôts et des précipitations qui frappent par leurs odeurs très souvent rances, empêchent l'accès de l'oxygène dans l'eau, ont une influence néfaste sur le processus biologique d'auto-épuration, provoquent des dégâts aux poissons et rendent parfois l'utilisation générale de l'eau impossible. En plus des entreprises de notre échantillon d'étude, comme

nous l'avons souligné auparavant, il existe de nombreuses huileries installées le long de la vallée estimées à environ 400 entreprises. La plupart de ces dernières ne possèdent pas de bassin de décantation et rejettent directement leurs effluents dans la Soummam. Ces eaux ainsi rejetées forment à la surface de l'eau un écran lipidique empêchant tout échange entre l'eau et l'air.

Ces eaux usées, avec tous les éléments chimiques qu'elles détiennent ainsi que leurs températures, ont des répercussions sur les eaux souterraines qui ne sont pas durablement et faiblement protégées contre les apports des activités polluantes. Ainsi, cette modification de la composition de ces eaux peut avoir des effets directs pour les utilisateurs des forages et des puits.

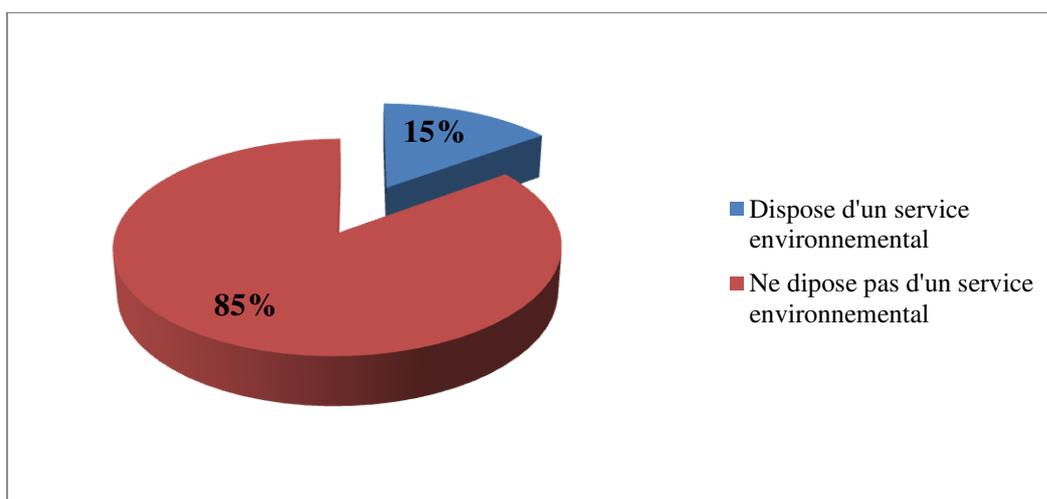
Face à cette situation, l'État a procédé au renforcement du dispositif juridique et réglementaire destiné à combattre la pollution des eaux. Il a établi des lois importantes comme le code des eaux qui contient des dispositions en matière de tarification appropriée ; il oblige les agglomérations de plus de 8000 habitants et les unités industrielles de plus de 100 travailleurs d'épurer leurs effluents. Cependant, son application effective ne se reflète pas dans la réalité.

4.2.2. La question environnementale et les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam

Dans les points exposés dans cette section, nous avons constaté un paradoxe ; malgré les différentes institutions étatiques et la réglementation mises en vigueur pour la protection de l'environnement, les activités industrielles polluantes restent un phénomène prégnant sur notre territoire d'étude. Cette situation nous a conduits à analyser le degré de la prise en compte de l'environnement et l'engagement des entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam dans sa protection, pour ce faire nous avons décidé de nous adresser directement à elles.

Nous avons commencé par demander aux entreprises de notre échantillon si elles disposent d'un service environnemental au sein de leurs entreprises. La figure ci-dessous expose les résultats obtenus. Sur les 47 entreprises enquêtées, seules 7 entreprises en disposent, elles sont, en général, de grande de grande taille (plus de 500 employés).

Figure 28. Le pourcentage des entreprises qui disposent d'un service environnemental



Source : réalisée par nos soins à partir des données de l'enquête de terrain.

Les entreprises évoquent deux raisons au fait qu'elles ne disposent pas de service environnemental : tout d'abord, elles affirment qu'elles n'en ont pas les moyens financiers; d'autre part, elles considèrent que leur activité n'est pas polluante. De ce fait, le système de management adopté par ces entreprises n'est pas orienté vers une meilleure qualité environnementale permettant de limiter leurs effets nocifs sur l'environnement. Une seule entreprise sur les 47 questionnées applique un système de management environnemental en adoptant la norme ISO 14001, c'est le groupe *Cévit*.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, parmi les instruments mis en place par l'État dans le cadre du développement durable, nous retrouvons le contrat environnemental par lequel les entreprises s'engagent à prendre des mesures nécessaires pour réduire leur pollution et protéger l'environnement. Mais les entreprises de la Vallée de la Soummam n'y adhèrent pas, seules 5 entreprises⁶⁷ agroalimentaires de la Vallée de la Soummam ont signé ce contrat. Dans ce cadre, les entreprises ont mené les actions suivantes :

- installation des stations de traitement des eaux ;
- modification de leurs procédés de production grâce à l'acquisition de nouvelles technologies moins polluantes.

⁶⁷ Selon le site du ministère de l'environnement et des énergies renouvelable, les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam qui ont signé le Contrat de Performance Environnementale sont : Danone Djurdjura, COGB, Cévit, Touja, Star et Elma. <http://cntppdz.com/>

Ce nombre reste insignifiant par rapport à la taille des entreprises et à leurs effets sur l'environnement. Toutefois, sur les 47 entreprises questionnées, 29 d'entre-elles ignorent l'existence de ce contrat. Nous constatons que la question environnementale ne figure pas dans leurs priorités des entreprises questionnées, *mais cela est dû à quoi ?* Notre étude de terrain nous permet d'apporter quelques éléments qui peuvent nous éclairer sur cette problématique.

Ainsi, nous renvoyons ce manque d'intégration de l'environnement dans les pratiques des entreprises agroalimentaires du territoire d'étude aux facteurs suivants :

- ***le manque d'information des entreprises :***

Il faut dire que la prise en charge des problèmes environnementaux et le respect du milieu naturel sont de nouvelles problématiques pour les entreprises locales. En effet, nous avons constaté que ces dernières ne conçoivent pas l'ampleur des dégâts engendrés par leurs activités. Pour que les objectifs tracés par les autorités publiques chargées de l'environnement soient réalisés, les entreprises doivent être informées sur ces problèmes, leurs conséquences, soit sur la santé publique ou sur l'équilibre biologique et les solutions pour les réduire. Cela peut se faire dans le cadre de colloques, de manifestations scientifiques, etc. mais ces entreprises ont surtout besoin de spécialistes et de compétences qui peuvent prendre en charge la réduction des nuisances des pollutions industrielles.

- ***La non-application des règles et des lois***

Par ses différents organismes, l'État veille à l'application des règles imposant le respect de l'environnement. Au niveau local, c'est la direction de l'environnement de la wilaya, organisme décentralisé du ministère de l'environnement, qui est à la charge. La direction a pour mission de faire des inspections de contrôle afin de permettre la mise en place des plans et des programmes de la protection de l'environnement. Toutefois, la direction ne procède pas au contrôle de toutes les entreprises. Nous ne disposons pas de données détaillées sur les inspections par secteurs dans la Vallée de la Soummam et encore moins dans notre zone d'étude. Les données générales que nous avons pu nous procurer datent de 2010, elles figurent sur le rapport statistique de la DPSB. Depuis cette année aucune donnée sur l'environnement ne figure dans leurs rapports. Ces données indiquent qu'en 2010, seules 16 entreprises industrielles de la wilaya ont été inspectées, sur ces dernières

on note 7 mises en demeure. Sur un territoire qui comptait, dans la même année, 1 240 entreprises industrielles, nous pensons que le nombre d'inspection est insuffisant, voire insignifiant. Ainsi, le manque de pressions des autorités publiques sur les entreprises polluantes explique en partie le laisser-aller de ces dernières.

Nombreuses sont les entreprises de notre territoire d'étude à payer la taxe sur l'environnement, mais la question qui se pose est la suivante : que fait l'État avec ces recettes fiscales quand on sait qu'il n'accorde aucune subvention aux entreprises qui procèdent à l'épuration de leurs rejets ?

La réalité est bien là, les entreprises polluantes ne sont pas sanctionnées ou pas assez, et les entreprises dépolluantes ne sont pas incitées (par des subventions) à poursuivre leur démarche.

- ***Une société civile très peu revendicatrice***

Dans les cas où les riverains sont bien informés et instruits sur les conséquences de la pollution industrielle sur leur santé, ils devinent la principale pression obligeant ainsi les entreprises à revoir leurs précédés de production et réduire leur pollution. Comme nous l'avons brièvement expliqué dans cette section, ces entreprises agroalimentaires sont une source de plusieurs formes de pollution qui touchent directement à la santé des citoyens (sonores, l'air, l'eau) etc. , *mais est-ce que ces derniers sont conscients de tous ces enjeux ?* Ce que nous pouvons dire, c'est qu'aujourd'hui très peu d'associations sont actives sur ce plan (Soummam Eco-Culture, Etoile culturelle d'Akbou, etc.). Face à des élus et des autorités qui font semblant d'ignorer la catastrophe naturelle et ne trouvent aucune oreille sensible à ses nombreuses alertes, ces associations se sentent incapables d'agir seules. .

- ***la faible exigence des consommateurs***

La prise en compte de la question environnementale dans les relations entreprises-consommateurs joue un rôle très important dans l'orientation de la stratégie de l'entreprise par rapport à cette question. En effet, quand les consommateurs sont exigeants et favorisent les produits écologiques et plus respectueux de la nature, les entreprises sont dans l'obligation de suivre la tendance pour gagner des parts de marché. Dans le cas contraire, les entreprises se lancent dans une logique de maximisation de profits basée sur une réduction des coûts de production notamment ceux liés à la protection de l'environnement.

Le consommateur de la Vallée de la Soummam et de l'Algérie, en général, ne cherche pas à connaître la provenance ni le processus de production de ses consommations, est-il une question de moyens financiers ou bien de conscience et de culture ?

Aujourd'hui, il devient urgent et pressant de prendre en main ces problèmes écologiques par une bonne gestion. Pour cela, il est indispensable de prendre les mesures nécessaires dans l'immédiat pour préserver l'environnement du citoyen. Cela nécessite la mise en place des recommandations suivantes :

- Le suivi des projets d'investissement pour éviter la spéculation ;
- Le financement des travaux d'aménagement et de la réorganisation interne des ZAC et ZI ;
- La promotion de l'investissement privé dans le recyclage d'emballage permettant de valoriser des déchets solides des entreprises industrielles comme le plastique et le carton ;
- L'investissement des entreprises agroalimentaires dans l'éco-conception, avec une production minimale de déchets, le traitement et la réutilisation de l'eau, l'utilisation des équipements antipollution ;
- L'investissement dans des systèmes d'épurations des eaux usées par la réalisation d'une station d'épuration collective;
- La réalisation des petits bassins de décantation permettant de récupérer les huiles et corps gras sur nage dans l'oued Soummam. Ces huiles récupérées peuvent être réutilisées par d'autres industries.

Conclusion

La dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam a des effets d'entraînement et des impacts positifs sur le développement local de ce territoire. Les retombées de celle-ci se traduisent, avant tout, en termes d'investissement (nationaux ou étrangers) et de création d'entreprises dans le secteur agroalimentaire mais aussi en termes d'effets d'entraînement positifs sur les secteurs complémentaires, en particulier : l'industrie d'emballage alimentaire, le transport et la logistique, ce qui permis d'amplifier les interrelations interentreprises considérées comme principale source des ressources territoriales.

L'analyse faite dans ce chapitre nous permet d'affirmer que la dynamique agroalimentaire est la force motrice du développement socio-économique de la Wilaya de Béjaïa. En effet, elle a contribué à la création d'une dizaine de milliers d'emplois directs et indirects, réduisant ainsi le taux de chômage au niveau de la région et améliorant les conditions de vie de la population locale. Toutefois, les conditions de vie d'une population sont aussi en lien direct avec la qualité de l'environnement au sens écologique. Faute de données détaillées, nous n'avons malheureusement pas pu faire une étude approfondie sur les retombées écologiques de cette industrie sur le territoire de la Vallée de la Soummam, néanmoins la réalité reste alarmante. Manque de conscience ou de moyens financiers ? Absence de sanctions ou manque de stratégies communes ? Nous pensons que l'entreprise agroalimentaire de la Vallée de la Soummam devrait se pencher davantage sur ce point.

Aujourd'hui, il nous semble stratégique d'organiser et de mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet commun visant l'optimisation du potentiel local et la minimisation des externalités territoriales négatives qui en découlent. Avec plus de créativité d'harmonie dans leurs choix et leurs actes, les acteurs du SET de la Vallée de la Soummam sont en mesure de créer cette osmose et cet équilibre tant recherchés entre les trois piliers du développement durable, et de générer des synergies et des effets d'entraînement positifs.

Conclusion générale

La recherche proposée dans cette thèse, portant sur le territoire de la Vallée de la Soummam, visait à répondre à la question suivante : *Comment l'agglomération d'entreprises de la Vallée de la Soummam a-t-elle engendré la mise en place d'un véritable système économique relativement performant dans une économie rentière? Et quelles sont les caractéristiques de cette dynamique socio-économique ?* Pour y répondre, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle l'approche territoriale est pertinente pour traiter correctement notre problématique. Cette hypothèse est formulée sur la base de travaux académiques et universitaires (Marshall, 1890; Beccatini, 1993; Piore et Sabel, 1989) qui ont permis le renouvellement de la problématique de développement à partir de la notion de territoire.

Mais elle est aussi soutenue par la nature et les spécificités du terrain d'étude. En effet, la Vallée de la Soummam est une région d'un pays caractérisé par une forte centralisation politique et où le développement économique a été, pendant très longtemps, une affaire de l'État. Pourtant, la dynamique agroalimentaire dans cette région ne résulte pas d'une démarche " *top down*". Les facteurs de développement sont enracinés dans le territoire. En d'autres termes, il s'agit d'un processus social et non seulement technique. Ce processus social s'inscrit aussi dans un contexte particulier : la Kabylie, qui se caractérise par des singularités notamment culturelles, qui ont fortement contribué à cette dynamique. Ainsi, sur la base d'un travail théorique et empirique, nous nous sommes engagée à identifier les relations entre le territoire et le développement socio-économique dans cette Vallée de la Soummam ; en d'autres termes, à mettre en lumière la manière dont les acteurs sont organisés et notamment la nature des relations qu'ils entretiennent.

En accord avec nos questionnements et le cadre théorique mobilisé, nous avons structuré cette thèse en quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, nous avons vu que les politiques de développement de type " *top down* ", menées en Algérie depuis l'indépendance, ont échoué à mettre en place une économie productive malgré les investissements colossaux qui ont été réalisés. A contrario à une échelle locale (celle de la Vallée de la Soummam), nous avons présenté dans le même chapitre, une dynamique industrielle centrée sur l'activité agro-alimentaire menée par les acteurs locaux notamment dans le cadre familial. Pour comprendre ce processus de développement à l'échelle locale ainsi que les facteurs qui l'ont rendu possible, nous avons présenté, dans un second chapitre, le cadre théorique et conceptuel mobilisé dans cette

recherche, en l'occurrence celui fourni par l'économie territoriale. Il faut dire que l'atteinte par le modèle fordiste de ses limites dans les pays du Nord dans la seconde moitié des années 1970, ainsi que le succès qu'ont connu certaines régions italiennes ont ouvert la voie à une recherche théorique riche, diversifiée et pluridisciplinaire. Le " territoire "est devenu alors un concept central dans l'étude des dynamiques économiques à l'échelle régionale ou locale. Selon l'approche territoriale, tout territoire a sa propre organisation configurée par ses composantes; de ce fait, dans le cas de notre zone d'étude, nous avons fait le choix de mobiliser le concept de *système économique territorial(SET)* (Ferguène, 2014)dans la mesure où cette zone répond aux critères initiaux d'identification d'un SET à savoir : une concentration géographique d'unités de production, la spécialisation productive de la zone géographique concernée, l'existence d'une coopération inter-firmes et d'un système de régulation local. Cette partie de la thèse avait pour ambition de montrer que le territoire d'étude est le résultat d'un jeu d'acteurs locaux mais aussi de facteurs historiques, sociaux et culturels. L'approche territoriale appliquée à la réalité de la Vallée de la Soummam montre une fois de plus qu'il s'agit d'une conception plus ouverte du développement où le social et l'économique se conjuguent et se fécondent mutuellement. Ainsi, ces deux premiers chapitres nous ont permis de confirmer notre hypothèse générale.

Pour étudier l'organisation industrielle du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, nous avons retenu trois niveaux :

- Le système technico-économique ;
- Le système socio-institutionnel de régulation ;
- Les retombées en matière de développement local.

Les deux premiers niveaux ont fait l'objet de notre troisième chapitre. Dans la Vallée de la Soummam, l'industrie agroalimentaire est au cœur du SET, néanmoins, le fonctionnement de ce système repose aussi sur le développement de nombreuses activités complémentaires (services, production d'emballage, agriculture, etc.). Même si le système technico-économique du SET agroalimentaire ne se caractérise pas par une division du travail très poussée, les interactions entre les acteurs locaux ne manquent pas d'intensité. Le caractère familial des entreprises et l'origine locale des entrepreneurs font que les relations entre acteurs sont souvent informelles et conditionnées par un système de valeurs locales. En effet, le système socio-institutionnel de régulation dans la Vallée de la Soummam est très

imprégné de valeurs partagées, notamment la confiance, le sens de la solidarité et de la réciprocité.

Quant au dernier niveau, celui relatif aux retombées en matière de développement local du SET agroalimentaire, la question a été traitée sous trois volets : économique, social et environnemental et développée dans le quatrième et dernier chapitre.

Ce travail de recherche nous a permis de tirer les résultats suivants :

1. Les stratégies de développement industriel, menées par le gouvernement algérien après l'indépendance, stratégies fondées sur la notion d'"industries industrialisantes" ont échoué à mettre en place une économie productive. Basées sur un volontarisme politique appliqué à l'économie, elles ont au contraire conduit à une économie de rente; les résultats furent loin des objectifs prédéfinis et cela sur différents plans (social, économique et territorial).
2. Même si le territoire de la Vallée de la Soummam a toujours connu un certain dynamisme en matière de création d'entreprises (notamment dans le secteur de l'agroalimentaire), la consolidation de l'agglomération, sur ce territoire, d'entreprises agroalimentaires est récente, elle date de la fin des années 1990. Cette spécialisation industrielle n'est pas le fruit du hasard, certaines caractéristiques du territoire, notamment la disponibilité d'un ensemble de ressources naturelles (eau, olive, etc.) en sont à l'origine. Ce constat s'appuie sur le fait que les plus anciennes entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam sont spécialisées dans la production d'eaux minérales et de boissons non alcoolisées, ainsi que de l'huile d'olive. Aujourd'hui, la production agroalimentaire du territoire de la Vallée de la Soummam ne peut être qualifiée de spécifique au sens d'une production associée à des savoir-faire propres à ce territoire. Elle se rapproche plutôt d'une production industrielle et de masse. Cette orientation est liée aux caractéristiques générales du marché algérien peu demandeur de produits de terroir et aux faibles liens entre industrie et agriculture locale.
3. L'organisation productive de l'activité agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam répond aux caractéristiques structurantes d'un SET : L'agglomération d'entreprises dans le territoire de la Vallée de la Soummam ; la spécialisation productive du territoire ;

l'existence d'une coopération inter-firmes donnant lieu à des échanges formels et informels entre elles; un système socio-institutionnel de régulation local dépendant à la fois des règles du marché, des rapports de force et des liens de parenté et de voisinage, des valeurs paysannes de la communauté locale (marquée par la solidarité villageoise et paysanne), etc.

4. Le développement de l'industrie agroalimentaire au sein de la Vallée de la Soummam a eu des effets d'entraînement sur d'autres secteurs (emballage, transport, etc.). Ainsi, grâce à la diversité des acteurs qui le composent, le SET de la Vallée de la Soummam, de constitution relativement récente, a pris la forme d'" *une aire de spécialisation productive* " qui tend à devenir graduellement " *un système productif local* " au sens de Garofoli (1992). Le dynamisme de ce SET peut être établi particulièrement par l'évolution favorable du nombre d'entreprises, qui se traduit par une dynamique spatiale, une dynamique de création d'emplois, une croissance des parts du marché national et des exportations mais surtout une intégration sectorielle progressive des activités déployées.
5. Le rôle important des liens familiaux dans le développement du SET agroalimentaire peut être établi de deux façons :
 - La part de l'épargne familiale dans le financement des entreprises du territoire ;
 - Le poids des groupes familiaux dans l'économie locale et la place que tiennent ces groupes dans la dynamique d'intégration productive à l'échelle du territoire.
6. L'évolution et le devenir du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam reposent sur une combinaison de deux types de facteurs : endogènes et exogènes.
 - Les facteurs endogènes sont liés à l'organisation spatio-productive (proximité géographique et économies externes qui en découlent) et au rôle joué par le capital social; les liens entre les acteurs locaux (familiaux, de voisinage, etc.) dans le système socio-institutionnel de régulation local.

- Les facteurs exogènes sont, quant à eux, liés à l'ouverture externe du territoire de la Vallée de la Soummam y compris à l'international. Ainsi, on peut soutenir qu'à l'avenir, la vitalité de ce SET repose sur une articulation efficace entre le local et le global.
7. Le SET agroalimentaire a des retombées très importantes en matière de développement socioéconomique de la région, retombées que nous avons analysées sous trois volets : économique, social et environnemental. Sur le plan économique, la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam attire de plus en plus d'investissements nationaux et internationaux, qui se traduisent par la croissance du nombre d'entreprises industrielles, ainsi que par l'intégration productive du SET notamment en amont par la redynamisation du secteur agricole. Cette croissance des investissements est aussi synonyme de croissance de la production, donc des parts du marché national, mais aussi pour certaines entreprises, d'une possibilité accrue d'exporter. Cette dynamique économique n'est pas sans effets sur le plan social. En effet, le développement de l'industrie agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam a contribué à la création d'une dizaine de milliers d'emplois directs et indirects, réduisant ainsi le taux de chômage au niveau de la région et améliorant les conditions de vie de la population locale. Reste le volet environnemental au sens écologique, sur lequel (on l'a vu) l'activité industrielle induit des effets négatifs sur le territoire, notamment en terme de pollution de l'eau de l'Oued Soummam.

De ces différents résultats, nous pouvons conclure que l'industrie agroalimentaire de la Vallée de la Soummam est ancrée territorialement au sens où son organisation, son fonctionnement et ses performances reposent sur des ressources endogènes matérielles, immatérielles et sur les valeurs socioculturelles locales. Ces dernières sont un élément important de cette dynamique dans la mesure où elles sont au cœur de la régulation du système productif notamment en favorisant les réseaux informels de coopération. De ce fait, nous pouvons affirmer que la force de ce système agroalimentaire est liée au rôle important que jouent les liens sociaux entre les différents acteurs, des liens qui se traduisent par des avantages dont bénéficient les entreprises du système.

Au-delà du dynamisme dont il fait preuve, il est important de souligner que le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam est en évolution. Cette évolution s'accompagne de nombreux enjeux avec des perspectives favorables, mais aussi des difficultés qui menacent la poursuite de son développement, voire sa pérennité :

- La dépendance aux importations (machines et matières premières);
- Le manque du foncier industriel ;
- L'urbanisation massive et non contrôlée ;
- La gestion défailante des déchets industriels.

A ces difficultés techniques, sociales et écologiques s'ajoute le problème de la gouvernance territoriale. En effet, cette dernière ne procède pas d'une démarche de construction d'un projet collectif; en d'autres termes, le système agroalimentaire de la Vallée de la Soummam souffre de l'absence d'institutions autonomes d'encadrement de la filière, susceptibles de soutenir les entreprises locales face aux défis et menaces auxquels elles sont confrontées au quotidien. Ainsi, pour la promotion du territoire de la Vallée de la Soummam, les acteurs locaux devraient se mobiliser dans un processus de coopération qui valorise les relations hors marché. Parmi ces acteurs, les pouvoirs publics sont amenés à intervenir et assumer leur rôle dans le territoire; pour cela, une vraie décentralisation des pouvoirs est indispensable. L'État algérien devrait réorganiser son mode de gouvernance et donner plus de prérogatives aux autorités publiques et administratives locales, et surtout aux collectivités territoriales élues.

Ce travail de recherche, fondé sur un travail de terrain, n'entend pas fournir une formule mathématique ou une recette toute prête qu'il suffit d'appliquer pour résoudre la problématique du développement local en Algérie. Le travail consiste à identifier et proposer une alternative aux politiques de développement purement fonctionnelles et technos structurées menées par le gouvernement depuis l'indépendance. Le cas de la Vallée de la Soummam nous a permis de confirmer la pertinence de l'approche territoriale dans la conception des politiques de développement. Même si les analyses faites dans cette thèse ont pris en compte la réalité d'une région, la Kabylie, et la particularité de son contexte économique, social et culturel (qui n'est pas le même dans le reste du pays) nous sommes persuadés que ce travail de recherche peut inspirer une nouvelle approche de développement en Algérie : une approche fondée sur les notions de " territoire " et de

" développement local ". Cette dernière devrait aussi tenir compte du fait que les territoires sont différents et que de cette spécificité, émergent des dynamiques socio-économiques variées. De ce fait, nous recommandons l'intégration de la notion de SET comme outil de développement économique, dans les stratégies et projets futurs de développement en Algérie. L'approche par le SET peut devenir un outil susceptible de permettre la redynamisation du système industriel algérien, de créer des emplois, de promouvoir l'innovation, d'atténuer les disparités régionales, de satisfaire la demande nationale et de promouvoir les exportations hors hydrocarbures. *Comment intégrer la démarche SET dans la perspective macroéconomique de l'Algérie? Quel sera le rôle de l'Etat?* Sont des questions parmi tant d'autres qui restent ouvertes et peuvent être explorées dans de prochaines études.

Pour terminer, nous tenons à signaler les limites de ce travail de recherche. Faute de temps, pour répondre à notre problématique, nous avons effectué une enquête de terrain auprès de trois types d'acteurs locaux (les entreprises agroalimentaires, les collectivités locales, et les associations socioprofessionnelles). Toutefois, les acteurs d'un SET sont beaucoup plus nombreux, et c'est essentiellement là que réside la principale insuffisance. Il aurait été plus pertinent d'interroger les différents acteurs qui interviennent dans les différents maillons de la chaîne de valeur des entreprises agroalimentaires (agriculture locale, industrie d'emballage, transport de marchandises, banques, etc.). Il est évident que l'analyse d'un système complexe tel que le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam, nécessite des études empiriques multiples et détaillées, ainsi, nous espérons, par le biais de ce travail de recherche, ouvrir la porte à de futurs travaux de recherche.

Annexes

Annexe 1. Guides d'entretien entrepris

Guide d'entretien "Entreprise"

I. Identification de l'entreprise

- Raison sociale :
- Date de création :
- Adresse :
- Site WEB : E/MAIL :
- Quel est le statut juridique de votre entreprise :
- Votre entreprise est-elle familiale ?
- Activité principale de l'entreprise :
- Activités secondaires de l'entreprise :
- Quels sont les produits de l'entreprise ?
- Nombre de salariés
 - Salariés permanents
 - Salariés non permanents

II. Le fonctionnement de l'entreprise

1. Qui est le fondateur de l'entreprise ?
2. Quelle est la région d'origine du créateur de l'entreprise?
 - S'il est originaire de la région de Béjaia, est ce que cela explique le choix de localisation de l'entreprise?
 - Est-il important pour lui (vous) ?
 - Qu'est ce que cela lui (vous) procure comme avantage ?
 - Si non quel est le motif de localisation de l'entreprise dans la région?
3. Comment avez-vous pensé à investir dans cette activité ?
4. D'où est ce que vous vous approvisionnez? (marché local, national, international)
5. Sur la totalité de vos approvisionnements, le marché local vous assure combien en pourcentage ?
6. Est-ce que les agriculteurs locaux et même régionaux arrivent à subvenir à vos besoins en matières premières agricoles?
7. Est-ce que vous privilégiez les sous-traitants locaux ?
 - Si oui, pour quelles raisons ?
 - Si non, pour quelles raisons?
8. Où est ce que vous écoutez votre production? (marché local, national, international)?
 - Pouvez-vous nous faire une estimation de ces parts de marché en pourcentage ?
 - Si vous exportez, vers quelles destinations ?
 - Si vous n'exportez pas, qu'est ce qui vous en empêche ?
9. Que pensez-vous du marché local? Est-il important ?
10. En cas de difficultés financières, à qui faites-vous appel en premier?
 - Institutions financières (Banque ou autre institution!)

- Famille
- Partenaires économiques

III. Ressources humaines

11. Quelles sont les modalités de recrutement des travailleurs?
12. Est-ce que vous privilégiez les candidats originaires de votre région ?
 - Si oui, pourquoi ?
13. Avez-vous déjà recruté par le biais de recommandations personnelles (lien de parenté ou d'amitié, voisinage)?
14. Y a-t-il des compétences spécifiques au métier? sont-elles disponibles localement ?
15. Avez-vous mis en place des programmes de formation afin d'améliorer la qualification de votre main-d'œuvre ?
 - Si oui, combien de formation par an?
16. Connaissez-vous les employés de l'entreprise en personnes ?
 - Si oui quelle relation entretenez-vous avec eux ?
 - Si non, pourquoi ?
17. Existe-t-il un syndicat à l'intérieur de votre entreprise ?
 - Si non, pourquoi?

IV. Attachement au territoire

18. Pensez-vous que le territoire de votre localisation est bien aménagé pour votre activité ?
19. Pourriez-vous délimiter géographiquement la Vallée de la Soummam ?
20. Que pensez-vous de la vallée de la Soummam comme zone économique ?
21. Etes-vous attaché à votre territoire de localisation (la Vallée de la Soummam) ?
22. Est-il important pour vous, en tant qu'investisseur, de signaler cette appartenance territoriale à vos partenaires économiques ?
23. Pour votre activité, qu'est ce qui manque sur votre territoire de localisation ?

V. Réseau de relations

24. Connaissez-vous les entreprises de la région de Béjaïa?
25. Entretenez-vous de bonnes relations avec ces entreprises ?
 - Si oui, quel est le caractère de ces relations ? et à quelle fréquence ?
 - Si non, pourquoi ?
26. Qu'est-ce qui déterminent vos relations avec d'autres entreprises ?
 - La proximité
 - Le lien de parenté et les relations interpersonnelles
 - L'intérêt économique
 - Autres (à préciser)
27. Entretenez-vous des relations économiques avec les entreprises de la Vallées de la Soummam?
 - Si oui,
 - de quel type?
 - vous est-il déjà arrivé de ne pas formaliser un échange économique? si oui, dans quel cas?

28. En qui faites-vous le plus confiance?

	Pas confiance	Plutôt confiance	Totalement confiance
Les décideurs locaux			
Les concurrents			
Les partenaires			
Les habitants de la région			
Les amis			
La famille			

29. Que pensez-vous de vos concurrents de la Vallée de la Soummam ? entretenez-vous des relations directes ?
30. Vous est il déjà arrivé d'emprunter ou de prêter de la matière première (ou autre) à des entreprises concurrentes ?
31. Pourriez-vous vous associer à d'autres entreprises notamment concurrentes pour assurer certains services collectivement ?
32. Existe-t-il des tendances de regroupement au sein de votre métier ?
33. Avez-vous des relations directes avec les agriculteurs locaux ?
34. Ces relations avec les agriculteurs locaux sont elles d'ordre formel ?
- Si c'est non, pourquoi ne pas formaliser ces échanges ?
35. Faites-vous parties d'un quelconque groupe social, économique ou autre ?
- Si oui,
 - quel est l'aspect commun entre les membres du groupe ?
 - ce regroupement a-t-il servi à régler des problèmes professionnels, communautaires ou personnels?
 - Si non, souhaiteriez vous qu'il y ait des regroupements d'entreprises qui serviraient à trouver des solutions à des problèmes communs (tels qu'un groupement d'intérêt économique)?
36. Avez-vous des rapports réguliers avec les institutions publiques ?
37. Avez-vous des rapports avec les associations professionnelles ?
- Si oui, les quelles?
38. Avez-vous des relations avec les structures de formation ?
- Si oui, lesquelles?
39. Pensez-vous qu'il existe un esprit de coopération entre les différents acteurs du territoire ?

VI. La question environnementale

40. Sur le plan écologique, votre activité est elle...?
- Pas polluante
 - Très peu polluante
 - Polluante
 - Très polluante
41. Disposez-vous d'un service environnement au sein de votre entreprise?
- Si oui, depuis quand?
 - Si non, pourquoi?
42. Adoptez-vous un système de management environnemental tel que ISO 14100?
43. Avez-vous signé le contrat de performance environnementale?

VII. Projets et perspectives

44. Pensez-vous maintenir votre activité dans les années à venir ?
45. Avez-vous l'intention de développer davantage votre activité ?
 - Si oui, comment?
 - Si non, pourquoi?
46. Avez-vous l'intention d'investir dans d'autres secteurs

Guide d'entretien "Décideurs locaux"

- Nom de l'organisme :
- Adresse :
- Coordonnées:
- Mission :

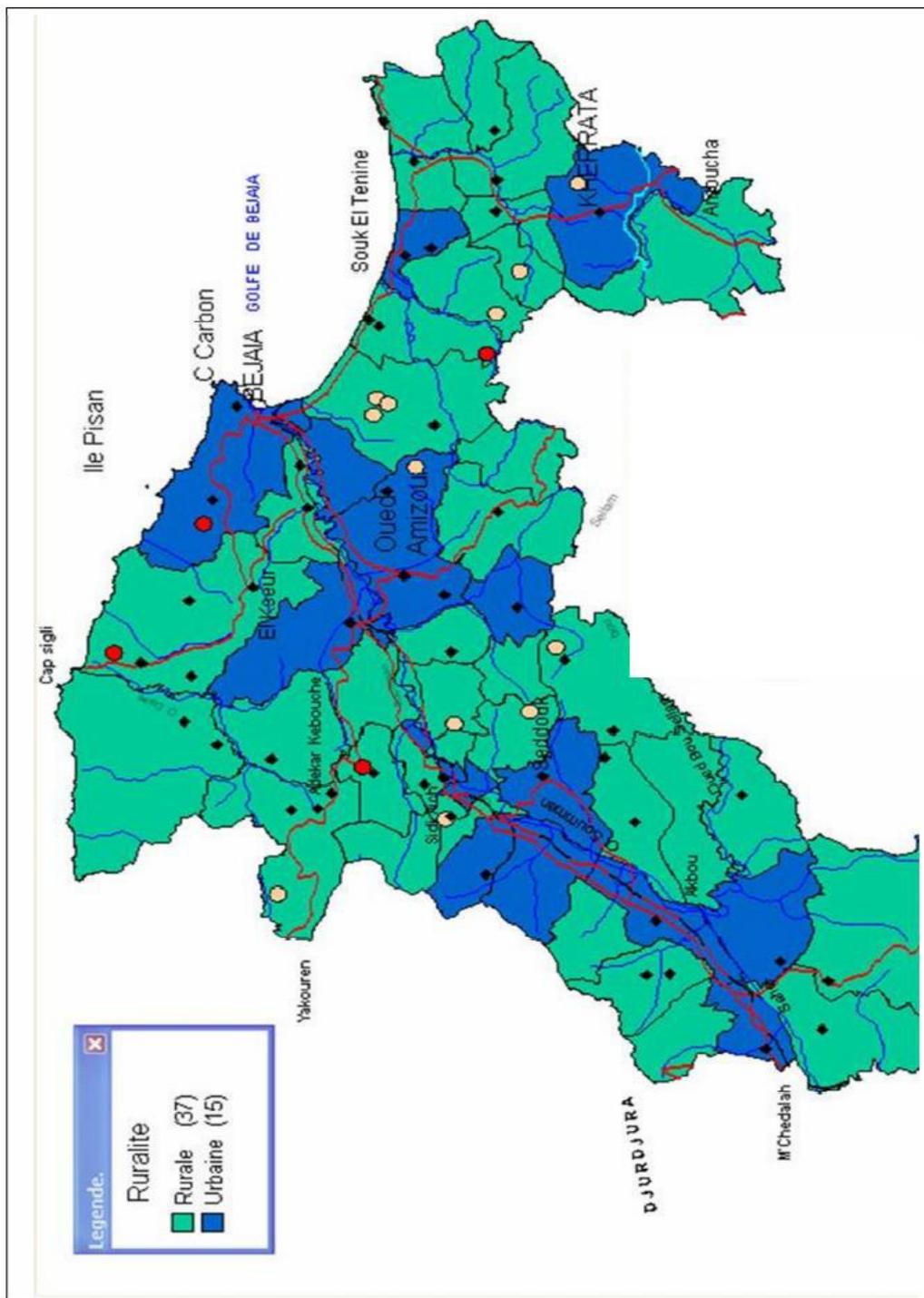
1. Selon vous, quelle est la principale activité industrielle de la wilaya de Béjaïa?
2. Quel est la répartition géographique de cette activité?
3. Que pensez-vous de la Vallée de la Soummam comme zone économique ?
4. Peut-on parler d'une spécialisation agroalimentaire de l'industrie locale notamment de la Vallée de la Soummam?
5. Quel est le poids du secteur agroalimentaire dans l'économie locale?
6. Comment est il organisé ce secteur (production, commercialisation)?
7. Existe-il un espace de rencontre avec les entreprises locales?
8. Y a-t-il une forte interaction entre l'agriculture locale et l'industrie agroalimentaire de la région?
9. La production agricole locale arrive t elle à subvenir aux besoins des industries locale?
 - Si non, à votre avis pourquoi?
10. Quels sont les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises locales du secteur agroalimentaire?
11. Selon vous, les ZI et ZAC sont elles bien aménagées?
12. Comment qualifiez-vous les réseaux routiers de la région (suffisants ou non, en bon état ou non)?
11. Entretenez vous des relations directes avec les entreprises locales ?
 - Si oui de quelle nature?
12. Entretenez-vous des relations avec des institutions dans le but de soutenir et de promouvoir le secteur agroalimentaire sur votre territoire ?
13. Comment qualifiez-vous le rôle de l'Etat dans le soutien et la promotion du secteur agroalimentaire ?
14. Quelles sont les politiques publiques appliquées pour développer le secteur?
15. A votre niveau, quels sont les principaux services d'appui à l'activité agroalimentaire de la région?
16. Quel est l'impact de l'activité agroalimentaire sur l'environnement naturel?
17. Pensez-vous les entreprises locales intègrent la dimension environnementale dans leur stratégie?
18. Selon vous, quel est l'avenir de cette filière en plein essor?

Guide d'entretien "Association socioprofessionnelle"

- Nom de l'organisation :
- Date de création:
- Adresse :
- Coordonnés:
- Mission :

1. Vous représentez quels acteurs économiques?
2. Quelles sont vos principales missions?
3. Comment vous procédez sur le terrain?
4. Selon vous, quelle est la principale activité industrielle de la wilaya de Béjaïa?
5. Quel est la répartition géographique de cette activité?
6. Que pensez-vous de la Vallée de la Soummam comme zone économique ?
7. Peut-on parler d'une spécialisation agroalimentaire de l'industrie locale notamment dans la Vallée de la Soummam?
8. Quel est le poids du secteur agroalimentaire dans l'économie locale?
9. Comment est-il organisé ce secteur (production, commercialisation)?
10. Y a-t-il une forte interaction entre l'agriculture locale et l'industrie agroalimentaire de la région?
11. La production agricole locale arrive-t-elle à subvenir aux besoins des industries locales?
- Si non, à votre avis pourquoi?
13. Quels sont les principaux problèmes auxquels sont confrontées les entreprises locales du secteur agroalimentaire?
14. Selon vous, les ZI et ZAC sont-elles bien aménagées?
15. Quels sont les relations que vous entretenez avec les acteurs du secteur agroalimentaire?
16. Entretenez-vous des relations avec des institutions dans le but de soutenir et de promouvoir le secteur agroalimentaire sur votre territoire ?
17. Comment qualifiez-vous le rôle de l'Etat dans le soutien et la promotion du secteur agroalimentaire ?
18. A votre avis, quel est l'impact de l'activité agroalimentaire sur l'environnement naturel?
19. Pensez-vous les entreprises locales intègrent la dimension environnementale dans leur stratégie?
20. Selon vous, quel est l'avenir de cette filière en plein essor?

Annexe 2. Répartition des communes rurales et urbaine au niveau de la wilaya de Béjaïa



Source : Document des services des forêts de la wilaya de Béjaïa

Annexe 3. Caractéristiques des différentes branches du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam

Filière	Nombre d'entreprises	Caractéristiques
<u>Céréales</u> - Semoule et farine - Pâtes alimentaires	15	<u>Entreprises de farine et de semoule</u> - 11 sur les 15 entreprises sont des moulins de transformation de blé en farine et semoule - Les prix sont administrés - Capacité de production utilisée est de 50 % - l'ONIC est le seul fournisseur en blé. <u>Entreprises de production de pâtes</u> - 4 sur les 15 entreprises produisent des pâtes alimentaires. - Capacité de production utilisée est de 50 %
<u>Produits laitiers</u> - Lait - Yaourt - Fromage	5	- 4/5 des entreprises sont de grande taille (plus de 250 employés) - 1 entreprise multinationale (Danone) - La capacité de production utilisée varie d'une entreprise à une autre (50 à 80 %). - Cette branche propose une panoplie de sous produit (Lait, fromages, Yaourts, crèmes)
<u>Boissons</u> - Eau minérale et eau de source - Boissons non alcoolisées	15	<u>Entreprises d'eau</u> - 5 entreprises font l'extraction, le traitement et la mise en bouteille d'eau minérale ou de source - Ces entreprises sont de taille petite (moins de 50 employés) <u>Entreprises d'eau et/ou de boissons non alcoolisées</u> - 3 sur 15 entreprises produisent à la fois de l'eau minérale et d'autres boissons - 7 sur 15 entreprises ne produisent que des boissons non alcoolisées. - Un producteur local (IFRI) monopolise le marché local et national, il emploie à lui seul plus de la moitié de l'emploi de la branche. - Les entreprises notamment les Toudja et Ifri, proposent une large gamme de produits qui ne cesse d'augmenter.
Biscuits et gâteaux	3	- Les entreprises sont de petites tailles ne dépassant pas les 15 employés - Utilise en moyenne 50 % de leur production - La branche est très peu développée
Conditionnement de fruits et légumes	3	- Les entreprises sont de petite à moyenne taille (inférieur à 100) - 2/3 sont détenue par le même propriétaire. - La production est destinée majoritairement aux producteurs industriels locaux et nationaux.
<u>L'huile, corps gras et</u> - L'huile de		<u>Entreprises de L'huile d'olive</u> - 2/5 des entreprises produisent de l'huile d'olive

graines (colza, soja) - L'huile d'olive - Margarine - Graisses végétales	5	<ul style="list-style-type: none"> - La production n'est pas annuelle mais l'activité commerciale l'est. - La production est en partie exportée (30 %) <u>Entreprises de corps gras et l'huile de graines</u> <ul style="list-style-type: none"> - 2/5 entreprises de corps gras à base de graine - Les entreprises sont de grande taille de plus de 1000 - Un producteur local monopolise le marché local et national, il emploie plus 4000 salariés - Les entreprises disposent d'une large gamme de produit (margarine, huile, etc.)
Sucre	1	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise locale qui fait partie du groupe Cévital est l'une des 2 entreprises nationale qui produisent le sucre, elle monopolise le marché national. - Sa production est destinée aux industriels et aux ménages.
Charcuterie	1	<ul style="list-style-type: none"> - Très petite entreprise qui s'occupe de la mise en emballage de viande blanche

Bibliographie

- Amann, B. (2000). *L'entreprise familiale à la lumière de l'entrepreneuriat*. WorkingPaper, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Ambiaud, E. , Blanc, M. , & Schmitt, B. (2004). Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes. *Economie et statistiques*, n°402, pp. 57-74. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/estat_0336-1454_2007_num_402_1_7100.pdf.
- Angeon, V. , & Callois, J-M. (2006). Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français. *Espaces et sociétés*, n° 124-125, pp. 55-71. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-55.htm>.
- Angeon, V. , & Laurol, S. (2006). Les pratiques de sociabilité et de solidarité locale. Contribution aux enjeux de développement territorial. *Espace et société*, 4(127), pp. 13-31. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-4-page-13.htm>.
- Arezki Isli, M. (2005). La création d'entreprises en Algérie. *Les cahiers du CREAD*, 73, pp. 51-70.
- Arhab, B. (2009). *La dynamique entrepreneuriale au service du développement soutenable : cas de la promotion des microprojets en Algérie* (Communication aux 3èmes journées du GRES). Université de Bordeaux 4, pp. 10-12.
- Audroing, J-F. (1995). *Les industries agroalimentaires*. Economica, Paris.
- Aydalot, P. (1985). *Economie régionale et urbaine*, Economica, Paris.
- Aydalot, P. (1984). La crise économique et l'espace : Recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux. *Revue Canadienne de Sciences Régionales*, 3(1), pp. 9-31. <http://www.cjrs-rcsr.org/archives/7-1/Aydalot.pdf>.
- Baba-Ahmed, M. (1999). *L'Algérie : diagnostic d'un non développement*. l'Harmattan, Paris.
- Banat, R. (2007). *Territoire, Dynamique territoriales et développement industriel à l'échelle locale : une analyse sur la base de l'expérience d'Alpes en Série* (Thèse de doctorat en sciences économiques). Université Pierre Mendès France, Grenoble.
- Banat, R. , & Ferguène, A. (2009). Mutations territoriales et dynamiques locales : une analyse historique du cas de la « vieille ville » d'Alep (en Syrie). *Mondes en développement*, 2 (146), pp. 111-123.
- Becattini, G. (1992). Le district marshallien : une notion socio-économique. In Benko G. et Lipietz A (DIR), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Presses Universitaires de France. pp. 35-56.
- Becattini G. , Pyke F. , Sengenberger W. (1990). *Industrial Districts and Inter-Firm Co-operation in Italy*, Geneva : International Institute for Labour Studies. <https://pdfs.semanticscholar.org/9901/5aab430fd4a82617b3daf596b1b44606f523.pdf>.

- Bellache, Y. (2010). *L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages- le cas de Bejaia*. (Thèse de doctorat en sciences économiques). Université de Bejaia et Université Paris -Est Créteil, Alger et Paris.
- Bellache, Y. (2007). L'impact du Programme d'ajustement structurel sur le développement local en Algérie. Cas des communes du versant nord du massif des Babor-Biban. *Revue ALFA. Maghreb et Sciences sociales*, Edition IRMC, Maisonneuve et Larose, Tunis, pp. 69-85.
- Bellache, Y & Adair P. (2009). Le secteur informel en Algérie : approches, ampleur et mobilité de la main-d'œuvre, communication à la Conférence Internationale. *Inégalités et développement dans les pays méditerranéens*, Université de Galatasaray, Istanbul, Turquie.
- Bellet, M; LARGERON, C & Kirat, T. (1998). *Approches multiformes de la proximité*. HERMES, Paris.
- Benachenhou, A. (1976). *Formation du sous-développement en Algérie*. OPU, Alger.
- Benhouria, T. (1980). *L'économie de l'Algérie*. Edition Librairie François Maspero, Paris.
- Bénéicourt, E. (2006). Amartya Sen : une ère pour le développement réponse à Alexandre Bertin. *Revue Tiers Monde*. 2, 186, pp. 433-447. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2006-2-page-433.htm>.
- Benko, G. (2008). La géographie économique : un siècle d'histoire. *Annales de géographie*, 664(6), pp. 23- 49. <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2008-6-page-23.htm>.
- Benko, G. (2001). Le développement durable et systèmes productifs locaux. *Aménagement et Nature*, n°139, pp. 61-67. http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/48926/amenat_2000_139_61.pdf?sequence=1.
- Benko, G. , & Lipietz, A. (2000). La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique. Paris, PUF (Coll. « Économie en liberté »).
- Benko, G. , & Lipietz, A. (1992). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Presses Universitaires de France.
- Benko, G. , Dunford, M. , & Lipietz, A. (1996). Les districts industriels revisités. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. L'Harmattan.
- Bouba-Olga, O. , Coris, M. , & Carrincazeaux, C. (2008). Avant-propos. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°3, pp. 279-287. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0279>.
- Bourdieu, P. (1958). *Sociologie de l'Algérie*. PUF, Paris .
- Bourdieu, P. (1963). *Travail et travailleurs en Algérie*. Mouton, Paris.
- Bourdieu, P. (1977). *Structures économiques et structures temporelles*. Minuit, Paris.

- Bouyacoub, A. (2006). *Investissements massifs et faiblesse de la croissance : une affaire d'institutions?* (Colloque international «Croissance et Institutions»). CREAD et Université d'Oran.
- Capecchi, V. (1987). Formation professionnelle et petite entreprise : le développement industriel à spécialisation flexible en Émilie-Romagne. *Formation Emploi*, n°19, pp. 3-18. https://www.persee.fr/doc/forem_0759-6340_1987_num_19_1_1217.
- Chevalier, P. , Bonnal, P. , Dedeire, M. , & Sourisseau, J-M. (2011). Actions territoriales et développement local « illustrations internationales ». *Revue de l'économie méridionales*, vol. 59 n° 233-234, pp. 3-4.
- Chignier, A. (2009). *Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement* (Séminaire Économie nationale du Monde Arabe). Université Lyon 2. http://doc.sciencespolyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2009/chignier_a/pdf/chignier_a.pdf.
- Claval, P. (2008). Espace et territoire. *Géographie, économie, société*, 10(2), pp. 157-184. <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2008-2-page-157.htm>.
- Colletis, G. , Gilly, J. -P. , Leroux, I. , Pecqueur, B. , Perrat, J. , Rychen, F. , & Zimmerman, J. - B. (1999). Construction territoriale et dynamiques productives. *Sciences de la société*, n°48, pp. 25-46.
- Colletis, G. , & Pecqueur, B. (1993). Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 489-508.
- Coleman, J. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. *The American Journal of Sociology*, n° 94, pp. S95-S120.
- Courlet, C. (2001). *Territoires et régions/ les grands oubliés du développement économique*. Edition L'Harmattan.
- Courlet, C. (2002). *Les systèmes productifs localisés : un bilan de la littérature*, (Etud. Rech). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01231642/document>.
- Courlet, C. , & Pecqueur, B. (2013). *L'économie territoriale*. PUG.
- Courlet, C. , & Pecqueur, B. (1996). Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement. In Abdelmaki, L. , & Courlet, C (DIR), *Les nouvelles logiques du développement*. L'Harmattan, Paris pp. 91-102
- Courlet, C. , & Pecqueur, B. (1991). Les systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 391-406.
- Courlet, C. , & Judet, P. (1986). Industrialisation et développement : la crise des paradigmes. *Tiers-Monde*, n°107, pp. 519-536. https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1986_num_27_107_4394.

- Dahmani, A. (1999). *L'Algérie à l'épreuve, économie politique des réformes 1988-1997*, Casbah, Alger.
- Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, n°2, pp 97-112. https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1995_num_24_2_3363.
- Debboub, Y. (2000). *Le nouveau mécanisme économique en Algérie*, OPU, Alger.
- Dei Ottati, G. (1994). Cooperation and competition in the industrial district as an organization model. *European Planning Studies*, n°4, pp. 463-483. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09654319408720281>.
- Di Méo, G. (2001). *Géographie sociale et territoires*. Nathan université, Paris.
- Diop, A. (2008). *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*. Edition KARTHALA.
- DPAT. (2000 à 2009). Annuaire statistique de Bejaia, Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Wilaya de Bejaia.
- DPSB. (2010 à 2016). Annuaire statistique de Bejaia, Direction de Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia.
- Dupuy, C. , & Torre, A. (2000). Confiance et coopération au sein des Réseaux Spatialisés d'Entreprises. In Gilly, J-P. , & Torre, A (DIR), *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris
- Durand, J-P. (1991). Italie : spécialisation flexible et dépassement du fordisme. *Revue d'économie industrielle*, n° 57, pp. 47-63.
- Ecrement, M. (1986). *Indépendance politique et libération économique, un quart de siècle de développement de l'Algérie 1962-1985*, OPU, Alger.
- El-kenz, A. (1989). *Au fil de la crise*, Bouchene, Alger.
- Ferguène, A. (2016). Système Economique Territorial et développement local : intérêt de l'approche du développement par le territoire pour les pays du Sud. Communication à la réunion d'experts sur *la territorialisation de la politique industrielle et croissance inclusive* (ONU-commission économique pour l'Afrique). Tunis.
- Ferguène, A. (2013). *Economie territoriale et développement local. Concepts et expériences*. Editions Campus ouvert, Grenoble.
- Ferguène, A. (2004). Ensembles localisés de PME et dynamiques territoriales : Système Productifs Localisés et développement (SPL) « par le bas » dans les pays du Sud. In Ferguène, A (DIR), *Gouvernance locale et développement territorial*. Le cas des pays du Sud. L'Harmattan, Paris, pp. 49-76.
- Ferguène, A. (2001). Savoir-faire artisanaux et dynamismes locaux dans les vieilles villes du Magreb : l'exemple de la médina de Sfax. In Sassu, A (DIR), *Savoir-faire et*

- productions locales dans les pays de la Méditerranée*. ISPROM : Publisud, Paris. pp. 271-293
- Ferguène, A. (1985). L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie. *Reflets perspectives de la vie économique*, n°4, pp. 255-271.
 - Ferguène, A. , Jaidi, L. , & Ouazzani Touhami, N. (2015). Le redéploiement spatial de la production : une voie de relance de l'artisanat traditionnel au Maroc ? Le cas de la dinanderie à Fès. *Cahiers de géographie du Québec*, n°167, pp. 167–188. [https : //www. erudit. org/fr/revues/cgq/2015-v59-n167-cgq02500/1036353ar/](https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2015-v59-n167-cgq02500/1036353ar/)
 - Ferguène, A. , & Banat, R. (2009). Mutations territoriales et dynamiques locales : une analyse historique du cas de la « vieille ville » d'Alep (en Syrie). *Mondes en développement*, n° 146, pp. 111-123.
 - Ferguène, A. , & Trimeche, A. (2005) Potentiel scientifique, externalités territoriales et développement des biotechnologies : analyse à partir du cas de Rhône-Alpes. *Géographie, économie, société*. 4 (Vol. 7), pp. 405-426. DOI 10. 3166/ges. 7. 405-425
 - Ferguène A. , & Hsaini A. (1998). Développement endogène et articulation entre globalisation et territorialisation : éléments d'analyse à partir du cas de Ksar-Hellal (Tunisie). *Région et développement*, n°7, pp. 105-134. [http : //region-developpement. univ-tln. fr/fr/pdf/R7/R7_Ferguène_Hsaini. pdf.](http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R7/R7_Ferguène_Hsaini.pdf)
 - Fontaine, J (1983). *Villages Kabyles et nouveau réseau urbain en Algérie : le cas de la région de Bejaia*. Fascicule de Recherche n° 12, Institut de Géographie, Tours.
 - Frément, A. (1974). Recherches sur l'espace vécu. *L'espace géographique*, n°3, pp. 231-238. [https : //www. persee. fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_149.](https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1974_num_3_3_149)
 - Fujita, M. , & Thisse J- F. (2001). Agglomération et marché. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 58-59, pp. 11-57.
 - Gaffard, J-L. , & Romani, P-M. (1999). A propos de la localisation des activités industrielles : le district marshallien. *Revue française d'économie*, 5 (3), pp. 171-185.
 - Garofoli, G. (2007). Développement endogène et systèmes productifs localisés. *In : Apport de l'approche territoriale à l'économie du développement*. L'Harmattan, Paris.
 - Garofoli, G. (1992). Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique de développement endogène. In Benko G. et Lipietz A (DIR), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. PUF, Paris, pp. 57-80.
 - Gilly, J. -P. , & Torre, A. (2000). *Dynamiques de proximité*. L'Harmattan.
 - Gilly, J-P. , & Perrat, J. (2003). La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale. *Cahiers du GRES*, n°5. [http : //cahiersdugres. u-bordeaux4. fr/2003/2003-05. pdf.](http://cahiersdugres.u-bordeaux4.fr/2003/2003-05.pdf)

- Glon, E. (1996). Entreprises, territoire et développement local. *Hommes et Terres du Nord*, 4, pp. 194-202. https://www.persee.fr/doc/htn_0018-439x_1996_num_4_1_2559.
- Goetschin, P. (1987). La gestion de la succession dans les PME. *Revue économique et sociale*, pp. 98-107. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=res-001:1987:45::278>.
- Goumeziane, S. (2003). *Pouvoir des rentiers*. Edition PARIS MEDITERRA. Paris.
- Granovetter, M. (2006). L'influence de la structure sociale sur les activités économiques. *Sociologies Pratiques*, Vol. 2, n° 13, pp. 9-36. [http://faculty.washington.edu/matsueda/courses/590/Readings/Granovetter % 20Embeddedness % 20AJS. pdf](http://faculty.washington.edu/matsueda/courses/590/Readings/Granovetter%20Embeddedness%20AJS.pdf).
- Granovetter, M. (1992). Economic institutions as social constructions : A framework of analysis. *Acta Sociologica*, 35(1), pp. 3-12.
- Granovetter, M. S. (1985). Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness. *The American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, pp. 481-510.
- Granovetter, M. S. (1973). The Strength of Weak Ties. *The American Journal of Sociology*, n° 78, pp. 1360-1380. [https://www.cs.cmu.edu/~jure/pub/papers/granovetter73ties. pdf](https://www.cs.cmu.edu/~jure/pub/papers/granovetter73ties.pdf).
- Greffe, X. (1986). Territoires en France. *Les enjeux économiques de la décentralisation*. Edition Economica, Paris.
- Grossetti, M. (2004). Concentration d'entreprises et innovation : esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux. *Géographie, économie, société*, 6(2), pp. 163- 177.
- Grossetti, M. (1998). La proximité en sociologie : une réflexion à partir des systèmes locaux d'innovation. In Bellet, M. , Kirat, T. , & LARGERON, C (DIR), *Approches multifformes de la proximité*. Hermes, Paris, pp. 83-100.
- Hadjseyd, M. (1996). *L'industrie algérienne, crise et tentative d'ajustement*. Edition l'Harmathan, Paris.
- Hanifan, L-J. (1916). The Rural School Community Center. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, (67), pp. 130–138.
- Hanoteau, A. , & Letourneux, H. (1893). *La Grande Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris, Imprimerie nationale. [http://www.ayamun.com/La-Kabylie-et-les-Coutumes-Kabyles-Hanoteau-Letourneux-Tome2. pdf](http://www.ayamun.com/La-Kabylie-et-les-Coutumes-Kabyles-Hanoteau-Letourneux-Tome2.pdf)
- Hsaini, A. (1996). *Spécialisation souple et développement : le cas de Ksar Hellal (Tunisie)* (Thèse de doctorat en sciences économiques), Université de Grenoble.
- Henni, A. (1984). *Le Cheikh et le Patron*. OPU, Alger.

- Idrissi, M. *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, (traduction. R. Dozy et M. 1. de Goeje), Leiden : E. J. Brill. (1866). <https://archive.org/details/descriptiondela00goejgoog/page/n9>.
- Kahn, R. (2010). La dimension culturelle du développement territorial. *RERU*, n° 4, pp. 625-645.
- Kirat, T. , & Sierra, C. (1996). Organisation territoriale, institutions et dynamique économique : repères théoriques. In Abdelmalki, L. , & Courlet, C (Dire) *Les nouvelles logiques du développement*. L'Harmattan, pp. 57 -72
- Kirat, T. , & Lung, Y. (1995). Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage. In Lazaric, N (DIR), *Coordination économique et apprentissage des firmes*. Foonomica, Paris, pp. 206-227.
- Koop, K. , Landel, P. -A. , & Pecqueur, B. (2010). Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb ? Une approche critique. *EchoGéo*, (13). <https://doi.org/10.4000/echogeo.12065>.
- Krugman, P. R. (1991). *Geography and Trade*. Cambridge : MIT Press.
- Lajarge, R. (2000). Les territoires aux risques des projets. Les montagnes entre Parcs et pays. *Revue de géographie alpine*, tome 88, n°1, pp. 45-59.
- Lecoq, B. (1993). Dynamique industrielle et localisation : Alfred Marshall revisité. *Revue Française d'Economie*, n°4, pp. 195-234.
- Leducq, D. , & Lusso, B. (2011). Le cluster innovant : conceptualisation et application territoriale. *Cybergeo : European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23513>.
- Leloup, F. (2010). Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, pp. 687-705.
- Leloup, F. , Moyart, L. , & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, n°4, pp. 321-332.
- Leloup, F. , Moyart, L. & Pecqueur, B. (2003). Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ? *Mondes en développement*, n°4, pp. 95-112.
- Le Moigne, J. (1977). *La théorie du système général, théorie de la modélisation*. Collection les classiques du réseau intelligence de la complexité. Paris.
- Liabes, D. (1987). Qu'est-ce qu'entreprendre ? Eléments pour une sociologie des espaces productifs. *Cahiers du CREAD*, n°11, pp. 31-42 <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/20060>.
- Liabes, D. (1984). Capital privé et patrons d'industrie en Algérie. *Les cahiers du CREAD*. Alger.

- Lin, N. (1999). Social Networks and Status Attainment. *Annual Review of Sociology*, pp. 467-487. <https://smg.media.mit.edu/library/Lin.SocialNetworksStatus.pdf>.
- Madoui, M. (2005). Temps et usage du temps par les entrepreneurs algériens. Entre l'idéal céleste et les réalités terrestres. *Temporalités*, n°3. <https://journals.openedition.org/temporalites/456>.
- Madoui, M. , & Guillet, A. (2005). Crise et mutation du modèle de développement algérien : du gigantisme industriel au développement de la PME-PMI. *Travail et emploi*, n° 101, pp. 105-114.
- Madoui, M. (2008). Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie. *Cahiers du CREA*, n° 85-86, pp. 45-58. <http://revue.cread.dz/index.php/les-cahiers-du-cread/article/view/341/240>.
- Maillat, D. , Crevoisier, O. , & Lecoq, B. (1993). Réseaux d'innovation et dynamique territoriale : le cas de l'Arc Jurassien. *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*. Neuchâtel, GREMI, EDES, pp. 17-50.
- Marshall, A. (1890). *Principes d'économie politique (Livre IV)*. http://classiques.uqac.ca/classiques/marshall_alfred/principes_eco_pol_1/principes_eco_pol_1_2.pdf.
- Magherbi-Arabi, K. (2014), Dynamique entrepreneuriale et construction territoriale en Algérie. Approche par les acteurs et les réseaux. Cas de la région de Béjaïa. In Silem, A (DIR), *L'économie territoriale en questions : liber amicorum : hommage en l'honneur du président et professeur Claude Courlet*. L'Harmattan, pp. 221-237
- Melbouci, L. (2006). Le capital social et le comportement innovateur de l'entrepreneur algérien. *Communication dans un colloque international sur l'entrepreneuriat et la PME*, Belgique.
- Merenne-Schoumaker, B. (2002). *Localisation des industries. Enjeux et dynamiques*. Presses Universitaires de Rennes, Coll. Didact. Géographie.
- Ministère de l'Industrie et des Mines. (2002 à 2016). Bulletins d'information statistique de la PME. <http://www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique>.
- Mira, R. (2015). *Économie politique de l'industrialisation en Algérie Analyse institutionnelle en longue période*. (Thèse de doctorat en sciences économiques). Université Paris 13, Paris.
- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, n°2, 115-132.
- Morin, E. (1986). *La méthode, la nature, la connaissance de la connaissance*. Seuil, Paris.
- Moulai, A. (2008). *Etude nationale : Algérie. PNUE/PAM/Plan Bleu, Repenser le développement rural en Méditerranée* (Actes de l'Atelier régional sur l'agriculture et ledéveloppement rural durables : Bari, Italie), n° 172 de la série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, pp. 99-137.

- Nadvi, K. & Schmitz, H. (1996) : Clusters industriels dans les pays en développement : éléments pour un programme de recherche, in Abdelmalki, Courlet, (ed) *Les nouvelles logiques de développement*, l'Harmattan.
- North, D-C. (1991). Institutions. *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 5, n° 1, pp. 97-112. [http : //www. jstor. org/stable/1942704](http://www.jstor.org/stable/1942704).
- Ollivier, M (1992). Les choix industriels. In Lakehal, M (DIR) *Algérie de l'indépendance a l'état d'urgence*. Larmise-L'Harmathan, Paris, pp. 112-131.
- ONS, Statistiques économiques 2001-2007. [http : //www. ons. dz/-Statistiques-de-2001-a-2007-. html](http://www.ons.dz/-Statistiques-de-2001-a-2007-.html).
- Ouchichi, M. (2011). *L'obstacle économique aux réformes économiques en Algérie* (thèse de doctorat en science politique). Université Lumière Lyon 2.
- Oussalem, M. (2002). Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou. *Insaniyat*. [http : //journals. openedition. org/insaniyat/7754](http://journals.openedition.org/insaniyat/7754)
- Pecqueur, B. (2008). Fondements théoriques et conceptuels du développement gouvernance territoriale. In Diop, A (DIR), *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*, Edition Karthala, pp. 11-22.
- Pecqueur, B. (2005). Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise. *Géographie, économie, société*, 7(3), pp. 255- 268.
- Pecqueur, B. (2004). Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et culture*, n °49, pp. 71-86.
- Pecqueur. B. (2000). *Le développement local*. Edition Syros.
- Pecqueur. B (1989). *Le développement local : mode ou modèle*. Paris. Edition Syros,
- Pecqueur, B, . & Peyrache-Gadeau, V. (2010). Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n°4, 613-623.
- Pecqueur, B. , & Zimmermann, J. -B. (2004). *Économie de proximités*. Hermès science publications.
- Pénard, T. (1998). Les jeux répétés. Un instrument de décision pour les autorités concurrentielles. *Revue économique*, Vol 3, n°49, pp. 743-753.
- Peneff, J. (1981). *Industriels algériens*. Éditions du CNRS.
- Perrat, J. (2012). Mutations industrielles et dynamiques territoriales. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°1, pp. 45-64. [https : //www. cairn. info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-1-page-45. htm](https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2012-1-page-45.htm).

- Perret, C. , & Arika, B. (2014). Les systèmes de gouvernance traditionnels en Kabylie à la lumière du concept de capital social. *Mondes en développement*, n°166, pp. 131-144.
- Piore, M. , & Sabel, C. (1989). *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*. Hachette, Paris.
- Piore, M. J. , & Sabel, C. F. (1984). *The second industrial divide : possibilities for prosperity*. Basic Books.
- Plociniczak, S. (2003). La construction sociale du marché des très petites entreprises. Des réseaux sociaux au capital social local des entrepreneurs. L'exemple de l'arrondissement Lensois. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 441-476.
- Polanyi, K. (1944). *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard (édition 1983), Paris.
- Porter, M-E. (1998). Clusters and the new economics of competition. *Harvard Business Review*, 76(6), pp. 77- 90.
- Putnam, R-D. (1995). Bowling Alone : America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6 (1), pp. 65-78.
- Raham, D. (2001). Les Structures Spatiales de l'Est Algérien. Les maillages territoriaux, urbains et routiers (Thèse de doctorat en aménagement régional). Université de Constantine. [https : //tel. archives-ouvertes. fr/tel-00288867/document](https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00288867/document).
- Rallet, A. , & Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale. Proximité et territoires*, n°28, pp. 25-41.
- Requier-Desjardins, D. (1996). L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée. InAbdelmaki, L. , & Courlet, C (DIR), *Les nouvelles logiques du développement*. L'Harmattan, Paris, pp. 41-55
- Rey-Valette, H. , & Mathé, S (2012). L'évaluation de la gouvernance territoriale. Enjeux et propositions méthodologiques. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, pp. 783-804.
- Schmitz, H. (1997). Collective efficiency and increasing returns. *Cambridge journal of economics*, pp. 465–83.
- Sergot B. (2005). Le rôle de la préférence pour les aires géographiques connues dans les décisions de localisation : Le cas des créations de nouveaux sites par les entreprises françaises. In Durand, T (DIR), *Perspectives en Management Stratégique, Tome XI*. Collombelles : Editions Management et Société, pp. 203-230
- Scott, A. J. (2000). Economic geography : The great half-century. *Cambridge Journal of Economics*, 24(4), pp. 483-504.
- Soulage, B. , Pecqueur, B. , & Courlet, C. (1993). Industrie et dynamiques de territoires. *Revue d'économie industrielle*, 64(1), pp. 7-21. [https : //doi. org/10. 3406/rei. 1993. 1474](https://doi.org/10.3406/rei.1993.1474).

- Talbot, D. (2008). Les institutions créatrices de proximités. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, pp. 289- 310.
- Taleb-Ait Sidhoum, H (2011). *Ouverture économique et dynamique entrepreneuriale : essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Béjaia*. (Thèse de doctorat en sciences économiques). Université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.
- Taleb, N. (2013). *Espace rural et développement local : dynamique de la localisation des entreprises industrielles en milieu rural Béjaoui*. (Thèse de doctorat en science économique). Université de Béjaia.
- Theys, J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires*. [http : //journals. openedition. org/developpementdurable/1523](http://journals.openedition.org/developpementdurable/1523).
- Torre et Pham. (2015). Acteur et territoire. *Les industries agroalimentaires en France*. La documentation française. Paris.
- Veltz, P. (1993). D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation. Quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires. *Revue économique*, Vol 44, n°4, pp. 671-684.
- Verstraete, T. (2000). Essai sur la singularité de l'entrepreneuriat comme domaine de recherche, Editions de l'ADREG.
- Vidal, F. (1998). *L'histoire industrielle de l'Italie, de 1860 à nos jours*. Seli Arslan, Paris.
- Vivien, F. -D. (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en Développement*, n° 31, pp. 121, 1-21. [https : //www. cairn. info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-1. htm](https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-1.htm).
- Woessner, R. (2010). La territorialisation : comprendre le phénomène par une entrée systémique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, pp. 669-685.
- Woolcok, M. , & Narayan. D. (2000). Social Capital : Implications for Development Theory, Research, and Policy. *The World Bank Research Observer*, 15(2), pp. 225-49.
- Zimmermann, J. B. (2008). Le territoire dans l'analyse économique : proximité géographique et proximité organisée. *Revue Française de Gestion*, vol. 4, n° 184, pp. 105-118.
- Zampa, C. (1994). *Dynamique de territoire et industrialisation : le cas de la Maurienne* (Thèse en sciences économiques). Université Pierre Medès France, Grenoble

Table de matières

Introduction générale.....	1
1. Problématique de recherche	1
2. Méthodologie de recherche	6
3. Plan de la thèse.....	10
Chapitre 1. Les politiques de développement en Algérie et la dynamique locale à Béjaia	12
1. Les limites de la politique étatique de développement en Algérie.....	13
1.1. Un volontarisme industriel pour une croissance économique forte et soutenue	15
1.1.1. Planification économique et entreprises publiques : les principaux outils de la SAD	17
1.1.2. Le secteur privé dans la politique d'industrialisation	20
1.1.3. Une déconcentration du pouvoir pour un développement local planifié	23
1.2. Les limites de la planification économique et l'échec de la mise en place d'une véritable économie de production	25
1.2.1. Sur le plan économique	27
1.2.2. Sur le plan social	31
1.2.3. Sur le plan territorial	33
1.3. PAS, restructuration et privatisation : Des réformes qui ne mettent pas fin à l'économie rentière.....	34
1.3.1. Le recours à l'ajustement structurel (1994- 1997).....	35
1.3.2. Entre transition vers une économie de marché et regain du contrôle étatique	37
2. Une dynamique économique locale enclenchée par des acteurs locaux : le cas de Béjaia	42
2.1. La wilaya de Béjaia : une économie locale dynamique	43
2.2. Une dynamique entrepreneuriale privée centrée sur l'agroalimentaire	49
3. Le profil de l'entrepreneur Algérien	53
3.1. Historique et typologie de l'entrepreneuriat en Algérie.....	53
3.2. Littérature sur les caractéristiques de l'entrepreneur algérien	56
Chapitre 2. Développement économique et territoire : théories et analyse appliquée au cas de la Vallée de la Soummam.....	61
1. L'émergence d'une approche territoriale postfordiste	62
1.1. Les limites de la théorie des pôles de croissance	63
1.2. Le développement endogène : un modèle de développement postfordiste	65
1.3. L'apparition d'une approche territoriale.....	67
1.3.1. L'espace et l'économie.....	67
1.3.2. Becattini et le district Marshallien.....	70
1.3.3. La spécialisation flexible.....	72
2. Territoire et dynamique territoriale.....	74

2. 1.	Le territoire : une construction socio-économique et institutionnelle	75
2. 2.	Proximité et construction territoriale.....	76
3.	La dynamique territoriale agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : une construction d'acteurs locaux.....	81
3.1.	Un processus consolidé par des acteurs locaux.....	84
3.1.1.	Le financement des activités : le rôle important de la famille.....	85
3.1.2.	Une main-d'œuvre locale et une dynamique d'apprentissage appropriée.....	86
3.2.	Des acteurs locaux ouverts à l'international	87
3.3.	Le développement d'activités connexes	88
4.	L'agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : un SET en évolution.....	90
4.1.	L'approche en termes système économique territorial (SET).....	91
4.2.	Le SET appliqué à la dynamique agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	93
4.2.1.	Une agglomération de PME spécialisées en agroalimentaire	93
4.2.2.	Une coopération interentreprises et un système de régulation socio-institutionnel local	96
Chapitre 3. Le SET de la Vallée de la Soummam : caractéristiques et facteurs de dynamisme		101
1.	Le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam : caractéristiques générales	102
1.1.	La concentration spatiale des entreprises agroalimentaires au niveau de la Vallée de la Soummam : facteurs de localisation.....	102
1.1.1.	Les facteurs de localisation dans la littérature économique	103
1.1.2.	Le SET de la Vallée de la Soummam : une concentration spécialisée consolidée par des facteurs personnels.....	106
1.2.	La Vallée de la Soummam, l'industrie au centre du SET agroalimentaire.....	109
2.	L'organisation productive du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	113
2.1.	Un noyau d'entreprises agroalimentaires : entre concurrence et complémentarité	114
2.1.1.	Caractéristiques générales des IAA de la Vallée de la Soummam.....	114
2.1.2.	Une offre diversifiée et une faible concurrence directe locale	117
2.2.	Un système productif complexe.....	122
2.3.	Proximité organisationnelle et division technique du travail : un fonctionnement à base de réseaux familiaux	124
2.3.1.	Acteurs et division technique du travail.....	125
2.3.2.	Réseau familial et organisation productive du SET de la Vallée de la Soummam	127
3.	Le SET de la Vallée de la Soummam : un système de régulation spécifique	131
3.1.	Une régulation locale basée sur un système de valeurs.....	132
3.1.1.	La confiance, une valeur encadrée dans la société Kabyle.....	133
3.1.2.	Le sens de la solidarité	137
3.2.	La faiblesse de la régulation par les institutions gouvernementales locales.....	138

3.3. La régulation interprofessionnelle : une faiblesse organisationnelle du SET de la Vallée de la Soummam.....	139
4. Les facteurs de dynamisme du SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam	141
4.1. Proximité géographique : source d'économies externes.....	142
4.2. Le capital social : un facteur endogène du dynamisme du SET de la Vallée de la Soummam	144
4.2.1. Le concept du capital social	145
4.2.2. La force du lien familial et de l'esprit communautaire	147
4.2.3. Un système local de valeurs : une source de dynamisme local	148
4.3. L'ouverture internationale : opportunité et défis de la compétitivité.....	149
Chapitre 4. Les enjeux de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam...	153
1. Le SET et le développement territorial durable.....	153
1.1. Le développement, un concept à triple dimensions	154
1.2. Le développement territorial durable	157
2. Les enjeux économiques de la dynamique agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam	160
2.1. L'investissement	160
2.1.1. Dynamique de la création d'entreprises.....	160
2.1.2. Redynamisation du secteur agricole : le rôle des transformateurs locaux.....	163
2.1.3. Attractivité des IDEs	167
2.2. La couverture du marché local et national	169
2.3. Les exportations	171
3. Dynamique agroalimentaire dans la Vallée : les retombées sur le plan social	175
3.1. Une dynamique de création d'emplois	176
3.2. Implications sociales des entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam ...	181
4. Dynamique économique dans la Vallée de la Soummam : conséquences sur l'environnement naturel	184
4.1. Les instruments étatiques encadrant l'impact des activités industrielles sur l'environnement.....	185
4.1.1. L'instrument réglementaire.....	187
4.1.2. L'instrument économique : les taxes écologiques	188
4.1.3. Le contrat de performance environnementale (CPE).....	190
4.2. L'industrie agroalimentaire et l'environnement naturel d'Oued Soummam	191
4.2.1. L'impact de l'industrie agroalimentaire sur la pollution de l'eau de l'Oued Soummam	191
4.2.2. La question environnementale et les entreprises agroalimentaires de la Vallée de la Soummam	193

Table de matières

Conclusion générale	199
Annexes	206
Bibliographie	215

Résumé :

Cette thèse traite de la problématique du développement socio-économique dans la Vallée de la Soummam, région de Kabylie au nord de l'Algérie. La question à laquelle nous Avons essayé de répondre est la suivante : *Comment l'agglomération d'entreprises qui s'est formée sur le territoire de cette vallée a-t-elle favorisé la mise en place un système économique territorial (SET) relativement performant alors que l'économie algérienne est globalement rentière? Et quelles sont les caractéristiques de la dynamique socio-économique qui en a résulté?*

Basée sur une stratégie industrialisation privilégiant l'industrie lourde, la politique de développement qui a longtemps prévalu en Algérie repose sur l'idée que le développement est le résultat d'un processus de transformation socio-économique initié et conduit d'en haut par le pouvoir d'Etat central. Plus de 50 ans après l'indépendance, l'économie algérienne ne s'est ni densifiée, ni diversifiée, elle est restée quasiment mono-productrice (hydrocarbures) et surtout mono-exportatrice.

Or, depuis plusieurs décennies, nous assistons à un renouvellement de la problématique du développement économique par intégration du concept de territoire. Dans la nouvelle approche, le développement renvoie à des dynamiques socio-économiques enclenchées d'en bas, par des acteurs locaux organisés et qui valorisent les ressources disponibles sur leur territoire. La pertinence de cette approche réside dans le fait que ces dynamiques territoriales renvoient à la fois à une organisation productive et un mode de régulation socio-institutionnel spécifique : en d'autres termes à deux systèmes interdépendants, technico-économique de production assurant la compétitivité du territoire et socio-institutionnel de régulation garantissant sa durabilité.

Par ce travail de recherche, nous voulons contribuer à la compréhension et l'enrichissement de cette nouvelle approche du développement. A travers une étude approfondie de la dynamique socio-économique centrée sur l'agroalimentaire dans la Vallée de la Soummam, nous avons essayé de montrer en quoi le concept de développement territorial constitue un cadre d'analyse approprié et peut être un outil efficace d'une politique de développement au niveau régional et local dans les pays en développement comme dans les pays développés.

Plus concrètement, l'analyse proposée dans cette thèse vise à montrer que sur le territoire de la Vallée de la Soummam, l'agglomération d'entreprises industrielles spécialisées dans l'agroalimentaire engendre une dynamique de développement socio-économique qui a pour effet d'améliorer les conditions de vie de la population locale (création d'emplois, distribution des revenus; disponibilité des produits, etc.). Toutefois, le SET agroalimentaire de la Vallée de la Soummam fait face, aujourd'hui, à de nombreux défis notamment liés à la mise en place d'une gouvernance territoriale capable d'assurer une meilleure régulation des rapports entre acteurs, de favoriser des stratégies collectives de promotion territoriale et de permettre une meilleure protection de l'environnement au sens écologique.

Mots clefs : *territoire, système économique territorial, développement socio-économique, régulation socio-institutionnelle, le développement par le haut et développement par le bas, Vallée de la Soummam.*

Summary

This thesis is about the socio-economic development process in the Soummam Valley, region of Kabylie in northern Algeria. The main issue is: How does the enterprises' agglomeration that has been formed on the territory of this valley, entail the establishment of a relatively effective territorial economic system (TES)? This question is all the more relevant as Algerian economy is mostly an annuitant one. Moreover, what are the characteristics of the socio-economic dynamics induced by this phenomenon of enterprises' agglomeration?

Based on a strategy privileging heavy industries, the development policy that has long prevailed in Algeria relies on the idea that development is a process of socio-economic transformation initiated and led by the central government. More than 50 years after the political independence of Algeria, the national economy is neither densified nor diversified. It remains exclusively a mono-product (hydrocarbons) based economy and even more so a mono-export economy.

However, over the last decades, one has witnessed a new approach to economic development issues, based on the concept of territory. In this approach, development refers to socio-economic dynamics initiated from below, by organized local actors who value the resources available on their territory. The relevance of this approach lies on the fact that these territorial dynamics refer both to a productive organization and a specific mode of regulation, in other words to the two interdependent elements that constitute the TES: the techno-economic system of production, ensuring the competitiveness of the territory, and the socio-institutional regulation system, ensuring its sustainability.

This research aims to further understanding and enrichment of this relatively new development approach. Through an in-depth study of socio-economic dynamics focused on agribusiness activities in the Soummam Valley, we would like to show how the concept of territorial development constitutes an appropriate framework to the theoretical analysis, and how it can be an effective tool for regional and local development policy in developing countries as well as in developed nations.

More concretely, our analysis shows that in the Soummam Valley area, the industrial firms' agglomeration, specialized in agribusiness, induces a socio-economic development process, which improves significantly the living conditions of the local population (job creation, income distribution, products availability, etc.). Despite that, nowadays the Soummam Valley agro-food TES is facing many challenges, notably those related to the establishment of territorial governance that can ensure, in the same time, a better regulation of the relations between local actors, territorial promotion strategies and a high level protection of the environment in the ecological sense.

Key words: *territory, territorial economic system, socio-economic development, socio-institutional regulation, development from above and development from below, Soummam Valley.*